

République Algérienne Démocratique et Populaire

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Université Mentouri – Constantine 1



**Faculté des Lettres et des Langues
Département de Langue et littérature Françaises
Ecole Doctorale Algéro-Française de Français
Pôle Est –Antenne de Constantine**

N° d'ordre :

Série :

THESE

Pour l'obtention du diplôme de

DOCTORAT Sciences

Spécialité: français

Option: sciences du langage

**L'EMPRUNT A L'ARABE DANS LE FRANÇAIS AU MAGHREB.
ETUDE COMPARATIVE.**

Par **Brahim KETHIRI**

Sous la direction de **Yacine DERRADJI** et **Ambroise QUEFFELEC**, Professeurs.
Soutenue le : 12 janvier 2014

Devant le jury constitué de:

Présidente: Yasmina Cherrad, Professeure, Université de Constantine 1

Rapporteurs:

Yacine Derradji, Professeur, Université de Constantine 1

Ambroise Queffélec, Professeur, Université d'Aix-Marseille

Examineurs:

Jean-François Sablayrolles, Professeur, Université de Paris 13

Gaouaoua Manaa, Professeur, Université de Batna

Laarem Guidoum, Professeure, Université de Constantine 1

Année Universitaire : 2013 – 2014

Résumé

S'inscrivant dans le cadre de recherches plus vaste sur la variation du français dans l'espace francophone, dont elle adapte les méthodes et les procédures de recherches, notre thèse a pour objectif de comparer en combinant des approches sociolinguistiques et linguistiques les Inventaires lexicaux publiés de chacun des quatre pays francophones du Maghreb en vue de ressortir une variété commune à ces pays.

La spécificité du paysage maghrébin permet l'emprunt linguistique qui a lieu dans une situation de contacts de langues et répond à des besoins de communication spécifiques. Nous comparons à partir d'un corpus constitué des inventaires lexicaux de ces quatre pays francophones les lexies arabes et de formation hybride (base arabe + affixe français) ou (maghrébismes) présents dans le français au Maghreb. Présents dans la variété mésolectale, variété linguistique perméable à l'emprunt où les termes empruntés se sont adaptés et constituent un stock lexical important de cette variété de français en usage endogène, au point où à travers l'usage de cette particularité, le francophone maghrébin exprime son appartenance à la société de son pays d'origine.

L'approche linguistique de cette variété de français avec uniquement ses maghrébismes a débouché enfin sur une comparaison à double point de vue onomasiologique et sémasiologique.

Mots-clés : particularité lexicale – emprunt – maghrébisme – variété mésolectale – analyses onomasiologique et sémasiologique – français au / du Maghreb – arabe.

Summary

Enrolling in the setting of vast research on the variation of the French in the French-speaking space, of which it adapts the methods and the procedures, our thesis has for objective to compare, while combining the sociolinguistics and linguistics approaches, the lexical inventories published in each of the four French-speaking countries of the Maghreb in order to capture a variety common to these countries.

The specificity of the Maghreb landscape permits the linguistic borrowing that takes place in a situation of contacts of languages and answers specific needs of communication. We compare from a corpus constituted of Arabic lexis and lexis of hybrid formation (Arabic basis + French affix) or (Maghrebisms) present in the mesolect variety, French variety in endogenous use in those four countries.

The linguistic approach of this French Pan-Maghreban variety with its Maghrebisms has lead to a comparison of a double viewpoint onomasiologic and semasiologic.

Key -words:

Onomasilogic and semasiologic analyses – Arabic – borrowing – French in / of -
Maghrebism – mesolect variety.

ملخص

يندرج هذا العمل في إطار أوسع في البحث عن التغيرات في اللغة الفرنسية في الفضاء الفرانكفوني الذي منه توفيق المنهجيات والطرائق. وان هدف الأطروحة هو مقارنة ذلك بمزج مقاربات لسانية واللسانيات الاجتماعية الجرد للمفردات المنشورة في كل من البلدان الفرانكفونية الأربعة بالمغرب العربي وذلك بهدف التمكن من متغيرة مشتركة لهذه البلدان.

إن الخصوصية للطبيعة بالمغرب العربي تسمح بالاستعارة اللسانية التي تحدث في وضعيات اتصالات بين لغات والتي تستجيب إلى احتياجات تواصلية. تقارن من خلال مدونة مكونة من مفردات عربية و مفردات ذات تكوين هجين (القاعدة عربية + الإضافة فرنسية) أو المغربية متواجدة في الطبقة الوسطى متغيرة للغة الفرنسية تستعمل بشكل محلي في هذه البلدان الأربعة.

إن المقاربة اللسانية لهذه المتغيرة المغاربة للغة الفرنسية بأشكالها المغربية أدت إلى وجهة نظر مزدوجة "onomasiologiques" و "sémasiologique".

أهم المصطلحات

تحليل "onomasiologique" و "sémasiologique" – العربية – الاستعارة اللسانية – الفرنسية بالمغرب \ الفرنسية المغارب – المغربية – متغيرة في الطبقة المتوسطة .

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	11
1^{ERE} PARTIE: PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE.....	19
CHAPITRE 1. PROBLEMATIQUE, METHODE ET OBJECTIF	19
CHAPITRE 2. L'EMPRUNT LEXICAL ET LE FRANÇAIS AU MAGHREB ..	28
2.1. Le contact des langues dans les pays du Maghreb	28
2.1.2. L'usage des emprunts au Maghreb	31
2.1.3. La typologie des emprunts.....	34
2.1.3.1. Les formes des emprunts	36
2.1.3.2. Les transformations des emprunts	37
2.1.4. Les catégories grammaticales pourvoyeuses d'emprunts	38
2.2. L'étymon de l'emprunt.....	39
2.3. Emprunts ou xénismes	41
2.3.1. L'emprunt de nécessité ou dénotatif	42
2.3.2. L'emprunt facultatif	43
2^{EME} PARTIE: ETUDE HISTORIQUE, LINGUISTIQUE ET	
SOCIOLINGUISTIQUE.....	46
CHAPITRE 1. LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA FRANCE AU	
MAGHREB DU XIX^{EME} SIECLE A LA VEILLE DES INDEPENDANCES.....	46
1.1 La politique linguistique de la France en Algérie	47
1.1.1. L'enseignement du français	50
1.1.2. Formation d'une élite indigène	50
1.1.2.1. Les écoles maures-françaises, 1836-1850	51
1.1.2.2. Les écoles arabes-françaises	51
1.2. La politique linguistique de la France au Maroc et en Tunisie.....	55
1.2.1. Maroc.....	55
1.2.1.1. Les institutions scolaires destinées aux Marocains musulmans.....	58
1.2.2. Tunisie	60
1.3. La politique linguistique de la France en Mauritanie	63
1.4. Bilan.....	69
CHAPITRE 2.LA SITUATION LINGUISTIQUE ACTUELLE AU MAGHREB	70
2.1. En Algérie	72
2.1.1. Les langues nationales.....	74
2.2. Au Maroc.....	77
2.3. En Mauritanie	81

2.4. En Tunisie	87
-----------------------	----

CHAPITRE 3. LES LANGUES EN PRESENCE AU MAGHREB ET LEURS CHAMPS D'UTILISATION..... 91

3.1. Algérie.....	91
3.1.1. L'arabe, langue officielle.....	92
3.1.2. Le bilinguisme	94
3.1.3. Le français en Algérie	97
3.1.3.1. Les champs d'action de la langue française	99
3.1.4. Status et corpus.....	102
3.1.4.1. Status.....	102
3.1.4.1.1. Officialité	102
3.1.4.1.2. Usages institutionnalisés	103
3.1.4.1.3. Textes officiels	103
3.1.4.1.4. Textes administratifs nationaux	104
3.1.4.1.5. Administration locale	104
3.1.4.1.6. Enseignement	105
3.1.4.1.7. Médias	107
3.1.4.1.8. Cinéma.....	110
3.1.4.1.9. Edition	110
3.1.4.1.10. Secteur secondaire et tertiaire privé	110
3.1.5.1. Le corpus	111
3.1.5.1.1. Appropriation linguistique : acquisition et apprentissage.....	111
3.1.5.1.2. Vernacularisation et véhicularisation	111
3.1.5.1.3. Apprentissage	113
3.1.5.1.4. Compétence linguistique.....	114
3.1.5.1.5. Production langagière.....	115
3.1.5.1.6. L'anglais.....	116
3.2. Maroc	116
3.2.1. Le berbère	117
3.2.1.1. Le tamazight	117
3.2.1.2. Le tarifite ou le rifain.....	117
3.2.1.3. Le tachelhite.....	117
3.2.2. L'arabe standard	118
3.2.2.1. L'arabe classique	118

3.2.2.2. L'arabe moderne	118
3.2.2.3. L'arabe dialectal	119
3.2.3. La hassaniya	119
3.2.4. Le français	120
3.2.4.1. Status.....	120
3.2.4.2. Corpus.....	121
3.2.5. L'espagnol	122
3.2.6. L'anglais	123
3.3. Mauritanie	123
3.3.1. L'arabe.....	123
3.3.1.1. Education	124
3.3.1.2. Moyens de communication de masse	125
3.3.2. Les langues nationales.....	126
3.3.2.1. Le berbère	127
3.3.2.2. La hassaniya.....	127
3.3.2.3. Langues négro-mauritaniennes.....	128
3.3.3. Le français	130
3.3.3.1. Le français et les moyens de communication de masse	131
3.3.4. L'anglais	133
3.4. Tunisie.....	134
3.4.1. Les variétés de l'arabe	134
3.4.1.1. L'arabe classique	135
3.4.1.2. L'arabe littéral moderne	135
3.4.1.3. L'arabe intermédiaire.....	135
3.4.1.4. L'arabe dialectal	135
3.4.1.5. L'arabe littéral moderne	136
3.4.1.6. Instruction publique arabisée.....	136
3.4.1.7. Moyens de communication de masse	137
3.4.2. Le berbère	138
3.4.3. Le français	138
3.4.3.1. Enseignement de base.....	138
3.4.3.2. Moyens de communication de masse	139
3.4.3.3. Cadre professionnel	140
3.4.3.4. Cadre social	140

3.4.3.5. Cadre familial et privé	141
3.4.4. L'anglais	141
3.4.5. L'espagnol, l'italien et l'allemand.....	141
CHAPITRE 4. LES VARIETES DE FRANÇAIS AU MAGHREB	141
4.1. Algérie.....	141
4.1.1. La variété basilectale	142
4.1.2. La variété mésolectale	142
4.1.3. La variété acrolectale.....	143
4.1.4. L'alternance codique	143
4.1.4.1. L'alternance chez les bilingues (arabe / français)	143
4.1.4.2. L'alternance chez les sujets monolingues analphabètes (arabe / berbère)	144
4.2. Maroc	145
4.2.1. La réciprocité de l'influence des langues en contact.....	146
4.2.1.1. L'influence de l'arabe.....	146
4.2.1.2. L'arabe dialectal (véhiculaire et le berbère (vernaculaire)).....	146
4.2.2. Les variétés de français au Maroc	147
4.2.2.1. La variété basilectale	147
4.2.2.2. La variété mésolectale	147
4.2.2.3. La variété acrolectale.....	148
4.2.2.4. L'alternance des codes.....	148
4.3. Mauritanie	149
4.3.1. La variété basilectale	149
4.3.1.1. Le basilecte des migrants.....	149
4.3.1.2. Le basilecte des élèves arabisants.....	150
4.3.2. La variété mésolectale	150
4.3.3. La variété acrolectale.....	151
4.3.4. L'alternance codique	151
4.4. Tunisie.....	152
4.4.1. La variété basilectale	153
4.4.2. La variété mésolectale	153
4.4.3. La variété acrolectale.....	154
4.4.4. L'alternance codique	154
4.4.4.1. L'alternance lexicale.....	154
4.4.4.2. L'alternance emblématique	155

4.4.4.3. L'alternance répétitive	155
4.5. Synthèse pan-maghrébine	156
4.5.1. Les convergences.....	156
4.5.2. La variété basilectale	156
4.5.3. La variété mésolectale	156
4.5.4. La variété acrolectale.....	157
4.5.5. L'alternance codique et le mélange des codes	157
4.5.5.1. L'alternance des codes (code switching).....	157
4.5.5.2. Le mélange des codes (code mixing)	159
4.6. Synthèse pan-maghrébine	160
4.6.1. Les divergences	160
4.6.2. La variété basilectale	160
4.6.3. La variété mésolectale	161
4.6.4. La variété acrolectale.....	161
4.6.5. L'alternance et le mélange des codes	161
4.6.5.1. L'alternance des codes.....	161
4.6.5.2. Le mélange des codes	161
3^{EME} PARTIE: ETUDE COMPARATIVE	162
CHAPITRE 1. LES PARTICULARITES LEXEMATQUES DANS LE	
CONTEXTE MAGHREBIN.....	163
1.1. Les emprunts aux langues non locales	163
1.2. Les emprunts aux langues locales	167
1.2.1. L'emprunt à l'arabe classique	168
1.2.2. L'emprunt à l'arabe dialectal.....	169
1.2.3. L'emprunt au berbère	170
1.2.4. L'emprunt à la hassaniya.....	170
1.2.5. L'emprunt aux langues négro-mauritaniennes	171
1.3. La typologie des arabismes	171
1.3.1. Les arabismes renvoyant aux réalités panarabes.....	171
1.3.2. Les arabismes se référant aux réalités pan – maghrébines.....	172
1.3.3. Les arabismes reflétant une réalité particulière à un pays.....	172
1.4. Aspect morpholexical des lexies empruntées	173
1.4.1. La formation hybride	173
1.4.1.1. Les dérivés hybrides	174
1.4.1.2. Les composés hybrides	182
CHAPITRE 2. LES EMPRUNTS A L'ARABE	189

2.1. Les variétés de l'arabe.....	189
2.1.1. L'arabe classique (littéraire).....	190
2.1.2. L'arabe standard, moderne	192
2.1.3. L'arabe dialectal	195
2.1.4. Conclusion	198
2.2. Le dénombrement et la représentativité des emprunts dans l'espace maghrébin	199
2.2.1. Algérie	200
2.2.1.1. L'arabe dialectal par rapport à l'arabe classique (littéraire).....	200
2.2.1.2. L'amazigh par rapport à l'arabe	201
2.2.1.3. L'arabe par rapport au français et aux autres langues	201
2.2.1.4. L'arabe par rapport à toute la nomenclature.....	206
2.2.2. Maroc.....	207
2.2.2.1. L'arabe dialectal par rapport à l'arabe classique (littéraire).....	207
2.2.2.2. L'amazight par rapport à l'arabe	208
2.2.2.3. L'arabe par rapport au français et aux autres langues	209
2.2.2.4. l'arabe par rapport à toute la nomenclature	212
2.2.3. Mauritanie.....	213
2.2.3.1. La hassaniya par rapport à l'arabe classique (littéraire).....	214
2.2.3.2. L'arabe et la hassaniya par rapport aux langues nationales (négro-mauritanienne)	214
2.2.3.3. L'amazight par rapport à l'arabe	216
2.2.3.4. L'arabe et la hassaniya par rapport au français et aux autres langues étrangères	216
2.2.3.5. L'arabe et la hassaniya par rapport à toute la nomenclature	219
2.2.4. Tunisie	220
2.2.4.1. L'arabe dialectal par rapport à l'arabe classique (littéraire).....	221
2.2.4.2. L'amazight par rapport à l'arabe	222
2.2.4.3. L'arabe par rapport au français et aux autres langues	222
2.2.4.4. L'arabe par rapport à toute la nomenclature.....	225
2.2.5. Conclusion	226
CHAPITRE 3. ANALYSE ONOMASIOLOGIQUE	226
3.1. Classement des domaines pourvoyeurs d'emprunts	227
3.1.1. Société	228
3.1.2. Religion	236

3.1.3. Alimentation	242
3.1.4. Objets de la réalité quotidienne des Maghrébins.....	247
3.1.5. Habillement	251
3.1.6. Arts	254
3.1.7. Politique.....	257
3.1.8. Nature	260
3.1.9. Métier / fonction	263
3.1.10. Espace.....	265
3.1.11. Culture	268
3.1.12. Divers	270
3.1.13. Identité.....	272
3.1.14. Habitat	274
3.1.15. Administration.....	276
3.1.16. Economie.....	277
3.1.17. Armée	279
3.1.18. Enseignement / éducation.....	281
3.1.19. Croyances	282
3.2. Comparaison à l'intérieur de chaque pays	286
3.2.1. Algérie	286
3.2.2. Maroc.....	287
3.2.3. Mauritanie.....	287
3.2.4. Tunisie	287
3.3. Classement onomasiologique.....	288
3.4. Conclusion.....	294
CHAPITRE 4. ANALYSE SEMASIOLOGIQUE	296
4.1. L'hétérogénéité graphique et phonétique	296
4.1.1. Ecart dans les graphies d'un même terme :.....	299
4.1.1.1. Cas des consonnes :	299
A- La lettre k initiale:	299
B- La lettre q initiale :.....	302
C- La lettre –q– médiane :	303
4.1.2. Cas des phonèmes inexistants en français:.....	303
4.1.2.1. La consonne: خ =kh	303
4.1.2.2. La consonne ξ = aa ou aâ	304
4.1.2.3. La voyelle /e/ ou /a/	306
4.1.3. Conclusion	307

4.2. L'écart dans les définitions	309
4.2.1. Conclusion:.....	319
4.3. L'écart dans la productivité.....	321
4.3.1. Base présente dans quatre pays:	321
4.3.2. Base présente dans trois pays:	325
4.3.3. Dérivés sans bases présentes dans l'inventaire des pays maghrébins:	331
4.3.4. Conclusion	333
4.4. Les différents sens actualisés	335
4.4.1. Les écarts de sens dans les définitions	335
4.4.2. Termes identiques mais de sens complètement différents	350
4.4.3. Conclusion	355
CONCLUSION GENERALE	357
ANNEXE.....	363
BIBLIOGRAPHIE	443

INTRODUCTION

A la suite de la parution des Inventaires des particularités lexicales de chacun des quatre pays maghrébins sous l'égide de l'AUPELF, il en est ressorti l'absence d'une synthèse intermaghrébine censée être complémentaire et similaire à l'ouvrage sub-saharien (*IFA* ou Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire). La parution, dans cet espace ayant en commun entre autre l'usage de la langue française, d'un inventaire pan-maghrébin était pourtant prévue pour l'année 1995.

En ce qui nous concerne nous avons intégré l'équipe de recherches sur le français au Maghreb, en 93-94 dans le cadre de la préparation d'un mémoire de DEA (*Les particularités lexicales du français parlé et écrit en Algérie*. Aix-en-Provence), puis 95-2001 lors de la préparation d'un magistère (*Les emprunts dans le français en usage en Algérie. Etude lexicologique et sociologique*. Université de Constantine).

La présente thèse vise donc à rapprocher les différents inventaires du Maghreb en comparant exclusivement les lexies issues de la langue arabe et toutes ses variétés. Les variétés d'arabe en usage dans l'espace maghrébin fournissent statistiquement le grand nombre de termes aux français endogènes en usage par les différents francophones du Maghreb. Cette étude vise à une synthèse de ces lexiques et posera la question partielle de l'existence d'un français pan-maghrébin.

Face à un français en usage en Afrique du Nord et ayant évolué dans un contexte où des facteurs historiques, socioculturels, religieux plus ou moins identiques, sommes-nous en droit donc de postuler à l'existence d'un français commun à toute cette aire?

Un espace où le français est utilisé par des francophones non natifs, maghrébins en l'occurrence, l'opportunité nous est donc donnée de vérifier le postulat de W. Bal qui proclame pour l'avenir une variété commune de français englobant tout l'espace francophone. « Une variété qui se caractériserait par l'unité aussi complète que possible en morphosyntaxe, l'unité relative en matière phonologique qui n'ébranle par le système phonologique, et la liberté totale en matière lexicale tant que les mécanismes de formation ne sont pas affectés. » (Bal 1977 : 24), (Keil, 1990 : 207) et (H. Naffati, 2000 : 18).

Bal exige une unité morphosyntaxique du français, semblable à celle de son espace d'origine : la France, en revanche, il lui permet une liberté totale en matière lexicale. Une liberté nécessaire selon lui à l'expression de réalités spécifiques.

Matière lexicale, les emprunts à l'arabe dans ce contexte sont et restent une partie importante et constituante du français parlé et écrit par les locuteurs et scripteurs locaux.

Le français est bien en terre de contact où l'histoire d'une identité construite à travers les âges finira par transparaître dans les réalisations langagières des sujets francophones. Le recours aux termes arabes dans le français va nous permettre relativement de comprendre si ces termes sont ancrés dans la tradition ou le modernisme. Au vu de certaine ressemblance relevée dans les inventaires lexicaux et dans le cas d'une standardisation d'un français propre à cette aire, nous essayerons de répondre à cette interrogation : peut-on dessiner les contours d'une langue française commune aux sujets parlants maghrébins?

Sous cette optique et pour répondre aux interrogations de cette recherche, nous avons construit le présent travail en trois parties :

I) La première partie traitera dans deux paragraphes distincts l'objectif, les méthodes et la problématique, chapitre premier et les particularités lexématiques présentes dans le français utilisées dans chaque pays de l'aire maghrébine, chapitre 2. Ce chapitre servira d'ancrage théorique par rapport à la problématique de l'emprunt dans le contexte maghrébin.

Chapitre 1.

Dans ce chapitre, nous expliquerons la méthodologie adoptée pour mener à bien cette recherche. La même méthodologie et la même grille seront appliquées aux différents inventaires publiés.

L'emprunt originaire de la langue arabe est abondant dans les différents français choisis pour la comparaison. Ce fait, qui nous rassure dans notre description de ce français, reste indispensable aux scripteurs locaux pour exprimer leur monde référentiel, affectif, culturel, économique et politique. La présente étude est comparative, elle nous permettra une analyse de l'emprunt pays par pays et de montrer quel est le schéma et / ou schème qui se dégage de l'usage de la langue française ayant emprunté à l'arabe.

Chapitre 2.

Ce chapitre nous servira d'ancrage théorique par rapport à la problématique de l'emprunt dans le contexte maghrébin. En effet, nous passerons en revue quelques définitions du concept. Nous aborderons l'usage et la forme de l'emprunt dans le présent concept et nous justifierons aussi la présence des substantifs provenant de différentes langues et utilisés dans le français au Maghreb. Enfin, c'est à travers des exemples relevés des Inventaires lexicaux que nous montrerons la prégnance culturelle dans la langue française au Maghreb.

II) La deuxième partie concernera les descriptions historique, linguistique et sociolinguistique du français parmi les autres langues en présence et dans une aire où l'arabe réalise l'unité linguistique. Elle se subdivise en quatre chapitres où chacun d'eux recentre un contexte théorique particulier :

Chapitre 1.

A travers ce chapitre, nous passerons en revue des événements importants de l'histoire contemporaine du Maghreb et ce dans la perspective de montrer les similitudes et les différences d'une politique linguistique adoptée alors dans chacun des quatre pays concernés par cette étude. Plus d'un siècle est la durée qui a été nécessaire à la France pour implanter sa langue au niveau de cette aire géographique. Nous n'ignorons point l'importance particulière accordée à l'Algérie par les pouvoirs politiques qui se sont succédé à la tête de cette puissance coloniale. En effet, considérée comme un département français, l'Algérie a subi une politique de francisation plus marquée que celle entreprise pour les trois autres pays constituant cette aire.

Chapitre 2.

Nous aborderons dans ce paragraphe les politiques linguistiques adoptées post-indépendances par les gouvernants de chaque pays maghrébin et leurs impacts sur le plurilinguisme avéré des populations de cet espace. Les langues en présence dans le paysage linguistique actuel de ces pays ont permis un contact qui est à l'origine d'échanges entre les langues véhiculant les différentes cultures locales de ces pays et la langue française. Ce plurilinguisme a favorisé les contacts et échanges entre les langues présentes dans les marchés linguistiques de ces pays. Loin de ses bases

d'origine, la langue française s'est adaptée à la réalité maghrébine. L'évolution du français dans ce paysage linguistique a permis l'obtention des corpus décrits par les équipes de linguistes locales. Ce sont leurs inventaires lexicaux que nous allons comparer tout au long de cette recherche. Pour mémoire, ils ont été établis à partir de sources assez variées prises dans les productions langagières des sujets maghrébins. Ils s'inscrivent dans une perspective synchronique et se fondent sur un dépouillement plus ou moins systématique de quotidiens, périodiques, hebdomadaires... La collecte s'est effectuée aussi à partir des œuvres littéraires (littérature maghrébine d'expression française) et documents officiels... Pour l'aspect oral du corpus, les équipes de linguistes locaux ont procédé au relevé des particularités lexicales présentes dans les productions orales des locuteurs francophones de niveau mésolectal (animateurs de radio ou de télévision et leurs invités sur les plateaux, professeurs du secondaire ou à l'université, inspecteurs de français...).

Chapitre 3.

Dans ce chapitre, nous représenterons la situation actuelle du français dans chaque pays de l'espace maghrébin. Grâce à une grille d'analyse des situations linguistiques dans l'espace francophone établie par R. Chaudenson¹ nous décrirons, avec le concours des linguistes maghrébins, le multilinguisme de chaque pays. Nous cernerons le «status», à savoir tout ce qui est de l'ordre du statut, des institutions, des fonctions et des représentations, et le «corpus» pour ce qui concerne les pratiques linguistiques elles-mêmes, depuis les modes d'appropriation jusqu'aux productions langagières. A travers les divers usages et la classification de la politique linguistique dans ces quatre pays, nous comprendrons les comportements langagiers propres aux locuteurs et / ou scripteurs francophones maghrébins.

Chapitre 4.

Les linguistes maghrébines ont tous montré pour leurs pays respectifs que les productions de français dans l'aire concernée varient selon un continuum qui s'étale de la variété basilectale à la variété acrolectale. Il nous restera à montrer que la variété mésolectale, variété intermédiaire, reste la plus usitée dans toute l'aire géographique

¹ Grille constamment remaniée, la dernière actualisation date de 2004.

concernée par cette étude. Le français est aussi présent dans les discours métissés. La comparaison de ces variétés de français nous permettra de faire ressortir les convergences et les différences dans l'usage de cette langue dans ces pays.

III) La troisième partie, qui porte le titre d'«étude comparative de l'emprunt à l'arabe dans le français au Maghreb » se divise en quatre grands chapitres.

Chapitre 1. Il sera réservé à l'étude des particularités lexématiques dans le contexte maghrébin. Il traitera de la question des termes provenant de la langue arabe et d'autres langues (nationales et / ou internationales). Ainsi, nous recenserons particulièrement le nombre de lexies issues des langues, autre que l'arabe, et décrirons aussi les formes hybrides (arabe / française) présentes dans les lexiques maghrébins. La comparaison fera donc ressortir le nombre termes originaires des langues nationales ou étrangères. Elle servira aussi à montrer l'aspect morpholexical de certaines lexies en abordant leur formation par dérivation ou composition. La formation de lexies hybrides est en elle-même un fait qui pourrait être particularisant à l'aire maghrébine.

Chapitre 2.

Les emprunts sont omniprésents dans le discours des locuteurs et / scripteurs de cet espace. L'emprunt sert à exprimer et dénoter une réalité spécifique au Maghrébin donc peu connue des locuteurs du français de référence. Les termes empruntés sont de ce fait devenus nécessaires pour l'expression de la réalité socioculturelle maghrébine. Nous donnerons dans ce chapitre les proportions des emprunts à l'arabe par rapport aux lexies provenant d'autres langues telles les langues nationales, et les langues étrangères dans les différents Inventaires lexicaux des pays concernés. Pour ce cas précis, nous utiliserons des graphiques qui nous permettront d'illustrer et de comparer les données obtenues pour chacun des quatre pays.

Chapitre 3.

L'analyse onomasiologique concerne *les domaines pourvoyeurs* d'emprunts présents dans le français utilisé dans chaque pays tels la religion, la culture, alimentation, société, culture, économie, identité... spécifiques aux scripteurs et / ou

locuteurs maghrébins. Ces domaines renferment des termes qui véhiculent des réalités impossibles à transmettre sans recourir aux "maghrébismes" ou termes originaires totalement ou partiellement de la langue arabe utilisée dans l'espace maghrébin. Une fois insérés dans le français, ces termes lui donnent une coloration maghrébine et servent aussi à accélérer l'intercompréhension entre les francophones d'un même pays et des pays de toute l'aire. Enfin, nous indexerons et classerons dans un ordre décroissant les thèmes qui fournissent le plus grand nombre d'emprunts à ce français. Par la suite, nous procéderons à des comparaisons inter et intra pays maghrébins des domaines afin de montrer l'incidence qu'ont ces derniers sur l'enrichissement du français utilisé.

Chapitre 4.

Dans le cadre d'une analyse sémasiologique, nous comptons comparer les termes simples empruntés à la langue arabe et ceux de formation hybride recensés dans les différents lexiques afin de faire apparaître les similitudes et différences qui touchent le même terme recensé pourtant dans au moins deux pays. Ainsi nous tenterons tout au long de ce chapitre de:

- Montrer les différentes graphies et expliquer ce phénomène qui touche plusieurs lexies recensées dans les inventaires lexicaux du Maghreb. Notre réflexion sera axée particulièrement sur les divergences graphiques qui concernent le même "maghrébismes". Il sera particulièrement question dans ce cas du traitement des phonèmes inexistants dans la langue emprunteuse. Nous verrons aussi les tentatives de leur francisation par les scripteurs locaux.

- Répondre à la présence de plusieurs acceptions pour le même terme, fait que nous pouvons relever par la comparaison de la définition de la lexie d'un pays à un autre. Nous nous demanderons pourquoi un terme est polysémique dans un pays et pas dans l'autre. Ce cas de figure présent dans le français utilisé au Maghreb a exigé des écarts dans les définitions que les linguistes maghrébins avaient rédigées pour le même terme mais séparément. Ainsi, chaque équipe a uniquement tenu compte du sens inhérent à l'usage du terme à l'intérieur du pays concerné, ignorant de facto le(s) sens susceptible(s) d'exister dans l'autre pays maghrébin.

- Expliquer les écarts de production qui touchent la formation de lexies hybrides (base arabe + affixes français) à partir d'une base commune au moins à deux pays. Il

s'agira de recenser les lexies concernées et de les expliciter. La comparaison aidera à comprendre ce phénomène récurrent dans les lexiques de ces pays.

- Relever les écarts de sens d'une lexie d'un pays à un autre. C'est en comparant ce type de lexies présentes dans deux pays et plus que nous avons constaté la différence de sens dans l'usage de celles-ci d'un pays à un autre. Nous tenterons d'expliquer ce cas qui concerne un certain nombre de "maghrébismes" ou lexies relevées dans les inventaires lexicaux de plus d'un pays appartenant à cet espace géographique.

L'annexe, sera consacrée à l'inventaire des termes arabes ou de formation hybride que nous avons exploité pour cette recherche. Présentée comme une liste, elle facilitera l'accès à tous les termes empruntés et répertoriés dans le français en usage dans chaque pays de l'aire concernée par opposition à un français de France.

In fine, la structure générale du travail permet au lecteur de s'orienter à l'intérieur de celui-ci en comparant le français dans ces quatre pays, depuis son implantation, à son usage actuel.

1^{ère} PARTIE: PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE

CHAPITRE 1. PROBLEMATIQUE, METHODE ET OBJECTIF

1. Problématique

Principes théoriques

Devant une probable standardisation d'un français particulier dans les quatre pays du Maghreb, nous tenterons de démontrer à partir des inventaires lexicaux réalisés par des

équipes de linguistes maghrébins si de grandes similitudes existent entre les variétés de français utilisées par les sujets parlants de chaque pays de cet espace géographique.

Notre étude se basera sur les inventaires lexicaux algérien², marocain³ mauritanien⁴ et tunisien⁵ pour essayer de répondre aux interrogations suivantes :

-Partant de pays situés dans une même aire géographique avec une culture, histoire et langues plus ou moins identiques ; les termes issus de la langue arabe peuvent-ils désigner une réalité plurielle présente donc dans plus d'un pays ?

-Par ce français à couleur locale peut-on procéder à des rapprochements au niveau lexical entre chacun des pays en question?

-Les lexies empruntées à l'arabe, langue majoritairement parlée dans cette aire, nous aideront-ils à marquer les contours d'un lexique pan-maghrébin ?

Principes méthodologiques

L'existence d'une méthodologie commune décrite de la même façon pour les Inventaires du Français au Maghreb (*IFM*) convergente avec l'Inventaire du Français en Afrique (*IFA*) et d'une même grille de sélection ou d'analyse dans les différents inventaires publiés ces dernières années (de 1998 à 2004), nous aide à nous interroger sur l'existence d'un français endogène mais pan-maghrébin.

Les inventaires des particularités lexicales du français utilisé dans chacun des quatre pays se sont fondés sur les procédures d'investigation mises au point par l'équipe *I.F.A* dans sa réalisation de l'Inventaire.

L'élaboration de ces lexiques a nécessité trois phases essentielles :

a) Recueillir les données et constituer un corpus avec seulement les lexies présentant un écart par rapport au français de France.

b) Déterminer des critères de sélection des particularismes.

c) Mettre au point les techniques lexicographiques de classement et de présentation des informations retenues.

² Le Français en Algérie. Lexique et dynamique, A. Queffélec, Y. Derradji, V. Debov, D. Smaali-Dekdouk, Y. Cherrad-Bencheffa, Duculot, 2002.

³ Le Français au Maroc. Lexique et contacts de langues, F. Benzakour, D. Gaadi, A. Queffélec De Boeck et Larcier, 2000.

⁴ Le Français en Mauritanie, B. Ould Zein, A. Queffélec, EDICEF, 1997.

⁵ Le Français en Tunisie, H. Naffati, A. Queffélec, numéro 18 de la revue Le Français en Afrique, 2004.

Dans tous les lexiques maghrébins, les unités lexicales constituant l'inventaire national sont classées selon un ordre alphabétique conformément à la tradition lexicographique. Toutes les formes graphiques attestées et retenues selon des critères de sélection commune ont été regroupées sous l'entrée correspondant à sa forme la plus fréquente. Cependant des options diffèrent dans le traitement des emprunts aux langues locales ; ainsi les formes-vedettes choisies sont en relation directe avec le genre et le nombre de la lexie. Conséquence, des termes comme par exemple *cheikh*, *cheikha*, *chioukh*, *cheikhate* pour l'Algérie et *cherif*, *cherifa*, *chorfa* pour le Maroc sont des formes aux féminin, féminin pluriel et masculin, masculin pluriel des termes *cheikh* et *cherif* des marques inexistantes dans le français de référence. Transcrites en français ces formes tellement différentes contraignent les descripteurs maghrébins à leur attribuer des entrées distinctes dans les inventaires. Ces termes ont aussi fait respectivement l'objet de quatre et trois articles distincts et ce malgré le système de renvoi qui permet de faire des économies de définitions communes.

La microstructure dans chacun des inventaires des quatre pays du Maghreb reste conforme à la pratique lexicographique adoptée pour les lexiques hors de France (IFA 1983, A. Queffélec, 1990). Une organisation identique a été adoptée à tous les articles présentés sur plusieurs rubriques : Entrée –variantes graphiques -variation de genre et de nombre-transcription phonétique-étymon -catégorie grammaticale-marques d'usage -code (oral/écrit)-milieu d'emploi -définition -exemples et illustrations référencés-commentaires – renvois.

Pour cette recherche, nous avons choisi les inventaires lexicaux nationaux constitués sur la base d'une méthodologie identique et qui dresse des inventaires d'usage local du français où seul le lexique a été mis à contribution dans les quatre publications des lexiques maghrébins. Les raisons qui expliquent cette limitation, sont que le vocabulaire reste le domaine où la particularité maghrébine est la plus nettement perceptible. Cette étude sur le français au Maghreb s'inscrit dans une recherche sur les lexies issues des langues de cette aire et dans un cadre d'un réseau mondial « *Etude du Français en Francophonie*. » En effet, dans ces pays francophones appartenant à l'aire maghrébine, le français ancré dans chacun de ces quatre pays interagit avec les langues locales. La particularité réside dans le fait qui consiste à relever chez le sujet parlant maghrébin une pratique différenciée du français.

Il s'agit de dresser des inventaires des particularités locales où les lexies représentent, par leur stabilité et leur fréquence, la norme réelle de l'usage.

Les lexiques maghrébins dans notre étude renferment en leur sein un nombre important de lexies empruntées particulièrement aux langues locales: l'arabe et ses variétés le berbère ou le tamazigh, et les différentes variétés qui le composent sans oublier certaines langues négro-africaines présentes uniquement en Mauritanie.

L'orientation principalement synchronique des inventaires sert à décrire, les particularités lexicales du français parlé et écrit, dans chacun des pays du Maghreb. Dans cette description les chercheurs maghrébins ont mis de côté les préoccupations normatives nécessairement subjectives et prescriptives. Les scientifiques de ces différents pays se sont bornés à une description complète de l'usage du français endogène en fournissant en accompagnement les éléments objectifs d'appréciation loin des jugements de valeur que peuvent porter d'autorité les pédagogues des pays respectifs. La visée méthodologique est donc synchronique, descriptive et différentielle.

En cherchant à vérifier l'hypothèse de l'existence d'un lexique pan-maghrébin, nous nous proposons de comparer les 4 inventaires lexicaux à travers toutes les lexies qui les constituent. Ces lexies sont issues de l'arabe et d'autres langues en contact avec le français dans ce contexte géographique avec une importance toute particulière accordées aux lexies d'origine arabe et hybrides (arabe / français). La particularité de ce français au Maghreb est son emprunt à la langue arabe, notre étude vise donc à comparer les emprunts à l'arabe recensés dans les inventaires lexicaux.

2. Méthode

➤ Choix de l'emprunt

Le français au Maghreb emprunte aux langues nationales et aux langues internationales. Des langues sources sont donc à l'origine de ces emprunts. Les langues comme l'arabe et ses variétés, avec le berbère (langues nationales) restent celles qui nous intéressent le plus dans cette recherche. Vu que les berbérismes étaient peu nombreux voire inexistants dans deux pays de l'aire maghrébine (Mauritanie et Tunisie), notre choix s'est donc porté sur les nombreux arabismes recensés dans les inventaires lexicaux, matière à étudier. Nous n'aborderons pas l'aspect étymologique qui exigerait à lui seule une étude approfondie par laquelle nous remonterions aux

temps immémoriaux sans toutefois être certain de trouver des écrits attestant la véracité de nos conclusions. Pour cet aspect nous nous contenterons de ce que certaines équipes ont mentionné pour des lexies qu'ils jugent être d'une origine grecque, turque, persane, berbère... que le français en usage local a emprunté à date récente à la langue arabe. Une autre difficulté pouvait surgir quant à l'appartenance d'une lexie arabe à la variété littéraire ou dialectale, écueil pas toujours évident à surmonter.

La présence d'arabismes dans les français maghrébins permet au sujet parlant de cette aire géographique de rendre compte du monde référentiel, affectif, culturel, économique et politique à travers lequel il arrive à s'identifier. Ces lexies sont en écart par rapport à l'usage normé dans le français de référence essentiellement au niveau de la forme.

a) La particularité retenue (l'emprunt) possède une forme non française donc non conforme à la forme gallo-romane. D'origine arabe, la particularité en question est transcrite en caractères latins.

b) Cette particularité lexicale est aussi fréquemment reprise dans les différents inventaires lexicaux maghrébins. Sa présence, nous l'évaluons, selon nos calculs, à des taux différents:

- 74% pour le Maroc,
- 73% pour la Tunisie,
- 57% pour l'Algérie,
- et 32% pour la Mauritanie. Ce taux demeure l'exception avec des emprunts inférieurs de loin à la moitié de la totalité de la nomenclature.

En plus de la forme, les forts taux de lexies d'origine arabe enregistrés dans les inventaires lexicaux du Maghreb sont aussi des éléments motivants.

C'est donc la forme et la fréquence dans les différents lexiques maghrébins qui ont justifié ce choix.

➤ La comparaison

Dans la présente recherche, nous avons commencé par passer en revue et brièvement les politiques linguistiques différentes adoptées durant et après la colonisation française dans chacun des pays du Maghreb. Ce regard en arrière nous permettra de voir comment l'administration coloniale a imposée sa langue, le français, aux populations locales. Le français était devenu une langue dominatrice et les langues locales (arabe et berbère), langues dominées.

Après les Indépendances de ces pays, les pouvoirs en place ont entrepris l'inverse pour changer le paysage linguistique hérité de l'occupation. Les langues dominées à leur tête la langue arabe est désormais langue dominante. Le français n'est plus la langue officielle de ces peuples autrefois colonisés mais devient la langue d'ouverture vers l'extérieur. Et aujourd'hui, certaines langues nationales longtemps oubliées ont depuis peu le droit de citer.

Puis, sachant que chaque pays avait une configuration propre des langues en présence, nous avons donc répertorié ces langues en contact dans chacun de ces pays et spécifier le champ d'utilisation de chacune d'elles.

La présence de la langue française dans cet espace est une évidence, nous sommes ensuite passés à la description des variétés de ce français en usage dans chacun des quatre pays.

Enfin, nous avons opté pour la comparaison des quatre inventaires lexicaux en vue d'en dégager les similitudes et différences qui ressortent de ces inventaires. Nous avons débuté par la comparaison des lexies empruntées aux langues non locales (étrangères) afin de voir qu'elles sont les langues étrangères pourvoyeuses d'emprunts au français endogène de ces pays.

Les langues locales, arabe compris, vont elles aussi être observées quant aux lexies qu'elles offrent à chaque français endogène.

Nous n'oublierons pas les lexies hybrides présentes dans les inventaires maghrébins et dégagerons le nombre de suffixes et préfixes qui ont servi à la formation de ces lexies dans chaque pays.

Enfin, partant de lexies arabes pan-maghrébines, présentes dans 4, 3 ou 2 inventaires différents, nous dégagerons pour chacune des lexies recensées dans plus d'un inventaire lexical, les similitudes et les différences au niveau graphique et référentiel. Cette même démarche nous servira à cerner avec précision les proportions des différents termes et des langues qui entrent dans la constitution des lexiques de chaque pays.

Ce procédé méthodologique nous permettra aussi de montrer puis de classer hiérarchiquement les domaines pourvoyeurs des lexies arabes aux Inventaires de chacun des quatre pays concernés par cette étude.

Par la comparaison, nous relèverons enfin tous les écarts, si écart il y a, dans la productivité, dans la rédaction des définitions et dans le sens des différentes, lexies présentes dans les lexiques maghrébins.

3. Objectif

La faiblesse de la pression normative a permis aux sujets parlant la langue française des pays maghrébins – Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie – de montrer leurs aptitudes à tirer parti des ressources mises à leur disposition par le système linguistique français. Ils utilisent dans leurs discours des lexies qui leur paraissent respectivement les plus aptes à montrer leur vie en société. Dans cette recherche, la caractéristique essentielle d'une lexie empruntée aux idiomes locaux ou de formation hybride (arabe / français) est son écart par rapport à l'usage normé du français de référence au niveau lexical.

Les emprunts de loin les plus productifs dans les inventaires lexicaux maghrébins sont assimilés aux particularités lexicales dans la grille de « typologie des particularités » de l'IFA (1983 : XLIII).

L'aire maghrébine a sa particularité, à savoir que ces quatre pays partagent majoritairement les mêmes langues véhiculaires : l'arabe et le français et les vernaculaires arabe dialectal et berbère avec en plus les langues africaines pour la Mauritanie parlées par environ 20% de la population du pays. Il ressort que dans les quatre pays maghrébins, il existe une variété de français que les spécialistes estiment en voie de standardisation, la variété mésolectale.

Dans le français en usage au Maghreb, le recours aux termes d'origine arabe, objet de la présente réflexion, est motivé par le besoin pressant de décrire une réalité propre à un de ces quatre pays. Une réalité complètement étrangère à la France et « où la langue française serait lacunaire. » (H. Naffati et A. Queffélec, 2004 : 114). Ce fait a rendu la langue française en usage dans cette région perméable à l'emprunt de termes issus de la langue arabe présente dans ces pays. Le français a fini par subir l'influence de cette langue initiale sur le marché linguistique de chaque pays de cet espace.

L'arabe et ses variétés pour l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'arabe aussi et la hassaniya surtout pour le grand nombre de la population mauritanienne constituent les réservoirs dans lesquels, au besoin, puisent les sujets parlants pour enrichir ce français utilisé dans ces pays maghrébins.

Partant de ces variétés décrites dans chacun de ces pays et où l'emprunt à l'arabe est prépondérant, nous allons tenter de voir s'il est possible de construire une variété pan maghrébine commune à partir de sa pluralité confirmée au Maghreb. De l'existence d'un français pour chacun des pays maghrébins, nous pouvons affirmer qu'il y a un français au Maghreb, mais existe-t-il par contre un français du Maghreb?

En nous appuyant sur l'existence d'une même méthodologie et d'une même grille de sélection ou d'analyse dans les différents inventaires publiés ces dernières années (de 1998 à 2004), nous allons nous interroger sur l'existence de ce français éventuel du Maghreb.

En cherchant à vérifier l'hypothèse de l'existence d'un français identique en usage dans ces pays du Maghreb, nous nous proposons de réfléchir sur l'insertion de ces mots issus de la langue arabe en contact avec le français. Un besoin pour lequel le locuteur natif n'a guère jugé opportun de mettre en branle l'activité "néologisante" inhérente à la langue et ce pour plusieurs raisons. Dans les lexiques maghrébins de langue française, choisis pour cette recherche, la priorité n'a été accordée qu'à la néologie en tant qu'activité lexicale.

Nous tenterons, aidé par les travaux lexicographiques, par notre itinéraire d'enseignant formé à l'école traditionnelle, voire française, et par notre expérience d'observateur, de tester, l'existence d'un français du Maghreb.

➤ Les travaux lexicaux sur le français au Maghreb

La tradition depuis toujours veut que le dictionnaire soit le reflet fidèle et exhaustif de la langue. Ce qui est dans le dictionnaire est français; ce qui n'est pas dans le dictionnaire ne peut pas l'être. L'idée que le dictionnaire construit de la langue une image imparfaite est minoritaire. L'existence d'une première description du français en usage en Algérie (V. Debov, 1992) nous a donné l'occasion de dire comment cette image s'est construite à partir de notre connaissance de la variété de référence, complétée en cela par une connaissance intime d'un usage local ou national. Cependant, il y a lieu de réfléchir aux autres acteurs, en particulier ceux à qui l'ouvrage était censément destiné.

Presque tous les descripteurs de ce français particulier ont constaté l'étonnement d'une assez large frange de gens qui les ont entendus parler de particularités lexicales

dans le français utilisé en Algérie, recenser et décrire un bon nombre de ces néologismes dans l'ouvrage *Le français en Algérie*.

Les interrogations de F. Benzakour illustrent parfaitement la situation qui a prévalu tant dans ces pays du Maghreb: «Y avait-il donc un français autre que le français de France qu'on apprend à l'école et que les jeunes, actuellement, maîtrisent de moins en moins ? (...) L'inventaire (...) allait-il modifier l'idée que la plupart des locuteurs se faisaient du français si présent dans leur environnement mais dont le statut, - « intentionnellement » ambigu - rendait invisibles ses multiples usages ou plutôt l'enfermait dans la seule aire scolaire ? » (2008 : 192).

Le travail de chaque équipe a consisté à dresser un inventaire de mots présents dans ce français utilisé par des Algériens, Marocains, Mauritaniens et Tunisiens mais absents du français de référence. Cette entreprise s'était, par ailleurs, répandue dans presque toute l'aire francophone. Cette variété de français décrite renferme un nombre important de termes provenant des langues locales.

Elle correspond aussi à l'usage ordinaire de locuteurs qui ont suivi un long cursus universitaire en français et qui continuent à le pratiquer après leur scolarité pour diverses raisons et dans des contextes différents avec des particularités lexématiques caractéristiques de la culture arabo-berbéro-islamique.

C'est donc cet objectif d'un français à coloration locale utilisé pour faciliter la communication entre sujets parlants que nous désirons cerner. Par l'insertion de termes provenant de l'arabe, le français leur permet d'exprimer des réalités ignorées de la culture française. Les inventaires lexicaux relatifs au Maghreb renfermant les emprunts contribuent à la description des usages du français. Les équipes de linguistes du Maghreb (D. Morsly, Y. Cherrad- Bencheffa et Y. Derradji pour l'Algérie ; F. Benzakour, A. Akouaou et D. Gaadi pour le Maroc ; B. Ould Zein pour la Mauritanie et H. Naffati pour la Tunisie) ont toutes respectivement œuvré pour la préparation de dictionnaires de la variété mésolectale du français en usage dans cette région d'Afrique. L'objectif déclaré était bien la publication d'un lexique usuel du français de ces quatre pays. Dans ce type de projet les linguistes sont unanimes pour dire que c'est bien le niveau lexical qui montre la spécificité de chaque pays par rapport au français de référence. Les descripteurs de ces variétés ont perçu l'importance des aspects lexicaux des maghrébismes. Ces termes propres au Maghreb peuvent-ils contribuer à la constitution d'une norme endogène de français pour les quatre pays ?

La réponse à cette interrogation pourrait venir de Keil qui, parlant de la Tunisie, voit que c'est au niveau lexical que « les analyses linguistiques sont les plus intéressantes, que la récolte est la plus riche, qu'on peut parler à plus juste titre ou avec moins d'incertitude d'un système en mouvement de l'élaboration d'un lexique régional, sans que l'ombre sinistre d'une interférence fautive ou non-statut de variété surgisse à chaque pas.» (H. Naffati, 2000 : 175).

CHAPITRE 2. L'EMPRUNT LEXICAL ET LE FRANÇAIS AU MAGHREB

Notre recherche s'inscrit dans le courant des recherches sur les inventaires lexicaux du français utilisé au Maghreb. Ainsi, la description de ce français, où les emprunts constituent une de nos préoccupations majeures, ne peut se faire que par l'identification des emprunts.

2.1. Le contact des langues dans les pays du Maghreb

Langue arabe d'une part et langue française d'autre part cohabitent plus ou moins pacifiquement depuis l'indépendance des pays maghrébins (Maroc, Algérie, Tunisie et Mauritanie). Cette cohabitation a pour principale conséquence linguistique la présence dans ces différentes langues d'emprunts réciproques. L'emprunt reste un processus interlinguistique qui se distingue du néologisme, phénomène intralinguistique, pose, pour M. Miliani (2009 : 55) et de manière générale, la dichotomie langues emprunteuses et langues prêteuses.

La complexité du concept de l'emprunt nous demande de revisiter la ou les définition (s) que proposent les linguistes.

Le lexique du français dans l'aire maghrébine comprend un nombre d'unités provenant des langues utilisées localement. Il s'agit de termes introduits dans le corps d'une phrase française, pour faire référence à un signifié propre à ces langues. Ce phénomène, appelé emprunt linguistique, est « très apparent et le commun des usagers quelque peu cultivés d'une langue le perçoivent.» (Deroy L, 1956 : 2). Le traitement que lui réserve la lexicographie traditionnelle est des plus négatifs. L'opinion de E. Blanchard, reprise par G. Bibeau, est là pour l'illustrer : « les emprunts sont des fautes qu'il faut corriger.» (2000 : 10). La Commission de la Néologie pour la langue

française conseille de son côté que « l'emprunt soit proscrit [surtout] si le mot de remplacement existe. » (Diki Kidiri, 1970 : 55).

Controversé, l'emprunt, selon J. Tabi Manga (2000 : 159), unité lexicale étrangère, « enrichit la dynamique du français dans un contexte multilingue et donc de contacts culturels » comme ceci est le cas dans ces quatre pays maghrébins.

En général, l'emprunt est défini comme un mot pris à une autre langue. Ce qui a fait dire à J. Tabi Manga (2000 : 162) que : « l'emprunt est au carrefour des langues et des cultures. » Le français dans le contexte maghrébin accueille en son sein des mots, provenant des langues locales pour leur majorité, qui dénotent des *realia* nationales inconnues de ce fait en France. Ces *statalismes*, selon C. Poirier, sont relatifs « à la faune, à la flore, à l'habitat, à l'administration, à la politique et pour bien le dire, à la culture d'un pays donné. » (1995 : 29).

En ce qui nous concerne, la définition de l'emprunt, nous la puiserons du dictionnaire de linguistique de Dubois pour qui: « il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunt. » (1973 : 188).

Dans la définition du dictionnaire, le terme *emprunt* est employé avec deux sens distincts: « action d'emprunter », « chose empruntée » ; toutefois L. Deroy (1956 : 20) note que la langue française permet d'employer le verbe *emprunter* avec le sens de « tirer de, prendre de, recevoir de ». *Tirer des mots* d'une langue donnée est un fait couvert « par des situations bilingues et des périodes d'interférence » soutient A. Martinet (1970 : 171).

Le bilinguisme est un phénomène purement linguistique dont les conséquences sont l'emprunt et l'interférence. M. Daff remarque que les recherches sur le bilinguisme ont décrit ces phénomènes en *termes purement linguistiques*: « l'interférence a surtout été exploitée sur le plan didactique alors que l'emprunt est souvent considéré comme un phénomène secondaire parce que portant sur le lexique, inventaire ouvert et où il est admis que les locuteurs puissent enrichir leur répertoire lexical par la création néologique et par l'emprunt motivé. » (2000 : 195).

Le mot *emprunt* ne semble aussi pas faire l'unanimité. A titre indicatif, R. Chaudenson (1994 : 40) le trouve « inadéquat dans bien des cas ». Il lui préfère aussi le

vocabulaire *interférence* jugé bivoque (rencontre de deux systèmes linguistiques en contact permanent) à *emprunt* resté univoque et orienté (cas d'une langue qui accueille des éléments provenant d'un autre système).

U. Weinreich, dans son étude (1968), use du terme *interférence* afin de désigner le phénomène de l'emprunt reconnu comme essentiel dans le jeu des processus inter linguistiques.

En revanche B. Liagara, dont la thèse est citée par A. et P. Durand (1994 : 82), distingue clairement entre ces deux concepts; l'interférence est un « *processus individuel* » qui relève de la parole, alors que l'emprunt devient le « résultat de ce processus au niveau de la collectivité » et appartient aussi à la langue.

La définition, qui semble la plus appropriée pour cerner le phénomène de l'emprunt, est celle que L. Deroy (1956 : 18) a reprise, tout en la traduisant de l'italien, à V. Pisani : « L'emprunt est une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté ».

Quoique la notion de communauté linguistique reste difficile à définir, nous avons, à l'instar de Touratier C. (1994 : 12), adopté à cet effet, l'approche que J.B. Marcellisi et B. Gardin avaient suggérée: « [une communauté linguistique] serait un ensemble de groupes sociaux et linguistiques qui ont chacun leur système de normes mais qui entrent tous dans la constitution d'un ensemble de système socialement hiérarchisés et gravitant autour d'un système de normes dominant ».

La proximité des langues favorise selon S. Lafage cité par Smaali, (1995 : 224) «des échanges de culture » lesquels «se traduisent par des emprunts réciproques ». Ces derniers sont le résultat «des rapports et des contacts permanents entre les langues » à partir desquels se forme le paysage linguistique de chacun de ces pays du Maghreb. En somme, contacts de cultures et contacts linguistiques entraînent pour résultat des phénomènes d'emprunt d'une langue à une autre.

D'un point de vue strictement sociolinguistique, l'étude des emprunts nous permet de dégager une tendance représentative d'une norme locale intégrant au français les valeurs culturelles de l'arabe.

Il reste à se demander si l'emprunt affecte toutes les parties du système ou s'il n'est tout simplement qu'une pratique linguistique propre au vocabulaire. La plupart des linguistes pensent que l'emprunt peut concerner toutes les composantes du

système d'accueil, phonologique, morphologique, syntaxique. Cependant l'aspect lexical reste de loin le plus important. Ceci s'explique par le fait que le lexique demeure un système en mouvement ouvert sur les paysages socioculturels de la communauté. De ce fait, l'emprunt lexical constitue la source la plus importante et participe ainsi à l'enrichissement et au renouvellement de la langue d'accueil. Somme toute, les emprunts à l'arabe sont très largement représentés et tendent à s'intensifier. La prépondérance de cette langue se justifie par sa valorisation en tant que langue nationale pour l'arabe littéraire et en tant que langue parlée par la majorité des Maghrébins, l'arabe dialectal.

Les emprunts et les calques ou "doublons" résultent d'un contact de langues. Ils ont selon F. Benzakour (2004 : 334) « pour particularité de coexister avec des mots fondateurs présentant un même sens dénotatif ». Dans le cas du calque, en plus de l'emprunt, il y a traduction. La cohabitation du français et des langues locales a eu pour conséquence des emprunts lexicaux réciproques. A l'instar des emprunts des langues locales au français présents dans Y. Derradji in A. Queffélec et al. (2002 : 116) :

- *oui habit t'sabotini* «tu veux me saboter ? » ou
- *bonjour ! rayah endir l'analyse tâa e'dem* «je vais faire l'analyse de sang»

L'emprunt du français à l'arabe avec ses variétés respectives, langue majoritairement représenté dans les lexiques des quatre pays respectifs, est naturellement l'une des conséquences de la situation de plurilinguisme qui règne dans l'espace maghrébin.

2.1.2. L'usage des emprunts au Maghreb

Depuis l'indépendance des pays maghrébins, le français, langue principalement transmise par l'école, s'enrichit continuellement au contact des réalités locales du Maghreb et des langues sollicitées par les locuteurs francophones tels l'arabe littéraire (classique), l'arabe dialectal et subsidiairement le berbère. Nous sommes en face d'une nouvelle appropriation de la langue française avec un réinvestissement au sein de cette langue des valeurs propres à ces pays.

Ainsi, les emprunts lexicaux servent à désigner des *realia* sociales, politiques ou culturelles étrangères à la civilisation de l'ancienne puissance coloniale. La difficulté à

désigner en français de référence ces realia font que cet idiome introduit des lexies empruntées à une des langues locales comme si c'était un mot français. C'est donc pour un besoin, voire une nécessité de communiquer que le français à usage endogène emprunte aux idiomes locaux et ce à différents niveaux de la sphère culturelle matérielle comme le souligne W. Bal (1975). L'emprunt peut être favorisé par un facteur technique, ce que Paul Imbs appelle la brachylogie, d'une façon générale, l'opinion est admise qu'une expression brève est préférable à une expression longue.

Cet argument permet au sujet parlant ou écrivant de remplacer une expression française qui comporte beaucoup de syllabes ou dont les éléments sont reliés par un trait d'union, par une autre expression arabe mais composée d'un nombre inférieur de syllabes ou d'un mot simple.

Par ailleurs, les recherches du linguiste Einar Haugen (1950) sur le lexique, montre que ce dernier reste facilement "empruntable" et les chiffres de son étude, prouvent sans équivoque que le substantif reste la partie du discours la plus facile à déplacer en dehors de la langue d'origine. L'explication réside dans le fait que le nom est autonome et représente une notion généralement simple (des caractéristiques inhérentes à cette catégorie lexicale).

Provenant du lexique d'une langue locale, ces emprunts sont principalement constitués de lexèmes et gèrent pour la circonstance « les problèmes posés par l'expression du sens. » (L. Amargui, 1995 : 45). Ces lexèmes sont observables pour leur majorité dans des domaines tels l'administration, la presse et la littérature d'expression française. Pour la littérature, les chercheurs parlent plutôt de mots, unités lexicales du vocabulaire général essentiellement polysémiques, et trouvent ainsi qu'ils se concentrent dans les passages dialogués, conférant donc aux discours un caractère idiomatique qui se veut mimétique du réel.

Par delà l'effet d'exotisme que la présence de ces mots produit, ils participent à la stratégie textuelle d'exhibition d'une affiliation linguistique. Aussi la présence de ces mots étrangers au français natif, sont par contre significatifs pour le lecteur maghrébin francophone : c'est son identité qu'il trouve écrite dans un français "émaillé" d'emprunts. Toutefois, dans des contextes similaires à celui du Maghreb, les contaminations d'une langue par une autre sont, pour certains chercheurs, productrices

d'effets esthétiques. Les emprunts présents dans les corpus sont une façon peu spéciale de dire et de montrer la vie propre aux Maghrébins d'aujourd'hui.

Nous proposons pour illustrer nos propos quelques attestations prises des inventaires lexicaux maghrébins:

1- Langage administratif officiel :

Algérie

Ordonnance n° 96-21 du 23 Safar 1417 correspondant au 9 juillet 1996 modifiant et complétant la loi n°90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations du travail. (Journal Officiel, 43,10/07/1996).

Tunisie

Enfin et contrairement au salarié, le khammès a un statut prescrit, fixé par plusieurs législations successives. (Cahiers du C.E.R.E.S, 1995 : 91).

Maroc

Après avoir intitulé la première réunion, présidée par le chérif abd-el-Haï El Kettani, congrès des confréries africaines, on y décide que le « trône doit être dévolu à qui en est digne » (Hassan II ,1976 : 52).

2- Langage médiatique :

Algérie

Donc le chadlisme qui n'est ni une doctrine sociale ni une doctrine économique ni une simple pratique mue essentiellement par le népotisme, la corruption, la remise en cause de la possibilité de l'industrialisation et le développement du pays, est finalement un sous-produit déféqué par la révolution de Novembre. (El Watan, 12-13/08/1994).

Tunisie

Le mufti de la République annonce, dans un communiqué, que le dimanche 29 mars 1998 correspond au premier jour du mois de Dhoul hajja de l'an 1418 de l'Hégire. (La Gazette du Sud, 4/ 98).

Maroc

Les associations des habitants du hay ont déposé plainte. (L'Opinion, 1/7/96).

Mauritanie

Le cachet du Ramadan doit imprimer tous les comportements et à tous les niveaux. (Mauritanie Demain, 25/3/92).

3- Textes littéraires :

Algérie

Durant une halte, j'entends des djounoud se parler entre eux : « ils vont d'abord exécuter Ali » (Madaci, 133 : 2001).

Tunisie

Je consultai les étoiles et compris à leur éclat particulier que l'appel du muezzin pour la prière du fajr n'allait pas tarder à déchirer l'étoffe du silence qui enveloppait encore la ville assoupie. (Djedidi, 1990 : 162).

Maroc

C'est écrit noir sur blanc sur son contrat de divorce parafé par deux adoules corrompus, l'irréparable était arrivé. (Serhane, 1983 : 127).

Mauritanie

La baraka semblait tomber du ciel pour assainir et laver la terre de la souillure que le péché de l'homme venait d'occasionner. (Ould Ahmedou, 1994 : 174).

2.1.3. La typologie des emprunts

Formes et sens

On peut parler d'emprunt quand « un signe s'installe dans un système linguistique en étant emprunté à un autre, sans subir de modifications formelles. » (F. Gaudin et L. Guespin, 2000: 295). L'emprunt est, pour Gaudin et Guespin, « constitué par une dénomination exogène, un xénisme, qui est présent dans le lexique français. » Pour qu'un terme emprunté s'implante dans une langue, il convient de distinguer plusieurs phases. Lorsque le terme réfère à des lieux existant au Maghreb et pas en France ou lorsqu'il désigne une réalité socio-économique non française : c'est un xénisme. Il est certes utilisé mais renvoie à une réalité non française. L'emprunt, selon L. Deroy, est la phase ultérieure, celle de l'adoption véritable par la généralisation et l'intégration au point où le terme n'est plus perçu comme terme étranger.

L'identification d'un maghrébisme, ou particularité du français au Maghreb par comparaison avec le français de référence, s'est faite donc à partir principalement d'un élément important : la forme. L'examen des particularités permet de distinguer deux formes de lexies: lexies à forme française et lexies à forme non française. Sous la première catégorie se regroupent toutes les particularités d'origine gallo-romane qui font partie du fonds lexical du français et dans la seconde toutes les lexies autres que

celles citées. Ces lexies sont constituées d'emprunts aux langues locales. L'emprunt dans les inventaires lexicaux au Maghreb se signale de diverses manières:

1) A l'écrit : par des signes typographiques (des guillemets, caractères gras ou italiques, parenthèses, crochets) ou par une note explicative en bas de page pour les romans ou mise entre parenthèses ou en apposition après le mot.

Nous illustrons cette caractéristique présente dans ces quatre lexiques maghrébins.

Algérie

J'étais en train de faire «eddars» (le prêche), j'ai vu un homme entrer avec un sachet. (Liberté, 10-11/10/1997).

Maroc

De toute façon, que l'initiative vienne de l'épouse ou du mari, c'est toujours la femme qui se rend chez le 'attar (l'herboriste) pour acheter une substance aphrodisiaque et qui cuisine le plat. (Naamane-Guessous, 1995 : 235).

Mauritanie

Ainsi se composait ce qu'on appelait un goum, littéralement une levée, du même mot que le Christ utilisa pour la jeune fille morte, « epheta koumi ». (Féral, 1983 : 127).

Tunisie

J'ai vu dans les décombres mon kadroun [genre de gandoura aux manches brodées, généralement tissée en laine de mouton blanche ou noire] de laine pourpre. (Ghachem, 1989 : 99).

2) A l'oral : par une traduction ou une périphrase équivalente.

Algérie

Les douaniers ont saisi cinq kilos de chira chanvre indien. (Canal Algérie).

Maroc :

La brigade anti-stup a arrêté plusieurs revendeurs de chit haschich. (Radio Télévision marocaine, 14/04/1995).

2.1.3.1. Les formes des emprunts

Pour les différents emprunts résultant des échanges inter systémiques propres au marché linguistique maghrébin le linguiste A. Allati (1995 : 154) distingue deux types :

a) Formes simples

L'emprunt (arabe et / ou berbère) est pris tel quel : sans signe particulier mais surtout sans modification des structures morphologiques.

Algérie

Ces veillées durent jusqu'à l'heure de l'imsak. (El Moudjahid, 15 /06/1984).

Cela, outre la popularité dont il jouit auprès des partisans de la réhabilitation de tamazigh. (L'Authentique, 12/03/1997).

Maroc

Les propos de cette harka étaient soigneusement choisis. (Lamalif, 9 : 1981).

Ces entrelacs et ces lignes évoquaient irrésistiblement l'alphabet tiffinagh. (Khair-Eddine, 112 : 1984).

Mauritanie

Une jeune fille en melehfa sert un thé marocain. Départ pour une visite guidée de la ville. (Le Calame, 12/07/ 1993).

Tunisie

Ils invitent les fidèles à participer à la prière de l'istisqâ implorant la miséricorde de Dieu Très Haut pour qu'il attire sur les régions du pays souffrant de la sécheresse, des pluies bienfaisantes. (La Presse, 17/10/ 1994).

b) Formes complexes

- Formes arabes à structures morphologiques complexes.

Algérie

La pluie tombe plus fort. Dieu a exaucé des enfants de l'Algérie. Al Hamdou – Lillah ! (El Moudjahid, 25/11/1995).

Maroc

Nos vœux déferents vont à S. M. Hassan II, Amir Al Mouminine aux pèlerins. (Libération, 22/04/ 1994).

Mauritanie

Les puisatiers gagnent 7,50 f et, pour le seul Trarza, les nomades ont versé un million au Beït-el-Mal en 1932. (Puigauveau, 1936/1992 : 108).

Tunisie

Leurs familles se sont vu remettre des paquets de denrées alimentaires à l'occasion, de l'aïd el fitr. (Le Renouveau, 19/02/ 1995).

2.1.3.2. Les transformations des emprunts

Il arrive aussi à l'emprunt, arabisme pour notre cas, de subir des transformations conformes au système d'accueil telles ces formes construites à partir des radicaux arabes.

- algérianismes

La ténacité de l'intégrisme dans son entreprise de hidjabiser la femme, d'en faire une alliée dans l'œuvre de destruction culturelle renforce sa combativité. (L'Hebdo. Libéré, 161, 27/04/ - 03/05/1994).

- marocanismes

Prenant appui sur un petit établi, armé d'un lourd marteau, le zelligueur taille ses pièces en un mouvement régulier. (L'Opinion, 6/5/92).

Ces journées visent l'établissement d'un diagnostic sur la situation actuelle de l'arganeraie nationale. (Le Matin du Sahara, 8/10/1995).

- mauritanisme

Le noyau du Tidjanisme Maure se trouve au Tagant dans la tribu des Idaaouli. (Marchesin, 1986 : 58).

- tunisisme

-Si seulement nos jeunes ne perdaient pas leur temps à traîner dans les rues et à biznesser tout le jour! (Tunis Hebdo, 5/8/00).

Le recensement de ces variantes lexicales a mis au jour des *mots voyageurs* qui s'étendent ou débordent l'espace maghrébin en réapparaissant dans le français de référence où les dictionnaires de langue comme *Robert*, *Larousse* et bien d'autres les

ont adoptés et ce depuis fort longtemps par exemple⁶ *bled, caïd, fellagha, gourbi, harki, imam, oued, zouave ...*

- Bled n.m.

1. En Afrique du Nord, intérieur des terres, campagne.

2. (1951) fam. Lieu, village éloigné, isolé, offrant peu de ressources.

- Caïd n.m.

1. En Afrique du Nord, fonctionnaire musulman qui cumule les attributions de juge, d'administrateur, de chef de police.

2. fam. Chef de bande. Personnage considérable dans son milieu.

- Fellaga ou fellagha n.m.

Partisan du soulèvement contre l'autorité française pour obtenir l'indépendance de son pays pendant l'époque coloniale en Afrique du Nord.

- Gourbi

1. Habitation rudimentaire en Afrique du Nord. ⇒ cabane, hutte.

2. Par ext. Milit. Abri de tranchée (⇒ cagna).

3. Fam. Habitation misérable et sale ⇒ cambuse, taudis.

- Zouave n.m.

1. Anciennement Soldat algérien d'un corps d'infanterie légère indigène formé en 1830.

Par anal. Zouave pontifical : membre de la garde du pape.

2. (1886) Fam. Faire le zouave, le malin, crâner; par ext. faire le pitre, le guignol; perdre son temps.

2.1.4. Les catégories grammaticales pourvoyeuses d'emprunts

La très grande majorité des emprunts sont des nominaux simples. E. Haugen cité dans L. Amargui (1995 : 45) a, dans une étude aux Etats-Unis en 1950 sur les emprunts, évalué la présence des noms dans la langue cible de 71% à 75 %. Le substantif apparaît donc comme l'élément le plus facile à déplacer de la langue source

⁶ Ces définitions sont prises du cédérom : Le Petit Robert électronique de la langue française, version 2002.

vers la langue cible. Les synthèmes ou syntagmes nominaux sont plus rares. Ils sont toutefois perçus comme des termes simples.

L'adjectif se prête moins à l'emprunt parce qu'il n'a pas d'autonomie. Pareil emprunt implique une certaine pénétration dans la mentalité étrangère.

L'emprunt de verbe est quasi existant, pour cause le système verbal de la langue prêteuse (arabe / berbère) et la langue emprunteuse (français) n'est pas semblable. Les divergences donc qui existent entre une conjugaison du type sémitique et une autre du type indo-européen empêchent l'échange de verbes. Cependant, il est possible de voir le français au Maghreb former un verbe par dérivation, à partir d'un substantif précédemment emprunté. Citons comme exemple:

Gourbi, terme appelé primitif par Chériguen va donner les dérivés :

Dégourbiser / dégourbisation (Algérie)

Dégourbification / gourbiville / gourbification (Tunisie)

Chériguen F. pense que le français utilisé en Algérie et spécialement en Kabylie n'a jusqu'à ce jour pas encore formé de verbe à partir du berbère.

Les exclamatifs ou énoncés exclamatifs sont souvent d'origine arabe et présents en petit nombre dans ce français au Maghreb. Enfin, les modalités d'énoncé et les joncteurs sont réservés à un style oral, familier.

-e: « sert à exprimer une réponse affirmative »

Ex. Tu le connais ? – E, bien sûr.

2.2. L'étymon de l'emprunt

Dans les inventaires maghrébins, l'étymon est fourni pour les emprunts ou les termes résultant d'une formation hybride. Pour les emprunts, la langue d'origine est indiquée. Il est même fait distinction entre l'arabe classique et arabe dialectal lorsque la différence entre les deux variétés de langues est pertinente.

Cependant certains emprunts sont passés en français après avoir été empruntés à date ancienne par l'arabe dialectal ; dire à quelle langue appartiennent leurs étymons demeure aisé à reconnaître. C'est le cas à titre d'exemple du terme d'origine anglaise *business* passé dans l'arabe dialectal, il nous revient dans le français utilisé en Tunisie.

Beznass forgé sur l'anglais *business* : « affaire ».

Beznasser «faire des affaires de façon douteuse».

Par contre, pour d'autres emprunts, l'étymon n'est pas facilement déterminé, surtout si l'emprunt en question est très ancien. Nous citons pour illustrer nos propos, le cas des termes empruntés aux langues telles le grec, le turc, présents aujourd'hui dans les français en usage au Maghreb. Ex :

- *Foundouk* de l'arabe emprunté au grec *pandokeion* «auberge». (Lexique de Tunisie, 2004 : 222).

- *Agha* de l'arabe emprunté au turc « chef janissaire sous l'administration coloniale turque et fonctionnaire d'autorité musulmane sous l'administration coloniale française.» (Lexique Algérie, 2002 : 156).

Nous savons qu'à l'origine l'emprunt et le dérivé hybride (lexie à radical arabe combiné à un préfixe ou suffixe français) sont le résultat de l'interférence du français avec les langues locales. Pour U. Weinreich le lieu où se réalisent des interférences entre deux langues est toujours un locuteur individuel.

Par ailleurs, avec la sociolinguistique et notamment la théorie variationniste de W. Labov, on ne pose plus le problème en termes de dialecte et de langue classique mais en termes de variétés de langues, d'opérations langagières et cognitives que le locuteur doit effectuer pour faire le passage d'une variété de langue à une autre. Ainsi dans le français utilisé au Maghreb, sont transplantés des termes inexistants dans le passé.

Dans son étude sur le français au Sénégal, G. Ndiaye Corréard souligne que « dans la détermination de l'origine des lexies empruntées, il importe de distinguer la langue source de la lexie et la langue à laquelle appartient son étymon.» (1998 : 203).

En ce qui concerne les pays du Maghreb, les variétés d'arabe sont certes bien distinctes l'une de l'autre, mais il nous a été, dans certains cas, difficile de déterminer dans l'inventaire lexical de ces pays la variété d'arabe prêteuse.

Nous reprenons pour exemple le cas de deux lexies relevées (*djin*, *mousse*) dans trois inventaires lexicaux du Maghreb :

-*Djin* :

Djin (arabe) in Français en Algérie (2002 : 284).

Djin (arabe dialectal) in Français du Maroc (2000 : 185).

Djin (arabe) in Français de Tunisie (2004 : 203).

-*Mousse* :

Moussem (arabe) in Français en Algérie (2002 : 428).

Moussem (arabe dialectal) in Français au Maroc (2000 : 268).

Moussem (arabe) in Français en Tunisie (2002 : 339).

2.3. Emprunts ou xénismes

L'un des problèmes fondamentaux liés à la notion de l'emprunt est la délimitation formelle entre emprunt véritable et la citation, xénisme dans la conscience des usagers de la langue. Cette distinction importante permettra à terme de déterminer la configuration du dictionnaire des usages du français au Maghreb. Il n'est pas évident à ce jour pour tout le monde que la totalité des maghrébismes figurant dans les inventaires publiés soient considérés comme des emprunts établis. G. Ndaye Corréard en parlant du Sénégal relève en 1983 que, lorsque deux locuteurs wolophones s'expriment en français, ils peuvent puiser abondamment dans le stock lexical du wolof commun sans rompre l'intercompréhension⁷. On peut donc considérer que la fréquence dans les discours écrits ou oraux ne peut pas constituer un critère suffisant pour différencier l'emprunt par rapport au xénisme. Chériguen pour sa part trouve que « la distinction n'apparaît qu'en fonction de celui qui écoute le discours : si le xénisme est compris, il fonctionne comme un emprunt. Inversement, si un emprunt même intégré de longue date n'est pas connu de l'auditeur, il lui arrive de fonctionner comme un xénisme en ce sens qu'il peut nécessiter un complément d'explication» (2002 : 68).

Même si cette distinction n'est pas satisfaisante, elle soulève tout au moins un point crucial, à savoir que des facteurs extralinguistiques doivent être pris en compte. Dans la conception traditionnelle de l'emprunt et du xénisme, Deroy reconnaît la difficulté de tracer les lignes de partage entre les deux: « il n'est pas possible de tracer une limite précise entre les deux catégories. Non seulement l'usage varie selon les époques, mais, à tout moment il comporte un certain flou, que ne supprime pas la tyrannie de la grammaire normative.» (1986 : 224).

Il existe selon l'auteur des degrés d'intégration plus ou moins grands qui permettent de distinguer ces deux catégories en termes « qui gardent leur air étranger » dans son usage par les locuteurs, xénismes, et ceux définitivement adoptés, les

⁷ Cf. N'Diaye-Corréard et Schmidt 1983 : 330-334.

emprunts. En revanche, dans le cas du Maghreb, le statut de locuteur natif de langue française ou non natif fait que l'emprunt est emprunt ou xénisme.

Le lexicographe maghrébin devant la contrainte de classer les « mots voyageurs » en fonction de leur degré d'intégration, opte pour la proposition de Queffélec. Ce dernier propose des critères de classement pratiques qui permettent de les différencier. De ce fait, il rigidifie les oppositions et introduit « une dichotomie brutale entre ces deux catégories qui constituent en fait les deux pôles du continuum.» (A. Queffélec, 2000 : 284).

Les descripteurs ont décidé de différencier les deux notions sur des critères de fréquence d'emploi, seuls à leurs yeux valables pour les lexiques régionaux du Maghreb ou d'Afrique. Ce qui a rendu difficile cette opération, c'est le fait que l'emprunt conserve une partie des traits qui le caractérisaient dans sa langue d'origine.

2.3.1. L'emprunt de nécessité ou dénotatif

On emprunte ce dont on manque. L'emprunt se justifie donc par un besoin; la réalité et la force du besoin linguistique sont à l'origine de tout emprunt. Il s'agit donc de rendre compte ici des lexies utilisées pour pallier les lacunes dans la langue d'accueil. Ces emprunts sont nombreux et couvrent essentiellement les champs sémantiques des traditions. Diffusés par les médias et parfois même par l'école, ils sont représentatifs du fonds commun du français local, relevant de la compétence passive et active de l'ensemble des locuteurs maghrébins.

Ainsi, l'arabe, apparaît aussi bien dans la presse que dans la littérature, sans aucune glose. L'emprunt de nécessité ou nécessaire signifie que la communauté linguistique accepte la notion ou l'objet avec le nom étranger qui l'accompagne. A cette fin, il permet aux usagers de communiquer et parallèlement ne suscite aucune passion. Dans le cas contraire, le sujet parlant recourt à un procédé périphrastique ou à une traduction ou à un procédé de simplification.

L'emprunt devient ainsi nécessité quand il désigne des réalités culturelles maghrébines que le français standard ignore. Les locuteurs francophones au besoin empruntent des termes ou concepts en lieu et place d'une périphrase. Ce procédé, qui se justifie soit par «un souci de clarté [soit par] paresse de l'écrit.» (L. Deroy, 1956 : 139). D'ailleurs même les puristes de l'hexagone reconnaissent avec raison le besoin

que le système linguistique manifeste en présence d'un emprunt lexical quand il «remplace [selon Deroy] une périphrase gauche et lourde.»

En résumé, un emprunt justifié, c'est-à-dire un terme local utilisé pour désigner les objets de la vie courante, l'alimentation, la faune et la flore possède de fortes chances d'être intégré dans le système linguistique français pareillement aux autres français régionaux ou endolingues.

Ainsi nous citerons comme exemples :

Degla : « datte molle ». (Algérie)

Si la campagne précédente a été désastreuse et a vu près de 80% de la production de la Deglet-nour détruite par les pluies... (El Watan, 11/01/1996).

Aïta : « type de musique et de chants arabes populaires ». (Maroc)

Le duo Naïma Bouhmala et Redouane Kinana dans la aïta, un voyage à travers les temps. (Le Matin du Sahara. Magazine, 13/12/1992).

Blah : « dattes encore insuffisamment mûres ». (Mauritanie)

On nous sert d'emblée de bonnes dattes rouges : « blah », mais les dattes nous dit-on, c'est une autre histoire. (Mauritanie Nouvelles, 2/08/ 1992).

Haleb : « gobelet, récipient utilisé pour boire ». (Tunisie)

On mura Habiba, ne lui laissant qu'un trou pour respirer et pour lui faire passer un morceau de pain ou un halleb d'eau. (Guellouz, 1982 : 133).

2.3.2. L'emprunt facultatif

Les linguistes considèrent ce type d'emprunt «facultatif» ou «de luxe », comme des emprunts lexicaux inutiles parce qu'une «désignation existe ou est possible dans la langue emprunteuse.» (L.Deroy, 1956 : 172). Dans ce cas, il n'y a pas un besoin matériel d'emprunter des mots ou concepts aux langues concurrentes dans le champ linguistique vu que ces lexèmes ont des équivalents en français de référence. Mais Y. Derradji remarque que dans certains cas « l'équivalent de langue française ne reflète que de manière très imparfaite la réalité désignée ou le référent dénoté.» (1991 : 72). Pour illustrer son assertion, il cite l'exemple de *moussebel* qui a comme équivalent dans la langue française: *maquisard*, alors que pour un sujet algérien on est en présence de deux sèmes: «don de soi» et «sacrifice» pour une cause noble. Derradji estime aussi que s'il n'y avait pas nécessité de désigner « l'élément référentiel par le mot arabe,

l'emprunt n'existerait pas.⁸» En revanche, un autre besoin, affectif constate Deroy, est aussi à prendre en considération. Ce besoin englobe «certains cas d'emprunts très près de l'utilité matérielle et d'autres qui en sont aussi éloignés.» (1956 : 172).

L. H. Gray, cité par L. Deroy⁹, explique cette attitude par le fait « que tout mot emprunté l'est pour une raison qui semble bonne et suffisante à l'emprunteur.»

Ainsi les signifiés employés possèdent chacun un signifiant en français standard ; au lieu de l'employer, les locuteurs bilingues empruntent le signifiant arabe.

Plus pragmatique D. Gaadi (1995 : 134-135) qui a travaillé sur le français en usage au Maroc explique ce comportement par :

a) une économie dans la communication:

L'équivalent français est composé de 2 mots et plus, le sujet emprunte alors le signifiant composé d'un mot simple comme :

Sni au lieu de: *plateau en cuivre*. (Français en Algérie, 2002, 507).

Haïk au lieu de: *longue pièce d'étoffe rectangulaire dans laquelle se drapent les femmes musulmanes*.

b) une nuance de sens :

Le mot en langue française n'a pas exactement le même sens que celui de la langue arabe, ce que Y. Derradji a développé dans son article sur le français en Algérie cité supra.

Ex: *Hogra*: «iniquité, humiliation».

Ouma: «ensemble de la communauté musulmane».

L'emploi donc de ces lexèmes empruntés aux langues locales en lieu et place de leurs équivalents en français sert à notre sens à renvoyer peu ou prou à la réalité maghrébine que tout emprunteur potentiel tente de dénoter avec pour seul souci de pénétrer dans l'esprit de l'auditeur ou du lecteur, lui aussi maghrébin.

⁸ Y. Derradji, op.cité, 1999 : 73.

⁹ L. Deroy, op.cité, 1956 : 172.

2^{ème} PARTIE: ETUDE HISTORIQUE, LINGUISTIQUE ET SOCIOLINGUISTIQUE

CHAPITRE 1. LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA FRANCE AU MAGHREB DU XIX^{ème} SIECLE A LA VEILLE DES INDEPENDANCES.

L'invasion française de l'Algérie en 1830 marque le début de la période coloniale des pays du Maghreb. En 1881, l'armée française pénètre en Tunisie. En 1912, le Maroc

est à son tour conquis par cette armée venue de l'autre rive de la Méditerranée. Entre 1902 et 1934, la colonisation française de cette région d'Afrique du Nord se terminera par la conquête de la Mauritanie. Ce pays est rattaché en 1920 à l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) administré depuis Saint-Louis du Sénégal.

Ces pays ne vont recouvrer leurs indépendances politiques respectives qu'après de longues années passées sous l'occupation française : 1956 pour le Maroc et la Tunisie, 1960 pour la Mauritanie enfin, 1962 pour l'Algérie.

1.1 La politique linguistique de la France en Algérie

L'Algérie, contrairement au Maroc et à la Tunisie placés sous protectorat français tout en conservant les attributs essentiels d'une Nation, a subi une acculturation dont la durée et l'impact n'ont guère eu de semblable dans le monde arabe. Dès le début de la colonisation, la France ne s'était pas contentée de la dépossession des Algériens de leur terre mais s'est également assignée comme objectif de les priver de leur langue et de leur culture. M. Benrabah constate que « la dépossession culturelle s'accroît avec l'introduction en terre conquise de la langue et du système éducatif français. Dans les rangs des militaires, administrateurs et civils, très peu doutent de la mission « civilisatrice » de la France. Pour eux, la domination de l'Algérie passe par la propagation du français et de l'école française. Mais à cette époque les populations algériennes ne voient pas d'un bon œil l'enseignement proposé par les Français. De toute les façons, elles sont satisfaites de leur système éducatif : le pourcentage d'alphabétisés est de l'ordre de 40 à 50% en 1830.» (1997: 47). A ce propos un général français¹⁰ note en 1834 que presque tous les Arabes peuvent lire et écrire ; on trouve dans chaque village deux écoles.

En effet, en dépit des pressions de l'administration coloniale, certaines zaouïas continuaient l'enseignement de la langue arabe, du Coran et des règles de conduite conformes à l'orthodoxie musulmane (sunna) dans le but de perpétuer la culture et la religion des aïeux. Dans ce pays, Benrabah note que jusqu'en 1830 : « enseignement et religion restent étroitement liés et les Algériens ne peuvent concevoir leur séparation. L'enseignement se fait dans des écoles coraniques où l'enfant parvient à acquérir les

¹⁰ Cité en notes dans M. Benrabah, Langue et pouvoir en Algérie. Histoire d'un traumatisme linguistique, Paris, Séguier. (1999 : 73).

rudiments de lecture et d'écriture et apprend par cœur le Coran, seul livre au programme. Les mêmes cours sont repris au niveau moyen avec en plus l'étude de la grammaire et du commentaire coranique. Dans les médersas, l'élève peut étudier le droit musulman, la jurisprudence et la théologie. Les plus huppées de ces institutions offrent même des enseignements de géographie, d'astronomie, de mathématiques et parfois de médecine et d'histoire naturelle. Pour les études supérieures les étudiants se déplacent à Al -Azhar au Caire, à la Zaytouna à Tunis ou à Karaouiyine à Fès.» (1999 : 48).

Les établissements scolaires, du primaire au moyen et du secondaire au supérieur, étaient respectivement rattachés à des lieux de culte comme les mosquées ou les zaouïas, sièges des différentes confréries religieuses. Ce système éducatif des Algériens d'avant 1830 possédait une autre spécificité ; ce sont des collectivités ou des individus qui finançaient ces lieux de savoir, jamais le pouvoir central. Parlant de la période précédant la conquête, le général de Lamoricière, commandant la division d'Oran, rapporte dans ses notes : « Dans la seule subdivision de Tlemcen, il y avait dans la ville, pour 12 à 14 000 âmes, 3 collèges et 50 écoles. Dans la province, pour 125 000 âmes environ, 30 zaouïa plus ou moins célèbres et dans chaque douar une école. L'instruction était donnée à tout le monde. 2 000 élèves recevaient l'instruction secondaire, 600 faisaient leurs hautes études. Chaque établissement avait sa bibliothèque. Aussi l'instruction était aux frais des familles, le reste assuré par des fondations. La main de l'Etat musulman ne se montrait nulle part.» (Benrabah, 1999: 48).

Durant un demi-siècle, la politique de francisation à outrance ne connaîtra point de répit, la soldatesque et les interprètes avaient eu pour mission essentielle l'apprentissage de la langue française au peuple colonisé. L'implantation du français dans ce pays est strictement liée à la longueur et l'intensité de la colonisation. Même amoindries, quelques zaouïas alimentées par les biens de mainmortes, sont tout de même restées le centre d'une résistance active à l'école française et ce jusqu'en 1871. A partir de cette date, une entreprise sagement programmée par les états-majors français finira par donner raison à ses initiateurs. Comme en témoignent les écrits de Marcel Emerit cité dans Lacheraf (1976 : 314) «En 1830 au début de l'occupation, l'Arabe (...) savait lire et écrire»; et du commandant Claude Antoine Rozet cité par S. Chikh (1994 : 5) constate en son temps que «presque tous les

hommes savent lire et compter... [Et] qu'à Alger seulement on compte une centaine d'écoles coraniques où les enfants apprennent, en même temps que les principes religieux, à lire, à écrire et un peu de calcul ».

Cinquante ans plus tard, 1880, Eugène Fourmestraux évoqué par Lacheraf (1976 : 314) s'enorgueillit dans ses mémoires de la situation de l'école des Algériens sous la colonisation en écrivant : « nous avons laissé tomber l'instruction des indigènes bien au-dessous de ce qu'elle était avant la conquête ». Face à la politique de *désarabisation* des autorités françaises, la population algérienne a opposé un refus et manifesté son attachement à ses valeurs et à sa langue, pour preuve l'attachement de l'Emir Abdelkader à l'Islam et à la langue arabe: « Sous son règne les documents officiels de l'Etat algérien d'alors, étaient rédigés en arabe littéraire, y compris les textes échangés entre l'Emir et les militaires français et ses correspondances avec les responsables étrangers.» (M. Emerit, cité dans K.T.Ibrahimi, 1997 :176).

Imposée au peuple algérien, la langue française évince la langue arabe dans son propre fief à l'exception du domaine religieux, ce qui a conduit « les Algériens à se réfugier dans l'oralité devenue leur mode d'expression dominant (...) » (K.T. Ibrahimi, 1997 : 35). Privés de fait de leur langue, les autochtones refusèrent donc l'enseignement financé par l'Etat français, ils y trouvèrent même l'offre suspecte car ils avaient : « leur propre idée de ce que doit être l'instruction, ils s'en méfient, l'associant à une opération d'évangélisation des enfants » (Benrabah, 1999 : 48). Ce refus scolaire a favorisé l'analphabétisme parmi la population algérienne au point qu'en 1882, «le nombre d'élèves musulmans scolarisés atteignait à peine le chiffre de 3172» (Chiffre présenté par Miraute (Jean), dans S. Chikh, 1994 : 3). Les réticences des autochtones vis à vis de la langue française tombèrent dès l'instant où ils se rendirent compte que cette langue était désormais celle du pain et qu'il était impératif de l'utiliser pour vivre. La prédominance de la langue du colonisateur sera encore renforcée par la parution du décret du 13 février 1883, portant application de la laïcité dans l'école française.

Parallèlement, bien que décadentes, quelques zaouïas et écoles coraniques perpétuent l'enseignement de la langue arabe, déclassée politiquement, et du Coran. Ce qui n'empêche pas les revendications des Algériens de l'époque lesquelles étaient en définitive de toutes sortes, sociales, culturelles, éducatives. Il faut lire à ce propos

l'intervention de Cheikh Ibrahimi qui reprend un écrit de l'époque coloniale devant la commission des réformes musulmanes pour montrer la place prépondérante qu'occupait la langue arabe, un siècle après l'arrivée des troupes françaises sur le sol algérien: « L'enseignement arabe qui est actuellement pratiqué dans les écoles du gouvernement est pratiquement insignifiant ; quant à celui qui est donné dans les écoles libres, il est opprimé jusqu'à la limite extrême et soumis à d'injustes mesures administratives. Le peuple musulman algérien s'est levé contre ces mesures, il a prouvé par des paroles et par des actes qu'il est profondément attaché à sa langue, organe de sa religion, expression de sa culture et de son passé.» (C. Collot, J.R.Henry, cités dans K.T. Ibrahimi, 1997 : 178).

1.1.1. L'enseignement du français

Dès le début de la colonisation, le pouvoir français, pour s'installer dans la durée, avait entrepris la francisation du pays. Après une conquête du territoire réalisée par le glaive et dans le sang, l'administration coloniale en place, l'accompagna d'une assimilation, d'un genre nouveau, politique et culturelle des indigènes. En vue de réaliser cette assimilation les Français vont étendre « les contrôles, sous lesquels sont tenues les communautés musulmanes, renforcés par diverses mesures: francisation de la justice et de l'enseignement et parallèlement réduction du système judiciaire musulman, fermeture des écoles d'enseignement coranique et des écoles d'enseignement franco-arabe...» (D. Smaali, 2000 : 21).

Ce pouvoir choisit l'instruction, pour asseoir sa suprématie sur le pays colonisé et civiliser les populations. Le Duc Rovigo, montre, au début de la colonisation, l'intérêt que possède ce moyen de civilisation: « je regarde la propagation de l'instruction et de notre langue comme le moyen le plus efficace de faire des progrès à notre domination dans ce pays ... le vrai prodige à opérer serait de remplacer peu à peu l'arabe par le français (...) qui ne peut manquer de s'étendre parmi les indigènes, surtout si la génération nouvelle vient en foule s'instruire dans nos écoles.» (Cité par Turin, 1971: 40 et Smaali, 2000 : 22).

Le français, langue du colonisateur, par sa *vertu civilisatrice*, est imposé aux populations indigènes. Il est aussi sur le point de devenir un atout pour toute promotion dans la société franco-arabe.

1.1.2. Formation d'une élite indigène

De 1830 à 1880, la France avait pour souci premier la formation d'une élite acquise à sa cause en vue d'en faire un corps intermédiaire pour faciliter la communication entre son administration locale et les sujets indigènes, sauf que la plupart de ces sujets refusaient la scolarisation française, en quoi ils voyaient une tentative d'évangélisation de leurs enfants, par le canal scolaire.

Une école dotée d'un système moderne et méthodique, aux structures de la Métropole (primaire, secondaire, supérieur), est venue rompre avec le système scolaire du pays colonisé, basé sur les structures classiques d'enseignement arabo-islamique: écoles coraniques, au degré primaire, installées dans les bâtiments d'une mosquée ou d'une zaouia, pour l'enseignement secondaire enfin, médersas ou universités étrangères.

1.1.2.1. Les écoles maures-françaises, 1836-1850

Dès les premières années de l'occupation de l'Algérie, des écoles maures-françaises ouvrent leurs portes à Alger et à Bône (Annaba aujourd'hui) afin d'accueillir les enfants arabo-berbères ; avec au programme 4 heures de langue française et 4 heures pour la lecture du Coran. En 1848, Alger comptait deux écoles maures-françaises, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles tandis que la ville de Bône disposait d'une école pour les Maures et d'une autre pour les Juifs.

1.1.2.2. Les écoles arabes-françaises

Créées sous la seconde république, ces écoles publiques avaient pour rôle surtout de concurrencer les écoles privées musulmanes encore opérationnelles. Huit écoles arabes-françaises ont vu le jour en 1850, une année après, elles accueillaient, selon Smaali, 612 élèves répartis comme suit : 452 garçons et 160 filles.

Ces écoles sont dotées de programmes et des modalités pédagogiques différents des écoles maures- françaises. L'élève fréquente une classe d'arabe le matin et une de français l'après-midi, il y apprend la lecture et l'écriture des deux langues, le calcul durant 3 ans. Reste que ces écoles ne connaissent pas le succès attendu par l'administration coloniale. Devant le refus de l'éducation française par les autochtones, on décide même d'en supprimer quelques unes: sur les 39 écoles créées en 1870, 16 étaient encore ouvertes en 1882.

Cet échec n'est pas pour décourager les autorités coloniales en place, puisque des écoles spéciales pour les indigènes, avec des mesures discriminatoires, verront le jour. Un

enseignement de masse guidé par des considérations politiques est derrière la création des écoles-auxiliaires appelées aussi écoles-gourbis, conçues pour accueillir les enfants arabophones et des écoles-kabyles destinées aux enfants de cette région berbérophone. Ces pratiques ont mis à jour la politique d'assimilation du peuple algérien savamment orchestrée par la France. Ainsi, le choix de la Kabylie n'est guère fortuit et les causes ne sont pas inconnues; Jules Ferry dans une correspondance datant du 11/10/1880 et adressée au Gouverneur général de l'Algérie le notifie : «la grande Kabylie est la mieux préparée à l'assimilation par le caractère, les mœurs et les coutumes de ses habitants » (Smaali: 2000 : 33). Ces écoles-kabyles étaient conçues pour être des écoles modèles dirigées par des maîtres français connaissant le kabyle et dont la langue arabe était proscrite de tout enseignement. Un système à deux niveaux a été mis en place avec des écoles élémentaires, pour les enfants de 4 à 7 ans et des écoles supérieures pour les plus de 7 ans. Cependant cette expérience, même bien réfléchie, fut abandonnée en 1887 et les écoles créées avec des budgets de l'Etat plus ou moins importants sont remises aux communes situées sur le territoire de la Kabylie.

Deux décrets ont fait date, celui du 13/02/ 1883 qui institue un double système: des écoles pour tous et un enseignement dispensé en langue française et en langue arabe dans les communes du pays.

L'autre du 18/10/1892 stipule que l'enseignement primaire, public et privé, placé sous l'autorité directe du Gouverneur général, est appelé à accorder en plus de l'enseignement de la langue française, une place privilégiée à l'agriculture pratique et aux travaux manuels. En fait, c'est le système scolaire mis déjà en place par J. Ferry en Métropole qui commençait à être appliqué en Algérie de 1890-1898 (avec en plus des plans d'études et des programmes de l'enseignement primaire adaptés aux enfants d'indigènes). Le but avoué était le rapprochement des Indigènes des Français par l'usage de la langue dans une perspective positive, à savoir l'amélioration de «leur bien-être, leur hygiène, leurs pratiques, leurs travaux industriels et leurs relations commerciales.¹¹» Ces plans d'études et programmes, comme le souligne Smaali, « furent un projet audacieux, ambitieux, profondément novateur, en assignant à l'école, outre son rôle habituel d'éducation de l'enfant, celui d'un véritable centre élémentaire de civilisation moderne.» (2000 : 35).

¹¹ Plan d'études de 1888 cité par D. Smaali, 2000 : 35.

Insuccès patent de la politique de scolarisation prônée par l'administration coloniale, les Algériens voyaient en l'école la porte d'entrée de la campagne d'évangélisation des enfants. L'assimilation et l'acculturation vont faire l'objet d'un rejet consigné dans une pétition adressée au parlement français par un certain nombre de notables du constantinois qui exigent « l'organisation des écoles arabes et l'étude des voies et moyens de les mettre à la portée de tous les musulmans.» (Lacheraf cité dans Smaali, 2000 : 37).

En revanche, le début du XX^{ème} siècle consolidera le changement d'attitude des Algériens vis à vis de l'école coloniale qui est sentie comme facteur incontournable pour accéder au marché du travail. Les colonisés prennent donc conscience de l'importance de la scolarisation pour l'avenir de leurs enfants. Ils ont acquis par nécessité, une autre langue, en l'absence de la leur, reléguée à un statut de langue étrangère, et ce aussi parce qu'ils ne pouvaient tolérer le vide intellectuel imposé par l'administration coloniale en place. Bien après, K. Yacine cité dans Fitouri C. (1983 : 136) illustrera assez bien cette situation en affirmant « j'écris en français parce que la France a envahi mon pays et qu'elle s'y est taillé une position de force telle qu'il fallait écrire en français pour survivre, mais en écrivant français, j'ai mes racines arabes ou berbères qui sont encore vivantes».

Après maintes réformes de l'enseignement en Algérie et l'application du plan de scolarisation de 1944, le décret du 5 mars 1949 établit la fusion de l'enseignement des Indigènes avec celui des Européens. La langue arabe, qui connut la marginalisation par les différentes administrations françaises, se repositionne dans le paysage scolaire. Une des commissions du plan suggère même son introduction à tous les paliers du système scolaire et pour les enfants d'Indigènes et pour les enfants d'Européens. Pour réaliser cette recommandation ambitieuse, les responsables se sont heurtés à de multiples obstacles, parmi lesquels la carence d'enseignants bien formés. Reste qu'à partir de 1945 la prise de conscience politique s'affirme progressivement, à telle enseigne que pour les auteurs algériens de l'époque, Paris n'est plus le centre. Ils prennent conscience du drame de leur situation que l'écrivain tunisien Albert Memmi élucide bien : « Ils sont aux prises avec leur pays comme avec l'essentiel d'eux-mêmes. Autochtones, appartenant à ces populations qui n'ont pas d'autre pôle d'attraction, ils en partagent le drame.» (Benrabah, 1999: 61). Leurs écrits selon Benrabah «se caractérisent par une volonté d'expliquer, de témoigner et faire

comprendre la société algérienne de l'intérieur.¹²» L'écrivain Mameri K. rappelle à son tour que: « Ce n'est pas parce qu'ils sont allés à l'école et ont appris le français que nos écrivains se sont mis à écrire dans cette langue des poèmes et des romans algériens. C'est parce qu'ils ont vécu leur vie d'Algériens dans les conditions algériennes du colonialisme.¹³»

Ce mode de vie ne va pas être sans conséquence pour les Algériens vivant sous la colonisation. Selon M. Benrabah, l'origine du conflit entre les deux peuples est à rechercher dans : « la rencontre violente et imprévisible des cultures algérienne et française, et en particulier dans l'intensité des contrastes entre une civilisation traditionnelle et l'autre moderne» (1999 : 62). Au point où Malek Haddad, écrivain algérien cité dans Benrabah (1999 : 66), reconnaît que l'arabe classique est la «langue dont nous avons été sevrés et dont nous sommes orphelins inconsolables.»

Après un temps, les Algériens admettent finalement qu'écrire en français peut éventuellement leur servir à libérer le pays. Un état de fait que K.Yacine illustre par ces propos : « C'est en français que nous proclamons notre appartenance à la communauté algérienne.[...] On ne se sert pas en vain d'une langue et d'une culture universelles pour humilier un peuple dans son âme. Tôt ou tard, le peuple s'empare de cette langue, de cette culture et il en fait les armes à longue portée de sa libération.» (Benrabah, 1999 : 66). Dès 1956, (deux ans après le déclenchement de la guerre de libération du pays), les thèmes prioritaires des écrivains algériens d'expression française sont pour Benrabah : *la révolution et l'indépendance*. Pour sa part l'écrivain Mourad Bourboune s'exprime sur l'utilité du français dans le contexte colonial. Dans un de ses romans, il fait dire à l'un de ses héros: « Le français, je ne l'ai pas appris dans le ventre de ma mère. Je ne l'ai pas trouvé comme cadeau dans son giron à ma naissance. Mot par mot, j'ai dû le disputer, l'arracher à ceux qui s'en disaient les dépositaires. Ce n'est pas avec vous mais contre vous que nous apprenons cette langue. Vous tendiez au-dessus de nos têtes vos classiques : étincelants et inaccessibles. Vous ne vouliez pas qu'on y mette la main. Nous y sommes parvenus et nous ne le devons qu'à nous-mêmes. Et les voici qui se retournent contre vous. Nous les manions comme des outils. Des outils qui peuvent devenir des armes. Pour comble

¹² M. Benrabah, op. cité 1999: 61.

¹³ Propos recueillis dans M. Benrabah, op. cité.

d'ironie, ils ne nous suffisent pas. C'est un vieil arbre mort et respectable. Respectable, mais mort. Alors quand je vous parle français, le français tel qu'on l'entend de ce côté de la Méditerranée : je ne me livre pas; je vous assiège dans votre dernier bastion.» (M. Benrabah, 1999 : 68).

1.2. La politique linguistique de la France au Maroc et en Tunisie

1.2.1. Maroc

Sous le règne de M. Abderahmane (1822-1859), les relations de ce pays avec l'Europe se détériorèrent encore plus après l'occupation de l'Algérie en juillet 1830. Le sultan prêta son soutien aux Algériens qui combattaient l'occupation de leur pays par les troupes françaises, et ce en dépit des appels incessants lancés par la France. Battu, le sultan fut contraint de signer avec les Français, en train de guerroyer en Algérie le traité de Tanger qui exprime l'engagement «de la façon la plus formelle du gouvernement marocain à n'accorder aucune assistance ni secours à aucun ennemi de la France.» (Benzakour F. et al., 2000 : 28.)

L'Espagne, qui avait des prétentions coloniales sur ce pays, prétexta pour Benzakour (2000 : 28) «une attaque contre une redoute espagnole à l'extérieur de l'enceinte de Sebta.» Ce même pays a profité aussi de la mort du Sultan en 1859, et imposa au Maroc un traité de paix qui prévoyait selon Benzakour: «l'agrandissement des présides de Ceuta et de Melilla.» (2000 : 28). Défait, ensuite appauvri, le pays a tout au moins réussi à préserver son intégrité territoriale mais par pour longtemps puisque les convoitises de ces deux pays européens étaient sans limites.

La conférence d'Alger convoquée d'ailleurs par le Sultan lui-même en 1907 sert à «étudier les moyens de réformer le pays, [elle] adopta comme principes le maintien de la souveraineté du Sultan, le maintien de l'intégrité territoriale, l'élargissement des libertés économiques, mais exigea des réformes quant à l'organisation de la police, la création d'une banque d'Etat etc.» (Benzakour F. et al., 2000 : 29). Elle va aussi servir d'acte pour établir la domination étrangère sur la Maroc ce qui aura pour conséquence prévisible un soulèvement populaire. Cette révolte confortera les Français et les Espagnols dans les prétextes avancés à la partie marocaine, à savoir la nécessité de la présence des policiers français et espagnols pour le maintien de l'ordre dans les grandes villes ou le Rif. Les populations de ces zones se soulèveront en conséquence de la présence des ces policiers.

Cette année verra la pénétration militaire française au Maroc, l'occupation d'Oujda et le bombardement de Casablanca. Dès cette date, les troupes françaises vont guerroyer dans tout le territoire marocain au moindre soulèvement populaire contestant ou pire menaçant leur présence. Face à une insurrection populaire grandissante, la France obligea le Sultan Moulay Hafid à signer le 30 mars 1912 un traité qui impose à ce pays le protectorat français. Le Maroc fut partagé en trois zones en vertu du traité de Protectorat: la partie nord et sud passa sous autorité espagnole, la partie centrale sous autorité française.

Ce traité permettait aussi au pays protégé de conserver «tous les attributs de son prestige et son pouvoir spirituel, mais pour ce qui est des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, le Sultan se contentait de signer les dahirs qui lui étaient présentés par la Résidence.» (Benzakour F. et al., 2000 : 30). En revanche, la France par la personne de son Résident, représentait sur la scène internationale le Maroc, «commandait l'armée, dirigeait l'administration, promulguait les décrets signés par le Sultan, était

responsable de la communauté française qui résidait sur le sol marocain.» (Benzakour F. et al., 2000 : 30).

L'article 2 du traité stipule clairement que la puissance coloniale s'arroge le droit d'occuper militairement le territoire dans le cas où des troubles de l'ordre public et de la sécurité l'exigent. Auto-investie d'une mission civilisatrice, la France du Protectorat élabore un projet fondé sur «un contrat d'association, d'aide, d'assistance et de renaissance.» (Benzakour F. et al., 2000 : 35).

Son premier Résident, en la personne du Général Lyautey, a en son temps résumé clairement les attributions de son administration dans l'exercice du protectorat. Ce protectorat est conçu sur la base que le pays garde: «ses institutions, son gouvernement en s'administrant lui-même avec ses organes propres, sous le simple contrôle d'une puissance européenne.» (Benzakour F. et al., 2000 : 35). L'institution du Protectorat impose en plus le français, langue du pays protecteur, comme « langue officielle de l'Etat protégé dans toutes les structures administratives et instances politiques de décision et de direction mises en place par la Résidence Générale» qui s'étendit par la suite à «tout le secteur moderne (...) mais aussi à l'enseignement moderne.» (Benzakour F. et al., 2000 : 37). L'instauration du protectorat, confirme ainsi le statut du français comme langue officielle du pays et confie sa propagation à l'institution scolaire.

L'école, dans ce pays, était en charge d'une mission importante que Lyautey définit en 1927 sous les termes suivants: «les écoles ont pour but d'appriivoiser l'indigène et de maintenir, discrètement mais aussi fermement que possible, les différences linguistiques, religieuses et sociales qui existent.» (Benzakour F. et al., 2000 : 38). Deux écoles virent le jour à cette époque, l'une réservée aux Européens, l'autre destinée aux indigènes. Au début du Protectorat, ces institutions scolaires représentées par les écoles primaires accueillait en plus des enfants d'Européens, des Israélites. Hormis les fils de certains notables musulmans pour qui certaines dérogations furent octroyées, les enfants de la plèbe marocaine n'étaient guère les bienvenus.

Le français en tant que langue officielle va être à l'origine d'une forme de bilinguisme qui « est observée particulièrement dans les domaines gérés conjointement par l'administration française et marocaine.» (Quitout M. 2007 : 50). Ce bilinguisme aboutit selon Matasse cité par Quitout, à la mise sur pied de « différentes écoles:

écoles franco-européennes, écoles franco-israélites, école franco-arabes, elles-mêmes réparties en écoles des fils de notables urbains et écoles rurales ou écoles berbères.» (2007 : 51). A quelques années de l'indépendance toutes les écoles implantées au Maroc l'ont été dans les villes ou campagnes où les colonies européennes étaient des plus importantes et le programme d'enseignement avec ses différents paliers adopté était celui de la France métropolitaine. Durant cette période les autorités françaises vont ouvrir les portes de leurs écoles aux autochtones autant qu'en Tunisie, et beaucoup plus qu'en Algérie. Les chiffres relatifs au nombre de musulmans ayant eu accès à l'école française sont, selon M. Quitout, en Algérie de 750 000 en 1955, au Maroc de 230 000 et en Tunisie de 216 000 en 1954. (2007: 55). Cette école ne permettait guère à ses élèves européens ou marocains de connaître le Maroc et sa culture présente pourtant à travers les Marocains qu'ils côtoient en permanence pour les uns et les parents pour les autres. De plus l'arabe était certes programmé à partir du secondaire mais seulement en tant que langue étrangère. Par ailleurs, force est de constater que peu de Marocains de confession musulmane voire 12%¹⁴ ont eu le privilège de fréquenter ces écoles et de suivre des enseignements similaires à ceux dispensés aux Européens et à certains Marocains privilégiés.

1.2.1.1. Les institutions scolaires destinées aux Marocains musulmans

La politique de la puissance coloniale en matière d'enseignement reposait sur le maintien des différences linguistiques et sociales qui existaient entre les classes et les régions du pays. Au point où, selon Marty (cité par El Couri lui aussi cité par Benzakour F. et al.) « le petit paysan devra, au sortir de l'école, retourner à la terre; le fils de l'ouvrier de la ville devra plus tard être ouvrier, le fils de commerçant un commerçant » (2000 : 45). Un enseignement différencié, approprié à chaque catégorie sociale ; les écoles de fils de notables sont à l'usage des classes aisées sélectionnées selon la loyauté des parents envers le régime protecteur. Ces écoles avaient pour vocation première de dispenser aux enfants des classes aisées « une instruction générale propre à les préparer à entrer dans le commerce ou dans une administration publique ou privée et donc de former une élite fidélisée, qui servirait d'appui au

¹⁴12 % des effectifs totaux. Salmi, J. (1985) «Crise de l'enseignement et reproduction sociale au Maroc» cité dans Benzakour Fouzia, Gaadi Driss, Queffélec Ambroise, (2000). Le Français au Maroc, Lexique et contacts de langues, Louvain-la-Neuve, De Boeck- Duculot-Aupelf. p.38.

gouvernement protectoral¹⁵.» Sans oublier de proposer une éducation islamique de base, l'Etat protecteur élaborait un programme destiné à l'élite visant « à donner une double culture, les humanités musulmanes en arabe, les disciplines modernes en français.» (Julien, cité par Benzakour F. et al., 2000 : 46). Les collèges franco-musulmans ont un cursus, qui s'étend sur 6 ans: un premier cycle de quatre ans, sanctionné par un certificat d'études secondaires musulmanes et un second cycle de deux ans, couronné par un diplôme d'études secondaires musulmanes, ont été conçus pour former les futurs fonctionnaires marocains. Dans ces collèges qui étaient une réplique des établissements secondaires de la Métropole, le français était enseigné comme «une seconde langue maternelle du petit paysan.¹⁶» L'institution protectorale, avec sa conviction d'adopter le peuple marocain, créa des écoles destinées «aux enfants issus de couches populaires: écoles rurales dans les campagnes, écoles urbaines dans les villes, écoles professionnelles implantées surtout en milieu urbain.¹⁷»

-Les écoles rurales:

Leurs objectifs étaient la formation professionnelle : elles devaient former des contremaîtres et des ouvriers agricoles d'origine marocaine. Pour ce faire, l'apprentissage d'un français usuel était recommandé afin de permettre à ces ouvriers de communiquer avec leurs employeurs européens.

-Les écoles urbaines:

Ces écoles accueillait prioritairement les enfants d'ouvriers, d'artisans indigènes. Un enseignement pratique et utilitaire était dispensé à travers lequel le français occupait une place prépondérante. Il s'agissait pour cette génération d'enfants de diffuser, à travers les villes marocaines de l'époque, la langue de la puissance coloniale. Toutefois, l'expression orale avait la part du lion dans les programmes et ce afin de «permettre au français de remplir le rôle de langue commune, permettant de communiquer avec les Français, les colons européens et les populations berbères» justifie Benzakour (2000 : 48).

-Les écoles professionnelles:

¹⁵ Benzakour F. et al. op. cité 45.

¹⁶ Ibid., op. cité, 46.

¹⁷ Ibid., op. cité, 47.

Ces écoles ont été conçues pour les élèves issus des milieux populaires. Des garçons pour leur totalité devaient apprendre un métier en vue de travailler dans l'industrie marocaine naissante. La formation était bien entendu dispensée en français.

En conclusion, le français au Maroc sous l'administration protectorale s'est propagé moins par l'école que par les modes d'acquisition informels tel l'apprentissage sur le tas ou l'acquisition par contact direct avec les colons. Mais force est de reconnaître que les écoles populaires ont pour leur part accéléré la diffusion du français dans les villes et les banlieues, ce qui a permis la création d'une «habitude linguistique» qui se révèle à titre d'exemple dans les enseignes des locaux commerciaux comme les magasins, les cafés ou les restaurants, lieux propices à une communication en français » Charnet cité dans F. Benzakour (2000 : 52).

Sous le protectorat, la presse francophone se répandit surtout parmi la population européenne vivant au Maroc cependant peu de Marocains de confession musulmane ont été touchés par cette presse d'expression française.

1.2.2. Tunisie

Avant la signature du traité du Bardo qui instaura le Protectorat, les Français étaient peu nombreux que ce soit en Tunisie ou au Maroc. Reste que l'activité économique était importante et la langue française était présente aux cotés d'une autre langue romane, concurrente, l'italien, du turc de la (minorité au pouvoir) et de l'arabe et ce depuis la création de l'Ecole polytechnique, devenue en 1840, l'Ecole militaire du Bardo.

Aidés par l'affaiblissement de l'empire ottoman, les pays européens de l'autre rive de la Méditerranée développèrent leur influence. La conséquence à cet état de fait est le positionnement de certaines langues romanes comme l'italien et le français en

Tunisie. La France dotée d'ambitions sur cette partie de l'Afrique avait pour concurrent direct l'Espagne au Maroc et à l'ouest de l'Algérie, l'Italie en Tunisie et à l'est de l'Algérie.

L'influence française a débuté en 1860 avec l'implantation des écoles congréganistes en Tunisie dans lesquelles les matières enseignées aux enfants européens étaient déjà en français. L'introduction de la langue française avait donc bien débuté avant le Protectorat et ce par le canal des écoles congréganistes surtout italiennes, maltaises et juives, précise Soumille dans Quitout. (2007 : 47).

Comme pour l'Algérie (l'incident de l'éventail), le Maroc (le fait que le sultan prête son soutien aux Algériens), la France se construit à chaque fois un prétexte pour intervenir militairement ; en Tunisie ce fut l'incursion des Kroumirs (tribus tunisiennes frontalières de l'Algérie). Résultat immédiat, la signature du Traité du Bardo, le 12 mai 1881, fera de la Tunisie un protectorat français. Bien que le Bey demeure le souverain du pays, le pouvoir, lui, revient au Résident général représentant la France; de fait l'administration passe entre les mains de la France, pays protecteur.

Consciente tout au moins de sa faiblesse en population, la France décida d'entamer une politique de francisation linguistique par l'école et de francisation juridique par décret de naturalisation car elle était menacée dans ses intérêts économiques, culturels et linguistiques par l'Italie. La solution adoptée était la francisation par l'instruction des Européens non francophones (Italiens et Maltais) qui certes représentaient un nombre infime devant les autochtones mais utilisaient la langue romane concurrente (l'italien).

Le 15 septembre 1888, l'administration protectorale imposa aux enfants européens des écoles primaires et secondaires d'étudier en langue française comme dans les écoles métropolitaines. Celle-ci fut aussi la langue du célèbre Collège Sadiki qui connaîtra les grands acteurs de l'histoire contemporaine tunisienne, entre autres le premier président de la République tunisienne: Habib Bourguiba. Dès cette date, le français devient donc l'unique langue officielle de toutes les institutions tunisiennes. Cette francisation va être plus efficace grâce particulièrement à l'école ce nonobstant en 1896, l'institution protectorale autorise un enseignement complémentaire à l'enseignement religieux représenté par la Zitouna.

Au niveau du primaire:

Trois types d'enseignement coexistaient sous le protectorat:

L'école coranique moderne conçue par et pour les Tunisiens de confession musulmane. Son but est le maintien de la langue et la culture arabes. En plus, un enseignement en français y est inclus et dans des proportions variables selon les écoles.

L'école franco-arabe publique, divisée en écoles pour garçons et timidement pour filles: celles-ci dispensaient «un enseignement du français, du dessin et travail manuel et au cours moyen, le calcul et les leçons de chose en français, le reste des matières étant enseigné en arabe.» (Sraieb cité dans Naffati, 2000 : 44).

L'école française avec un enseignement similaire à celui du type métropolitain et initialement ouverte à tous les Tunisiens a vu peu d'autochtones en profiter. Il s'agit pour leur grande majorité de jeunes issus de famille riches ou nés de mariages mixtes.

Au niveau du secondaire:

Les collèges avec des programmes analogues à ceux des lycées français dispensaient en plus un enseignement consistant de langue et littératures arabes, de la civilisation islamique conformes à l'origine culturelle du peuple protégé. Assurant des débouchés pour les élèves qui les fréquentent, ces établissements avaient en leur temps attiré de plus en plus d'élèves tunisiens. Le travail était en effet difficile à décrocher sous l'administration protectorale pour un Tunisien uniquement arabophone. Pour des raisons sociales, l'instruction des filles ne finit par débiter vraiment qu'en 1944. A leur intention des écoles franco-arabes et des centres de formation professionnelle furent créés par l'administration coloniale. Ces écoles pour filles proposaient, selon H. Naffati, deux types d'enseignement: «le type A a permis l'entrée au collège ou au lycée et le type B a orienté vers les formations professionnelles. » (2000 : 59).

La scolarisation avait progressé tout au long de la présence française sur le sol tunisien mais était restée tout au moins sélective pour les autochtones à l'inverse des Européens et des Israélites. A titre indicatif, en 1953 tous types d'enseignements dans ce pays avoisinaient, selon M.Quitout, le taux des 20% d'enfants scolarisables. Cependant, même si cette scolarisation était restée limitée, elle ne fut pas sans conséquence désastreuse sur les sujets de formation arabophone évincés de fait du marché du travail ou de l'emploi. Et leur aptitude en langue autre que le français n'était pas reconnue par l'employeur. Des foyers de contestation s'étaient créés parmi l'élite arabisée et l'élite francisée tunisiennes avec des revendications qui portaient «sur le maintien de la langue arabe comme langue officielle, la sauvegarde de l'identité arabo-

musulmane des Tunisiens, la modernisation de l'enseignement traditionnel, l'accès de tous à la langue à la langue française perçue de plus en plus comme outil d'accès à la modernité, mais également, comme moyens de lutte pour l'indépendance.» du pays. (M. Quitout, 2007 : 47).

Enfin les premières productions littéraires d'un Tunisien en la personne de Aslan Mahmoud se font jour à partir de 1932 avec l'œuvre : *Scènes de la vie du bled*. Il a fallu attendre les années cinquante pour assister à l'émergence d'une littérature francophone de haute facture qui fait référence à la réalité linguistique. Les écrivains, de cette époque, s'expriment particulièrement dans une langue très normée. Pour H.Naffati, les écarts par rapport au français standard se font essentiellement au niveau lexical par des emprunts aux autres langues en présence, principalement l'arabe. Comme cette littérature s'inscrivait dans une littérature à plus grande échelle ou maghrébine, son explosion était liée à la prise de conscience nationale dans cette partie du monde où une «génération (...) nourrie de culture française, va faire de l'écriture, et de l'écriture en français, l'instrument de sa révolte et de son désir d'exister. » (2000 : 61).

1.3. La politique linguistique de la France en Mauritanie

L'implantation du français en Mauritanie dépendait de la présence de la France sur cette terre ; elle fut confiée dans le cadre d'une politique linguistique savamment préparée, tout comme pour le Sénégal, à l'institution scolaire. La France légiférait à coup de circulaires. Dans une des circulaires de l'époque¹⁸ l'administration coloniale en la personne de son Gouverneur Général notait: « l'école est, en effet, le moyen le plus sûr qu'une nation civilisatrice ait d'acquérir à ses idées les populations encore primitives et de les élever graduellement jusqu'à elle. [...] C'est aussi l'élément de propagande de la cause et de la langue françaises le plus certain dont le gouvernement puisse disposer.[...] C'est l'esprit de la jeunesse qu'il faut pénétrer et c'est par l'école, et

¹⁸ Circulaire du 22/06/1897, citée par Ould Zein Bah, Queffélec Ambroise, (1997). Le Français en Mauritanie, p.16.

l'école seule, que nous y arriverons». Quelques temps plus tard, le Gouverneur général William Ponty montre à quel point la France mise sur l'école pour sauvegarder ses intérêts: « c'est (l'école) qui sert le mieux les intérêts de la cause française et qui en transformant peu à peu la mentalité de nos sujets nous permettra de les acquérir à nos idées sans heurter aucune de leurs traditions.¹⁹» En 1924, une circulaire de l'administration coloniale somme les commis de cette administration d'imposer le français «au plus grand nombre possible d'indigènes et servir de langue véhiculaire dans toute l'étendue du territoire [...] Mais notre contact ne s'arrête pas au chef. Il pénètre plus loin dans la masse et le recrutement militaire comme aussi nos relations économiques met en rapport direct constant Blancs et Noirs de toutes conditions²⁰» et à créer plus d'écoles. Enfin, la circulaire de Brévié réitère la priorité accordée par cette administration à la langue française «la seule qui doive nous occuper et que nous ayons à propager. Cette diffusion du français est une nécessité; [...] La langue française sert de base à notre enseignement. C'est en français que nous devons faire nos leçons²¹.»

Le français enseigné et compris sera véhiculaire «comme un moyen simple d'acquérir des connaissances pratiques» avec un français parlé, un idiolecte «qui permettait, selon Manessy, au maître indigène responsable de l'école de village de converser avec ses supérieurs hiérarchiques, le commandant de cercle ou son représentant, et surtout avec les membres du personnel administratif du poste. En dehors de l'entraînement à la lecture et des exercices grammaticaux, la langue pratiquée en classe n'est guère différente du français de tradition militaire.» (Ould Zein, 1997 : 16).

L'école coloniale combinait enseignement de masse à la base et élitisme au sommet en hiérarchisant:

-Ecoles préparatoires : leur but était de répandre le français parlé dans la population indigène; elles étaient ouvertes aux fils de notables et à la masse.

-Ecoles élémentaires : l'administration de l'époque les avait réservées aux élèves sélectionnés dans les écoles préparatoires.

¹⁹ Ould-Zein B.,op. cité, p.16.

²⁰ Ibid., op. cité.

²¹ Ibid., op. cité.

-Ecoles régionales : destinées prioritairement aux enfants de chefs et aux meilleurs élèves des cours élémentaires, elles mènent ces élèves au Certificat d'Etudes Primaires.

Face à une situation socio-culturelle spéciale la France finit par adopter une politique linguistique qui sied à l'espace mauritanien.

Du coup, une place importante a été accordée à l'enseignement religieux et à l'enseignement de l'arabe. Cette langue est désormais enseignée à côté de la langue française dans les écoles publiques en Mauritanie et les pays musulmans d'Afrique de l'ouest. En pays Maure, arabisé linguistiquement, à l'inverse du pays noir, la création des Médersas correspondait à des objectifs politiques clairs :

-«Soustraire les enfants des familles de notables à l'obéissance des confréries et des *tolbas*.

- Canaliser, au profit de la politique française, l'influence exercée par les Musulmans lettrés sur leurs coreligionnaires.» (Arrêté du 1.11.1918 in Ould Zein, 1997:18-19). L'administration française en vertu du principe "diviser pour régner" a établi une distinction entre le pays arabisé où les gens parlent, lisent et écrivent l'arabe et le pays noir non arabisé. Ce distinguo linguistique fut à l'origine de la mise en place de deux types de scolarisation en Mauritanie, «l'un à destination des populations négro-mauritaniennes, semblable à celui qui sera proposé aux populations du Sénégal, l'autre à destination des populations maures» constate Ould Zein (1997 : 19). Dans le présent travail, nous traiterons pour le besoin de la recherche de l'enseignement en pays maure sous occupation française.

L'éducation française a été retardée par la résistance des autochtones ayant pour conséquence un retard dans l'implantation scolaire de la puissance coloniale dans ce pays, retard favorisé par la modicité des ressources budgétaires des colonisés et par l'absence de politique éducative adaptée aux spécificités de cette région de Mauritanie.

L'année 1912 vit l'ouverture de deux premières écoles en pays maure, plus précisément à Mederdra et Boutilimit, avec 19 élèves pour la première et 38 élèves pour la seconde. Ces élèves sont des garçons d'origine modeste, des enfants de goumiers, tirailleurs ou autres. Fait marginal toutefois ces écoles sont en retrait par rapport à la médersa de Boutilimit dont l'ouverture a lieu le 1^{er} janvier 1914. Médersa principalement destinée à l'élite (fils de notables et de chefs), elle avait pour but « la formation d'une élite éclairée, capable de collaborer et de servir d'union entre nous et

les tribus » et donc étaient écartés de facto les « fils de fonctionnaires noirs, les métis et tous ceux qui ne possédaient pas l'autorité matérielle et morale sur laquelle l'administration coloniale se sentait obligée de s'appuyer.» (B. Ould Zein, 1997: 23).

Ouverte sur décision du Gouverneur Général, elle connut des débuts prometteurs avec la scolarisation d'un nombre réduit d'enfants de notables²²: au programme l'enseignement de l'arabe et le religieux d'une part, le calcul, le français ...d'autre part. Les élèves scolarisés apprirent vite à écrire, lire le français cependant les responsables constatèrent que les enseignants pouvaient certes instruire convenablement leurs élèves mais guère les éduquer et ce parce que ces maîtres recouraient peu aux versets du Coran ou aux hadiths dont les élèves étaient imprégnés dans leur vie communautaire.

L'échec et même le fiasco viendra avec l'examen de CEP : aucun élève de la médersa n'a été admis. Chaigneau avait, dans un rapport dressé en 1940, déploré les résultats lamentables. Les responsables dressèrent un bilan des résultats obtenus par la médersa et constatèrent que sur les 350 élèves qui avaient fréquenté cette médersa «dont les deux tiers entre 1930 et 1939, une centaine seulement semblait avoir tiré profit de son enseignement en devenant chefs de tribu ou de fraction, fonctionnaires, élèves d'écoles au Sénégal dont la fameuse école William Ponty de Dakar qui n'avait admis pourtant qu'un seul élève originaire de la médersa.» (Dubié, in Ould Zein, 1997: 26). Entre 1930 et 1940, les Maures changèrent d'opinion vis-à-vis de l'enseignement franco-musulman. Désormais, les parents, chefs et notables présentent leurs enfants à l'école dirigée par l'administration française. Pour cette fois-ci, les capacités d'accueil des médersas de Attar et de Kiffa sont dépassées. L'engouement pour l'école fit tâche d'huile au point où des candidatures furent refusées par «mesure d'économie », au dire des responsables de l'administration scolaire en place. Les élèves furent acceptés dans ces établissements en fonction du nombre de bourses octroyées.²³ L'enseignement était certes dispensé d'abord en arabe mais le français qui était enseigné facultativement fut rendu obligatoire et ce sur recommandation des parents et mêmes des élèves. A partir de cette période les succès aux examens des élèves mauritaniens, bien que relatifs, connurent

²² Les Maures n'acceptaient pas la scolarisation de leurs enfants dans les écoles françaises.

²³ Cf. les statistiques fournies par Christian Laigret in Ould Zein B.,1997 : 27.

une amélioration quantitative²⁴. Ces résultats sont dus à l'affectation de certains directeurs dotés d'une expérience non négligeable dans la gestion de ce type d'école particulière et qui ont contribué à la mise en place de meilleures conditions d'études pour ces élèves.²⁵

En revanche, les écoles préparatoires destinées prioritairement aux enfants de Maures blancs ont connu un échec cuisant. Sur les 8 écoles préparatoires implantées dans les villages en pays maures, on dénombrait les années 1939-1940 un nombre²⁶ insignifiant d'enfants scolarisés. Islamisées depuis longtemps, les populations de certaines régions du pays nourrissaient de réelles préventions à l'encontre de tout enseignement émanant de l'autorité coloniale qui était assimilée à des Infidèles. La fin de la guerre mondiale a vu une réorganisation profonde de l'enseignement primaire²⁷ qui fut rendue surtout obligatoire mais qui dépendait du nombre de places pédagogiques disponibles. La spécificité du pays, le nomadisme et la dispersion des habitants et le souci de rapprocher l'institution scolaire de cette frange de la population indigène a incité les responsables à créer les écoles de proximité, appelées écoles de campement. Par ailleurs, les écoles sédentaires ont vu le nombre de scolarisés s'accroître considérablement en atteignant 930 élèves dans les 5 médersas du pays (Boutlimitgarçons, Atar, Kiffa, Timbédra, Boutlimit-filles), les 6 écoles régionales (Rosso, Boghé, Kaédi, Sélibaby, Tidjika, Néma), les 8 écoles élémentaires à 2 classes et les 6 écoles préparatoires à 1 classe. (Ould Zein, 1997: 29).

Pour la scolarisation des filles en pays Maure, il a fallu attendre la démocratisation de l'enseignement. Cette démocratisation a même concerné les médersas qui ont perdu par décret leur titre en date du 06/11/1947 en devenant des «écoles régionales ouvertes à tous les élèves issus des écoles préparatoires voisines. Les programmes et les horaires de français sont alignés sur ceux du reste de l'A.O.F. et les autorités espèrent ainsi accélérer la scolarisation en pays maure encore réfractaire » nous l'apprend Ould Zein B.(1997 : 2). Ces réformes qui généralisaient, uniformisaient l'enseignement du français et les autres matières, limitaient l'enseignement de l'arabe.²⁸

²⁴ Voir les succès aux examens obtenus par les élèves de la médersa d'Atar. (Ould Zein B., 1997: 27).

²⁵ L'école de Boutlimit était dotée d'un internat, d'une demi-pension et mêmes des bourses étaient octroyés aux élèves.

²⁶ Voir le nombre d'élèves scolarisés à cette période. (Ould Zein B., 1997: 27).

²⁷ Le décollage de l'enseignement colonial s'est opéré avec l'arrêté du 22 août 1945 du Gouverneur Général P.Cournarie.

²⁸ Les restrictions concernent les horaires de l'enseignement de l'arabe et les limites géographiques de cet enseignement, sachant que d'autres langues nationales sont utilisées dans ce pays.

Malgré tout cela la diffusion du français en Mauritanie a été ralenti par sept problèmes non des moindres que B. Ould Zein résume ainsi :

- 1) Facteurs politiques: la Mauritanie est un pays doté de peu de richesses naturelles ce qui le rend peu intéressant économiquement.
- 2) Facteurs administratifs: l'enseignement dans ce pays dépendait de celui du Sénégal ; 1947 verra la naissance d'un service autonome en Mauritanie.
- 3) Problèmes financiers: les crédits alloués à l'enseignement sont limités: dans les colonies d'Afrique de l'ouest en « 1932-1933, 300 200 francs du budget total de la colonie (soit 19 066750) allaient à l'enseignement » (1997:31). En dépit des sommes dérisoires consacrées à ce service, l'éducation d'un élève mauritanien revenait plus cher à l'institution coloniale que celle d'un élève sénégalais.
- 4) Problèmes des maîtres: le personnel enseignant dans cette colonie était, selon B. Ould Zein, très réduit et peu compétent. En outre, selon le même auteur, les Maures avaient manifesté du mépris à l'égard de ces enseignants qui venaient pour leur majorité du Sénégal ; on relèvera enfin le manque de considération des autorités coloniales à leur égard.²⁹
- 5) Problèmes de recrutement: des élèves, mêmes excellents, étaient renvoyés pour mauvaise santé ou par fragilité physique.³⁰
- 6) Problèmes de méthodes: les supports pédagogiques (manuels) n'étaient point adaptés aux réalités d'une partie de la population, particulièrement aux Maures. Le choix de certains exercices, proposés aux élèves par leurs concepteurs, frisait le ridicule. A ce titre Ould Zein cite une épreuve d'orthographe³¹ destinée aux candidats du concours d'admission à l'école W. Ponty (session du 4 juin 1923) qui désenchanterait le peu de prétendants maures à entrer dans une école française, si prestigieuse soit elle.
- 7) Problèmes de la résistance à l'école française: les hommes et surtout les femmes étaient hostiles à la scolarisation de leurs enfants, ce qui a contrarié la propagation du français dans la société. C'est en somme une résistance idéologique et religieuse de la population locale à l'école de l'autre.

²⁹ Rapport du 15 août de G. Chaigneau, Chef du Service de l'Enseignement Primaire au Sénégal et Conseiller Technique pour la Mauritanie, 1934.

³⁰ Rapport de Laroque du 29 mai 1918, Centre des Archives d'Outre-Mer, d'Aix-en Provence.

³¹ De larges extraits sont repris par Ould Zein B., 1997 : 32.

En conséquence, le système éducatif a vu peu d'élèves arriver au terme de leur formation. L'école très sélective, ne concernait qu'une partie de la population autochtone. Les écoles préparatoires installées pour diffuser le français parlé dans la masse permettaient aux meilleurs élèves de passer dans les écoles de villages. Les lauréats entraient dans les écoles régionales pour être préparés au CEPE et aux différents concours du Gouvernement Général. Très peu d'élèves mauritaniens eurent l'immense privilège d'accéder en fin de compte à ces écoles. Toutefois, cette volonté d'implanter le français à l'école a été à l'origine d'une «destruction partielle de la société mauritanienne et une dévalorisation des autres langues» présentes sur le marché linguistique du pays. (1997: 30, 31, 32).

C.Taine–Cheikh que cite Ould Zein dépeint cette étape comme «une politique délibérée d'oppression linguistique et culturelle. L'assimilation culturelle, par le biais du français, a visé tout d'abord à éliminer l'arabe littéraire dans toutes les nationalités de Mauritanie.(...) Parallèlement existait une politique spécifique vis-à-vis des langues non écrites qui, sous prétexte de leur oralité, étaient considérées comme sous-langues.» (1997: 33-34).

De ce fait, l'enseignement traditionnel connut un recul : la raison invoquée par Beyries, cité dans Ould Zein B., est le «déclin de la culture islamique tient au frais élevés qu'entraînent les études, relativement au standard de vie médiocre des Maures. Le développement de l'enseignement français n'est pas non plus sans nuire au maintien de la culture musulmane.» (1997:34). Si l'école reste le principal facteur de diffusion du français en Mauritanie pendant l'occupation, d'autres facteurs ont contribué un tant soit peu à cette propagation: Radio Mauritanie et la presse écrite. Toutefois, Ould Zein constate que le nombre de ces médias (une chaîne de radio et peu de titres) restaient faibles sinon dérisoires pour propager la langue française parmi la population indigène.

A notre sens, à cette époque il était plus tôt judicieux de mettre l'accent beaucoup plus sur le nombre de Mauritaniens francophones, qui étaient en deçà des prévisions de l'administration coloniale, et de l'aspect qualitatif de ces adjuvants utilisés à bon escient pour la diffusion du français dans ce pays, que sur leur aspect quantitatif.

1.4. Bilan

Pour résumer, la politique linguistique de la France dans les quatre pays du Maghreb peut se traduire dans les chiffres relatifs au nombre d'autochtones ayant pu accéder à l'école coloniale : en Algérie 750 000 (1955), au Maroc 230 000 (1955), en Tunisie 216 000³² (1954) enfin en Mauritanie³³ 5500 (1957) ; ces chiffres demeurent faibles par rapport à l'ensemble de la population de chacun des pays maghrébins, à l'époque de la présence française. La France voulait servir ses intérêts dans cette région d'Afrique et être aussi utile à ses colons qui se considéraient dans leur pays.

A ce titre, cette France pour réaliser ses objectifs et ceux des colons a en quelque sorte fait sienne les vœux et consignes de J.Chailley (cités par Quitout 2007 : 55-56) : « 80% [de la population autochtone] gardés et maintenus dans les habitudes et les travaux traditionnels, 10% associés à vous pour devenir des collaborateurs inférieurs, 6 % à 7% dans l'administration à divers étages, 3 à 4 % dans les sciences pures, la haute administration et la politique...». L'organisation du système éducatif français de l'époque fut conçue de manière à ce que très peu d'élèves de ces pays parviennent au bout de la formation. Pour arriver à des fins politiques telles que rapportées par Chailley l'école se devait d'être très sélective et ne concernait prioritairement que les enfants de colons et d'une frange réduite de la population autochtone.

CHAPITRE 2. LA SITUATION LINGUISTIQUE ACTUELLE AU MAGHREB

Les pays maghrébins héritèrent à l'indépendance de trois ensembles de langues différentes :

- 1) l'ensemble arabe recouvre principalement l'arabe dialectal et subsidiairement l'arabe classique,
- 2) l'ensemble berbère embrasse la globalité des dialectes berbères particulièrement en Algérie et au Maroc,
- 3) l'ensemble des langues des puissances coloniales, le français et l'espagnol.

³² Chiffres cités par M. Quitout pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. (2007 : 55).

³³ Pour la Mauritanie les statistiques sont reprises par Ould Zein B.op. cité, (1997 : 29).

Des deux premiers ensembles on peut isoler un sous-ensemble : langues maternelles vouées à la minoration, arabe dialectal et berbère. L'arabe classique, langue du Coran, n'est pas une langue maternelle, elle est en revanche le symbole de la communauté arabo-musulmane, la umma, entité supra-étatique.

Le processus d'arabisation dans la quasi-totalité des pays de cette partie d'Afrique débute par l'école, ce qui va permettre à la langue arabe d'investir des fonctions officielles occupées naguère par la langue française.

S'agit-il dans ce cas de figure d'une arabisation ou d'une ré-arabisation? La réponse partielle est dans ce qu'a dit G. Grandguillaume cité dans Quitout M. : « Certes un retour aux sources, à la langue des origines, apparaît rassurant et se présente comme fondamentalement légitime. Mais concevoir l'arabisation comme un retour à un état de culture et de langue précolonial n'est, bien évidemment, qu'un leurre. Pour ne parler que de la langue, celle-ci doit exprimer aujourd'hui un monde totalement différent de ce qu'il fut naguère, en particulier, son emploi à la place du français la conduit à exprimer des réalités nouvelles par rapport au fonds linguistique arabe traditionnel. Il y a bien réarabisation au sens d'une restauration de la langue arabe comme langue de culture, mais non au sens de la pure résurgence d'une situation linguistique passée.» (2007: 65). La politique d'arabisation prônée par les quatre pays maghrébins a donné lieu, à des conflits idéologiques plus ou moins violents selon le pays.

L'Algérie a vu pour sa part des tensions entre ce qu'ils appellent arabisants, francisants et berbérissants au point où cette politique d'arabisation a faussé le débat fructueux sur les langues, dans ce pays. La Mauritanie a connu une situation conflictuelle similaire à celle de l'Algérie entre les Maures, arabophones, et les Négro-Mauritaniens qui ne le sont guère. Le Maroc et la Tunisie n'ont pas échappé à cette situation de conflits sauf qu'ils furent moins virulents que dans les deux autres pays.

Ayant tous connu la colonisation française, les pays du Maghreb ont tenté une coordination de leur politique respective d'arabisation et des mesures ont été adoptées mais sans grands résultats; nous rapportons à titre indicatif les cinq mesures prises par ces pays et rapportées par Quitout M. (2007 : 66) :

-la Conférence des ministres de l'Education du Maghreb (1966),

-la création du Comité consultatif maghrébin pour un « arabe fondamental »,

- les Conférences régulières de ministres arabes de l'Education nationale organisées par la ligue arabe,
- le bureau pour la coordination de l'arabisation,
- le Congrès pour l'arabisation, etc.

2.1. En Algérie

La politique linguistique et culturelle de l'Algérie a été tracée en 1961 dans le programme de Tripoli. Depuis, tous les textes officiels de l'Algérie indépendante confirment le choix de cette politique. En 1962 coexistaient deux types d'intellectuels, de formation diamétralement opposée : les arabophones d'un côté et les francophones de l'autre, appelés aussi, arabisants, francisants, alors que les intellectuels bilingues étaient peu nombreux. Ce clivage affectera l'unité du peuple algérien du sommet à la base, favorisant ainsi l'émergence, selon M. Bennabi (1990 : 118), de deux «*élites*» voire «*deux sociétés superposées*», ou antagonistes, ce qui fera par conséquent de l'Algérie un pays bicéphale. Le pays était à la traîne des états libérés du joug du colonialisme et la scolarisation de ses enfants avait atteint des proportions catastrophiques note M. Benrabah, ainsi le taux d'analphabétisme à l'indépendance du pays: « est de l'ordre de 90%.» L'Algérie avait hérité d'une pluralité séculaire qui provenait selon Benrabah «des diverses rencontres et d'un incessant va-et-vient depuis l'Antiquité de diverses communautés chacune porteuse de sa langue et culture.» (1999:70). Les langues présentes étaient comme l'affirme Benrabah «l'arabe algérien et le berbère dans leurs différentes variantes, le français, l'espagnol dans certaines régions de l'Ouest et l'italien par endroit à l'Est» (1999:70) et l'arabe classique, langue liturgique, que très peu de personne parlait.

A la rentrée scolaire de l'année 1962, la langue arabe est introduite à l'école primaire à raison de 7 heures d'enseignement hebdomadaire ; 14 ans après (en 1976) le primaire est entièrement arabisé. A cette date, la langue arabe est certes enseignée du primaire au secondaire mais est aussi une langue d'enseignement dans les trois paliers (primaire, moyen, secondaire). Au début des années 80, toutes les filières relevant des sciences humaines à l'université sont totalement arabisées ; par contre, les filières scientifiques connaissent une situation contrastée, une partie arabisée ou partiellement et une autre partie non arabisée; cette situation perdure jusqu'à ce jour dans les

sciences médicales, l'architecture,... Dans cette optique d'arabisation et ce depuis 1971, un examen en langue arabe est obligatoire dans toutes les licences enseignées en français. Un module d'arabe pour la licence de français est toujours enseigné dans les universités algériennes.

Les années fin 70 et début 80, représentent une époque où les partisans farouches de l'arabisation au sein des instances officielles ont refait leur apparition sur la scène nationale pour veiller à l'application et au respect d'un arsenal de lois sur l'arabisation qui, il faut le dire, s'étendra à l'ensemble des secteurs de la vie publique : médias, économie,...

En érigeant l'arabe comme une des constantes nationales, on a de facto réduit l'importance de la composante berbère, des variétés dialectales et de la langue française. Sachant que le tamazigh (berbère) et l'arabe dialectal ont fortement contribué à l'ancrage du peuple algérien dans ses racines, ils sont devenus surtout « le moyen d'expression le plus authentique pour les Algériens soucieux de sauvegarder leur identité menacée face à la politique de dépersonnalisation instaurée par les autorités coloniales. » (M. Quitout, 2007 : 68). Ces langues sont donc « un moyen de communication d'une grande vitalité dans lesquelles s'expriment presque exclusivement la personnalité algérienne et les valeurs du peuple algérien. » Ibid. Malgré cela le pouvoir les a exclues du paysage linguistique officiel et a relégué l'arabe dialectal, au rang de variété orale, issue certes de l'arabe classique mais considérée comme une variété dépravée.

La politique d'arabisation en Algérie a été à l'origine d'un schisme social entre, comme le décrit si bien M. Quitout, *une intelligentsia arabisante et une intelligentsia francisante*. La première consacre l'arabe comme « unique mode d'expression », la seconde voit dans le français la langue de l'ouverture sur les autres cultures, autochtones ou étrangères. Le débat passionné, parfois polémique, oppose les partisans du bilinguisme (français/arabe) qui reconnaissent de fait « la légitimité de l'arabe en tant que langue nationale. » (S.Chikh, 1994 :16), en mettant l'accent sur l'accès au progrès et à l'universalité, et les adversaires de ce bilinguisme qui acceptent, certes « la nécessaire ouverture sur d'autres langues étrangères, mais pas exclusivement la langue française. » Ibid. Cette position s'inscrit selon S.Chikh dans la lutte contre la dépendance culturelle à la puissance coloniale. Les retombées proviennent de la guerre de libération.

C'est pourquoi de nos jours, il n'est pas souhaitable de faire l'impasse sur les langues populaires (arabe dialectal / berbère) qui constituent un instrument de communication de la majorité de la société algérienne. Aussi on n'occultera pas le fait qu'elles demeurent «un moyen hors pair de culture annexe dans le domaine de l'expression orale. » (M. Lacheraf, 1976 : 326).

D'une situation plurilingue de fait, nous constatons en revanche que les enfants à l'âge pré-scolaire et les adultes analphabètes demeurent monolingues et utilisent soit l'arabe parlé que Elimam appelle le maghribi contemporain, soit le berbère dans sa diversité (kabyले, chaoui, mzabi et targui). Quant aux plurilingues qui usent de la langue parlée (arabe dialectal) dans les situations informelles, ils font de celle-ci une langue de communication ouverte aux emprunts, aux calques, au code switching, convoquant ainsi tous les systèmes en leur possession. Ce qui nous permet de relever dans le discours des Algériens «des énoncés entiers en arabe parlé, en berbère (pour les berbérophones) et en français.» (Siagh, Z., 1985: 93).

L'Algérien apparaît donc ainsi comme un être bilingue voire plurilingue, mais nous redoutons qu'il se complaise dans cette situation admirablement décrite par Memmi dans son *Portrait du colonisé* en parlant du Tunisien : «Il connaît deux langues mais n'en maîtrise vraiment aucune.»

2.1.1. Les langues nationales

L'Algérie se proclame depuis toujours arabe et arabophone, en raison d'une arabisation qui s'est faite certes lentement mais sur une longue période. « Au VII^{ème} siècle, le pays berbère a rompu avec l'Occident et s'est rattaché à l'Orient, totalement, sans retour, et semble t-il sans conflit intérieur, sans crise de conscience. Ses nouveaux maîtres les Arabes, ont pu par la suite, cesser d'y exercer directement le pouvoir.» (W. Marçais in K.T. Ibrahim, 1997 : 23). A l'indépendance du pays, le pouvoir algérien adopte une politique d'arabisation ou de réarabisation visant à redonner à la langue arabe sa fonction éducative, culturelle et sociale d'une part et son statut de langue officielle d'autre part, statut occupé naguère par la langue française.

Mais en fait d'arabisation, il s'agissait surtout d'introduire dans le système scolaire (primaire, fondamental et secondaire) la langue arabe qui, pendant un siècle et quart, ne figurait que comme langue étrangère. Il fallait en quelque sorte engager le processus contraire à celui en vigueur sous la colonisation en sachant, avec conviction que la prise du pouvoir passe sans équivoque par le linguistique : c'est à dire la

récupération de l'arabe afin d'en faire le véhicule authentique de la culture nationale. Fitouri, (1983 : 137), qui cite Sayad A., montre que le fait de « recouvrer la langue originelle en tant qu'expression authentique de la société » constitue un acte important pour la restauration de cette culture et ce à travers la récupération d'un élément constitutif de sa souveraineté : la langue. Cette dernière a, pour M. Lacheraf, « la propriété de tirer sa sève de la société. »

Tous les moyens vont être mis à la disposition du ministre de l'Éducation de l'époque T. Ibrahimi pour liquider l'école léguée par le colonisateur et ainsi remplacer le français par l'arabe. À ce propos, ce ministre justifie ainsi sa démarche : « En empruntant la langue du colonisateur, nous empruntons aussi, et de façon inconsciente, sa démarche intellectuelle, voire son échelle de valeurs. » (M. Benrabah, 1999 : 104). Quant aux langues en présence dans ce pays, D. Morsly souligne l'opposition entre : langue nationale (arabe classique) et langue étrangère (langue française qui était durant l'occupation la langue dominante). L'usage du syntagme *langue nationale* symbolise « l'unité, l'homogénéité, l'uniformité » D. Morsly (1985 : 85) qui reflète, à notre sens, un rejet implicite de la diversité linguistique, en jouant comme le dit R. Barthes, sur les valeurs euphoriques attachées du fait de la guerre de libération du pays.

On a récupéré la solidarité des Algériens durant la lutte armée afin d'imposer à la société fraîchement débarrassée du colonialisme, la thèse d'un mouvement politico-religieux au credo uniciste : « une seule langue, l'arabe, une seule religion, l'Islam, une seule patrie, l'Algérie » (Saadi, D. 1995 : 132). Ainsi la langue nationale était porteuse d'un double interdit : interdit sur les idiomes locaux comme l'arabe algérien et le berbère considérés par les décideurs comme « impurs » (tout statut leur a été refusé de peur de diviser le peuple algérien entre Berbères et Arabes), et interdit sur le français.

Si pour la langue arabe, les différentes Constitutions élaborées depuis 1962 stipulent toutes dans l'article 3 : « L'arabe est la langue nationale et officielle », le type d'arabe n'est pas spécifié mais les auteurs pensent en fait à l'arabe classique. À ce propos, Naït Belkacem, ancien ministre de Boumediène, cité dans Benrabah (1999 : 116) est plus clair : « La langue arabe et l'islam sont inséparables... L'arabe a sa place à part de par le fait qu'elle est la langue du Coran et du Prophète ».

Concernant, les dialectes arabes ou l'arabe dialectal, ils constituent la langue maternelle de la majorité des Algériens, la langue de la première socialisation. C'est à travers cette langue, vecteur de la culture populaire, note K.T. Ibrahim, « que se construit l'imaginaire de l'individu, son univers affectif. » (1997 : 28). Il va sans dire que les dialectes arabes ont un usage exclusivement oral.

Le berbère ou tamazigh dans toutes ses variétés, appelées aussi dialectes berbères, sont le prolongement des plus anciennes variétés connues au Maghreb, ils en constituent le plus vieux substrat linguistique et de ce fait, sont en Algérie, la langue maternelle d'une partie de la population. Les principaux parlers sont le kabyle présent en Kabylie, le chaoui circonscrit dans les Aurès et Nemencha, le mzabi parlé dans le M'zab ainsi que le parler targui des Touareg du Hoggar; ceux ci restent confinés à un usage oral par excellence puisque minoritaires par le nombre des locuteurs dans le pays. Après d'incessantes tentatives *pour une revalorisation des parlers et de la culture berbérophone*, le Parlement algérien en date du 3 octobre 2001 déclare le berbère langue nationale du pays. Après avis du Conseil constitutionnel et du parlement en ses deux chambres, le Président de la République promulgue la loi n°02-03 du 27 Moharram 1423 correspondant au 10 avril 2002 portant révision constitutionnelle dont la teneur suit (Journal Officiel n° 25) :

Article 1^{er}. - Il est ajouté un article 3 bis ainsi conçu :

Art.3bis. - Tamazigh est également langue nationale.

L'Etat œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national.

Si pour le tamazigh nous sommes encore au début d'un long chemin en revanche la langue arabe peut devenir la langue nationale par excellence à condition qu'elle soit selon le linguiste Waciny Larej: «capable de mettre en valeur tous les soubassements de la langue berbère avec toute sa diversité : kabyle, chaoui et targui, les langues arabes populaires avec aussi toutes les diversités régionales et la langue française.» (El Watan, 07/07/1998). Cette idée pourrait éventuellement faire son chemin pour peu qu'on admette et défende le plurilinguisme en Algérie qui d'ailleurs ne pourrait s'accomplir sans le pluriculturalisme caractérisant l'aire maghrébine en entier.

2.2. Au Maroc

Après le recouvrement de l'indépendance du pays en 1956, des tentatives d'arabisation furent entreprises et traduites dans les faits par une politique d'arabisation déjà au programme des nationalistes marocains. Il était décidé de substituer à long terme l'arabe au français pour permettre à la langue arabe de récupérer son statut de langue officielle et ce comme le stipulent tous les textes des Constitutions qui ont été promulguées après l'Indépendance. L'objectif linguistique est de rendre à l'arabe littéral sa légitimité d'antan, langue officielle et nationale. Dans le discours sur l'arabisation, l'arabe est considéré comme langue du patrimoine arabo-musulman et aussi potentiellement, de la modernité. Il y avait, selon F. Benzakour, souvent confusion entre politique linguistique et politique d'arabisation néanmoins des mesures ont été adoptées dans des secteurs tels que l'enseignement, l'administration et l'environnement.

La création de l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'arabisation (I.E.R.A) en 1960 avait pour rôle premier de promouvoir et de réaliser une politique d'arabisation dans les secteurs de première importance comme l'enseignement et

l'administration selon une démarche qui, d'après cet Institut, « consiste à rendre à la langue arabe la place qu'elle avait perdue durant la période coloniale, c'est-à-dire lui permettre de remplir à nouveau pleinement son rôle de langue nationale assurant les fonctions de communication, de formation et de gestion à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie collective» cité dans Boukous et dans Benzakour et al., (2000 : 58).

Cependant la définition du statut des langues et la reconnaissance d'une ou plusieurs langues officielles, etc. devraient impérativement tenir compte des données sociolinguistiques. A ce titre, l'évocation de la berbéricité suffisait pour être accusé de division et même d'atteinte à l'unité de la nation. De même des facteurs extralinguistiques du type historiques, idéologiques, socio-démographiques, économique-politiques, peuvent jouer un rôle contraire à celui initié pour la politique d'arabisation. Il semblerait que tous ces paramètres n'ont pas été retenus lors de la prise de la décision d'arabiser. L'alphabétisation des populations arabophones ou berbérophones se faisait en langue arabe.

L'enseignement reste le secteur sensible de la politique d'arabisation ; le processus concerne aussi l'administration et l'environnement. L'arabisation de l'administration débuta dès 1956 avec un certain nombre de mesures que d'aucuns qualifient de « ni progressives », « ni ordonnées », « ni globales ». Si dans des secteurs comme la justice et l'éducation nationale existent une arabisation complète, le bilinguisme reste présent avec une domination de plus en plus remarquable de l'arabe; les Finances, enfin, demeurent plus francisées qu'arabisées. L'arabisation de l'environnement qui entre dans le processus d'arabisation des formes de la vie sociale concerne à titre indicatif les enseignes des magasins, cafés, restaurants, affiches etc. qui sont écrites en français ou dans les deux langues (arabe et française).

En 1957, la première année du primaire est totalement arabisée mais sans qu'on mette les moyens adéquats pour mener à bien cette opération. Pour y remédier, on ouvre des classes expérimentales au niveau de certaines villes du pays. L'Institut d'études et de recherches pour l'arabisation s'inscrit dans un cadre national et a pour charge de « superviser la suite des actions à mener pour que l'arabe soit l'unique langue d'enseignement.» (Quitout, 2007 : 70). La réflexion donne des résultats probants et se traduit par une arabisation année par année plutôt que matière par matière. Dès 1967, tout le primaire est arabisé. En 1968, le pays insère les écoles

coraniques dans le processus de l'arabisation du primaire et les intègre dans un cycle pré-scolaire de deux ans pour les enfants de 5 ans ; mettre les enfants en contact avec l'arabe du Coran est le but recherché par les initiateurs de ce projet. Après l'école coranique d'une durée de deux ans, l'élève accède directement au primaire et y reste 5 ans ; le bilinguisme arabe-français y est en revanche maintenu à partir de la troisième année. Depuis, l'arabisation au royaume a fait son chemin, elle a atteint le secondaire sans pour autant être achevée au supérieur.

En somme, au Maroc, trois tendances, rapporte F. Benzakour, s'affrontaient à l'indépendance : arabisation pure et simple, partage entre le français et une autre langue véhiculaire ou maintien du statu quo ; la conjoncture imposa une arabisation prudente qui n'empêcha en rien la diffusion de cette langue, favorisée en plus par la généralisation de la scolarité. Bien que le Maroc soit un espace linguistiquement hétérogène, il n'en a pas moins observé une direction officielle sur cet aspect et ce durant une quarantaine d'années. Une position « équilibrée et médiane » préconise une forme de bilinguisme, acceptée par les hautes instances du royaume, dans l'enseignement. Ainsi dans un discours de 1970³⁴, le Roi Hassan II déclarait que « de nos jours, l'analphabète n'est pas celui qui ne sait ni lire ni écrire. Il est plutôt celui qui ne connaît pas au moins deux langues » cité dans Saouli, Merrouni et Benzakour et al., (2000 : 61).

En 2006, ou de nos jours, à titre illustratif, pour les 2 premières années du primaire le volume horaire consacré à l'arabe est de 11 heures par semaine, et de 6 heures par semaine pour les 3 autres années contre 8 heures de français.

Au secondaire, l'enseignement de l'arabe classique dispose de 2 heures par semaine pour les filières scientifiques et 5 heures par semaine pour les filières littéraires. Le français, en revanche, occupe respectivement 4 heures et 5 heures par semaine. Concernant le supérieur, l'arabisation a rencontré des résistances de la part des enseignants ou des étudiants qui s'étaient bruyamment révoltés en rejetant les diplômes délivrés précédemment aux étudiants arabisants et qui ne leur offraient aucune chance de travail. En résumé, on peut dire que les sciences humaines sont dispensées en arabe, alors qu'au niveau des facultés des sciences, les enseignements sont encore assurés en français. Cette politique d'arabisation s'exerce également au

³⁴ Discours de clôture d'Ifrane en 1970.

niveau administratif mais sans exclure un certain bilinguisme. Les lois sont rédigées d'abord en arabe puis traduites la plupart du temps, en français.

L'échange oral entre les Marocains se fait certes en arabe dialectal mais aussi en arabe standard, en français et en berbère. Dans les zones berbérophones, les fonctionnaires du royaume chérifien peuvent communiquer dans l'une des variétés de berbère présente dans la région donnée. Le Bulletin officiel du Royaume du Maroc qui possède une édition française, interdit l'usage du français dans les correspondances officielles; la circulaire n° 53/ 98 datée du 11 /12/ 1998, précise : « Conformément à la Constitution qui fait de l'arabe la langue officielle de l'Etat, toutes les Administrations, les Institutions publiques et les Communes sont dorénavant tenues d'utiliser la langue arabe dans leurs correspondances à usage interne ou externe... Par conséquent, toute correspondance dans une autre langue est formellement interdite... » (M. Quitout, 2007 : 71).

En ce qui concerne l'enseignement privé, réservé aux couches sociales dominantes et moyennes, il se fait essentiellement en français, parfois en anglais, mais jamais en arabe. Ces établissements ne sont pas, selon Quitout, « tenus de respecter les contenus pédagogiques de l'enseignement public ; en revanche, l'Etat a un droit de regard sur le volume horaire minimum pratiqué. C'est ainsi que les programmes suivis dans ce type d'établissements sont souvent ceux du système scolaire français » (Ibid.: 71). Enfin, depuis l'entrée en vigueur de la Charte Nationale d'éducation et de formation en 2000, l'Etat s'oriente vers une politique linguistique ouverte sur les dialectes maternels notamment le tamazight (berbère) et le français, considéré comme langue étrangère nécessaire à l'essor scientifique du pays.

2.3. En Mauritanie

La République Islamique de Mauritanie, qui a vu le jour en 1958, a entamé un lent processus d'arabisation. Ce processus, qui s'articule sur quatre réformes, va constituer l'élément moteur de la politique linguistique du parti unique au pouvoir.

1) La réforme de 1959

Les constitutions du 22 mars 1959 et du 20 mars 1961 stipulent clairement que la langue nationale est l'arabe et que la langue officielle est le français. La réforme scolaire de 1959 accorde une place assez importante à l'arabe : enseigné jusqu'à cette date à raison de 6 heures par semaine sur 30 heures hebdomadaire, il passe à 10 heures par semaine au cours préparatoire et 8 heures aux cours élémentaire et moyen contre 23 heures et 25 heures par semaine pour le français. Ce réaménagement des horaires de l'enseignement primaire vise à donner une place plus importante à l'arabe, d'une part et à rapprocher, selon les promoteurs de cette politique « l'école du milieu social et culturel qui l'entoure » en vue de « répondre aux aspirations culturelles de la majorité de la population », d'autre part. (Chartrand, cité dans Ould Zein B., 1997 : 35).

Cependant ce réajustement est assorti d'une possibilité, si les parents d'élèves le demandaient formellement, de dispense des cours d'arabe délivrée par l'inspecteur de la matière. L'école et les structures afférentes des enseignements primaire et secondaire demeurent calquées sur celle de la France. Avec tout au moins une

différence quant à la place accordée à la langue arabe au second degré où elle est en concurrence avec l'anglais à raison de 4 heures par semaine. En classe de 3^e, les élèves ont la possibilité d'opter pour l'anglais à la place de l'arabe dans le cadre de leur préparation au B.E.P.C. Le développement de l'arabe dans le système éducatif a coïncidé avec l'intérêt pour l'école moderne exprimé par les Maures et les Négro-mauritaniens.

La réforme de 1959 provoque le mécontentement des Maures qui réclamaient plus d'arabisation, alors que les Négro-Mauritaniens refusaient tout enseignement en arabe pour la simple raison que cette langue n'était pas leur langue maternelle.

En 1964, le gouvernement prend la décision d'introduire les notes d'arabe dans le calcul de la moyenne pour le passage en classe supérieure et adopte aussi deux années plus tard un décret rendant l'étude de l'arabe obligatoire dans l'enseignement secondaire. La réaction des Négro-Mauritaniens ne s'est pas fait attendre : grève dans les lycées des villes de Nouakchott et de Rosso qui dégénère par la suite en conflits raciaux.

2) La réforme de 1967

Cette réforme se caractérise par un développement de l'arabisation : tous les élèves se trouvent dans l'obligation de suivre des cours durant une année d'initiation à l'arabe. L'enseignement fondamental anciennement primaire a vu sa durée portée à 7 ans au lieu de 6 ans précédemment, avec l'horaire hebdomadaire suivant : (sources Ould Youra citées dans Bah Ould Zein, 1997 : 37).

Années	Cours Init. Arabe	Cours Init. Français	Cours Prépar.	Cours Elém.	Cours Elém.	Cours Moyen	Cours Moyen
Arabe	30h	10h	10h	10h	10h	10h	10h
Français	—	20h	20h	20h	20h	20h	20h
Total	30h	30h	30h	30h	30h	30h	30h

Tableau 1

Au niveau du secondaire, l'horaire d'arabe a été porté à 9 heures en 6^e et 5^e ; 5 heures en 4^e et 3^e, et 4 heures pour le second cycle, alors que le français occupe le reste des 30 heures fixées par l'institution scolaire pour la semaine. L'article 3 de la Constitution révisé le 4 mars stipule que l'arabe est la langue officielle du pays

concurrentement avec le français. Conformément à cet article les autorités du pays entament une arabisation de l'administration au niveau de la région et du département.

3) La réforme de 1973

1973 est l'année de la révision des accords de coopération avec l'ancienne puissance coloniale et la création de la monnaie mauritanienne. Les dirigeants mauritaniens, en nationalistes qu'ils l'étaient, voulaient se démarquer culturellement du pays colonisateur. C'est pourquoi le bilinguisme instauré en 1967 n'était plus vu, comme le signale, un rapport du parti au pouvoir, comme une étape provisoire de l'arabisation. A cet effet, la réforme d'octobre 1973 doit conduire selon les recommandations du congrès du Parti du Peuple mauritanien (P.P.M) « à l'adéquation de notre système scolaire à nos réalités spécifiques et à une indépendance culturelle véritable grâce à la réhabilitation de la langue arabe et de la culture islamique.» (Institut Pédagogique National, cité dans B. Ould Zein, 1997 : 37).

Turpin inscrit cette réforme dans un rapport conflictuel langue arabe / langue française avec ce que ces deux langues ont comme charge culturelle. Le but déclaré de cette réforme est l'arabisation du système éducatif et de la société mauritanienne. Cette intention est clairement exprimée dans les propos du Président de l'époque M. Ould Dada en 1974 que cite Ould Zein B. (1997 : 37) : « L'arabisation en profondeur de tout notre système d'éducation est désormais engagée d'une manière irréversible et sa progression qui conciliera le souhaitable et le possible, inéluctable ». L'unilinguisme qui est l'option prise par le congrès dans le rapport final, résume les obligations à satisfaire à brève échéance : « Il faudra (pour cela) instaurer l'arabe comme l'unique langue officielle [...] Il est tout à fait naturel que dans un Etat indépendant dont l'arabe est la seule langue nationale et officielle, que l'enseignement soit donné en langue arabe. Cela se traduirait par l'instauration d'un système d'enseignement où tout le primaire serait arabisé, l'enseignement des langues étrangères n'intervenant que dans le secondaire » (1997 : 37). Ce même rapport accorde une place importante à la langue française, puisque celle-ci se voit attribuer un statut de langue étrangère dite d'ouverture sur le monde: « Dans ce système définitif vers lequel nous devons tendre et que nous devons chercher à réaliser à plus ou moins longue échéance, il sera utile de réserver au français une place particulière. [...] C'est une langue qui permet l'accès au monde extérieur scientifique et technique [...], qui facilite la communication avec les pays africains voisins, ainsi que la coopération avec les Etats d'expression

française. [Ce qui va donner à] l'étudiant la possibilité de suivre l'enseignement supérieur » (1997 : 37-38). La réforme ramène en premier la structure du premier degré de 7 années à 6 années, avec les premières années complètement arabisées. Le français est enseigné à partir de la 3^e année à raison de 10 heures par semaine sur un total de 30 ; en 4^e et 5^e années son enseignement est de 15 heures hebdomadaires puis de 20 heures en 6^e, conformément aux trois répartitions d'horaires de Ould Youra cité dans Bah Ould Zein (1997 : 38) :

Année	1^{re} A	2^e A	3^e A	4^e A	5^e A	6^e A
Arabe	30h	30h	20h	15h	15h	10h
Français	0h	0h	10h	15h	15h	20h
Total	30h	30h	30h	30h	30h	30h

Tableau 2

Le second degré qui est ramené à 6 années réparties en 2 cycles de 3 années chacun, comporte deux filières : une arabisée et l'autre bilingue. Dans la filière arabisée, tous les enseignements se font en arabe et le français est la première langue étrangère obligatoire avec un horaire de 5 heures par semaine pour les 1^e, 2^e et 3^e années du premier cycle de 3 heures pour les 4^e et 5^e (classes du second cycle) enfin de 2 heures pour la 6^e sur un total de 30 heures par semaine, et ce conformément à l'horaire officiel suivant :

Année	1^{re} A	2^e A	3^e A	4^e A	5^e A	6^e A
Arabe	25h	25h	25h	27h	27h	28h
Français	5h	5h	5h	3h	3h	2h
Total	30h	30h	30h	30h	30h	30h

Tableau 3

Concernant la filière bilingue, le français est enseigné comme langue et aussi véhicule des matières scientifiques et autres, comme l'histoire, la géographie et la philosophie ; 11 heures hebdomadaires sont consacrées à la langue arabe (étude de la langue, instruction morale, civique et religieuse) dans le premier cycle.

Dans le second cycle, l'horaire est fonction de la série choisie ; en général pour les trois classes, 6 heures sont réservées à l'arabe et à l'instruction morale, civique et religieuse, conformément à la répartition qui suit :

Année	1^{re} A	2^e A	3^e A	4^e A	5^e A	6^e A
Arabe	11h	25h	25h	6h	6h	6h
Français	19h	5h	5h	24h	24h	24h
Total	30h	30h	30h	30h	30h	30h

Tableau 4

La langue arabe est introduite à l'Ecole Nationale d'Administration et à l'Ecole Normale Supérieure où des sections arabisées sont instituées. Des stages d'initiation et de perfectionnement en arabe sont proposés aux fonctionnaires qui ignorent ou ne maîtrisent pas cette langue. La politique d'arabisation est à l'origine d'un recrutement massif d'enseignants arabophones issus pour la plupart des mahadras³⁵ et de l'enseignement traditionnel.

4) La réforme de 1979

La réforme de 1973 n'a duré qu'un temps très court. Des événements politiques régionaux ont été à l'origine d'une phase d'instabilité politique dans le pays. La population négro-mauritanienne s'est opposée à la réforme de 1973 parce que celle-ci n'avait pas tenu compte des propositions faites par le P.PM de 1971 pour la réhabilitation des langues de cette frange de la population mauritanienne. Le Comité Militaire du Salut National décide en 1979 la mise en place d'une autre réforme, qui après 6 années d'une période dite transitoire, serait appliquée en 1985. Les principes fondamentaux de cette réforme sont : « officialisation de nos langues nationales, transcription de nos langues nationales (pulaar, soninké, ouolof) en caractères latins, création d'un institut de transcription et de développement des langues nationales, enseignement de nos langues nationales qui, à terme, doivent donner les mêmes débouchés que l'autre langue nationale, l'arabe.³⁶ » L'arabe devait donc être la langue qui unit les Mauritaniens. Chaque Mauritanien était appelé à parler deux langues nationales dont l'arabe, tandis que le français serait enseigné au second degré comme langue seconde. Une période de transition est mise en place durant laquelle les enfants maures choisissaient obligatoirement la filière arabe avec un horaire pour le français

³⁵ Universités du désert qui dispensent un enseignement traditionnel.

³⁶ Citation d'Arnaud reprise par B. Ould Zein, 1997 : 40.

réduit à 5 heures par semaine sur 30 pour les classes de la 3^e à la 6^e (sources Bah Ould Zein, 1997 : 40) :

Année	1^{re} A	2^e A	3^e A	4^e A	5^e A	6^e A
Arabe	30h	30h	25h	25h	25h	25h
Français	0h	0h	5h	5h	5h	5h
Total	30h	30h	30h	30h	30h	30h

Tableau 5

Les enfants négro-mauritaniens avaient, eux, le choix entre cette filière arabe et une autre filière bilingue où après une première année totalement arabisée, ils pourraient, sur la demande de leurs parents, suivre un enseignement en français de la 2^e à la 6^e à raison de 25 heures par semaine et 5 heures par semaine en arabe (Bah Ould Zein, 1997 : 40):

Année	1^{re} A	2^e A	3^e A	4^e A	5^e A	6^e A
Arabe	30h	5h	5h	5h	5h	5h
Français	0h	25h	25h	25h	25h	25h
Total	30h	30h	30h	30h	30h	30h

Tableau 6

En 1980, le Comité Militaire de Salut National, instance au pouvoir à cette époque décrète l'arabe langue officielle, les trois langues négro-mauritaniennes (poular, soninké et wolof) langues nationales et le français langue étrangère privilégiée.

Durant la période transitoire dans ce pays, les deux composantes ethniques de la population mauritanienne ont approuvé l'enseignement en deux options, arabe pour les hassanophones et bilingue pour les Négro-Mauritaniens. L'option bilingue devait en principe être remplacée à terme par un enseignement dans les trois langues nationales. Après la mise en place de classes expérimentales en langues nationales, les Négro-mauritaniens désenchantèrent vite et s'aperçurent que l'enseignement en ces langues n'ouvrait guère de perspectives d'avenir. Après un temps très court, ces classes expérimentales finirent par fermer leurs portes et cette frange de la population se rabattit une fois de plus sur la filière bilingue qui était censée disparaître pour toujours.

2.4. En Tunisie

Le pays qui offre le paysage linguistique le moins complexe du Maghreb, demeure la Tunisie. Cette situation est due à l'absence de la dimension amazighe (berbère) importante en Algérie et au Maroc, et à la petitesse du pays au niveau de ses dimensions géographiques, ce qui a permis l'unification des variétés de l'arabe parlé par les Tunisiens.

Le nationalisme personnifié par le premier Président de la Tunisie du XX^e siècle sera à l'origine du démantèlement des institutions à l'origine de la double culture diffusée par l'ensemble d'avant l'indépendance et représentée par un enseignement traditionnel (coranique) de la Zitouna d'une part et les écoles privées d'autre part. Les gouvernements successifs de la Tunisie post-indépendance adoptent une politique linguistique pragmatique fondée sur « une arabisation échelonnée et sur un bilinguisme provisoire. » (M. Quitout, 2007 : 72). La politique d'arabisation progressive prévaut surtout au niveau administratif où deux ministères de la Justice et de l'Intérieur furent totalement arabisés. Cette politique est institutionnellement retardée, bloquée par le maintien du bilinguisme. Pour illustrer cette donne nous montrerons l'équilibre relatif entre la langue arabe et la langue française : « dans le cycle primaire l'horaire mensuel d'enseignement en arabe, qui est en 1958 de 70 h (contre 60 h d'enseignement en français à partir de la troisième année), passe en 1975-76 à 80 h (contre 65 h en français enseigné dès la deuxième année). » (H. Naffati et A. Queffélec, 2004 : 25).

La réforme de 1958 vise une démocratisation de l'enseignement avec comme objectif de *renationaliser* l'enseignement en remettant à leur place la langue et la culture arabes au moyen d'une arabisation échelonnée sur des années et d'un bilinguisme circonstanciel. Cette orientation politique est défendue à deux reprises par le Président de la République H. Bourguiba dans deux discours, l'un en 1958 :

- « L'enseignement dans les établissements du second degré sera orienté vers l'arabisation et l'utilisation de l'arabe de manière qu'elle serve à enseigner toutes les matières, à moins que la nécessité et les circonstances ne nous obligent, durant une période limitée, à employer le français »,

et l'autre datant de 1966 :

- « La langue arabe, certes indispensable, ne saurait à elle seule suffire. Pour vivre au diapason du monde moderne, il faut élargir son univers culturel ».

Enfin en 1971 le ministre des Affaires Etrangères, M. Massoudi précise: « La langue française permet de donner une certaine idée de l'homme pensant, s'exprimant et agissant clairement ». Animé d'une volonté politique pour réhabiliter l'arabe, l'Etat tunisien doit se munir d'arguments pour le maintien, un certain temps, du français. Cette situation paradoxale contraint les politiques à affermir l'option politique du bilinguisme. Du coup, les arguments pris à Riguet, résumés et repris dans H. Naffati et A. Queffélec, 2004 : 27-28 peuvent se résumer ainsi:

- 1) le français peut être un outil efficace de développement,
- 2) il peut servir à la Tunisie sur le plan diplomatique,
- 3) il complète l'arabe du point de vue culturel,
- 4) le français est un instrument individuel d'émancipation.

Ces arguments permettent donc de présenter le français comme un outil nécessaire au peuple tunisien.

Dès l'indépendance, la scolarisation connaît une explosion : d'un enfant sur 5 qui fréquentait l'école en 1956. Vingt ans plus tard, cette proposition sera inversée, un enfant sur 5 ne fréquentera pas l'école, on a donc 80 % des enfants tunisiens scolarisés. Reste que le taux d'analphabétisation demeure élevé en milieu rural et chez les femmes. Ainsi, en aboutissement de la réforme de 1958, l'arabe a fini par s'imposer totalement au niveau des trois premières années de l'ensemble primaire. En 1971, la première année est arabisée suivie de la deuxième en 1976 et de la troisième, une année après. Pour l'ensemble du secondaire, l'arabe, dès 1958 sert à enseigner

l'éducation civique et religieuse, la législation et la philosophie musulmanes et à partir de 1975-76 l'histoire et la philosophie ; par contre, le français sert de médium pour les mathématiques, les sciences, la technologie..., il représente 80% des enseignements dans les sections scientifiques et techniques. *Le Monde* du 12 mars 1976, cité dans H. Naffati et A. Queffélec, résume la situation du français dans le système éducatif tunisien: « la moitié de l'enseignement primaire, les 3/4 du secondaire et les 4/5 du supérieur se font en français. » (2004 : 26).

L'année 1970 a vu une accélération des mesures en faveur de la langue arabe que M. Quitout illustre par deux mesures prises à cette époque où l'une a consisté en « la suppression du français comme épreuve facultative au baccalauréat » et l'autre au « remplacement précipité, pour enseigner le français, des coopérants français par des enseignants non qualifiés et le passage brutal à une méthodologie de l'enseignement du français inspirée du français langue étrangère. » (2007 : 73).

Concrètement, c'est par des enseignants pour leur grande majorité non qualifiés ou fraîchement sortis des écoles normales ou universités que le français sera enseigné aux élèves tunisiens. Ajoutant aussi, la suppression du français, en tant que matière au bac, a provoqué la démotivation des élèves devant la langue française. Enfin, le passage à une méthodologie de l'enseignement du français langue étrangère (F.L.E) et l'obligation de l'enseignant à opter dans son enseignement, pour des textes documentaires ou de vulgarisation scientifique, à la place des textes littéraires d'auteurs français censés véhiculer la culture française, a sonné le glas d'une langue pourtant bien ancrée dans l'opinion d'une certaine frange de la société.

L'objectif déclaré était de faire du français une langue véhiculaire pour l'enseignement des sciences et techniques, pouvant être concurrencée par d'autres langues tel l'anglais dans la fonction de spécialisation d'une langue. Ces mesures nous permettent donc d'illustrer les facettes d'une politique à travers laquelle les responsables de ce pays veulent faire de la langue française une langue de spécialité pouvant être concurrencée par d'autres langues et ce en vue de diminuer son rôle de langue de culture.

Cette démarche va affaiblir le français et renforcer l'arabe. Depuis 1991, de l'avis général, on assiste à la baisse du niveau en français et ce malgré le nombre d'heures consacré au français et les réformes entamées telles la revalorisation de la

grammaire, des textes littéraires et des nouvelles techniques d'expression écrite, l'allègement des programmes, le français obligatoire au baccalauréat depuis 1995.

Maintenant, si la langue française est revalorisée, *l'aspect civilisationnel* demeure un sujet délicat vu qu'*il touche à l'identité et aux valeurs de l'individu*. (H. Naffati et A. Queffélec, 2004 : 29). La réforme dans la loi n° 91-65 du 29 juillet 1991 citée dans M. Quitout (2007,73-74) relative au système éducatif stipule:

Article 1^{er} : « *Le système éducatif a pour objectif de réaliser, dans le cadre de l'identité nationale tunisienne et de l'appartenance à la civilisation arabo-musulmane, les finalités suivantes :*

-donner aux élèves la maîtrise de la langue arabe, en tant que langue nationale, de façon qu'ils puissent en faire usage, dans l'apprentissage et la production, dans les divers champs de la connaissance : sciences humaines, sciences exactes et technologie ;

- faire en sorte que les élèves maîtrisent une langue étrangère et au moins de façon à leur permettre d'accéder directement aux productions de la pensée universelle, techniques, théories scientifiques, et valeurs humaines, et les préparer à en suivre l'évolution et à y contribuer d'une manière propre à réaliser l'enrichissement de la culture nationale et son interaction avec la culture humaine universelle ».

Article 9 : « *Dans les deux degrés de l'enseignement de base, toutes les matières concernant les humanités, les sciences et les techniques sont enseignées en arabe*».

Concernant le second cycle du primaire et le secondaire, on relève que le système éducatif tunisien prône un équilibre entre l'arabe et le français.

Article 12 :

1) « *Le premier cycle de l'enseignement secondaire vise à permettre aux jeunes d'acquérir une formation équilibrée qui cultive leur intérêt pour les langues, les humanités, les sciences, tant théoriques qu'expérimentales et pour la technologie ; et qui observe une juste mesure entre les dimensions cognitives, pratiques et affectives; de même, cette formation permet de consolider et d'approfondir les connaissances acquises par l'élève, au cours de l'enseignement de base ».*

2) « *Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire a pour finalité de préparer à la spécialisation, de développer les dextérités et de cultiver les aptitudes ; de même, il vise à poursuivre la consolidation et l'approfondissement des connaissances acquises par les élèves au cours du premier cycle, et ce, en vue de développer leur*

capacité d'être à l'écoute de l'évolution des connaissances et de renforcer leur intérêt pour le savoir, l'autoformation et la création ».

Pour l'enseignement supérieur, les sciences sociales et humaines sont arabisées, par contre les disciplines scientifiques et techniques sont encore dispensées en langue française. Dans l'administration, à part les ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice qui sont entièrement arabisés, les autres restent bilingues. Enfin, les services dans l'administration sont majoritairement bilingues.

Bien que l'article 5³⁷ du décret n° 94-1692 du 8 août 1994 instaure l'utilisation de l'arabe sur les imprimés administratifs, il admet toutefois d'ajouter une traduction dans une ou plusieurs langues étrangères, (à comprendre le français et l'anglais). Le *Journal Officiel* dans ce pays est bilingue, mais la version française n'a pas de valeur juridique, elle a donc une valeur formelle et non pas officielle.

Notons par ailleurs l'utilisation de l'arabe dialectal dans les réunions officielles de l'Etat tunisien, comme par exemple les réunions du Conseils des ministres.

Le français pour sa part est prédominant dans les médias ou les moyens de communication audio-visuels. Il n'en demeure pas moins qu'en Tunisie, fait sans pareil au Maghreb, les responsables ne sont pas de fervents partisans de l'arabisation totale mais préfèrent promouvoir le parler tunisien tout en octroyant une place importante au français. Ce parler traduit pleinement la pensée des Tunisiens, ils en sont d'ailleurs plus proches de cet idiome que de l'arabe classique que la majorité du peuple ne saurait pas bien utiliser.

CHAPITRE 3. LES LANGUES EN PRESENCE AU MAGHREB ET LEURS CHAMPS D'UTILISATION

3.1. Algérie

On assiste dans la pratique à l'utilisation concurrente de cinq langues :

- l'arabe classique (littéral),
- l'arabe moderne,

35. Article 5: « La langue arabe est adoptée dans l'élaboration des modèles des imprimés administratifs. Il est admis, le cas échéant, d'ajouter sa traduction dans une ou plusieurs langues étrangères. »

- l'arabe dialectal, qui n'est pas aussi éloigné de l'arabe classique que ne l'est le français du latin par exemple mais n'en est pour le moins pas une langue autonome. Il est, comme son nom l'indique, un dialecte (employé dans une grande partie du pays mais exclu de l'enseignement),
- le berbère dans ses diverses variétés,
- le français.

Cette situation linguistique permet aux usagers respectifs de ces cinq idiomes de communiquer entre eux.

3.1.1. L'arabe, langue officielle

La colonisation a certes été à l'origine de la suppression ou de la réglementation de l'enseignement de la langue arabe en Algérie, mais elle ne pouvait étouffer les langues parlées par les masses car ceci a, de tout temps, été une entreprise difficilement réalisable.

Après l'indépendance du pays, en voulant préserver l'unité nationale, l'Etat algérien opte pour l'arabe classique (ou littéraire), une variété de la langue arabe que l'ensemble de la population algérienne ne maîtrisait point. Les Algériens étaient donc pressés de l'apprendre et l'utiliser. Une dévalorisation des autres langues présentes dans le paysage linguistique national pouvaient voir dans cet acte, certains linguistes. Ils y voyaient aussi un calque sur l'ancienne puissance coloniale qui avait choisi la langue française, parlée par très peu d'Algériens, comme langue officielle. Confrontée, selon la conviction de K. T. Ibrahim (1997 : 49), aux conséquences d'un « processus d'homogénéisation linguistique » destructeur, la société algérienne a continué à évoluer dans une situation diglossique en relation avec une dynamique sociale propre à la réalité algérienne.

En essayant d'appliquer le concept de diglossie (au sens de Charles A. Ferguson) au contexte algérien, partie intégrante de la communauté arabophone à laquelle l'auteur a consacré une importance particulière dans son article, paru dans la revue *Word* en 1959. Ferguson a constaté que la communauté arabe utilise concurremment deux parlars ou deux variétés d'une même langue. Une dualité de langues caractérise la société algérienne où l'arabe classique (variété haute) -au statut social supérieur- et l'arabe dialectal (variété basse) - au statut social inférieur - sont en plus des langues apparentées mais nettement distinctes. On s'aperçoit que la réalité vient nuancer cette

répartition qui révèle un « cloisonnement strict et rigide.» (K. T. Ibrahim (1997 : 45). Dans les faits donc, la situation est plus complexe qu'une simple dichotomie entre langue variété H. et une langue variété B. Car variété H. et variété B., pour Hamers «peuvent alterner dans un même énoncé comme dans le cas d'une citation littéraire (arabe classique) commentée en dialecte (arabe dialectal) » (J.F.Hamers / M. Blanc, 1983 : 239). On peut relever ce cas dans des prêches de quelques imams dans les mosquées d'Algérie. On observe aussi fréquemment l'incursion des langues étrangères -français pour l'Algérie- dans l'arabe dialectal et/ou le berbère.

L'alternance des variétés (arabe classique et arabe dialectal) est observée « dans des situations et types de discours considérés par C. Fergusson comme exclusivement réalisés dans l'une ou l'autre des variétés» (K.T.Ibrahimi, 1997: 46). A l'exemple des prêches religieux, des cours, des pièces de théâtre et des médias où on observe l'alternance de ces différentes variétés. Dans sa description des usages du français en Algérie, D. Morsly constate que des lexies empruntées à l'arabe (H. et/ou B.) et insérées dans le français de la presse, ont acquis de nouvelles distinctions sémantiques. L'auteur cite l'exemple de la lexie *darak-el-watani* qui «peut s'opposer à *gendarmerie*, vu qu'elle désigne essentiellement la gendarmerie nationale algérienne; et non la gendarmerie française.» (1995 : 4). Parallèlement /*Ṣadarmija*/ est bien intégré en arabe dialectal. En examinant d'autres lexies citées par Morsly dans son article, nous sommes enclin à approuver K.T.Ibrahimi quand elle écrit: «la diglossie subit des mutations, la distinction entre variété prestigieuse (arabe classique) et variété non prestigieuse (arabe dialectal) n'est pas aussi stricte qu'elle a pu l'être.» (1997 : 47). La diglossie ne se situe pas seulement sur le plan des pratiques effectives, mais «c'est elle qui structure les relations qui lient les différentes variétés entre elles. » (K. T. Ibrahim, 1997 : 49). C'est surtout dans la société et dans les valeurs que les locuteurs algériens attribuent à chaque variété dans le paysage linguistique, que se réalise le rapport diglossique. K. T Ibrahim en analysant la diglossie arabe classique/ arabe dialectal, décrit une stratification linguistique de surface allant de l'usage le plus normé à la variété dialectale de l'arabe : l'arabe classique; l'arabe standard; l'arabe parlé des scolarisés et l'arabe dialectal.

Sur le plan des pratiques dans la diglossie nous sommes enclin, encore une fois, à approuver A. Helmy Ibrahim cité dans K. T. Ibrahim (1997 : 48) quand il énonce :

« Ce serait un leurre de croire que parce qu'on dit « cette langue » s'emploie au marché et celle-ci s'emploie dans un colloque « scientifique », on a défini des domaines d'emploi. C'est que les situations de communication effective coïncident rarement avec les stéréotypes bien catégorisés de ce que l'on suppose être les types de communication sociale ». Nous sommes convaincu que la situation diglossique n'est pas figée et qu'elle « n'évolue pas dans un espace vide mais dans une société concrète et les termes de la diglossie changent si les termes des rapports sociaux changent.», M. Lacheraf, cité dans K.T. Ibrahim (1997 : 49). Particulièrement, lorsqu'on a une société comme la société algérienne : « qui a été soumise à une déstructuration aussi spectaculaire non seulement économique et politique, mais aussi et surtout sociale et culturelle pendant la période coloniale puis est confrontée depuis vingt ans à un processus d'homogénéisation linguistique spectaculaire ».

Selon K.T. Ibrahim qui cite A. Laroui la situation diglossique : « participe à la dynamique sociale et donc aux conflits culturels internes et externes, dans la mesure où l'on veut bien considérer que toute langue est à la fois acte, produit et condition d'une culture en même temps que véhicule de communication » (ibid : 49). M. Benrabah, de son côté, est parvenu à montrer à partir d'un sondage les préférences des jeunes Algériens pour la variété « basse » de la langue arabe. Dans un autre contexte, le sociologue L. Addi cité dans M. Benrabah (1999 : 305) reconnaît pour sa part que « Le véritable problème linguistique en Algérie [...] c'est la diglossie, et celle-ci ne disparaîtra qu'avec la modernisation de la langue arabe et sa désacralisation, et la reconnaissance officielle des parlers populaires, en leur ouvrant l'enseignement, l'édition et la presse. La modernisation de la langue arabe classique et la promotion des parlers populaires sont une seule et même entreprise qui tendra à faire disparaître - ou tout au moins à atténuer - la diglossie. »

3.1.2. Le bilinguisme

Bilinguisme un mot difficile à définir vu qu'il a toujours été approché en tant que phénomène purement linguistique et que la toile de fond, qui lui donne son relief, est tissée à partir « des composantes sociales, culturelles, politiques, économiques, psychologiques, religieuses... » (W. F. Mackey, cité par C. Fitouri, 1983 : 115). Sans nous appesantir sur les diverses définitions du bilinguisme, nous retiendrons pour sa simplicité celle proposée par W.F Mackey: « par bilinguisme, j'entends la pratique de

deux langues ou davantage par qui que ce soit à quelque moment que ce soit.» (C. Fitouri, 1983 : 121). En ce sens, le bilinguisme ne peut être décrit en restant à l'intérieur de la linguistique pure, « il faut en sortir » note W.F. Mackey.

L'Algérie recouvre son indépendance après 132 ans passés sous le joug du colonialisme français avec comme tribut, à l'instar des pays occupés par la France, la langue française et une minorité bilingue «dans une situation de diglossie [alors que] la grande masse ignore la langue du colonisateur. » (L.Calvet, cité dans J. F Hamers / M. Blanc, 1983 : 250). Et dès cet instant, le problème du bilinguisme a commencé à préoccuper les responsables et intellectuels de l'époque. Il y avait, chez ces décideurs, ce désir de continuer à parler aux autres avec leurs langues, tout comme l'avaient si bien fait durant la période coloniale, journalistes, écrivains et hommes politiques algériens. C'est sans aucun doute dans ce but que les responsables dès la libération du pays ont choisi de maintenir au côté d'une presse arabe, une presse française.

De 1962 à 1980 : En dépit d'une présence effective de la langue française à l'école, dans l'administration et aux divers niveaux de l'activité sociale la volonté de recouvrer le véhicule de la culture nationale (l'arabe) a été le premier acte de l'Algérie indépendante. Ceci ne pouvait se réaliser sans heurts car deux cultures représentées par deux langues concurrentes dans le paysage linguistique algérien étaient appelées à se confronter. En effet, le débat entre arabisation et bilinguisme atténuait la lutte menée contre la dépendance culturelle. Cette lutte est un prolongement de celle « contre la dépendance politique et économique.» (Chikh, 1994 : 17). Ce qui donne des positions opposées : les uns acceptent de recourir à un «bilinguisme consenti » et « durable à même de permettre de bénéficier des expériences pédagogiques extérieures et de la production scientifique des autres sociétés », et les autres jugent plutôt nécessaire de «préserver l'identité nationale et de renforcer l'intégration de la société par l'unité de formation.» (1994 : 17).

L'arabisation a consisté à introduire dans le système scolaire national la langue arabe comme langue d'enseignement dans les trois cycles (primaire, moyen et secondaire). Elle est donc enseignée comme langue officielle, un statut qu'elle n'avait pas durant la présence française sur le sol algérien. Le Président Boumediène déclarait en son temps : « L'enseignement, même s'il est d'un haut niveau, ne peut être réel que lorsqu'il est national, la formation fût-elle supérieure, demeure incomplète, si elle

n'est pas acquise dans la langue du pays. Il peut même constituer un danger pour l'équilibre de la nation et l'épanouissement de sa personnalité. Il peut également engendrer des déviations qui risquent d'entraver une saine et valable orientation» (Benrabah M., 1999 : 102). Dès cette époque, la langue arabe entre en concurrence avec la langue française, ce qui impose un «bilinguisme circonstanciel [qui] doit à terme céder la place à une arabisation assumant à la fois l'identité nationale et le développement ; une arabisation qui peut dialoguer à égalité avec les autres langues.» (Chikh, 1994 : 17). Mais pour en arriver là, il était encore prématuré de se débarrasser de la langue de l'autre, le français, et ce comme l'avait souligné T. Ibrahim dans une conférence donnée aux cadres syndicaux en février 1972: « Pendant une longue phase, nous avons besoin de la langue française comme une fenêtre ouverte sur la civilisation technicienne en attendant que la langue arabe s'adapte au monde moderne et l'adopte et que l'Algérie forme ses propres cadres arabisants.» (cité dans S. Chikh, 1994 : 17). Ainsi, en plus des stigmates du passé d'appartenance à la langue française restaient vivaces dans la mémoire collective. Deux langues (arabe et française) symboliquement conflictuelles coexistent dans le paysage linguistique algérien.

De 1981 à 1998 : Les responsables algériens voulaient certes que «le français ou tout autre langue étrangère soit enseignée en tant que langue [mais] que toutes les autres matières soient enseignées en arabe sans aucune restriction.» (Cheriet, A., 1983 : 56). En 1980, les francophones représentaient selon les estimations de Saadi (1995 : 131) 51% de la population. A ce chiffre, il faut ajouter les 800.000 émigrés algériens sur le sol français qui contribuaient un tant soit peu à la diffusion du français parmi les membres de leurs familles respectives.

La presse, l'édition et diffusion du livre, la radio, les émissions de télévision (longs métrages de fiction, séries américaines, documentaires) utilisent la langue française. S'y ajoutent, au début des années 90, les chaînes françaises diffusées par satellite dont les émissions sont passionnément suivies par les téléspectateurs algériens. Toutes ces données nous permettent de voir sans conteste la place privilégiée assignée à cette langue. Dans ces conditions, l'arabisation, serait selon G. Grandguillaume, le cheval de Troie de la francisation. En effet, tandis que «la société s'arabise officiellement depuis l'indépendance [et] par divers mécanismes» et que l'arabe, langue officielle, est désormais la langue d'enseignement de l'école fondamentale à l'université,

paradoxalement le français «se répand davantage que pendant la colonisation. » (Saadi, 1995 :132).

Démocratisation de l'enseignement aidant et au vu des bilans quantitatifs établis par l'UNESCO pour 1989, sur 84% «des enfants scolarisés de 6 à 15 ans, un dixième accédera à l'université» rapporte Saadi (1995). Nombreux donc sont ceux qui pour Saadi accèdent «à l'écrit en arabe et en français.» A l'écrit donc, le bilinguisme se manifeste par une complémentarité entre la langue française et la langue arabe en tant que langues de prestige d'où est bannie l'alternance codique propre à l'oral. Néanmoins, les spécialistes que Saadi cite, analyses qualitatives à l'appui, sont moins optimistes puisqu'ils déplorent sans conteste «la dégradation, autant en arabe qu'en français» (1995 :132) du système éducatif algérien.

On est en voie de passer ainsi d'un bilinguisme reconnu à un monolinguisme où l'arabisant monolingue selon Saadi «doit se franciser pour accéder» à la science, la technologie, la technique etc. Entreprise difficilement réalisable quand on sait la situation dans laquelle se trouve cette langue en Algérie. Oukaci Lounis illustre parfaitement l'état de cette langue en déclarant que « le français s'éteint d'année en année.» (*Liberté* du 10-11/07/1998). Les difficultés scolaires en cours de français sont vraisemblablement un facteur de rejet de cette langue et de ce qu'elle véhicule. C'est pourquoi, il est impératif de veiller à un enseignement du français langue étrangère de qualité, de manière à ce que les jeunes puissent penser qu'«être ou ne pas être francophone ne signifie pas parler ou ne pas parler « bien » mais surtout se l'approprier.» (Laroussi in H. Naffati, 2000 : 123).

3.1.3. Le français en Algérie

Persuadé de la nécessité de préciser le statut de la langue française en contact avec les langues locales en Algérie, il nous est apparu indispensable de rappeler brièvement ce qui caractérise l'environnement linguistique de ce pays. En effet, plusieurs variétés linguistiques existent sur le marché linguistique algérien ; parmi ces variétés, on trouve des langues locales et des langues étrangères.

Les langues étrangères enseignées au moyen et au secondaire, en plus du français, sont l'anglais et parfois l'espagnol, circonscrit surtout dans l'ouest du pays. Si la première jouit d'un prestige et d'une considération en tant que langue de la technologie et de la mondialisation, la place de la seconde s'explique surtout par l'occupation d'Oran (de 1509 à 1792) et de quelques villes de l'ouest algérien par les soldats espagnols et aussi par le flux migratoire important d'Espagnols sous la colonisation française. La présence espagnole a

laissé des traces linguistiques sur la variété locale de l'arabe dialectal. L'inventaire recueilli par L. Benallou (1992) montre la fréquence des hispanismes dans les domaines liés à la vie professionnelle et les relations interpersonnelles, leur implantation dans le parler de l'Ouest du pays. Cependant ces deux langues sont tout simplement considérées comme des langues étrangères.

La langue française, « butin de guerre », officiellement considérée par les instances supérieures de ce pays comme la première langue étrangère en Algérie, est pour les Algériens d'aujourd'hui la langue qui permet l'accès aux sciences et à la technologie et constitue en somme l'ouverture sur le monde moderne. Et pourtant, elle ne cesse d'alimenter débats et commentaires entre les partisans du bilinguisme et les partisans de l'identité nationale à travers la langue arabe. La langue française, première langue étrangère devant la langue anglaise, conserve dans la communication de masse et le système éducatif algérien une place que lui envieraient probablement d'autres langues étrangères. Indice de son statut de langue privilégiée, l'Algérie est, à titre indicatif, «le quatrième état étranger pour l'importation du livre en français » constate R. Chaudenson (1988 :1). C'est donc une raison supplémentaire pour que les géopolitologues puissent affirmer que l'Algérie demeure un pays francophone. Notre pays qui avait refusé autrefois de s'associer à ce mouvement, participe aujourd'hui pleinement aux activités officielles des instances de la francophonie telles le Sommet des Chefs d'Etats francophone, l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (A.U.F.). Cette absence était pour S. Chikh liée à des raisons qui «tiennent aux contentieux historiques», au projet national et aux ambiguïtés de la francophonie «eux- mêmes et qui ne sont pas de nature à dissiper les préventions. Elles tiennent enfin à la conception exigeante du véritable dialogue qui implique l'égalité des partenaires et le respect de leurs différences.» (1994 : 26).

Par ailleurs, la situation linguistique en Algérie se caractérise par la présence et l'interaction des langues maternelles et de la langue française qui est à l'origine du nombre considérable d'emprunts qui alimentent le stock lexical du français écrit et parlé dans ce pays. En résumé, le français considéré à tort ou à raison comme langue–privilégiée, véhiculaire ou étrangère – se retrouve dans un rapport conflictuel avec les autres langues présentes sur le marché linguistique algérien.

3.1.3.1. Les champs d'action de la langue française

Malgré une politique d'arabisation tenace qui a mené une frange de la population du pays à un semblant d'unilinguisme, la langue française continue à faire partie du quotidien des Algériens. Nous distinguons à l'instar de Y. Derradji (1995 : 112) deux champs d'utilisation du français en Algérie.

a) Champs officiels

Une guerre linguistique savamment dirigée contre la langue française a certes permis le développement de la langue arabe dans l'enseignement, l'administration et l'environnement mais elle n'a en fin de compte pas pu supplanter la langue de l'ancien colonisateur. Même l'ouverture, sur d'autres langues préconisées par les pouvoirs politiques successifs, s'est principalement faite en faveur du français. Au point où certains arabophones trouvent que le français est une langue privilégiée dans ce pays indépendant depuis 1962. En effet dans des situations que les différents cadres officiels ont générées, le locuteur algérien utilise le français comme instrument de travail et de communication utile et efficace, « capable d'induire un processus de développement économique et social. » (1995 : 112).

Les champs qui privilégient l'utilisation de cette langue, sont ceux de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage. Elle est obligatoirement enseignée à partir de la deuxième année puis troisième année primaire, une année plus tard. Elle constitue aussi la principale langue étrangère enseignée aussi bien au primaire qu'au secondaire. Bien plus, elle est la langue quasi exclusive des disciplines techniques (architecture, agronomie, ...) et scientifiques (pharmacie, médecine, ...) à l'université et à un degré moindre dans les centres de formation.

Le français est par contre fortement concurrencé par l'arabe dans le troisième cycle pour les sciences humaines, sociales et juridiques. Nous noterons encore la présence du français dans des secteurs de l'Etat tels les banques, l'administration des P.T.T, les services des impôts, l'aviation civile... Dans l'ensemble de ces institutions, les opérations de fonctionnement sont effectuées en français, ce qui réduit la place de l'arabe. Enfin nous n'occulterons pas le fait que l'édition et la presse diffusent sans discontinuer de nombreux titres en langue française.

Si on s'est habitué à l'usage de cette langue privilégiée dans des secteurs de l'Etat, il n'en reste pas moins que Chikh (1988:15) trouve que la politique d'arabisation en Algérie « s'est déroulée dans l'ensemble suivant un rythme et sur un

ton mesurés. ». Il n'arrive cependant pas à expliquer le fait qu'on tolère dans les universités algériennes la rédaction et la soutenance des mémoires et thèses en français.

Pour conclure, le français vestige de la colonisation, continue à soulever des polémiques et ce bien après l'application de la loi sur la généralisation de la langue arabe. Surtout depuis que le Président A. Bouteflika s'est adressé dans certaines conditions en français à des Algériens et en Algérie. Sans rendre pour autant caduques les lois de la République, cette attitude ou ce libéralisme linguistique a dérangé les farouches défenseurs de l'arabisation pour qui la ré-appropriation de la langue arabe demeure une affirmation de l'identité algérienne. En plus, l'usage du français par un Algérien était jusqu'à peu ressenti par une frange d'arabophones comme « une trahison et [une] aliénation à l'Occident et à ses valeurs. » (Saadi, 1995: 132).

b) Champs informels

Les Algériens redécouvrent depuis bientôt une décennie la langue française, qui fut pourtant combattue idéologiquement et « institutionnellement ». Le français se réintroduit à l'intérieur des foyers algériens marquant de ce fait le mental des usagers potentiels. Cet engouement se réalise grâce principalement à la télévision par satellite à travers des chaînes françaises qui diffusent des programmes jugés de bonne facture par les téléspectateurs locaux. Il est vrai aussi que dans les relations informelles le choix de la langue va dépendre du sujet de conversation : politique internationale, affaires, ...relations intimes.

Toutefois et à l'instar de C. Couvert cité dans Chaudenson (1988 : 7), on distinguera le francisant (une personne comprenant la langue sans la parler), du réel francophone (qui oscille d'une personne sachant lire un ouvrage simple, comprendre un film, à un usager qui domine et utilise la langue). Rappelons aussi que l'utilisation du français en alternance codique (c'est-à-dire usage simultané et indistinct de deux langues en contact arabe dialectal – français) demeure une pratique langagière normale à laquelle les jeunes Algériens sont habitués. Les jeunes Algériens s'expriment certes plus en arabe populaire ou dialectal mais à l'image de leurs aînés ils ont, eux aussi, leur discours métissé (arabe dialectal – français). Le souci de plaire ou de paraître devant les camarades expliquait ce choix langagier durant les années 70. Chadli (1983 : 84) voit dans ce comportement « un marqueur puissant de l'identité linguistique et culturelle » des jeunes de manière générale. Ce qui favorise

l'émergence et le développement d'une variété locale du français dont la provenance reste, selon G. Fève (1985 :19), «la pratique d'un multilinguisme modulé selon les types de communications et le degré de connaissance des différents systèmes linguistiques en usage. » Ces comportements langagiers favorisent, comme le souligne S. Lafage citée par D. Smaali (1995 : 224), «des échanges de culture qui se traduisent par des emprunts réciproques [de lexèmes] plus ou moins nombreux ».

Ce qui nous amène à parler de la francophonie où les pays qui la composent ont en partage la langue française. La francophonie suppose donc une unité autour d'une langue, le français; unité extra-nationale ne concernant pas des unilingues dont le français est la langue maternelle. L'Afrique entre dans cette francophonie avec une réalité où le français a acquis une autonomie. L'existence de variétés en Afrique ont fait l'objet de travaux énumérés dans une bibliographie sous la responsabilité de S. Lafage et A. Queffélec.1997.

Le français en Afrique peut être envisagé pour G.Manessy (1978:83), le français en Afrique est envisagé dans un continuum: «dont un des pôles est la langue très pure de nombreux écrivains ou intellectuels africains et dont l'autre se perd souvent dans une zone indécise où l'on a peine à distinguer ce qui est réalisation approximative des structures françaises de ce qui est réalisation approximative des structures françaises de ce qui ressortit aux langues du substrat.» in (B. Ould Zein, 1975 :14) et H. Naffati (2000:17)

3.1.4. Status et corpus

L'analyse des situations linguistiques dans l'espace francophone a été menée grâce à une grille établie par Robert Chaudenson. Cette grille permet de spécifier le status qui regroupe tout ce qui est de l'ordre du statut, des institutions, des fonctions et des représentations ; ensuite le corpus qui concerne les pratiques linguistiques elles-mêmes, depuis le mode d'appropriation jusqu'aux productions langagières. Son application au Maghreb par les différentes équipes de linguistes a permis une description du multilinguisme.

3.1.4.1. Status

Dans les pays libérés d'une langue de colonisation « le rapport langues maternelles / langue étrangère est un rapport conflictuel de surface marquant (...) un antagonisme entre la culture du colonisateur et celle du pays conquis » reconnaît Y. Derradji in A. Queffélec et al.. Chacune de ces langues possède un statut qui définit « les rôles et les fonctions qui lui sont assignés. » (2002 : 67). Pour l'Algérie, le français est selon Derradji une langue « de scolarisation, d'information scientifique, de communication et de fonctionnement de plusieurs institutions de l'Etat » (2002 : 67) et ce malgré une politique d'arabisation qui depuis des décennies tente de réguler les fonctions des langues présentes sur le marché linguistique algérien.

Nous prendrons aussi pour outil la grille «Langues africaines, français et développement dans l'espace francophone», désormais LAFDEF, afin de décrire la situation linguistique algérienne présente, langue française comprise. Cette grille d'analyse peut être utilisée pour étudier la situation linguistique globale de deux Etats : Algérie et Maroc.

3.1.4.1.1. Officialité

Dès 1962 date de l'indépendance, la langue arabe est définie comme la langue nationale et officielle et la langue française comme une langue étrangère. Dans l'usage, le français restait « une langue véhiculaire servant au fonctionnement des institutions et un médium d'enseignement dans les établissements scolaires. » (Y. Derradji in A. Queffélec et al., 2002 : 68). En moins d'une décennie après l'indépendance en raison de la volonté déclarée par les responsables politiques de l'époque de rendre à l'arabe sa place, le français a commencé à céder du terrain.

En 1972, des directives pédagogiques posent clairement le statut du français: « l'enseignement du français en Algérie ne saurait se définir, dans son contenu et ses méthodes, qu'en fonction de ces données essentielles : d'une part, l'orientation générale du pays et ses options fondamentales et d'autre part, le fait que le français, si répandu qu'en soit l'usage, doit être à présent considéré en Algérie comme une langue vivante étrangère...cet enseignement doit s'assigner des objectifs essentiellement linguistiques.» (Y. Derradji in A. Queffélec et al., 2002 : 68-69). L'enseignement de cette langue a pour objectif avéré la maîtrise d'un instrument utilitaire avec pour fonction de rendre compte des phénomènes techniques et / ou scientifiques. Dans la charte nationale de 1976, on constate la volonté des responsables de faire de la langue arabe une langue de recherche scientifique, de développement, de progrès...

A l'ONU, à titre indicatif, l'Algérie, bien que pays arabe où deux langues nationales coexistent, « utilise particulièrement le français au niveau de l'écrit (documents et comptes rendus), l'arabe standard est utilisé dans les situations très officielles. » (H.H. Mostari, 2004 : 314).

3.1.4.1.2. Usages institutionnalisés

Les lois d'arabisation ont certes été appliquées dans les domaines publics mais des textes officiels (lois, circulaires, notes de service, etc.) sont encore rédigés en langue française, puis traduits en arabe.

Les institutions fonctionnent parfois uniquement en français à l'exemple des institutions financières. Pour ce qui est de la religion, on prêche en arabe standard et on explique parfois en arabe dialectal. Les discours et allocutions sont pour la plupart prononcés en langue arabe. Enfin, l'administration locale et la justice imposent fréquemment l'usage de l'arabe.

3.1.4.1.3. Textes officiels

On ne peut guère affirmer que tous les textes officiels soient rédigés en langue arabe. Le français reste encore utilisé. Cependant, il est très difficile d'en cerner la fréquence. A titre indicatif, certaines circulaires officielles émanant des ministères de l'Economie et de l'Enseignement supérieur ont été rédigées en langue française et traduites parfois en langue arabe. Le *Journal Officiel de la République algérienne* est

l'un des rares documents officiels rédigé en langue arabe puis traduit en langue française.

A noter que la variété de français utilisé pour la rédaction des documents officiels de la République est de type académique, normé et soutenu. Les deux langues peuvent coexister dans les documents officiels personnalisés tels la carte d'identité, les chèques bancaires et postaux,...

3.1.4.1.4. Textes administratifs nationaux

Depuis des décennies, la plupart des textes administratifs en Algérie étaient rédigés en langue française puis traduits et diffusés en langue arabe, exceptés ceux qui émanent des Ministères de la Justice, des Affaires religieuses, de l'Education, ces derniers sont exclusivement en langue arabe. Aujourd'hui, nous relevons beaucoup de correspondances émanant de certains ministères, le Ministère de l'Enseignement Supérieur à titre d'exemple, dont les textes sont nettement rédigés en français.

3.1.4.1.5. Administration locale

En application de la loi portant généralisation de l'emploi de la langue arabe, les textes administratifs locaux étaient pour leur majorité en arabe. Les textes qui provenaient des Ministères étaient rédigés en arabe pour *les modalités de gestion courante*. En revanche, le français est omniprésent dans les textes qui relèvent des domaines techniques, scientifiques. Nous constatons dans ce cadre et depuis peu la résurgence de beaucoup de textes rédigés en français.

Pour ce qui est, enfin des textes de gestion des affaires courantes du citoyen algérien, ils sont tantôt bilingues, tantôt en langue française et ce quel que soit le secteur dont ils émanent :

a) énergie : le français est dominant dans le domaine technique. En ce qui concerne les factures, elles sont bilingues (arabe/ français).

b) santé : une utilisation presque totale de la langue française est à relever dans la pratique de la médecine surtout et dans la gestion du secteur de la santé au niveau local ou central.

c) finances et domaines : la langue française est utilisée dans la quasi totalité des documents.

d) postes : le bilinguisme est de rigueur dans la plupart des formulaires de gestion courante (mandats, chèques, colis...)

e) tribunaux : on note l'emploi exclusif de la langue arabe.

f) les mairies : les services de l'Etat civil utilisent exclusivement l'arabe et le français sur demande pour des documents tels l'extrait d'acte de naissance, les actes de décès et de mariage...En revanche, les services techniques utilisent particulièrement la langue française.

g) justice : la totalité des textes concernant le secteur judiciaire est rédigée en langue arabe. L'utilisation de l'arabe dialectal ou le berbère est permise pour expliquer les différentes procédures aux citoyens analphabètes ou francophones. Depuis peu devant les tribunaux et cours de justice, les langues vernaculaires sont utilisées par les plaignants et accusés ne maîtrisant pas parfaitement l'arabe standard.

h) religion : tout ce qui relève de l'Islam se fait en arabe littéraire. Cependant les imams, dans un souci de rendre leur message compris par la majorité des fidèles, utilisent dans leurs prêches religieux l'arabe dialectal et/ ou le berbère.

3.1.4.1.6. Enseignement

L'enseignement en Algérie est dispensé majoritairement en langue arabe. L'enseignement du français doté d'un statut de langue étrangère commence au cycle primaire.

- Primaire :

Officiellement, l'arabe est langue d'enseignement de base pendant les cinq ans de l'enseignement primaire. Le français y est une matière, qui durant les deux premières années de la réforme de 2004, était enseignée à partir de la deuxième année primaire. Actuellement, c'est à partir de la troisième année que débute l'enseignement du français.

Années	arabe	français
1^e	14h	/
2^e	12h	/
3^e	11h	4h
4^e	9h	6h
5^e	9h	5h

- Moyen :

De trois ans d'enseignement de la langue française dans l'ancien système, on passe à quatre ans. Les élèves gagnent une année d'apprentissage de cette langue. On notera l'introduction des cours d'anglais en première année moyenne.

Années	arabe	français	anglais
1^e	6h	5h	3h
2^e	5h	5h	3h
3^e	5h	5h	3h
4^e	5h	5h	3h

- Secondaire :

Un palier de trois ans où la langue arabe est toujours langue d'enseignement et les langues française et anglaise des matières enseignées suivant un volume horaire hebdomadaire variable selon les années et les sections.

Année secondaire	Section	Arabe	Français	Anglais
1 ^e année	Tronc commun : lettres	6h	5h	4h
	Tronc commun : sciences technologiques	4h	3h	3h
2 ^e année	Sciences expérimentales / mathématiques / technique mathématiques / gestion et économie.	3h	3h	3h
	Lettres / philosophie	4h	4h	4h
	Langues étrangères	5h	5h	5h
3 ^e année	Sciences expérimentales / mathématiques / technique mathématiques / gestion et économie.	3h	3h	3h
	Lettres / philosophie	7h	4h	4h
	Langues étrangères	5h	4h	4h

- Supérieur :

Etudié comme langue étrangère dans le système éducatif algérien durant neuf ans, le français finit par devenir un *médium d'enseignement* dans les filières de l'enseignement supérieur et technique. A noter, la génération de la réforme de 2004 aura étudié la langue française pendant dix ans, une année d'apprentissage de plus pour les élèves algériens, mais sans changement notable du rôle du français au niveau de l'enseignement supérieur en Algérie.

3.1.4.1.7. Médias

a) Presse écrite

C'est à l'automne 1990, à la faveur de l'instauration du multipartisme un an plus tôt, que les premiers journaux indépendants firent leur apparition. Il s'agit de deux quotidiens francophones, *El Watan* et *Le Soir d'Algérie* et d'un quotidien en langue arabe *Al Khabar* suivis après par une vingtaine d'autres titres dans les deux langues. Habités à une presse normative et quasi-officielle, les lecteurs plébiscitèrent la nouvelle presse indépendante. D'autant plus que les journaux d'avant 1990 et l'audiovisuel étaient toujours monopole d'Etat. Les partis politiques et les différents courants qui composaient le pouvoir, à défaut d'avoir accès aux ondes de la radio et de la télévision officielle, ont fondé leur organe de presse en langue française ou arabe

A la fin de 1994, on ne comptait pas moins de 230 publications (quotidiens, hebdomadaires, périodiques et mensuels) arabophones et francophones appartenant aux secteurs publics et privés dans les kiosques du pays. Si l'on juge par le seul critère du nombre, la presse écrite algérienne, dite indépendante, comptait en 2001 pas moins de trente titres de quotidiens, dont deux tiers en langue française. Le tirage global des quotidiens se situe, selon la Revue *Arabies* de février 2001, aux alentours de 1,3 million d'exemplaires.

A cette période, selon la même revue, seuls six journaux sont capables de compter sur leur diffusion pour se maintenir : il s'agit de *Liberté*, de *Al Khabar*, *Le Quotidien d'Oran* (l'unique grand quotidien installé en dehors d'Alger), *El Watan*, *Le Soir d'Algérie* et *Le Matin*. Nous reprenons pour exemple à *Arabies*, le nombre de journaux quotidiens algériens tirés quotidiennement en 2001 :

QUOTIDIENS	TIRAGES
LIBERTE	142 000

AL KHABAR (en arabe)	142 000
QUOTIDIEN D'ORAN	140 000
EL WATAN	100 000
LE MATIN	100 000
LE SOIR D'ALGERIE	80 000
L'EXPRESSION	20 000

Au jour d'aujourd'hui la presse algérienne, comme indiqué sur le site pressealgerie.net, compte un nombre important de titres en langue française et en langue arabe :

Presse en arabe

Akhber Saa
 Al Mohakik Assiri
 Al Fadjr
 Djazaïr News
 Ech-chorouk El-youmi
 Echaab
 El
 El Djoumhouria
 El Khabar
 El Khabar Hebdo
 El Massa
 El Moudjahid Hebdo
 El Moustakbel
 Eddiyar
 El-Ayem El-Djazaïra
 Ennehar El Jadid
 El –Yaum
 Akhbar El Youm
 El Hiwar
 El- Massar El-Arabi
 El Waha
 El Ahdath

Presse en français

Agence Algérienne d'Information (AAI)
 Algérie Presse Service (APS)
 El Acil
 El Moudjahid
 El Watan
 Horizons
 InfoSoir
 La Dépêche de Kabylie
 La Nouvelle République
 Tout sur l'Algérie
 La Tribune
 La Voix de l'Oranie
 L'Authentique
 Le Courrier d'Algérie
 Le Jeune Indépendant
 Le jour d'Algérie
 Le Maghreb
 Le Maghrébin
 Le Matin d'Algérie
 Le Quotidien d'Oran
 Le Soir d'Algérie
 L'Echo d'Oran

Sawt Al –Ahrar

Les Débats

L'Expression

Liberté Algérie

La Gazelle de Constantine

L'Est Républicain

Ouest Tribune

Presse Sportive

Echibek

Compétition

El heddaf

Le Buteur

Liberté Foot

Maracana

Dz Foot

Presse Spécialisée

It Mag

L'Automarché

Agro Mag

N'tic

Le Journal d'Affaires

Actualité DZ

Tourisme Magazine

Dziriya

Dzeriet Mag

Youtube Algérie

b) Radio télévision

Les émissions de la radio sont diffusées sur trois chaînes, en arabe pour la première, en berbère pour la seconde et en français pour la troisième. Les francophones écoutent en général la radio française sauf les jeunes qui mettent l'accent sur la musique, peu leur importe la langue. En ce sens, ils peuvent écouter la chaîne arabophone et / ou francophone

La télévision concerne la quasi totalité des habitants en Algérie. La chaîne nationale diffuse des programmes essentiellement en langue arabe. Cependant, certains documentaires et les films d'origine occidentale sont diffusés en langue française. On compte aussi deux nouvelles chaînes diffusées par satellite, à partir d'Alger, pour la communauté algérienne résidant à l'étranger et dont les programmes sont en arabe pour Algérie 3 et en français pour Canal Algérie.

A signaler que depuis plus de vingt ans, les Algériens suivaient quotidiennement les programmes des chaînes françaises diffusées par satellite au détriment parfois de la

chaîne locale. Le rachat depuis peu de TPS par Canal plus, et sans doute par souci de rentabilité, a fait que la totalité des chaînes diffusées en clair ont disparu des écrans. Du coup, en les cryptant, c'est un canal pour l'appropriation de la langue française qui disparaît.

3.1.4.1.8. Cinéma

A l'intérieur du pays, la quasi-totalité des salles de cinéma, héritées de la période coloniale, ont fermé leurs portes. Les causes sont à trouver du côté des organismes d'Etat chargés de la gestion de salles et de la programmation des films. Pour certaines villes comme Alger, Oran, Constantine, Annaba et bien d'autres, des salles de cinémas ainsi que les cinémathèques restent fréquentées par un public à majorité jeune accroc de films d'action, et d'intellectuels pour le reste. Les magnétoscopes, lecteurs de cédérom de DVD et DVX ont envahi le marché avec des prix à la portée de l'Algérien moyen. Ce facteur n'aide guère à la fréquentation des salles de cinéma ou des cinémathèques du pays et ne peut être qu'une cause de fermeture prochaine de salles qui avaient momentanément échappé à une mort annoncée, voire attendue.

3.1.4.1.9. Edition

Pour ce qui est de l'édition, il faut noter une forte importation de livres français de toutes sortes, d'une part, et la publication des titres dans tous les domaines en langue française par des maisons d'édition algérienne, d'autre part. Si sur le plan quantitatif, des ouvrages sont disponibles et les lecteurs ont l'embarras du choix, en revanche sur le plan qualitatif, les titres qu'on trouve restent pour leur majorité anciens, donc dépassés dans les domaines scientifique et technique.

3.1.4.1.10. Secteur secondaire et tertiaire privé

Depuis l'avènement de l'économie de marché en Algérie, avec l'ouverture du marché sur l'étranger, la maîtrise des langues étrangères (française et / ou anglaise) est une condition à satisfaire, en plus des diplômes de la spécialité, pour pouvoir prétendre à un emploi dans les secteurs économiques, ou dans les secteurs secondaires et tertiaires privés. Cette exigence stimule les jeunes demandeurs d'emploi à apprendre les langues étrangères afin de garder leurs chances intactes pour postuler et ensuite décrocher un emploi de surcroît bien rémunéré. Le domaine des hydrocarbures, en particulier, où un grand nombre de compagnies étrangères cherchent des compétences

algériennes avec une maîtrise plus ou moins parfaite d'une de ces langues étrangères enseignées dans le pays.

3.1.5.1. Le corpus

3.1.5.1.1. Appropriation linguistique : acquisition et apprentissage

Le français est essentiellement appris à l'école vers l'âge de 9 ans, dès la 4^e année fondamentale ou, depuis 2004 la deuxième année et la troisième année aujourd'hui. L'appropriation ne relève pas seulement d'un apprentissage pendant le cours de français. Nous y ajouterons une acquisition en dehors de toute situation scolaire, dans des situations d'exposition très variables. Selon les milieux sociaux et géographiques et dans des villes comme par exemple Alger, Oran, Constantine et Annaba, les possibilités d'acquisition du français sont plus grandes que dans des villes plus petites telles Biskra, Batna, etc. lesquelles villes sont dans des situations bien meilleures que les villages ou le monde rural où l'acquisition de cette langue ne se réalise pas souvent dans les conditions suffisantes pour permettre aux enfants algériens de l'apprendre comme peuvent le faire leurs semblables résidant dans les villes.

En ce qui concerne l'arabe standard son apprentissage se fait dès la première année à l'école primaire en tant que langue et comme médium des disciplines figurant dans le système éducatif algérien. Peu d'enfants l'apprennent avec les parents à l'inverse de l'arabe dialectal et /ou du berbère dont l'acquisition en tant que langues maternelles se fait en dehors de l'institution scolaire.

Quant à l'anglais, il est enseigné depuis 2004 à partir de la première année moyenne, à raison de trois heures hebdomadaires et relève surtout d'un apprentissage similaire à celui de la langue française.

3.1.5.1.2. Vernacularisation et véhicularisation

Arabe dialectal et berbère

L'appropriation des langues vernaculaires, l'arabe dialectal et berbère ou tamazight «concerne respectivement 80% et 20% de la population et se réalise dans une situation de plurilinguisme» où les idiomes en présence «entretiennent des relations d'interdépendance, d'interférence et de complémentarité.» (Y. Derradji in A. Queffélec et al., 2002, 86).

Il convient de faire remarquer que les berbérophones natifs acquièrent, pour une grande partie, l'arabe dialectal en raison de sa présence dans la plupart des interactions verbales. Par contre, les arabophones natifs acquièrent le berbère uniquement pour s'insérer dans le groupe, la famille, l'usine, l'équipe,... Seulement 2 % de la population algérienne, estime H.H. Mostari (2004 : 77), acquiert le français comme première langue alors que beaucoup d'autres Algériens placés dans un environnement marqué par la langue française plus ou moins parfaitement se l'approprient en même temps que leur langue maternelle, arabe dialectal ou tamazigh. L'appropriation du français en plus d'une ou des deux langues parlées dans le pays, correspond à la situation que rencontre l'enfant avant sa scolarisation.

En conclusion, Y. Derradji dans A. Queffélec inscrit cette appropriation du français dans « une hétérogénéité simple, naturelle, particulière au plurilinguisme algérien ; induite par les événements historiques spécifiques au pays, elle correspond à la situation que rencontre *naturellement* l'enfant algérien dans sa socialisation linguistique. » (2002, 86).

Scolarisé, cet enfant se trouve confronté à l'apprentissage d'une troisième langue et parfois d'une quatrième langue absente de son environnement immédiat. L'ordre initialement posé de langues l'une à côté de l'autre, chez l'enfant, va être perturbée par l'arrivée d'autres langues comme l'arabe standard avec un statut que d'aucuns trouvent fortement coercitif et l'anglais, à la demande des parents et à la place du français, au niveau de l'institution scolaire. On peut avec Y. Derradji parler de juxtaposition de langues pour l'enfant algérien ou d'une addition de langues à statuts différents que l'enfant découvre précocement.

Dans sa recherche Y. Derradji (2002 : 87) illustre la situation linguistique de l'enfant algérien avant et après sa scolarisation qui débute à l'âge de six ans:

a)

Langue maternelle	Langue 2	Langue 3
arabe dialectal	français	arabe standard

Langue maternelle	Langue 2	Langue 3	Langue 4
--------------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Berbère	arabe dialectal	français	arabe standard
----------------	------------------------	-----------------	-----------------------

Après quelques années de sa scolarisation :

b)

Langue maternelle	Langue 2	Langue 3	Langue 4
arabe dialectal	français	arabe standard	anglais

Langue maternelle	Langue 2	Langue 3	Langue 4	Langue 5
Berbère	arabe dialectal	français	arabe standard	anglais

Cette situation linguistique soumet donc l'enfant, selon l'auteur de cette répartition linguistique, à une socialisation linguistique double dont la première est à la fois *familiale, culturelle, naturelle* et la seconde *institutionnelle*.

3.1.5.1.3. Apprentissage

En 1999, la population scolarisée âgée de 6 ans à 15 ans était estimée à 89,98%³⁸ taux d'une classe d'âge qui passe pour être parmi les plus importants d'Afrique. En 2003, le Conseil des Ministres approuve un projet de loi proposé par la Commission Nationale de la Réforme du Système Educatif instituant l'introduction du français dès la deuxième année du cycle primaire et l'anglais dès la première année du cycle moyen. Ce texte de loi connaîtra un léger réaménagement quelques temps après, et ce en introduisant le français à partir de la 3^e année sur les cinq années que compte le cycle primaire. (H.H. Mostari, 2004 : 315).

En revanche, l'apprentissage du français est du type institutionnel, « assuré surtout par des structures éducatives scolaires et universitaires». (Y. Derradji in A. Queffélec et al., 2002 : 88). On relève aussi, l'apprentissage du type informel assuré par les médias francophones, la famille...

³⁸ Statistiques dans Mostari Hind Hamel, (2004). La Grille LAFDEF 2004 : mode d'emploi. Algérie. in Situations linguistiques de la francophonie. Etat des lieux, Réseau Observation du français et des langues nationales, A.U.F., p. 314.

Avant l'application de la dernière réforme du système éducatif algérien, le pourcentage de la population scolarisable qui suivait un cycle primaire plus un cycle moyen de 3 ans et enfin un cycle secondaire de 3 ans, était estimé à 62,5%. (H.H. Mostari, 2004 : 315). Les efforts entrepris par l'Etat en matière d'éducation ont permis une amélioration des conditions de scolarisation. Ainsi un taux de scolarisation record a été enregistré pour la tranche d'âge 6-15 ans : de 74% en 2000 à 95,68%³⁹ en 2009/2010. Nous remarquons donc un taux important par rapport aux capacités d'accueil inhérentes à l'institution scolaire algérienne contrainte à un perpétuel développement de ses capacités en construisant de plus en plus d'établissements. A titre indicatif, dans son bilan annuel la Présidence de la République, nous apprend que pour la rentrée scolaire de septembre 2010, « le parc infrastructurel du secteur de l'éducation comprendra : 24.765 établissements scolaires, dont 17.952 écoles primaires, 4.961 collèges d'enseignement moyen et 1.852 lycées. Ces infrastructures sont appelées à accueillir un effectif global de 8.176.700 élèves, enregistrant ainsi une croissance de 2,71%, tous cycles confondus. » (Algerieinfo/national)

3.1.5.1.4. Compétence linguistique

Il est de règle d'évaluer la compétence linguistique du sujet parlant le français, langue seconde, par « les déductions que l'on peut tirer des modes d'enseignement de cette langue ou des données statistiques concernant les sujets scolarisés qui ont suivi un enseignement de français de n années. » (Y. Derradji in A. Queffélec et al., 2002 : 96). Dans le cas du contexte plurilingue algérien, la notion de compétence linguistique en français s'appuiera obligatoirement « sur une évaluation des niveaux possibles que l'on rencontre respectivement dans chaque champ linguistique. » (Y. Derradji in A. Queffélec et al., 96-97). L'enseignement de cette langue a depuis 1962 été, comme le perçoit Y. Derradji, altéré par l'histoire coloniale ; les séquelles ne se sont pas entièrement estompées. Nous y ajoutons la non prise en compte dans l'enseignement du français des « aptitudes de compétences de communication en langue maternelle du sujet parlant. » (2002 : 96-97).

Pour surmonter ces difficultés, il nous restait qu'à rejoindre Y. Derradji pour tenter de résoudre à bien le problème de la notion de compétence en s'interrogeant sur

³⁹ Audiences du Président 2010, (Présidence-Education nationale-Evaluation), Algerieinfo/national mardi 07 septembre 2010.

« l’efficience d’une compétence linguistique en L2 (le français) ... qui ne permet pas la réalisation d’une interaction langagière entre deux actants sociaux (...) et sur la qualité communicative des « contenus » des divers niveaux dégagés... » (2002 : 96-97). Dégagé un niveau linguistique sur le seul fait du nombre d’années de scolarité reste insuffisant, d’autres compétences peuvent s’y insérer. Les compétences idéologiques et culturelles conjuguées à la compétence linguistique constituent comme le reconnaît Y. Derradji « l’environnement social contraignant dans lequel le locuteur est amené à produire / recevoir un discours. » (2002 : 96-97).

Hind Hamel Mostari (2004) a proposé dans son article une répartition en trois niveaux de compétence des sujets parlants algériens, tandis que Y. Derradji en a, pour sa part, dans sa recherche opté pour une répartition en cinq niveaux de compétence. Pour notre part, nous avons fixé notre choix sur la répartition en cinq niveaux de compétence, ce choix s’explique par le fait que l’auteur de cette répartition a tenu compte et dans les détails les plus infimes de toutes les franges de la population algérienne. Les cinq niveaux adoptés par Y. Derradji (2002 : 97-98), que nous résumons pour cette recherche, se répartissent comme suit :

Niveau 0	Locuteur non francophone, il est ainsi monolingue arabophone
Niveau 1	Après avoir suivi 3 ans d’enseignement, le locuteur est capable de lire plus ou moins convenablement un texte, de le comprendre sommairement et de s’exprimer de manière très élémentaire
Niveau 2	Un locuteur ayant suivi 6 ans d’enseignement est en principe apte à lire des livres, à rédiger de courts textes et à s’exprimer convenablement.
Niveau 3	Un locuteur en fin de cycle secondaire est prêt à poursuivre des études supérieures essentiellement en langue française
Niveau 4	Concerne un locuteur algérien de plus 60 ans d’âge. Il a suivi des études supérieures dispensées uniquement en langue française. Il a surtout été formé dans le système éducatif colonial.

3.1.5.1.5. Production langagière

En Algérie, Y. Derradji remarque que « les productions langagières sont dominées par la prééminence de l’arabe dialectal sur les autres langues, l’utilisation du français dans une production langagière s’inscrit dans deux contextes d’emploi bien définis : si

l'exercice d'une profession et les stratégies langagières du sujet parlant surimposent l'usage du français, la production langagière en français est alors très forte. Elle est très faible lorsque les contraintes situationnelles (institutionnelles et individuelles) laissent le terrain libre à la variété linguistique dominante (arabe et / ou tamazight).» (2002 : 100).

Les productions langagières des langues en présence par un sujet parlant sont donc sujettes à des contraintes situationnelles, institutionnelles, professionnelles et individuelles à telle enseigne que les locuteurs bilingues dans ce pays alternent entre l'arabe algérien (ou le berbère) et le français à des degrés divers.

Pour H.H. Mostari (2004 : 315) le berbère ou tamazight langue de 17,5% de la population est plus ou moins utilisé dans les contextes privés comme les échanges entre membres de la même famille ou originaires du même village.

Quant à l'arabe dialectal, variété linguistique dominante ou langue véhiculaire principale, est utilisé dans tous les échanges quotidiens. Cette variété d'arabe prédomine à l'oral et est la variété de la «communication et d'intercompréhension» des sujets parlants algériens reconnaît Y. Derradji. (2002 : 103).

L'utilisation du français dans une production langagière s'inscrit pour Y. Derradji (2002 : 100) dans deux contextes d'emploi clairement définis : forte dans le cadre professionnel et très faible lorsque des contraintes situationnelles imposent l'une des variétés linguistiques dominantes (arabe dialectal et /ou berbère).

3.1.5.1.6. L'anglais

L'anglais qui jouit du statut de 2^{ème} langue étrangère après le français a toute sa place dans le système éducatif algérien. Il bénéficie aussi dans la population algérienne de sa réputation de langue des sciences et des techniques. L'exposition et la production en langue anglaise se réduisent surtout au cadre scolaire et universitaire. A l'université, le contact avec cette langue est le plus souvent un choix d'étudiants. Enfin, les productions langagières en anglais sont très fortes dans l'exercice d'une profession.

3.2. Maroc

Comme en Algérie, plusieurs variétés linguistiques sont présentes sur le marché linguistique marocain. Nous avons d'une part les langues locales représentées par le berbère ou tamazight et ses variétés dialectales (tarifite en usage dans la région du

nord-est, tamazight utilisé dans la région centrale du pays et le tachelhite employé dans le sud-ouest) et l'arabe sous ses formes classique et moderne et enfin, l'arabe dialectal avec ses différents parlers régionaux.

Nous ajouterons à ces idiomes locaux les langues étrangères : l'anglais, langue de la technologie, de la finance et de l'économie, et l'espagnol, le français, présents depuis la colonisation.

3.2.1. Le berbère

Le berbère est la langue des anciennes populations du Maghreb. Bien que les Berbères des plaines fussent arabisés, ceux des montagnes ont préservé pour toujours la langue de leurs ancêtres. Son acquisition se fait surtout dans le milieu familial et sa transmission est exclusivement orale. Cette langue, qui est parlée par 40% (M. Benabbou et R. Bouali, 2004 : 182) de la population marocaine, comporte des phonèmes existants dans les langues romanes et la langue arabe. A leur contact, elle s'est, à travers le temps, enrichie de termes empruntés à ces langues. Dans ce pays, les spécialistes identifient trois groupes dialectaux lesquels ne semblent pas constituer des entités différentes et étanches. Ils sont, pour reprendre l'idée de Benzakour, *disséminés en îlots d'importance variable*. Cette diversité dialectale se subdivise en trois ensembles compacts répandus dans différentes régions du pays, l'Atlas, le Rif et le Souss.

3.2.1.1. Le tamazight

Langue parlée dans une zone de vaste étendue de l'Atlas marocain où se trouvent les principales villes telles Azrou, Khemisset, ... Meknès.

3.2.1.2. Le tarifite ou le rifain

C'est sous une catégorie de parlers zenète qu'il est présent dans le Rif, zone montagneuse du pays. Il se pratique dans les villes du nord marocain comme Nador, Aknoul, El Hoceina et aussi Ceuta et Melilla villes encore sous occupation espagnole.

3.2.1.3. Le tachelhite

Ce dialecte est parlé dans toute la plaine du Souss et l'anti-Atlas dont les principales villes sont Agadir, Tiznit, Ouarzazate, etc.

Globalement l'usage du berbère se restreint, comme le souligne F. Benzakour (2000 : 66), au domaine familial, au domaine grégaire et à la communication

informelle. Le taux élevé en milieu rural d'analphabètes ou le monolinguisme d'une grande partie de la population berbérophone confère aux variétés du berbère parlées dans ce pays un emploi exclusif dans tous les domaines (excepté celui du culte). Il demeure le ciment du groupe berbérophone et permet aussi la mise en valeur, la sauvegarde de l'identité culturelle et de la langue du groupe dans les villes essentiellement arabophones du Maroc donc loin des zones habituelles.

Dans les usages extra-familiaux, le locuteur berbérophone use dans la majorité, des situations communicatives, du bilinguisme (arabe / berbère ou parfois berbère / français).

3.2.2. L'arabe standard

Dans le paysage marocain, F. Benzakour (2000 : 67) constate que l'arabe standard ou normalisé est présent sous deux variétés: l'arabe classique et l'arabe moderne.

3.2.2.1. L'arabe classique

L'arabe classique appelé aussi littéraire / littéral est associé souvent à la religion musulmane et à la langue du Coran. De fait, cette variété est sacralisée et acquiert de suite un statut de langue prestigieuse dont le Coran lui sert de référence pour fixer sa norme. En plus du caractère liturgique, cet arabe est le véhicule de la culture arabo-musulmane. Fondamentalement écrit, l'arabe classique peut être utilisé oralement par les imams ou les enseignants mais n'est presque jamais utilisé comme langue de communication orale spontanée. Les agents qui contribuent à sa disposition sont « essentiellement les oulémas, les poètes de cour et les cadres de l'administration makhzénienne.» (F. Benzakour, 2000 : 67). Cette variété, doit son qualificatif de classique à « sa structure morphosyntaxique [qui] s'est peu altérée depuis plus de quatorze siècles.» (2000 : 67).

3.2.2.2. L'arabe moderne

L'influence des langues européennes et la plume d'intellectuels arabes ont eu pour conséquence la modification de la structure de surface de cette langue. Dans ce qui est appelé arabe moderne, cette influence reste visible au niveau des structures grammaticales et du lexique où on constate respectivement un assouplissement des structures pour le volet grammatical et un enrichissement en termes pour le second. Le « lexique [de cet arabe] s'est enrichi par une terminologie correspondant au

monde moderne et imposée par le contact de plus en plus important, du fait du développement des moyens de communication et de diffusion.» (F. Benzakour, 2000 : 68). C'est enfin cette variété d'arabe, sous ces deux formes orale et écrite, qui est la langue de la littérature, de la presse écrite, de l'administration, de la radio, de la télévision et enfin de l'enseignement dans ce pays maghrébin.

3.2.2.3. L'arabe dialectal

L'arabe dialectal marocain n'est guère codifié et demeure exclusivement oral, il apparaît sous forme de parlers distincts selon la région où réside le locuteur. Quatre parlers sont en présence dans le marché linguistique du Maroc :

a) Les parlers citadins

Utilisés en premier par les premières colonies arabes installées au pays, ensuite par les musulmans venus d'Andalousie, ces parlers sont de nos jours utilisés dans les grandes villes du nord du pays, telles Ceuta, Tanger, Fès, Rabat, Yadé, Tétouan.

b) Les parlers montagnards

Trois variétés sont employées par les populations arabisées comme les Ghomara et les Sanhadja qui vivent près des régions montagneuses du pays.

c) Les parlers bédouins

Ces parlers des tribus hilaliennes et maâqiliennes (à l'exception des Béni Hassan) sont utilisés principalement dans les plaines atlantiques.

3.2.3. La hassaniya⁴⁰

Dialecte de l'arabe parlé introduit par les Beni Hassan au Sud du Maroc et en Mauritanie et installés dans ces pays entre le XII^{ème} et XIII^{ème} siècles. Ce dialecte est en principe, selon Leriche dans Taine–Cheikh que reprend F. Benzakour, constitué d'un fonds arabe à 75% et d'un fonds à 15-20% berbère. (2000 : 69). La forte proportion de termes arabes facilite l'intercompréhension entre les locuteurs du nord du pays et les locuteurs hassanophones. Ce dialecte est principalement en usage dans le Sud de l'Atlas et aux frontières du Sahara Occidental.

Cette diversité dialectale au Maroc gêne très peu l'intercompréhension: ainsi n'importe quel locuteur de quelque parler que ce soit, arrivera sans grandes difficultés à communiquer avec un locuteur censé parler un dialecte différent du sien.

⁴⁰Hassaniya, substantif féminin est plus conforme à l'étymologie. Cf.note 4 (B. Ould Zein 1997 : 9)

3.2.4. Le français

La langue française est utilisée dans les situations formelles et même informelles et ce particulièrement pour les élites francisées. Selon Benzakour, cette langue est présente *dans les strates de la vie sociale*. La langue française dans ce pays a un statut particulier, elle n'est ni langue étrangère, comme les pouvoirs publics désirent qu'elle le soit, ni encore moins une langue nationale. Elle reste la langue dont a besoin le Marocain ordinaire pour se former, s'informer et se distraire. Autrefois imposée sous le protectorat dans l'administration et l'enseignement, elle est présente aujourd'hui comme une langue d'ouverture sur les sciences et les techniques. Paradoxe maghrébin, c'est après l'indépendance que les Marocains et les Algériens ont en grand nombre pu apprendre cette langue; l'enseignement de la langue française débute dès la 3^{ème} année du primaire dans les deux pays. En plus des moyens de communication de masses, le français est présent dans des secteurs tels l'industrie, l'administration, les banques, l'économie et certaines branches de l'enseignement supérieur, ce qui lui donne une importance toute particulière parmi la population marocaine.

Son utilisation comme langue orale est très variable reconnaît, D. Gaadi, et elle reste tributaire du milieu de son utilisation et de la nécessité de communiquer avec pour souci premier le démarquage social. Ceci est vrai particulièrement pour les élèves scolarisés à la Mission universitaire et culturelle française. Ils appartiennent pour la quasi-totalité à la classe qui occupe le sommet de l'échelle sociale marocaine. Dans le secteur de l'enseignement, le français est une langue étrangère privilégiée. Elle est donc considérée comme une deuxième langue d'enseignement. Cette langue est diffusée particulièrement par l'institution scolaire et les media qui sont des utilisateurs attirés du français. Dotée de fonctions qui dépassent, comme le signale A. Allati, de loin « celle de la langue seconde, langue d'ouverture, fonction que lui confèrent de ce fait des assises bien plus solides dans la société marocaine. » (1995:152).

Pour examiner la fréquence de l'emploi du français, les usages qui en sont faits, nous avons résumé la grille d'analyse des situations linguistiques, LAFDEF au Maroc, établie par M. Benabou R. Bouali (2004 : 182-183).

3.2.4.1. Status

1. Officialité

En ce qui concerne les instances officielles du pays, les hauts responsables ont une préférence de l'utilisation dans leurs discours du français et de l'arabe. C'est donc le bilinguisme qui est de rigueur à ce niveau de la hiérarchie de l'Etat.

2. Usages institutionnalisés

Bilinguisme et emploi préférentiel du français dans certains secteurs (affaires, entreprises) caractérisent le fonctionnement des institutions marocaines actuelles.

3. Education

Dans l'enseignement public, l'enseignement primaire qui dure 6 ans s'effectue en deux langues (arabe et français).

Concernant l'enseignement des 1^{er} et 2^e cycles, le français a le statut de langue seconde. Par contre dans l'enseignement supérieur, les Facultés des sciences, l'Ecole supérieure de technologie, les Ecoles d'ingénieurs, l'Ecole nationale de gestion, etc. dispensent leurs cours exclusivement en français. A noter que l'enseignement privé est encore plus francisé que l'enseignement public.

4. Moyens de communication de masse

Ces moyens de communication sont en général bilingues. Le public francophone marocain, à l'image de celui du Maghreb, suit les programmes des chaînes francophones diffusées par satellite. Nous signalons l'existence de radios qui émettent des programmes en langue française (RTM, Médi I). Pour l'édition, un nombre important d'auteurs locaux écrit en français ; nous n'omettons pas les livres de toutes sortes importés de France et des pays francophones.

3.2.4.2. Corpus

1.Acquisition

Les francophones de langue 1 sont estimés dans cette étude à moins de 1%, chiffre insignifiant puisque la population de ce pays utilise dans ses interactions l'arabe ou le berbère.

2.Apprentissage

Si on se réfère aux données fournies par cette grille, l'apprentissage de langue par l'école n'a pas donné les résultats escomptés. Pour comprendre cet échec, il y a lieu de connaître le taux d'alphabétisation de la population adulte de ce pays qui s'établit selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (*PNUD*), à 52%. La durée consacrée à l'exposition d'un élève à la langue française durant

l'enseignement primaire reste insuffisante pour acquérir une bonne maîtrise de cette langue. Ces deux facteurs, ont sans doute empêché un bon apprentissage du français au Maroc, cependant dans ce pays, il y a bien d'autres modes pour pouvoir accéder à la langue française.

3.Véhicularisation

La totalité de la population marocaine est berbérophone et arabophone ou bilingue (arabe/ berbère) ce qui donne une valeur, selon la grille LAFDEF, de véhicularisation du français presque nulle.

4.Compétence linguistique

En 2003, le Haut Conseil de la Francophonie avance pour la francophonie marocaine 16% de francophones réels et 22% de francophones partiels. Partant de la population d'un pays, cette grille aide à évaluer le pourcentage de locuteurs du français, pour notre cas, qui :

- ont une maîtrise excellente ou bonne de cette langue (locuteurs de niveau A),
- ont une connaissance moyenne ou partielle de la langue en question (locuteurs de niveau B).

5.Production langagière

Dans cette rubrique, il s'agit d'évaluer la production quotidienne, essentiellement orale du français hors du contexte officiel. On tient donc compte des situations et styles de communication où le locuteur fait un choix de langue : le français.

3.2.5. L'espagnol

Utilisé essentiellement dans les régions autrefois sous protectorat espagnol, la langue de Cervantès ne cesse de régresser. En effet, depuis l'indépendance du pays, la francisation puis l'arabisation du pays a été pour beaucoup dans cet état de fait. Toutefois, il est présent dans certaines villes comme Tanger, Tétouan et Nador et dominant dans les villes de Ceuta et Melilla encore sous occupation espagnole. L'espagnol comme langue étrangère est enseigné dans le secondaire et le supérieur en tant que matière et comme langue de spécialité dans les départements de langue et littérature espagnoles des Facultés des Lettres. Il est par contre langue d'enseignement dans les quelques écoles de la Mission Culturelle Espagnole. Il intervient dans la vie quotidienne familiale dans les zones à influence hispanique et cela grâce aux échanges entre les deux pays par le biais de la frontière et des média espagnols. Enfin, des

émissions de radio et un télé-journal quotidien en espagnol sont diffusés sur la première chaîne marocaine (R.T.M).

3.2.6. L'anglais

Comme langue étrangère, l'anglais sert d'accès à la technologie et à la modernité. Dans l'enseignement public, il est enseigné dès la première année du 2^{ème} cycle de l'enseignement secondaire et dans le supérieur comme langue de spécialité dans les départements de langue et littérature anglaises et comme langue complémentaire dans des écoles supérieures et les autres facultés des universités du pays.

En ce qui concerne l'enseignement privé, l'anglais est enseigné dès le préscolaire pour certains et dès le primaire pour d'autres et au premier cycle dans la plupart des établissements. Il existe aussi des institutions privées (à titre indicatif l'Université Al-A khawayane d'Ifrane) où l'anglais fonctionne comme langue d'enseignement.

Enfin, l'anglais parlé est présent à la radio d'état qui transmet des programmes quotidiens et un télé-journal épisodique dans cette langue. Notons, enfin, la présence dans les kiosques de livres, revues, périodiques marocains importés à l'attention d'un public local anglophone, des radios et télévisions qui émettent de leurs pays d'origine en langue anglaise. Par le biais des satellites, la langue anglaise, support de la culture anglo-américaine, a pénétré dans les foyers marocains anglophones ; pour la plupart demandeurs de ces programmes jugés de bonne facture.

3.3. Mauritanie

3.3.1. L'arabe

Comme il est la langue officielle unique, les discours du Chef de l'Etat, des hauts dignitaires et des responsables de l'administration sont en général prononcés dans cette langue. Au ministère de la Justice, pour l'application de la loi islamique, la seule langue de travail demeure l'arabe. L'Islam étant la religion d'Etat, les sermons de l'imam sont dits en arabe littéral. De même, la religion musulmane est enseignée en arabe et obligatoirement à des collégiens et lycéens. Enfin, l'Institut des Hautes Etudes

Islamiques forme ses cadis et professeurs d'Instruction Civique Morale et Religieuse uniquement en langue arabe.

L'arabe est donc présent partout dans l'enseignement traditionnel aidé en cela par la politique d'arabisation qui favorise le maintien de cet enseignement. Toutefois, des passerelles relient les deux systèmes (traditionnel et moderne) et ont permis à un grand nombre d'élèves et formateurs de fréquenter les deux systèmes disponibles dans le pays.

L'étude de Ould Ahmedou⁴¹ cité dans B. Ould Zein et A. Queffélec montre par les chiffres combien l'enseignement traditionnel demeure encore enraciné dans la population mauritanienne.

3.3.1.1. Education

L'arabe est enseigné comme langue dans la filière bilingue et médium d'enseignement dans la filière arabophone.

1) enseignement primaire :

A la lecture des chiffres communiqués par la Direction de la Planification et de la Coopération⁴² on constate que le gros des effectifs des élèves se trouve dans la filière arabe, (92,80%) pour seulement 0,6 % dans la filière bilingue. Celle-ci concerne prioritairement les populations négro-mauritaniennes minoritaires dans le pays, circonscrites à l'extrême sud du pays.

2) enseignement secondaire

Les effectifs des élèves des 1^{er} et 2^{ème} cycles de la filière arabe restent eux aussi supérieurs sur l'ensemble du territoire du pays. Les statistiques de l'année scolaire 1996-1997 fournies par la Direction de l'Enseignement Secondaire et reprises par Ould Zein B., (1997: 46) le démontrent parfaitement. Par contre dans l'enseignement technique et selon la même source, les effectifs des élèves inscrits en filière bilingue sont de l'ordre de 40,74%. (1997: 47).

De son côté, la réforme de 1999 maintient l'importance accordée à la langue arabe et à la culture nationale, tout en engageant le système éducatif dans une perspective de modernisation et d'ouverture en vue de mettre l'école au service du

⁴¹ Ould Ahmedou avance le chiffre de 6000 élèves issus de l'enseignement traditionnel.

⁴² Direction de la Planification et de la Coopération, Ministère de l'Education Nationale.

développement escompté. Toutes les modifications introduites à cet effet s'inscrivent dans une politique d'amélioration de la qualité d'enseignement :

- Unification du système par la suppression des filières arabe et bilingue créées par la réforme de 1979 ;
- Prolongement de la durée de l'enseignement du 1^{er} cycle du secondaire de 3 à 4 ans ;
- Renforcement de l'ensemble des sciences et introduction de la physique et de l'informatique dans le 1^{er} cycle du secondaire ;
- Renforcement de l'ensemble des langues étrangères (français, anglais surtout) (Rapport National de la République Islamique de Mauritanie diffusé par le Ministère de l'Education Nationale, août, 2004).

3.3.1.2. Moyens de communication de masse

- Presse écrite :

Depuis la promulgation de l'ordonnance portant libéralisation de la presse dans ce pays un nombre important de quotidiens, hebdomadaires et autres organes de presse ont vu le jour et ce dans les deux langues française et arabe. A noter qu'en 1994, sur 63 journaux et revues officiellement autorisés à paraître, 24 d'entre eux sont en langue française alors que 39 le sont en langue arabe.

- Presse audiovisuelle :

La radio nationale émet en langues nationales et en français, langue officielle; en revanche l'arabe détient à l'antenne la part de temps la plus importante. A titre illustratif, lors de la réforme de 1975, sur les 94 heures hebdomadaires de temps d'antenne 50% sont attribués à l'arabe et les 50% restants sont répartis en 20% pour le français et 30 % pour les langues nationales.

- Edition :

La Mauritanie est considérée depuis fort longtemps comme le pays du « million de poètes » et ce en raison du nombre considérable de poètes qui déclamaient leurs poèmes sur les places publiques et les marchés. Il y en a ceux qui arrivent à publier leurs écrits à compte d'auteur et les plus connus parmi eux publient souvent. Néanmoins, la quasi-totalité de ces poètes sont des Maures, arabophones, ils écrivent donc en arabe, et ce en vue de ratisser large parmi la population maure majoritaire dans le pays.

- Secteurs parapublic et privé :

Dans ce secteur la présence de l'arabe reste en deçà des attentes des officiels. Les entreprises de l'Etat, dans les domaines de l'énergie, des communications et autres, et les entreprises privées n'ont pas cédé aux chants des sirènes de l'arabisation. La langue de travail dans ce pays reste le français.

En revanche, dans le petit commerce où les magasins sont tenus par des autochtones, les langues privilégiées dans les interactions avec les clients demeurent les langues vernaculaires.

- Situations informelles :

Le milieu familial

Dans le milieu familial, ce sont aussi les langues vernaculaires qui dominent. L'usage d'autres langues demeure également possible, surtout dans les couples mixtes et les familles d'intellectuels.

Le milieu extra-familial

Fait particularisant pour ce pays est le nombre d'ethnies qui cohabitent. Ce qui nous offre un des milieux les plus ouverts du Maghreb; ainsi l'enfant mauritanien acquiert, aisément une, voire deux langues autres que la sienne en jouant simplement dans la rue ou la cour de l'école avec ses amis originaires d'ethnie différente vivant dans ce pays. Dans les grandes villes comme Nouakchott, où toutes les ethnies du pays sont représentées, la tendance à la véhicularisation du français, de la hassaniyya et du wolof est un constat que les linguistes peuvent aisément prouver. Par contre, au niveau de l'écrit, les enseignes, les affiches et autres rédigées tant en français qu'en arabe sont omniprésentes dans le pays. Il va sans dire que « l'arabe figure en bonne place généralement » constate Ould Cheikh cité dans B. Ould Zein et A. Queffélec, (1997 : 51).

Au niveau de l'oral, l'arabe standard est pratiquement absent des situations de communication entre les Mauritaniens; il l'est encore davantage si les deux interlocuteurs n'appartiennent pas à la même ethnie. Ould Cheikh admet que le bilinguisme (franco-arabe) prévaut dans les grandes villes ; les villages et les campements sont, en revanche, exclus de cette manipulation des langues. Le monolinguisme reste donc de rigueur dans le monde rural de ce pays.

3.3.2. Les langues nationales

3.3.2.1. Le berbère

La langue berbère⁴³ (nom emprunté à la dialectologie occidentale) était pratiquée par les populations blanches de Mauritanie jusqu'au XIV^{ème} siècle.

3.3.2.2. La hassaniya

Ce dialecte parlé par les Maures (Arabes et Berbères) estimés entre 60 et 80%, est dérivé de la langue arabe, mais reste différent de cette langue. Il est le résultat de l'influence d'autres langues telles le zanaga particulièrement et les langues négro-mauritaniennes comme le halpulaâr, le soninké, le oulof et le bambara. Il est donc utilisé par des populations d'origine arabo-berbère et des populations noires comme les Haratines dans leurs interactions respectives.

Bien que la hassaniyya ait un caractère arabe ceci n'empêche guère certaines différences entre ce dialecte et l'arabe littéraire. C. Taine-Cheikh⁴⁴ voit que « Sur certains points [...] le hassaniyya apparaît cependant comme un dialecte assez conservateur (proche des parlers de nomades en général). L'un des exemples est, en phonologie, le maintien des trois interdentes de l'arabe classique.» (A. Queffélec / B. Ould Zein, cité en note, 2001 : 29).

Pour sa part Cohen, cité dans A. Queffélec et B. Ould Zein, relève que « l'alphabet arabe classique est inapte à rendre compte de toute la richesse du phonétisme de la hassaniyya et, si tous les sons auxquelles correspondent les lettres arabes sont représentés dans le dialecte, celui-ci en contient un certain nombre d'autres qui lui sont propres.» (2001: 29). La hassaniyya est donc une langue vernaculaire, un

⁴³ Il nous paraît opportun de dresser un bref aperçu historique de la dimension de la composante arabo-berbère du pays à partir de ce siècle à ce jour. Chassés du Maroc au XIV^e, les Arabes Béni Hassan, à la recherche d'un pays d'accueil, se sont réfugiés dans cette terre; de leur rencontre avec les autochtones berbères d'Afrique du Nord est née la communauté maure blanche. Berbères et arabes, finissent par se mêler et ce après de longs conflits et d'alliances en faveur des nouveaux arrivants pour le contrôle de la société maure. De là plus vers la fin XVII^e, débute, sous la direction des Béni Hassan (une tribu arabe), une arabisation de la société qui a eu pour conséquence la disparition pure et simple, quelques siècles après, de la langue et l'identité berbères pour un grand nombre de personnes. Les Berbères adoptèrent pour leur grande majorité la langue hassaniyya, issue principalement de la langue arabe et aussi de leur langue d'antan, zanaga, et des langues négro-mauritaniennes présentes déjà dans le pays. Langue disparue ou en voie d'extinction, le berbère a laissé un certain nombre de traces dans le hassaniyya d'aujourd'hui : le nombre des emprunts lexicaux du hassaniyya au berbère atteindrait selon Yahya Ould Bara 1600 unités lexicales. Enfin, la langue zanaga, sans être reconnue comme langue nationale, est encore utilisée dans certaines régions de Mauritanie. (Ould Zein B. note 7, 1997 : 9).

⁴⁴ Note prise de l'article de Queffélec A. et Ould Zein B. La "longue marche" de l'arabisation en Mauritanie. (2001: 29).

dialecte arabe imprégné de berbère rattaché à une langue écrite et enseigné, qui est l'arabe littéraire.

3.3.2.3. Langues négro-mauritaniennes

L'ensemble négro mauritanien se répartit en trois sous-ensembles : les Halpoulars (Peuls), les Soninkés, les Wolofs. Si cet ensemble négro mauritanien a ses langues propres pour le domaine familial, il a toujours été favorable à l'enseignement du français. Le pular, le wolof et le soninké ont acquis le statut de langues nationales en 1979. Cependant, la scolarisation en langue nationale n'a pas dépassé le stade de l'expérimentation chez les populations négro-mauritaniennes. Ces langues nationales n'avaient pas droit de cité dans l'enseignement public. Les Négro-Mauritaniens utilisent pour leur part des langues africaines qui sont également parlées dans les pays voisins :

- a) le pular pour les Haalpulaaren,
- b) le soninké pour les Soninkés,
- c) le wolof pour les Wolofs,
- d) et le bambara (minoritaire) pour les Bambaras.

Nous, comme ceux qui nous avaient précédé dans ce travail, n'avons pas trouvé de statistiques sûres indiquant le nombre de locuteurs de chacune des langues dans les différentes régions du pays, toutefois une enquête qualifiée d'empirique et menée par les étudiants de l'E.N.A. en 1977 (publiée dans Chartrand, 1977, 118) indiquait cependant que « le hassaniya domine nettement dans les 1^{ère}, 2^e, 3^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 11^e et 12^e régions, c'est-à-dire dans toutes les régions de la Mauritanie, à l'exception de la 4^{ème} (Gorgol) et de la 5^{ème} région (Brakna) à prédominance pular et de la 10^{ème} région (Guidimaka) à majorité soninké, le district de Nouakchott étant lui à majorité hassaniya». Le plurilinguisme peut caractériser dans certains cas, les Mauritaniens : c'est la tendance à parler parfois la langue de la région où ils résident: « ainsi le Maure qui se trouverait à Boghé ou à Kaédi (sud du pays) à dominante Haalpulaaren va parler le pular ; le Toucouleur qui habiterait le Trarza (sud-est) peuplé de Beidane aura tendance à parler le hassaniyya. Le wolof, d'apprentissage facile et principale langue du pays voisin, le Sénégal, où se rendent les Mauritaniens pour affaires et autres activités, sert aussi parfois de véhiculaire entre certaines populations généralement illettrées.» (Ibid :11).

- a) Le pular

Il est une langue issue d'un ancien groupe culturel : le groupe tékourien, composante négro-africaine, le Hal Pulaaren (Haalpulaaren) [Peuls]. Les locuteurs du poular sont les Peulhs et les Toucouleurs qui habitent les régions du Gorghol et du Brakna. Le poular est principalement parlé dans les pays frontaliers à la Mauritanie (Sénégal et Mali). Langue vernaculaire, il est essentiellement oral donc marginalisé. Il a fallu des années après l'indépendance, en 1980, pour que le statut de langue nationale soit accordé aux langues négro-mauritanienne, le poular en fait partie. Il reste la langue maternelle d'une frange de la société dans le milieu familial et des situations de communication entre les personnes de même ethnie.

Il fut introduit comme langue dans le système scolaire dès 1985. La transcription de cette langue pose un problème, le choix du système de transcription graphique - arabe ou latin- demeure sans réponse : un problème en somme plus politique que technique. Même si cet écueil est surmonté, il reste comme le reconnaît Ould Babah M. que « nos langues, une fois normalisées [...] mettront longtemps avant d'être des langues outils, aptes à véhiculer une culture scientifique. » (Note 61 Ould Zein / Queffélec, 1997 :39).

b) Le soninké

Issu du même groupe culturel (mandé) que le bambara, le soninké doit son nom à l'ethnie négro-africaine utilisatrice de cette langue. Tout comme le poular, la majorité des locuteurs de cette langue vit au Sénégal et au Mali ; concernant la Mauritanie, cette langue est minoritaire et surtout circonscrite dans les régions du Gorgol et du Guidimaka, situées au sud.

c) Le bambara

Le bambara, issu du groupe mandé, est aussi le nom de l'ethnie, très minoritaire au pays, vivant dans la région de Néma, ville du sud-est. Langue vernaculaire, le bambara fait partie des langues de l'oralité et du quotidien des personnes constituant l'ethnie même. A noter, aussi le caractère essentiellement oral des sociétés et cultures négro-mauritaniennes qui a fait de cette langue, une langue des échanges verbaux entre les personnes.

d) Le wolof

L'ethnie wolof (ouolof) appartient au groupe culturel tékourien et la langue à la famille linguistique (ouest atlantique). Elle est surtout utilisée dans la région de Rosso. Le wolof, langue porteuse comme les autres langues négro-mauritaniennes d'une riche

oralité et d'apprentissage facile, est la langue principale du Sénégal, pays voisin de la Mauritanie avec lequel des échanges de tous genres s'opèrent.

3.3.3. Le français

Bah Ould Zein trouve la description de la situation du français en Mauritanie délicate et ce pour des raisons politiques d'abord, cette langue étant toujours « au cœur du débat politique sur le rôle des diverses communautés » il relève ensuite l'absence d'enquêtes « sur les représentations et l'usage réel des différentes langues en contact » (1997 : 41). Cependant, le paradoxe réside dans l'absence de statut officiel du français et dans son omniprésence dans la réalité mauritanienne actuelle. Nous rejoignons ainsi l'auteur lorsqu'il parle de francophonie paradoxale dans son pays.

Le français a certes perdu son officialité remplacée en cela par l'arabe, langue officielle unique, mais il n'en demeure pas moins nécessaire de relever l'imprécision qui règne quant à son statut d'idiome officiel. A signaler que la Mauritanie appartient à la francophonie et participe régulièrement à ses sommets. En ce qui concerne les textes officiels et les administrations, le journal officiel publie les décrets, les lois, les arrêtés en arabe et en français, le bilinguisme est conservé. Les notes de service, les avis, les rapports ou les textes administratifs sont rédigés dans la majorité des cas en français. Il prédomine dans les ministères techniques comme celui des Postes et des Finances particulièrement lorsque les agents sont en face de problèmes qui nécessitent l'emploi d'un français de spécialité. Même dans des ministères arabisés, tel le ministère de la Justice, le français est toléré pour communiquer avec les ethnies non arabophones du pays. Pareillement, dans l'Administration locale, les échanges verbaux internes se font en français quand les interlocuteurs appartiennent à des ethnies différentes.

Le français est aussi présent en tant que médium d'enseignement dans la filière bilingue et en tant que langue seconde dans la filière arabe qui reste de loin la plus fréquentée par les élèves. Il est conservé dans le primaire et le secondaire avec une réduction d'effectifs qui inquiète les spécialistes.⁴⁵ Exception faite, des lycées techniques où le français est médium d'enseignement avec un effectif d'élèves encore important.

⁴⁵ Cf. Les statistiques fournies par la Direction de la Planification et de la Coopération, Ministère de l'Education Nationale, B. Ould Zein et A. Queffélec, 1997 : 45- 46.

Pour sa part, la nouvelle réforme du système éducatif se propose de renforcer l'enseignement des langues étrangères, le français devant être à terme la langue d'enseignement des disciplines scientifiques à tous les niveaux de ce système. Dans l'enseignement supérieur bilingues et arabisants se côtoient avec un effectif d'étudiants supérieur pour les filières arabes qu'on retrouve surtout dans toutes les facultés. Le français standard et le français de spécialité sont présents dans ce pays; il y a même des formations des professeurs à l'Ecole Nationale Supérieure, à l'Ecole Nationale d'Administration et au Conseil Supérieur d'Enseignement Technique dans cette langue.

Et ce en vue de palier l'absence de professeurs arabisants qualifiés dans les domaines technologiques. Enfin, selon les statistiques fournies par Bah Ould Zein, dans les trois ordres d'enseignement du pays, entre 1984-1985 et 95-96, les pourcentages ont baissé de 21 % à 7 % pour le fondamental et de 34 à 15 % pour le secondaire. Ces données chiffrées traduisent selon le même auteur «une marginalisation forte des filières bilingues et francisantes dont on peut se demander si elles ne sont pas appelés à disparaître un jour prochain.» (Ould Zein et Queffélec, 1997 : 48).

3.3.3.1. Le français et les moyens de communication de masse

-Presse

A l'indépendance du pays, un journal, *Mauritanie Nouvelle* paraissait déjà en français et son tirage pouvait atteindre 5000 exemplaires. A sa disparition, il fut de suite remplacé par un journal gouvernemental le *Chaab* (Peuple), publié en deux langues, arabe et française. L'année 1988 a connu, un fait nouveau dans les pays arabes, l'arrivée d'une presse indépendante avec la parution de *Mauritanie-demain*, un mensuel qui va se consolider avec la promulgation le 21 juillet 1991 d'une ordonnance relative à la liberté de la presse.

Début difficile pour certaines publications, absence d'expérience et de financement, problèmes techniques et bien d'autres ont occasionné la disparition d'un bon nombre de titres. Toutefois, devant ces écueils multiples une dizaine de titres de journaux et de revues en français a continué de paraître dans le pays.

Le tirage et la diffusion de cette presse restent limités à environ 3000 exemplaires, exceptés lors d'événements exceptionnels vécus dans le pays ou dans le

monde. La majorité des lecteurs est concentrée dans les grandes villes du pays où un taux non négligeable de francophones est à enregistrer.

- Presse audiovisuelle

Le français garde certes une place à la radio nationale mais avec un temps d'antenne qui ne cesse de décroître depuis la réforme de 1972 à 1994. Durant cette année, Radio-Mauritanie n'émet en français que 2 heures 15 minutes par jour: ce temps est consacré prioritairement aux bulletins d'informations à 7 heures 15, 14 heures 30 et 19 heures. Ce qui n'empêche guère les auditeurs francophones de suivre régulièrement les programmes d'autres radios internationales comme RFI, Africa n° 1 et aussi ceux des radios des pays voisins, Sénégal, Mali et Guinée. La télévision d'introduction récente en Mauritanie, n'émet que 5 heures par jour en 1997 dont 4 heures 50 minutes consacrées à des émissions hebdomadaires en français, à un journal télévisé et à la diffusion de films ou séries une fois par semaine. Le pouvoir d'achat des Mauritaniens ne permet cependant pas à la majorité de la population d'acquérir un téléviseur d'une part et l'absence d'autre part d'électricité dans les foyers d'une certaine frange de la société a créé un climat que rappelle Turpin cité dans B.Ould Zein (1997 : 47) : « Quand une famille possède un poste de télévision, c'est tout le voisinage, les amis, les connaissances qui viennent regarder les programmes. C'est pourquoi, aujourd'hui, la télévision est sans doute le meilleur support extrascolaire pour la diffusion du français».

- Cinéma

Le 7^{ème} art participe à la diffusion du français et ce avec un nombre de salles de projection très réduit. Les films que proposent ces salles, sont exclusivement en langue française. L'abondance de vidéocassettes et cédéroms de films d'action suivis surtout par une frange de la société ; les jeunes sont des facteurs de propagation de cette langue.

- Edition

En Mauritanie, de 1960 à 1990, 7 auteurs ont contribué à la publication seulement de 20 titres en français, ces titres variés touchent aux genres tels le roman, le théâtre, la nouvelle et la poésie. Dans ce pays, il n'existe en revanche pas de maison d'édition au sens européen du terme mais des imprimeries qui se chargent de publier à compte d'auteur les écrits. De plus dans le cas où l'écrivain trouverait un éditeur national ou étranger son ou ses œuvres seraient rarement achetés par les lecteurs francophones mauritaniens pour essentiellement deux raisons: « la première est qu'il

n'y a pratiquement pas de librairie ; il faut se rendre à Dakar pour en trouver d'achalandées. La seconde en est le faible nombre des acheteurs potentiels : le lectorat virtuel est constitué essentiellement de jeunes scolaires au pouvoir d'achat dérisoire ...» (B. Ould Zein et A. Queffélec, 1997 : 50).

- Secteur parapublic et privé

Dans les entreprises, qui relèvent de l'Etat, la langue de travail est sans conteste le français. Il en est de même pour les sociétés traitant avec l'étranger, la langue reste le médium unique.

- Situations informelles

En milieu familial, le français est rarement utilisé, excepté dans les couples mixtes et les familles d'intellectuels négro-mauritaniennes où cette langue se substitue aux langues nationales (poular, soninké, wolof ou bambara).

- Milieu extra-familial

Au niveau de l'écrit, le français figure à côté de l'arabe dans les affiches, slogans, publicités, enseignes et signalisations routières, particulièrement dans les villes. En ce qui concerne l'oral, le français joue le rôle de langue véhiculaire dans la situation de communication qui met en présence un autochtone (Mauritanien) avec un étranger francophone.

Un autre cas de figure peut se présenter : ce sont des Mauritaniens lettrés qui n'appartiennent pas à la même ethnie et recourent à une langue qu'ils partagent en l'occurrence, le français pour pouvoir communiquer. Cet idiome sert donc, selon Ould Cheikh, de langue d'interaction entre d'une part les Négro-Mauritaniens et les Maures francophones, d'autre part entre les Négro-Mauritaniens entre eux. (B. Ould Zein et A. Queffélec 1997 : 52).

Enfin, comme c'est le cas presque dans tous les pays du Maghreb « ce français oral est présent presque partout. Il est rare d'entendre une conversation au bureau, dans le bus ou au marché, sans que l'un des interlocuteurs n'y glisse un mot, une expression, voire une phrase entière en français. » (1997 : 52).

3.3.4. L'anglais

La réforme du système éducatif mauritanien adoptée en 1999 a permis l'introduction de cette langue étrangère et ce dès le début du 1^{er} cycle du secondaire en vue de permettre aux élèves de s'ouvrir sur le monde.

3.4. Tunisie

La Tunisie constitue une exception du Maghreb, on peut parler, sans risque de nous tromper, d'unité linguistique, l'arabe est la langue maternelle de 99% de la population, le 1% restant concerne les Berbérophones. (H. Naffati, 2000 : 28). L'unité réside de facto dans une variété d'arabe parlée par la quasi-totalité des Tunisiens avec la spécification propre à la population de ce pays. Elle est différente de celle employée par les institutions de l'Etat et par l'Etat lui-même, l'arabe littéraire (littéral moderne pour d'autres) qui est le symbole de l'appartenance de ce pays au monde arabe.

3.4.1. Les variétés de l'arabe

Les diverses variétés de la langue arabe sont classées selon des facteurs historiques et idéologiques :

3.4.1.1. L'arabe classique

Il est la langue des œuvres classiques et du Coran. Cet arabe est appris à travers la littérature classique et les cours de théologie dans les cycles secondaire et universitaire.

3.4.1.2. L'arabe littéral moderne

C'est la langue de l'école, des journaux, des médias, de la littérature moderne, des conférences et des discours. L'arabe moderne est selon les spécialistes influencé par le français du point de vue de la syntaxe et du lexique, ses utilisateurs appartiennent à la bourgeoisie moderne comme le précise H. Naffati (2004 : 44).

3.4.1.3. L'arabe intermédiaire

Cette langue véhiculaire « est à la fois une variante simplifiée de l'arabe littéral moderne et une forme élevée de l'arabe dialectal ; possédant la syntaxe et la morphologie du dialecte, il emprunte son lexique aussi bien au dialecte qu'à l'arabe littéral moderne». (H. Naffati, 2004 : 45).

Essentiellement orale, cette variété d'arabe instaurée du temps du Président Bourguiba, s'est imposée dans les domaines des médias et de l'enseignement. Si enfin *l'arabe classique simplifié* comme la nomme Garmadi relève du concret, ceci ne lui ôte rien de son pouvoir d'abstraction.

3.4.1.4. L'arabe dialectal

Langue maternelle des Tunisiens selon Foued Laroussi cité dans Naffati (2004 : 45) elle diffère « sur le plan linguistique des variétés précédentes [arabes classique et moderne] : absence des désinences casuelles, modification du paradigme de la conjugaison, ordre différent des mots dans la phrase et surtout fréquence des termes empruntés aux langues occidentales. Elle présente des variétés locales : les deux formes les plus importantes sont l'arabe citadin et l'arabe rural, mais sans que l'intercompréhension soit menacée». Ce parler n'est par contre pas reconnu comme tel, il est considéré pour des raisons idéologiques comme un dialecte et ce malgré les revendications pour sa reconnaissance en tant que tel.

3.4.1.5. L'arabe littéral moderne

Post-indépendance, il a fallu l'adoption d'une politique d'arabisation pour en faire de l'arabe littéral moderne la langue officielle de l'enseignement en Tunisie. Cet arabe est, de nos jours, utilisé par des institutions telles l'armée, la justice, et la religion tant à l'écrit qu'à l'oral, il est aussi la langue des textes juridiques et de la plupart des textes administratifs.

L'arabe littéral est prépondérant dans la vie de tous les Tunisiens à travers l'abondance d'enseignes, d'affichages, ..., de la publicité, toutefois, il y a lieu de le rappeler, la loi tunisienne tolère le bilinguisme à condition que « les caractères arabes [occupent] un espace deux fois plus important que les caractères latins. ⁴⁶»

3.4.1.6. Instruction publique arabisée

La réforme de 1991 a créé l'école de base avec 9 ans d'études obligatoires pour tous les enfants tunisiens. Cet enseignement se divise en 2 cycles : le premier de 6 ans (école primaire) et le second de 3 ans. L'enseignement secondaire se déroule quant à lui sur 4 ans dont les 2 premières années correspondent à un tronc commun et les deux autres restantes, à la spécialisation.

- Enseignement de base:

Depuis 1998 l'enseignement de base avec ses 2 cycles est entièrement arabisé et même les matières scientifiques et techniques qui furent naguère enseignées en français ont été touchées par le processus d'arabisation.

- Enseignement secondaire :

A la même date, au niveau du secondaire, les matières scientifiques et techniques n'étaient pas encore arabisées ce qui théoriquement posait un problème aux élèves de l'enseignement de base complètement arabisés une fois arrivés à ce palier.

Enseignement supérieur :

L'arabisation dans l'université tunisienne a surtout concerné les Lettres et les Sciences humaines ; en revanche, le français est resté tout de même présent dans l'enseignement de certaines disciplines dispensées dans les Facultés des sciences.

⁴⁶*Jeune Afrique* que citent H. Naffati et A. Queffélec dans *Le Français en Tunisie*, Institut de linguistique Française-CNRS, numéro 18 de la revue *Le Français en Afrique* en note 23 p.32.

3.4.1.7. Moyens de communication de masse

- Presse :

De l'indépendance du pays à aujourd'hui, la presse arabophone s'est multipliée. Les journaux quotidiens et hebdomadaires s'écoulent bien sur le marché médiatique tunisien. En ce qui concerne les revues, en général, ce sont celles écrites en deux langues (arabe et française) donc bilingues qui restent les plus convoitées par les lecteurs.

Pour les revues littéraires locales, d'ailleurs peu nombreuses, et arabisées, elles sont surclassées par les revues scientifiques en langue française, d'une part et bilingues pour celles des sciences humaines, d'autre part.

- Edition :

H. Naffati souligne que la littérature tunisienne et essentiellement écrite en arabe. Rien que pour les 40 dernières années, Jean Fontaine estime le nombre d'ouvrages littéraires en arabe à 700 livres qu'il répartit en 374 recueils de poésie, 173 recueils de nouvelles, 134 romans et 42 pièces de théâtre. (2004 : 38).

- Théâtre :

Dans les trois types de théâtre qui existent en Tunisie en français, arabe littéraire et arabe dialectal, les productions théâtrales en langue parlée par tous les Tunisiens occupent la première place devant les théâtres en français ou en arabe littéraire.

- Cinéma ou 7^e art:

En plus des films égyptiens et au second degré libanais, projetés dans les salles de cinéma tunisiennes du pays, le cinéma tunisien commence à pointer du nez dans un espace qui était exclusivement occupé par celui du grand pays frère arabe: l'Egypte.

Ces années, à titre illustratif, le cinéma local a été primé dans différentes manifestations internationales. Le nombre de films, aidé en cela par la volonté de l'Etat, devrait passer de 3 à 6 longs métrages, une opération énorme en soi pour un petit pays comme la Tunisie.

En tant qu'art d'expression, le cinéma recourt exclusivement à l'arabe tunisien, dialecte du pays et non pas à l'arabe littéraire ou au français pourtant parlés et compris par un nombre important d'intellectuels tunisiens.

- Télévision et radio :

Les chaînes de télévisions nationales diffusent, en général, leurs programmes exclusivement en langue arabe moderne. Toutefois, un journal télévisé est présenté par

une des chaînes nationales du paysage audiovisuel tunisien, en deux langues étrangères (français et anglais) et à des horaires différentes respectivement à 19 heures pour le premier et 23 heures pour le second. Sans oublier, les antennes satellitaires qui permettent à la population tunisienne de capter des chaînes arabophones du Moyen-Orient et du Maghreb.

Les chaînes de radio ont, elles surtout, une vocation nationale ou régionale. Elles sont toutes arabophones, excepté *Radio Tunisie*, chaîne internationale qui émet durant une heure de temps en chacune de ces langues étrangères : anglaise de 14h à 15h ; allemande de 15h à 16h ; italienne de 16h à 17h et française le reste du temps.

3.4.2. Le berbère

Les Berbérophones en Tunisie sont estimés à 1% selon H. Naffati et A. Queffélec (2004 : 31). L'usage du berbère se fait principalement au sein de la famille. A noter, que le pays reste unique, en son genre, dans cette configuration majoritairement arabophone.

3.4.3. Le français

Le français en Tunisie apparaît comme une langue privilégiée. Il reste encore présent dans l'administration, et ce malgré de gros efforts consentis pour l'arabisation particulièrement dans tout ce qui touche de loin ou de près le domaine technique.

Le français à l'oral se manifeste particulièrement en milieu urbain et au sein d'une certaine élite. Reste qu'il n'est guère aisé dans le contexte tunisien d'identifier avec précision les locuteurs et les circonstances dans lesquelles le français (oral et écrit) est utilisé. Et pour cause certains facteurs sont dus, selon Derbal, à « l'allégeance instable du discours qui varie selon les circonstances, l'état d'esprit du locuteur, la nature de l'interlocuteur, ... » (H. Naffati et A. Queffélec, 2004 : 65).

Cependant, certains sujets de conversations ayant trait à des domaines scientifiques et techniques en favorisent l'utilisation à la différence des sujets qui évoquent le familial, le social, le religieux où on emploie plus l'arabe avec ses deux variétés (dialectale, littéraire).

3.4.3.1. Enseignement de base

Dès l'âge de 8 ans, à la 3^e année primaire débute l'enseignement du français, en tant que langue. Les horaires de l'enseignement de cette langue sont pour le premier cycle de 9h (3^e année), 9h 30 (4^e année), 11h 30 (5^e année), 11h (6^e année) hebdomadaire et pour le second cycle de 4h 30 (7^e année), 5h (9^e année).

- Enseignement secondaire

Le français est encore présent en tant que langue véhiculaire des sciences et techniques. Depuis 1995, le français est une matière obligatoire à l'examen du baccalauréat pour toutes les sections de cet enseignement.

-Enseignement supérieur

Le français reste très important dans ce cycle d'enseignement, il est présent dans l'enseignement de certaines disciplines dispensées dans les facultés de sciences humaines et sociales. Il demeure la langue principale des matières techniques et scientifiques et occupe une place importante dans les matières littéraires : à titre indicatif, les références bibliographiques à l'université sont en majorité en français.

Globalement, le français est la langue des disciplines scientifiques dans le secondaire et le supérieur en Tunisie. Il a donc une fonction de langue véhiculaire. L'arabisation aidant, les locuteurs scolarisés abordent des sujets soit en français soit en code switching. Ce code est même utilisé par les enseignants formés en France et contraints d'enseigner en arabe les matières scientifiques et techniques. A l'école, note pour sa part H. Naffati, chaque langue présente dans le paysage linguistique tunisien (arabe littéral, arabe dialectal et français) « a son secteur d'utilisation et une fonction scientifique.» (2004 : 66).

S'agissant du français, on lui attribue ce contexte scolaire, scientifique et technique.

Mais en dehors du cours de français où son utilisation reste proche de la norme, à l'oral le code switching (éléments lexicaux empruntés au français dans la langue maternelle) est le plus fréquent.

Le mélange, comme l'appellent les élèves, est donc le choix pour lequel les étudiants ont opté, il traduit la non maîtrise du français par ces étudiants et paradoxalement les insère dans le bilinguisme (arabe/français).

3.4.3.2. Moyens de communication de masse

-Presse

La presse francophone s'impose en Tunisie. Un nombre important de journaux quotidiens ou périodiques possède un lectorat fidèle ; le quotidien francophone, *La Presse*, est, à titre indicatif, le plus lu en Tunisie.

-Edition

Certes la littérature tunisienne est essentiellement écrite en arabe mais il existe bien des écrivains qui rédigent leurs œuvres en français. Plusieurs d'entre eux, tels Walid Soliman, Taoufik Ben Brik et Tahar Bekri pour ne citer que ces hommes de Lettres, se sont fait connaître ces deux dernières décennies. Ce qui a donné comme résultat une dizaine de romans publiés en français, rien que pour l'année 1996.

-Théâtre/ cinéma

Peu de pièces de théâtre sont joués en français en Tunisie. Concernant le cinéma, tous les films occidentaux projetés dans les salles de cinéma tunisiennes sont traduits en français.

-Télévision / radio

Si on compte, le journal télévisé diffusé par une chaîne nationale tunisienne en français, le public a l'embarras du choix. Des chaînes captées par les antennes satellitaires ont constitué un apport à la diffusion du français en Tunisie et aussi au Maghreb. En plus de la RCTI qui diffuse des programmes en français, il y a en plus les chaînes françaises que l'auditeur local peut écouter.

3.4.3.3. Cadre professionnel

Dans ce domaine, l'emploi correspond en premier aux disciplines que l'école dispense à ses élèves en langue française. Ce qui détermine l'emploi de cette langue, ce sont certains métiers comme par exemple les métiers de la communication ou du tourisme.

Le journalisme et l'enseignement permettent une diffusion de masse d'une langue, en l'occurrence, le français mais d'un français très proche de la norme. Par ailleurs, les métiers du tourisme qui utilisent cette langue visent beaucoup plus un public étranger que local ou tunisien. En somme, dans le domaine professionnel, le mélange arabe/ français est le plus fréquemment utilisé à l'oral.

Aucune des deux langues n'est privilégiée, c'est surtout l'aptitude qui existe dans les deux langues : le bilinguisme.

3.4.3.4. Cadre social

Le besoin du français se manifeste ainsi dans le domaine social. Dans la vie courante, la pratique même parfois limitée du français en Tunisie est une réalité palpable. Ce qui peut signifier que le Tunisien est théoriquement en mesure de lire un écrit, comprendre une production écrite ou orale dans cette langue et enfin de parler à des étrangers francophones.

3.4.3.5. Cadre familial et privé

L'usage du français dans les familles en milieu urbain revient à une catégorie socio professionnelle de personnes dotée d'un niveau d'instruction élevé. Par ailleurs, la langue la plus utilisée à la maison reste l'arabe tunisien. L'usage exclusif du français dans ce pays est de l'ordre « de 2% des cas, il est utilisé à table, et 4% des cas dans les conversations touchant la famille. » (H. Naffati et al., 2004 : 71).

Quand on pense produire des énoncés en français c'est plutôt du mélange « arabe - français » dont il s'agit. Le choix de la langue dans le domaine familial et privé reste tributaire du sujet de la conversation.

Dans la relation avec soi, l'arabe reste dominant, excepté lorsqu'il s'agit d'écrire une lettre à une institution étrangère ou à un parent ou ami francophone situation où le choix du français est tout indiqué.

3.4.4. L'anglais

Dans l'enseignement de base, l'anglais est dispensé au second degré à partir de la 2^e année ou la 8^e année d'étude pour l'enfant tunisien, à raison de 2 h par semaine. Il est une langue optionnelle avec un horaire variant entre 2 et 4 heures hebdomadaires dans l'enseignement secondaire. Quant à l'enseignement supérieur, il est obligatoire dans des filières telles celles des normaliens, des sciences fondamentales, mathématiques, physique et physique –chimie.

Il s'impose surtout en tant que langue de communication internationale indispensable pour tout Tunisien désirant voyager et ce, quel que soit le motif, scientifique, professionnel, privé ou autre.

3.4.5. L'espagnol, l'italien et l'allemand

Langues étrangères, les trois restent des langues optionnelles avec un volume horaire réduit à 2 heures par semaine, dans l'enseignement secondaire du pays.

CHAPITRE 4. LES VARIETES DE FRANÇAIS AU MAGHREB

4.1. Algérie

Le français est la deuxième langue académique du pays. Y. Derradji estime que « les trois quarts de la population sont susceptibles de parler une variété de français. » Il relève aussi que « les productions dans cette langue varient selon deux pôles

extrêmes.» (2002 : 118). Le premier pôle renferme les intellectuels, cadres supérieurs et universitaires maîtrisant parfaitement le français (acrolecte). Le second pôle englobe une partie importante de la population algérienne dont la connaissance de la langue française est très réduite (basilecte). « Entre ces deux pôles, reconnaît Y. Derradji, se déploie à l'intérieur d'un continuum linguistique, un français intermédiaire fortement inscrit dans la réalité algérienne et en voie de standardisation (mésolecte).» (2002 : 119).

Typologie des variétés de français utilisées en Algérie :

4.1.1. La variété basilectale

Cette variété est pratiquée par les sujets parlants qui possèdent un niveau linguistique en français de fin de cycle primaire au maximum. Elle est utilisée par deux catégories de locuteurs :

-Les personnes formées en langue française par l'école algérienne entre 1962 et 1973 possèdent un savoir résiduel. Des adultes, peu nombreux, maîtrisent un vocabulaire utilitaire et fonctionnel limité à la profession qu'ils exercent. Ce sont pour leur majorité des travailleurs subalternes, des petits fonctionnaires...

-La deuxième catégorie, plus nombreuse, correspond à une population dont la scolarité s'est faite en arabe. Le contact avec le français de cette catégorie n'a pas été régulier et s'est révélé inefficace sur le plan pédagogique. Ce contact souffre aussi du dénigrement de l'usage du français. Les usagers de cette variété sont maintenant des cadres monolingues au sein de la fonction publique.

4.1.2. La variété mésolialectale

Pratiquée par des bilingues arabe/ français, ayant eu une scolarité plus longue, elle s'organise en un « continuum linguistique interne où se juxtaposent plusieurs sous-variétés de français dont la plus basse se situe à la limite du pôle basilectal et la plus haute est proche du pôle acrolectal. Elle se constitue progressivement en une norme endogène du français, très perméable à l'emprunt aux idiomes locaux (...) et se caractérise par une nette tendance à la néologie de forme et de sens qui lui assure une vitalité et un dynamisme remarquables.» (Y. Derradji in A. Queffélec et al. 2002 : 120). Nous noterons que cette variété reste en décalage par rapport à la norme académique.

L'emploi de cette variété particulièrement par les journalistes dans leurs différents articles destinés à un lectorat constitué pour sa quasi-totalité d'Algériens, et par les enseignants usagers permanents du mésolecte dans leurs classes respectives à

l'attention d'élèves ou d'étudiants algériens. Cette variété endogène permet à ses usagers, les locuteurs algériens, de donner au français une « dimension algérienne qui tire sa substance des référents culturels et identitaires marquant la réalité quotidienne du sujet parlant.» (Y. Derradji in A. Queffélec et al. 2002 : 120).

4.1.3. La variété acrolectale

Elle est attestée dans les universités où la langue française sert de médium aux disciplines scientifiques et chez les locuteurs qui ont bénéficié d'une formation en cette langue en Algérie ou à l'étranger. En théorie, ce français est conforme à la norme académique du français standard. La situation sociopolitique a imposé à l'élite utilisatrice de ce français de lui préférer le français mésolectal dans la plupart des interactions sociales. Cette variété est au moins pratiquée dans des situations formelles du genre (rencontres de délégations, accords politiques, etc.), par contre en situation informelle, le français acrolectal est remplacé par le français mésolectal conforme à la réalité socio-économique du pays, et qui se combine à l'alternance codique avec l'arabe. Globalement, on peut dire que cette variété possède surtout une existence théorique.

4.1.4. L'alternance codique

S'il faut définir un français oral en Algérie, ce sera un français en alternance avec l'arabe. La production orale entre Algériens influencée par le contexte exige souvent une alternance codique (arabe / français).

Dans ce pays, les locuteurs passent souvent d'une langue aux autres, mettant en contact les vernaculaires (l'arabe dialectal et /ou les variétés du berbère) et les langues académiques (l'arabe standard et le français). Il existe, selon Y. Derradji (2002 : 112), plusieurs types d'alternances codiques conversationnelles. Les deux types les plus courants concernent des locuteurs bilingues arabe/ français, ou les monolingues natifs arabe dialectal mais illettrés, analphabètes. (2002 : 112).

4.1.4.1. L'alternance chez les bilingues (arabe / français)

Nous partirons d'un cas pris à Y. Derradji (2002 : 113) pour illustrer ce type de discours. Des productions d'étudiants préparant une licence de français à l'Université de Constantine interrogés par des enseignants à travers un questionnaire et dans deux situations de communication différentes : salle de cours de l'université, et espace à

l'extérieur du bloc des classes. Les comportements langagiers ont varié selon les lieux :

- Dans la salle de cours :

Le français est utilisé dans les réponses sans interférence avec l'arabe dialectal. Cette observation permet d'avancer que le lieu reste un facteur déterminant dans l'apparition ou non de l'alternance codique. Le genre didactique imposé dans le cadre institutionnel a bloqué l'apparition de l'alternance codique conversationnelle chez ces étudiants informateurs.

-A l'extérieur de la classe :

Le discours est truffé d'interférences linguistiques arabe/ français. Dans les échanges spontanés entre les étudiants, des unités simples ou des syntagmes en arabe s'insèrent dans les phrases françaises. La dominante reste les interjections en arabe algérien dans leurs pratiques langagières. Le lieu a encore une fois favorisé un relâchement qui a permis l'irruption d'énoncés arabes dans le discours des ces étudiants. Les deux systèmes s'interpénètrent pour produire un discours cohérent d'un point de vue syntaxique et sémantique.

Cette alternance conversationnelle arabe / français est massive dans la situation de communication de type informel, elle disparaît lorsque l'officialité est forte ; ce même phénomène est constaté dans l'alternance codique conversationnelle français / berbère.

4.1.4.2. L'alternance chez les sujets monolingues analphabètes (arabe / berbère)

L'alternance existe également chez les monolingues utilisateurs de l'arabe algérien ou d'une variété du berbère, langues vernaculaires, parlées uniquement. Ils sont considérés comme analphabètes puisqu'ils ne maîtrisent aucune des deux langues académiques : arabe standard ou français. Dans leurs énoncés, Y. Derradji auteur de ce concept, trouve que les mots français se fixent dans leurs réalisations en arabe. (2002 : 116). Une catégorie de ces termes, dits conjoncturels appartient au discours scientifique et technique de la langue française. Cette pratique, spécifique aux monolingues, se confond avec l'emprunt français intégré à l'arabe.

4.2. Maroc

F. Benzakour pense que le nombre de francophones marocains n'est pas connu. Qu'en serait-il des variétés du français parlées dans ce pays? Elle pose l'hypothèse de l'existence de ces variétés tout en reconnaissant les difficultés linguistiques en français des étudiants de ce pays issus de l'enseignement public arabisé ; elle regrette pour sa part l'absence d'études sur les variétés possibles du français utilisé au Maroc. Est exempte de toutes les manières l'élite francisée, qui manie selon l'auteur, cette langue « avec aisance...conforme au "bon usage", garanti par l'école française, [elle] ignore volontairement toute une autre variété et particulièrement le français "délocalisé" et "souillé" de calques et d'emprunts.» (2000 : 109). Elle souligne aussi trois faits qui ont contribué à fragiliser cette situation :

- L'arabisation de l'enseignement fondamental public a produit des locuteurs arabisés pratiquant un français très élémentaire qu'on peut qualifier de basilectal.

- L'élite intellectuelle a réussi à vivre positivement l'interculturel et le multilinguisme en s'appropriant le français, ce qui a permis à une variété de français de s'installer dans le paysage linguistique marocain.

- Un phénomène important, aux yeux de l'auteur, est en train de s'instituer, le mélange et / ou l'alternance codique (code mixing / code switching). Notons que les

premières recherches sur le code switching arabe / français datent des années 1980.

En ce qui concerne les variétés de français, elles se situent à l'intérieur d'un continuum allant du français académique au français approximatif appris sur le tas. Cette diversification en variétés distinctes s'explique par la situation de contact linguistique dans laquelle se trouve cette langue académique (la langue française), ce qui nous amène à voir de près l'influence que ces langues, présentes dans la même aire, peuvent avoir l'une sur l'autre dans le contexte marocain.

4.2.1. La réciprocité de l'influence des langues en contact

4.2.1.1. L'influence de l'arabe

L'influence de cet idiome devenu moderne, au contact du français et qui de droit va le suppléer à l'indépendance du pays, est très importante. Cette variété d'arabe doit au français sa place de langue d'ouverture sur le monde contemporain de la science et de la technologie. L'influence que le français a eue sur l'arabe, se retrouve dans son lexique, sa syntaxe et même dans les écarts sémantiques. Il va sans dire que ses écarts la démarquent nettement de l'arabe classique qui fut très longtemps la langue des lettrés marocains. Nous reprenons à titre d'exemple des mots d'origine française qui ont subi les lois phonétiques et phonologiques de la langue arabe pour devenir :[tilifun], « téléphone » et [tirmumitr], « thermomètre » ... (F. Benzakour et al. 2000 : 111).

4.2.1.2. L'arabe dialectal (véhiculaire et le berbère (vernaculaire))

Ces deux idiomes n'échappent pas aux influences du français sauf que leur francisation est essentiellement liée à l'expression de la vie moderne, avec toute la connotation présente dans les pays du Maghreb. L'emprunt lexical est porteur de la trace, facilement perceptible de cette francisation ; les termes empruntés ont adopté les règles phonologiques et morphosyntaxiques des langues d'accueil respectives. Pour ce cas précis, l'auteur cite des exemples fréquents et présents dans l'arabe dialectal: [bosta] « poste » et [lmutur] « moteur »... (F. Benzakour et al. 2000 : 111).

Les utilisateurs les plus touchés par cette francisation restent les citoyens soumis au mode de vie occidental et aux mass media ; ainsi l'arabe utilisé par les journalistes et les présentateurs de journaux télévisés, reste truffé d'emprunts.

En retour, le français n'échappe pas à la règle du jeu du marché linguistique local conformément à un processus qu'on observe dans tous les pays du Maghreb. Evoluant

dans un contexte où se côtoient plusieurs langues, le français porte les traces du milieu de son existence et se trouve donc marqué d'une coloration marocaine.

Le degré de variation dépend surtout du rapport qu'a le locuteur marocain à la langue française.

4.2.2. Les variétés de français au Maroc

4.2.2.1. La variété basilectale

a) français basilectal des non scolarisés

Le français populaire marocain est, par exemple, semblable au français populaire qui existe en Mauritanie. C'est un français appris sur le tas par le personnel domestique (gardiens, jardiniers,...) non ou peu alphabétisés au service de la population étrangère parlant français, installée surtout dans les villes du royaume. Benzakour intègre dans cette catégorie les retraités de l'armée française et d'autres catégories de personnes qui ont pour un certain temps côtoyé ou continuent à côtoyer les francophones natifs. Il va sans dire que cette variété ne se pratique qu'en présence d'un interlocuteur étranger qui ignore les langues locales. Cette variété est marquée surtout par des écarts phonétiques, tels la prononciation arabe de certains phonèmes comme [t] ou [R] et par l'usage d'un vocabulaire rudimentaire et d'une syntaxe spécifique.

b) Le français basilectal des scolarisés dans la structure arabisée :

Un second type de français rudimentaire existe; il est très imparfaitement pratiqué par des élèves qui ont suivi le système scolaire public arabisé. Contraints d'abandonner leur scolarité, il leur arrive d'utiliser avec un étranger parlant un français rudimentaire mais d'origine scolaire. Ce français est un mélange d'expressions et de structures apprises, de calques de la langue arabe.

4.2.2.2. La variété mésolectale

Elle est utilisée par les Marocains qui ont une assez bonne maîtrise du français : bilingues de l'université, journalistes bilingues, cadres, écrivains d'expression française. Il s'agit d'un français, comme le note F. Benzakour, «en contact linguistique, adapté au marché local et qui a pris quelque liberté avec la norme exogène.» (2000 : 113). Cette variété a été remodelée pour répondre aux exigences socioculturelles du marché linguistique local. Ce français se caractérise au niveau phonétique par des accents particuliers comme par exemple le fait de rouler le [R] et

aussi de ne pas soumettre les mots à la discipline de la syntaxe qui l'éloigne de fait de l'usage standard de la langue.

Mais la spécificité de cette variété se manifeste au niveau du lexique afin de dénommer « des univers référentiels culturels étrangers à la France ». Ce français mésolectal est répandu dans la presse écrite, les médias, et se rencontre dans des situations formelles ou informelles. C'est la composante lexicale de cette variété qui est décrite dans les inventaires du Maghreb.

4.2.2.3. La variété acrolectale

Une élite francisée très réduite constituée de hauts cadres formés en France particulièrement est l'utilisatrice attitrée de cette variété. Il s'agit d'un français très respectueux de la norme exogène, un français conforme au bon usage.

4.2.2.4. L'alternance des codes

Le discours métissé reste une pratique au Maghreb. Les spécialistes pensent que ce phénomène est en train d'évoluer de mélange interphrastique (énoncés en français et en arabe ou en berbère qui se succèdent), à un mélange intraphrastique (combinaison à l'intérieur de la même phrase de l'arabe, ou du berbère et du français (code mixing)).

Le premier procédé est l'apanage de locuteurs bilingues qui maîtrisent le français. Prisé par l'élite intellectuelle (journalistes, enseignants, etc.), il tend à devenir le code de communication dans les situations informelles. Le locuteur choisit de parler alternativement dans l'une et l'autre langue (arabe / français) à un auditeur bilingue.

- Le code mixing consiste à mélanger dans un même discours, dans un même énoncé, des mots appartenant à deux systèmes, l'arabe ou le berbère dominant, et le français dominé. Ce code mixing est proche de l'arabe dialectal truffé d'emprunts au français ; pour ce cas de figure nous empruntons à F.Benzakour l'exemple suivant :

« *je n'sais pas pourquoi tu fais cette tête là. Waxa kunja tu ne l'aurais pas vu* » (« je ne sais pas pourquoi tu fais cette tête là même s'il était venu tu ne l'aurais pas vu ») (2000 : 115).

Ce mélange à dominante d'arabe dialectal est pratiqué par des locuteurs alphabétisés mais qui ont une connaissance limitée du français car son emploi n'exige pas une bonne maîtrise de cette langue. C'est un parler pratique qui permet de cacher la maîtrise imparfaite du français par ses utilisateurs.

4.3. Mauritanie

Pour la Mauritanie, B.Ould Zein met en avant la difficulté de décrire le nombre et le type de variétés de français pratiquées par les francophones mauritaniens qu'il n'arrive pas à évaluer. Toutefois, il choisit une variété qu'il décrit en se référant à un spécialiste du français utilisé en Afrique, Manessy. C'est un français constitué «d'un continuum dont un des pôles est la langue très pure de nombreux écrivains ou intellectuels africains et dont l'autre se perd souvent dans une zone indécise où l'on a peine à distinguer ce qui est réalisation approximative des structures françaises de ce qui ressortit aux langues du substrat.» (1997 : 54). En dépit de cela, il distingue approximativement 4 variétés de français en Mauritanie.

4.3.1. La variété basilectale

4.3.1.1. Le basilecte des migrants

Il s'agit, selon le linguiste Ould Zein, d'un français parlé par une communauté composée essentiellement de travailleurs immigrés originaires du Sénégal et de Guinée, peu ou non alphabétisés mais ayant été en contact avec des employeurs européens.

Ils ont appris le français sur le tas, souvent au contact de leurs employeurs de la population hassanophone avec lesquels ils sont contraints de communiquer en français,

faute d'autre langue commune ou d'échanges langagiers. Ce français se caractérise, aux yeux de Turpin cité dans B. Ould Zein et al., d'un point de vue purement linguistique par :

- a) « une structure phrastique du type thème plus commentaire,
- b) l'emploi multifonctionnel de formes syntaxiques (formes verbales, pronoms) figées,
- c) la polyvalence d'un lexique réduit ». (1997 : 54).

Ce français véhiculaire ressemble, selon la conviction de Turpin, au niveau de sa structure, au français qu'utilisaient les tirailleurs enrôlés dans les troupes coloniales, un français limité sous tous ses aspects.

4.3.1.2. Le basilecte des élèves arabisants

Cette variété intermédiaire, d'après B. Ould Zein, entre le basilecte et le mésolecte est parlée par une population constituée d'arabisants. Il s'agit des élèves et étudiants qui ont choisi l'option arabisée du système éducatif mauritanien pour qui le français était enseigné comme première langue étrangère. Ces derniers ont suivi ce cursus puis l'ont interrompu en cours de route pour des raisons diverses. La variété en question relève, pour Pierre Dumont, de l'interlangue au double point de vue « psycholinguistique (par le recours aux règles de la langue maternelle) et linguistique (les productions sont dans ce cas jugées défailtantes).» (in B. Ould Zein et al., 1997 : 55).

Le linguiste mauritanien voit en elle une variété de français en extension et l'attribue aux «orientations et faiblesses du système éducatif qui voit s'accroître le nombre d'arabisants ayant une connaissance très réduite du français.» (1997 : 55).

Pour attester ce qu'il dit, ce linguiste cite Ould Cheikh : «depuis que l'arabe a été proclamé langue nationale et officielle, on constate un net recul de la langue de Molière et une altération sensible de son usage. Les Mauritaniens prennent de plus en plus de liberté avec cette langue. A l'oral, les locuteurs s'expriment en « petit nègre » à la radio, à la télévision, dans les bureaux et dans la rue, sans la moindre gêne.» (1997 : 55). C'est le français utilisé par les jeunes d'aujourd'hui dans les situations langagières qui se présentent à eux.

4.3.2. La variété mésolectale

Elle concerne les locuteurs ayant suivi un cursus scolaire assez long durant lequel une place importante a été accordée au français. Ce sont des personnes qui ont effectué leurs études avant l'arabisation de l'enseignement dans le pays ou des jeunes appartenant à la communauté négro-mauritanienne qui ont suivi les études dans la filière bilingue.

Cette variété de français fonctionne selon certains linguistes comme une norme endogène qu'ils s'efforcent de décrire en se limitant à sa dimension lexicale.

4.3.3. La variété acrolectale

Conforme en tout point au français de France, cette variété de français reste, en situation formelle, l'apanage d'un nombre très réduit de locuteurs, représenté par des hauts cadres du pays, formés dans les universités françaises. Si les locuteurs de cette variété tentent de se conformer au phonétisme des natifs, ils sont de suite pris, par le reste de la population, pour des aliénés à la culture française.

L'usage de cette variété est très limité car les locuteurs lui préfèrent la variété mésolectale moins marquée socialement.

4.3.4. L'alternance codique

L'alternance codique en Mauritanie fait succéder des énoncés en français et en langues nationales, (la hassaniya ou les langues négro-mauritaniennes), l'expression du bilinguisme se fait donc par ce mélange de langues en présence dans le paysage linguistique avec le français. L'alternance est facilitée par les interférences du français dans les langues locales, au niveau lexical s'entend. S.O. Diagana note que « toutes les langues locales ont subi et continuent de subir l'influence du français. On en veut pour preuves les multiples mots d'emprunt français que l'on retrouve en soninké, en pular, et en wolof ou en hassaniyya ; et ce dans les divers domaines de la vie. [...] Chacune des langues locales, en empruntant les mots français, les adapte à ses propres règles phonétiques, syllabiques, morphosyntaxiques ou sémantiques.» (B. Ould Zein, 1997 : 57).

Le discours métissé est naturel pour un locuteur bilingue mauritanien. Le français est donc réservé aux termes techniques et à tout ce qui reste étranger à la réalité de ce pays.

4.4. Tunisie

En Tunisie l'utilisation du français a des particularités que Naffati se représente selon un double continuum :

a) Continuum intralinguistique

Il renferme une variété haute, l'acrolecte, proche du français de la Métropole et produit par les bilingues dits occidentalisés, le mésolecte, variété médiane utilisée essentiellement par les bilingues de la classe moyenne (variété qui s'érige à l'écrit en norme locale selon l'auteur) et le basilecte, variété basse, parlé par ceux qui ont appris des notions élémentaires du français.

b) Continuum interlinguistique

Il est à l'origine de la formation des mélanges arabe / français. Le champ d'emploi de ces variétés varie selon les spécialistes en fonction des codes : écrit et oral. A l'oral, l'expression passe du français basilectal à l'acrolectal sans omettre aucunement le mésolectal et l'alternance codique arabe / français.

A l'écrit, le mésolecte et l'acrolecte dominant. Dans ce paysage linguistique toutes les variétés excepté l'acrolecte, subissent l'influence de l'arabe dialectal, langue du substrat ; cette influence peut être positive quand elle facilite l'apprentissage du français dans le contexte scolaire mais négative par des interférences.

En Tunisie, tout comme pour les autres pays du Maghreb, les trois grandes variétés traditionnelles du français sont en présence dans le marché linguistique local, plus l'alternance codique.

4.4.1. La variété basilectale

Sous cette variété, sont rangées les variétés du français instables, propres à des locuteurs ayant appris le français sur le tas ou victime d'une scolarité interrompue très tôt.

Derbal définit parfaitement dans sa thèse ce français des analphabètes adultes et Naffati reprend dans son ouvrage certaines analyses de trois niveaux différents :

a) Aux niveaux phonologique et phonétique, on relève des erreurs interférentielles conséquemment à l'apprentissage d'un français auditivement qui a engendré une mauvaise perception de certains phonèmes. A titre d'exemple, la confusion de voyelles nasales inexistantes en arabe peut aller selon l'auteur jusqu'à l'erreur sémantique.⁴⁷

b) Au niveau morphosyntaxique, le basilecte se caractérise aux yeux des linguistes à la fois par l'interférence avec le substrat et par la simplification des structures, telle l'absence du pronom personnel sujet dans les exemples de ce type : *(je) dis la vérité à cause de la famille.* (H.Naffati et al, 2004 : 76).

c) Au niveau lexical, le basilecte se singularise par la pauvreté relative du vocabulaire, la présence de calques sémantiques de l'arabe, les nombreuses confusions avec la langue du substrat.

4.4.2. La variété mésolectale

Elle concerne des locuteurs qui ont suivi un cursus scolaire long et qui ont continué à la pratiquer après leur scolarité dans leur vie professionnelle ou autre. La norme endogène est identifiée par les usagers de cette variété. A l'oral, certaines caractéristiques de cette variété de français sont perceptibles par les spécialistes:

a) Du point de vue phonétique

Au niveau vocalique, ce qui revient le plus c'est la réalisation du r, [r] pour le discours masculin et [R] pour le discours féminin. Ces deux points, à eux seuls, font l'objet, selon Caubet, de motivations extra-linguistiques qui font que le locuteur

⁴⁷ Voir les exemples proposés par H.Naffati et A.Queffélec, 2004 : 76.

tunisien, tout comme d'ailleurs le locuteur maghrébin, se comporte différemment selon qu'il est avec un de ses compatriotes ou un étranger.

b) Du point de vue morphosyntaxique

Des spécificités de ce français mésolectal sont observables mais elles restent, de toutes façons, peu nombreuses. Par exemple, H. Naffati relève une incertitude sur l'emploi des prépositions qui dépendent du verbe (ex. *se borner sur*). (2004 :79).

c) Du point de vue lexical

Ce français affirme sa spécificité par rapport au français de référence. C'est par ses apports lexicaux, les tunisismes, qu'il constitue une norme endogène du français. Il révèle une créativité unique qui nécessite une recherche analysant de suite les ressources lexicologiques du français tunisien.

C'est pour décrire ce lexique que des travaux de recherches ont été initiés, et qui ont abouti à la réalisation de l'inventaire des particularités lexicales du français utilisé en Tunisie.

4.4.3. La variété acrolectale

Elle est l'apanage d'un nombre limité de locuteurs de niveau élevé représentant l'élite sociale. Cette variété adopte le français de référence comme norme. Elle est utilisée à l'écrit dans « les documents officiels, professionnels ou techniques mais aussi dans la presse pour les rubriques « nobles ». (H. Naffati et A. Queffélec, 2004 : 80).

A l'oral, Queffélec cité dans H. Naffati, est convaincu que l'acrolectal « n'est plus employé qu'en situation formelle dans des circonstances limitées, impliquant souvent la présence de partenaires francophones étrangers (discours de bienvenue, discussions de travail, conférences académiques, etc. » ; son usage est surtout théorique. (2004 : 80).

4.4.4. L'alternance codique

Considérée comme une référence sur le sujet, la thèse de Foued Laroussi (1991) reprise par H. Naffati, lors de la description du français en Tunisie, a mis au jour trois types d'alternance de codes en Tunisie:

4.4.4.1. L'alternance lexicale

La plus fréquente, elle désigne « le contact linguistique qui ne concerne qu'un item lexical ou un syntagme substantival ». Cette alternance affecte en priorité les

substantifs français introduits dans les énoncés produits en arabe, surtout des noms spécialisés. Elle peut également avoir d'autres motivations discursives comme « un désir de la part du tunisien bilingue de manifester son appartenance à un groupe socio-culturel défini.» (2004 : 80).

4.4.4.2. L'alternance emblématique

Elle concerne des expressions idiomatiques toutes faites et des expressions phatiques telles que *d'accord, ça va, bon, bien sûr...*. Ce type d'alternance manifeste « davantage un désir de parler bilingue et de maintien de la présence symbolique des deux langues dans le discours que de contraintes proprement linguistiques.» (H. Naffati et A. Queffélec, 2004 : 81).

L'utilisation aussi d'éléments phatiques ou d'interjections en arabe sert à poser une étiquette (locale) sur le discours qui est majoritairement en français.

4.4.4.3. L'alternance répétitive

L'alternance répétitive se produit « lorsqu'un terme est accessible dans les deux langues, les locuteurs ont tendance à le reprendre en conservant souvent la même langue utilisée par le dernier qui a pris la parole (...) Inversement, le même terme peut être repris sous une forme traduite.» (Ibid. 2004 : 81-82).

Cette alternance codique répond à des motivations sociales et discursives. Laroussi explique ainsi ce phénomène : « Nous avons envisagé l'alternance de codes comme une stratégie discursive, c'est-à-dire que le locuteur peut se servir des deux langues dont il dispose pour rapporter, reformuler, commenter ou traduire les propos de son interlocuteur. L'alternance de codes peut avoir aussi une fonction humoristique dans le discours, ou peut fonctionner, tout simplement, comme un indice d'un certain désir du locuteur d'appartenir à un groupe socio-culturel défini et ce en parlant la langue hégémonique. De plus, nos données ont essayé de mettre en évidence le fait que l'interaction s'appuie entre autres sur des présupposés sociaux pour parvenir à des fins de communication particulière et dont l'influence sur les formes de discours intervient en fonction des forces macro-sociales » (2004 : 82).

L'alternance de codes arabe dialectal tunisien /français peut remplir différentes fonctions discursives définies par J.J.Gumperz et résumées dans (H. Naffati et A. Queffélec, 2004 : 82): «citations, désignations d'un interlocuteur, interjections ou

éléments phatiques, répétition, modalisation d'un message, personnalisation versus objectivisation.» (2004 :82).

Enfin, cette alternance codique de codes arabe dialectal tunisien / français est dépourvue de règles rigides. Les raisons invoquées par Laroussi « sont un phénomène oral et conversationnel par excellence dont les motivations sont complexes et dépassent largement le cadre strictement syntaxique.» (2004 :82). On constate que l'alternance codique se produit à n'importe quel point de la chaîne parlée. Lorsque la production orale implique l'usage du français entre Tunisiens, elle met en jeu l'alternance du français avec l'arabe. Le code, qui influe selon le contexte sur la nature du code switching, peut avoir une base arabe ou française et se caractérise par un aller et retour entre ces deux langues (arabe/ française).

4.5. Synthèse pan-maghrébine

4.5.1. Les convergences

Nous notons que le contexte, dans lequel nous nous inscrivons, implique d'autres langues. C'est un contexte où le français a fini par prendre les marques du milieu où il évolue. Les variations, et elles existent, transparaissent dans cette langue venue d'ailleurs ; celles-ci dépendent des rapports qu'ont les locuteurs du Maghreb à cette langue.

Les productions de français au Maghreb décrites dans les différents lexiques s'assimilent à la variété mésolectale. Cette variété intermédiaire présente le français le plus usité dans chacun des pays de cette aire géographique.

4.5.2. La variété basilectale

Dans les quatre pays maghrébins, le basilectal, comme variété de français, est pratiqué par deux catégories de locuteurs dont la spécificité dépend des réalités propres à chacun de ces pays.

Les locuteurs ayant appris le français sur le tas sont en général des locuteurs d'un niveau scolaire équivalent à la fin du cycle primaire. Dans les quatre pays, les locuteurs sont issus du système scolaire arabisé où le contact avec le français n'a guère été efficace.

Ce français se distingue, enfin, par une indigence du vocabulaire et par la présence de calques de l'arabe.

4.5.3. La variété mésolectale

Cette variété dotée d'une perméabilité à l'emprunt aux langues locales s'est constituée en norme endogène du français au Maghreb. Elle répond particulièrement aux exigences socioculturelles de l'aire maghrébine et est le bien exclusif des personnes qui maîtrisent le français. Ils sont, en général, journalistes, enseignants, cadres; bilingues ils utilisent cette variété dans des situations formelles ou informelles. C'est surtout l'aspect lexical représenté par les particularités lexicales présentes dans la variété mésolectale en usage au Maghreb que les descripteurs ont inventorié durant ces dernières années.

4.5.4. La variété acrolectale

Variété proche du français de référence, elle n'est employée que par certains locuteurs comme par exemple les hauts cadres maghrébins formés dans les grandes écoles françaises. Elle est aussi marquée socialement dans chacun de ces pays particulièrement quand le locuteur maghrébin d'origine se conforme au phonétisme des locuteurs natifs. Autrement dit, ce locuteur prononce certains phonèmes de cette langue tout en imitant le Français. Cet acte déclenche l'ironie de presque tous les Maghrébins à l'encontre de cette personne et que cette variété est surtout utilisée en discours formel et dans les situations de communications officielles.

Le fait particularisant à ces pays est la présence de ces trois variétés du français (basilectale, mésolectale et acrolectale). L'apparition de l'une d'elles est particulièrement déterminée par la situation de communication.

4.5.5. L'alternance codique et le mélange des codes

Les discours métissés au Maghreb s'illustrent en types d'alternances codiques dans les conversations mettant en présence des locuteurs bilingues (français / arabe) ou monolingues natifs (arabe dialectal ou hassaniya). Ces mélanges de codes ont été à l'origine de l'apparition d'une interlangue.

4.5.5.1. L'alternance des codes (code switching)

Perçue d'abord comme un phénomène oral et informel des conversations quotidiennes entre locuteurs bilingues, l'alternance codique consiste à alterner des codes différents à travers des énoncés. L'intérêt porté pour les phénomènes écrits de cette alternance de codes (ou code switching en anglais) dans ces pays date de quelques années. Les travaux existant ont surtout mis l'accent sur des corpus littéraires

ou journalistiques. Cependant, les études sur les écrits extraits d'un corpus plus large restent encore rares.

La présente réflexion porte sur le code switching, désormais (CS), arabe/ français utilisé par des locuteurs maghrébins bilingues maîtrisant parfaitement le français. Ce parler bilingue ou CS inter-phrastique apparaît à la frontière d'une phrase ou séquence. Ce qui est intéressant dans cette pratique langagière, c'est l'intégration par les locuteurs des deux systèmes de langues en présence dans le contexte maghrébin. Devenu un outil de communication, utilisé dans des situations de bilinguisme ou même de plurilinguisme, ce parler nécessite selon les spécialistes qu'on prenne en compte le locuteur avec ses composantes individuelles, situationnelles, relationnelles, sociales, professionnelles,...

En témoignent les exemples rapportés par Y. Derradji (2002 : 114) pour l'Algérie et par F. Benzakour (2000 : 115) pour le Maroc:

(1) *[ntuma] vous croyez que l'enseignement de l'anglais va réussir [rakum] dans l'erreur totale car vous ne connaissez pas la réalité linguistique [taâ bladna] ;*

(« Vous, vous croyez que l'enseignement de l'anglais va réussir, vous êtes dans l'erreur totale car vous ne connaissez pas la réalité linguistique de notre pays ») (Algérie).

(2) *Je t'ai téléphoné plusieurs fois, merra zawbat-ni la secrétaire. Elle m'a dit que tu étais en réunion. (« Je t'ai téléphoné plusieurs fois, une fois. C'est la secrétaire qui m'a répondu. Elle m'a dit que tu étais en réunion »)* (Maroc).

Nous pouvons à l'instar des linguistes citer les trois facteurs qui régissent l'emploi du CS et comprendre ainsi le rôle actif du locuteur dans le choix du code ou du registre employé:

- la situation du locuteur,
- sa relation avec son interlocuteur,
- et le sujet de la conversation.

Nous ajouterons que la juxtaposition de deux systèmes linguistiques dans le contexte maghrébin est tributaire du milieu social et aussi de la somme d'habitus acquis qui diffèrent d'un locuteur à un autre.

Le choix du code dépend sans doute de l'interlocuteur acteur dans la conversation. De ce fait le sujet bilingue doit aussi connaître les représentations de l'interlocuteur à l'égard du CS.

Si en règle générale, le CS n'est possible qu'entre des locuteurs qui se connaissent et connaissent les langues utilisées, il existe cependant dans certaines situations, des interlocuteurs qui sans trop se connaître, utilisent l'alternance des codes. Ce cas, Naïma Fadil-Barillot l'explique par « une invitation à se connaître et ainsi entrer dans le cercle des pairs [des locuteurs qui se connaissent et connaissent ces langues alternées]» (2002 : 1428).

Les utilisateurs sont des locuteurs maghrébins bilingues qui maîtrisent en général parfaitement le français, l'utilisent en faisant succéder des énoncés dans ces deux langues. Ils sont pour leur majorité des enseignants, des journalistes, des cadres, etc., qui vivent dans un des pays de l'aire maghrébine.

4.5.5.2. Le mélange des codes (code mixing)

C'est un mélange dans un même discours ou énoncé de termes qui appartiennent aux deux systèmes présents dans cette région de l'Afrique ; l'arabe comme langue dominante et le français comme langue dominée.

Ce mélange de codes (ou code mixing en anglais) est un phénomène intraphrastique qui apparaît à l'intérieur d'une phrase ou d'une séquence. Ce mélange de codes est constaté chez les monolingues, analphabètes pour leur majorité. Ces derniers mélangent le français et l'arabe en utilisant des termes appelés conjoncturels appartenant souvent au discours scientifique et technique du français. Dans ce cas précis, on est en face d'un code mixing (C.M.) situationnel motivé par l'usage d'un lexique non commun aux langues locales. Ce métissage de codes reste un parler commode, sécurisant même qui traduit à nos yeux une défaillance en français du locuteur maghrébin.

Observons à titre illustratif les exemples proposés par Y. Derradji : (2002 : 117).

(1) *ma trakrosh ish* (« ne raccroche pas »)

(2) *propozit el wasmah* (« j'ai proposé un truc »)

L'usage alterné de ces deux codes montre une interpénétration totale des langues arabe et française. Au point où les verbes français *raccrocher* et *proposer* présents dans ces deux exemples sont conjugués à la manière arabe voire l'arabe algérien (*trakrosh et propozit*).

4.6. Synthèse pan-maghrébine

4.6.1. Les divergences

Les différences relevées au niveau des variétés de français au Maghreb touchent particulièrement la variété la plus basse.

4.6.2. La variété basilectale

Cette variété est utilisée dans la quasi-totalité de ces pays par deux catégories de locuteurs différentes, l'une, commune, correspond à une frange de la population ayant suivi un enseignement arabisé; l'autre, différente, concerne uniquement les catégories de populations utilisatrices de cette variété qui sont tributaires de certaines réalités propres à chaque pays.

En Algérie, ce sont des adultes, qui ont suivi un enseignement du cycle primaire en français dans l'école algérienne post-indépendance de 1962 à 1973, et qui constituent une part importante des petits fonctionnaires de l'administration algérienne, d'aujourd'hui.

Au Maroc, c'est une frange de la société marocaine peu ou non alphabétisée, constituée de retraités et de personnes, qui ont appris le français sur le tas, ou suite au contact permanent avec leurs employeurs étrangers. Ils utilisent surtout le français en présence d'un interlocuteur étranger à la société d'accueil.

En Mauritanie, ce sont des immigrants africains venus pour la plupart du Sénégal et de Guinée pour leur majorité, peu ou non alphabétisés qui ont appris le français sur

le tas. Avec ce français voisin de celui des « tirailleurs sénégalais », ils arrivent à communiquer avec les Mauritaniens (hassanophones en particulier).

En Tunisie, ils ont appris le français soit sur le tas, soit après une interruption précoce de leur scolarité. Nous relevons, pour notre part, l'absence dans les études linguistiques de la variété basilectale propre aux Tunisiens qui ont suivi une scolarité arabisée comme pour le reste des pays maghrébins.

4.6.3. La variété mésolectale

Après les similitudes relevées, nous avons noté une seule discordance pour cette variété en Mauritanie. Selon les spécialistes, elle est l'apanage des personnes qui ont suivi l'enseignement de jadis c'est à dire avant l'arabisation du système éducatif du pays.

4.6.4. La variété acrolectale

Aucune différence de fond n'est à signaler à propos de cette variété dans les quatre pays maghrébins.

4.6.5. L'alternance et le mélange des codes

4.6.5.1. L'alternance des codes

Pour ce cas des spécificités au contexte maghrébin sont à noter. Les locuteurs berbérophones en Algérie et au Maroc alternent dans des situations informelles entre le français et l'une des variétés du berbère.

En Mauritanie, par contre, l'alternance codique met en pratique le français et l'une des langues nationales appelées négro-mauritaniennes.

4.6.5.2. Le mélange des codes

Le mélange ou métissage des codes porte indifféremment sur toutes les langues en présence dans les pays maghrébins. Il concernera principalement les sujets monolingues qui mélangent, selon le contexte propre à chaque pays, entre certains termes d'origine française et l'une des langues locales utilisées et communes aux sujets parlants.

Retenons que le français est, dans tous ces cas de figure, la langue dominée et les langues locales, avec leur diversité tour à tour, dominantes au Maghreb.

3^{ème} PARTIE: ETUDE COMPARATIVE

Chapitre 1. LES PARTICULARITES LEXEMATIQUES DANS LE CONTEXTE MAGHREBIN

1.1. Les emprunts aux langues non locales

Toute langue en contact avec une autre langue lui emprunte des termes. Dans les différents lexiques maghrébins, on relève la présence dans le français utilisé dans cette aire géographique des termes de différentes langues que la langue arabe avait empruntés à travers les âges. En plus des lexies qui proviennent directement des langues locales, on a donc des termes, peu nombreux, qui après avoir été utilisés en arabe dialectal, surtout, se retrouvent répertoriés dans les inventaires lexicaux maghrébins. Par contre, il existe des termes empruntés directement d'une langue étrangère par les français endogènes, c'est le cas des langues qui n'ont guère été en contact avec les langues et cultures du Maghreb telles le russe, l'anglais, le persan, le hindi,... à la différence des langues comme l'espagnol, le turc, l'italien, l'hébreu et surtout le français. Ces termes issus, pour leur majorité de l'arabe dialectal, représentent une spécificité de la langue française dans ces pays. Nous noterons toutefois le peu d'apports de ces langues aux français de ces pays maghrébins. Les descripteurs maghrébins ont relevé pour leur pays le nombre de langues non locales pourvoyeuses d'emprunts indirects et dont la répartition est jointe selon leurs origines dans les quatre pays concernés :

- Algérie

Tableau 1

Langue	Emprunt	Sens
Anglaise	Made in	De fabrication ou de provenance étrangère

Turque	Beylerbey	Emir des émirs
Espagnole	Melva	Variété de bonite

-Maroc

Tableau 2

Langue	Emprunt	Sens
Anglaise	Awaks	Vigiles employés à l'université pour veiller au maintien de l'ordre et de la sécurité
Espagnole	Patera	Barque à fond plat.
Turque	Pacha	1- Représentant du Makhzen dans une ville ou dans une province,... 2- Haut fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur chargé de l'administration d'un district.
Hébraïque	Dfina	Plat israélite marocain à base de viande, de blé, d'œufs, de pomme de terre et de pois chiches.

-Mauritanie

Tableau 3

Langue	Emprunt	Sens
Anglaise	Boy	Domestique.
Portugaise	Griot	1-membre d'une caste roturière de la société mauritanienne dont les membres sont chanteurs, amuseurs, laudateurs,... 2-journaliste servile au service des puissants.
Tamoul	Cauri	Petit coquillage support de pratiques divinatoires.
Timné	Cola kola	Fruit du colatier.
Mandé	Kora	Instrument de musique à cordes pincées comportant 2 groupes de 8 à 16 cordes superposées.
Mandingue	Quinkéliba	Plante de la famille des Combrétacées dont les

		feuilles servent à faire des décoctions.
--	--	--

-Tunisie

Tableau 4

Langue	Emprunt	Sens
Anglaise	Half	mi-temps dans une rencontre sportive,...
Italienne	Bombolone	Beignet rond saupoudré de sucre ou trempé dans du miel.
Turque	Karakouz	1-Marionnette tirée par des ficelles 2-Personne ridicule et/ou comique. 3-Théâtre de marionnettes
Hébraïque	Hara	Quartier juif

A noter que trois langues (le timné, le mandé et le mandingue) sont des langues d'Afrique de l'Ouest qui ont fourni au français en usage en Mauritanie certains termes. A l'exemple du Togo, ces emprunts se sont probablement intégrés au français soit par le déplacement des populations au sein de l'Afrique francophone, soit par le déplacement des Français eux-mêmes lors de la colonisation, justifie I. Anzorge (2000 : 242-243).

Nous communiquons à titre illustratif, les chiffres ci-dessous pour les principales langues étrangères "prêteuses" et par pays:

Tableau 5

ALGERIE	Anglais	07
	Turc	05
	Espagnol	08
	Russe	01
MAROC	Anglais	07
	Catalan	01
	Turc	01
	Espagnol	04
	Hébreu	01
TUNISIE	Hébreu	01
	Anglais	08
	Turc	13
	Espagnol	03
	Italien	05

MAURITANIE	Anglais	05
	Portugais	02
	Tamoul	01
	Timné	01
	Mandé	01
	Mandingue	02

La lecture de ce tableau nous donne une répartition en quatre catégories de langues pourvoyeuses d'emprunts :

- 1) Langues européennes, l'anglais et trois langues romanes : italienne, espagnole et portugaise,
- 2) Langue turque et hébraïque,
- 3) Langues négro-africaines,
- 4) Langue russe et tamoule.

Présente dans les quatre pays, avec 27 lexies, la langue anglaise confirme son statut de deuxième langue étrangère au Maghreb. Le recours à l'anglais s'explique par le besoin de nommer et par la place qu'occupe cette langue de la technologie, modernité et de la culture anglo-américaine chez les populations de ces pays.

La langue espagnole est la deuxième langue en importance présente dans le contexte maghrébin. Avec 16 termes répartis dans les inventaires lexicaux des trois pays (Algérie, Maroc et Tunisie), cette langue sert surtout à désigner des phénomènes socio-économiques.

L'italien, une autre langue européenne, offre deux items à deux pays du Maghreb (Tunisie et Algérie). Le contact avec cette langue s'explique par la proximité et les échanges entre surtout l'Italie et la Tunisie. Historiquement, ces deux pays ont vu à travers les âges, l'installation des personnes des deux pays sur l'une des rives de la mer Méditerranée.

Quant au portugais, une autre langue d'Europe occidentale, la présence de deux lexies dans la nomenclature du français en usage en Mauritanie s'expliquerait par le contact à travers l'histoire entre la côte ouest de l'Afrique et certains pays africain. En empruntons ces mots à la langue portugaise, les locuteurs mauritaniens mettent au jour le contact de deux langues et cultures (arabe / portugaise) ancien de plus de cinq siècles (XV^{ème}).

La présence de termes issus de l'hébreu et du turc dans le français s'explique par le contact dans l'aire maghrébine et à des époques différentes et anciennes de ces deux langues avec la langue arabe puis le français. Ce sont pour la plupart des lexies qui renvoient à des réalités judaïque ou turque inconnues à l'époque de la culture locale.

En revanche, les langues africaines ou négro-africaines parlées par une frange minoritaire de la population ont fourni au français des termes qui servent à exprimer des réalités propres à ces locuteurs mauritaniens de culture africaine.

Le russe et le tamoul, langues n'ayant aucun ancrage social, ont fourni au français utilisé dans certain pays du Maghreb un nombre de termes très réduit. C'est en général un enrichissement du vocabulaire, en introduisant une nouvelle forme avec un nouveau sens: le mot suit le concept.

En conclusion, les langues d'Europe de l'ouest (anglaise, italienne, espagnole et portugaise) ont fourni anciennement des termes au français de référence. L'originalité réside dans le fait que certaines lexies ont présentement été empruntées par les locuteurs maghrébins francophones. Le cas de la langue anglaise illustre parfaitement ce cas de figure. Beaucoup de termes anglais ou autres sont insérés pour un besoin communicatif dans les productions langagières des Maghrébins alors que les sujets parlants natifs n'y ont guère songé.

Nous noterons, enfin, que la plupart des termes empruntés par le français utilisé dans cette région d'Afrique sont passés par les idiomes locaux (arabe et / ou berbère). Alors qu'une autre classe de lexies, une minorité, est directement passée d'une langue source à la langue cible: le français.

1.2. Les emprunts aux langues locales

Tout commence par l'emploi d'un mot d'une des langues locales dans le système linguistique français; ensuite s'impose la nécessité à lui appliquer toutes les ressources propres à la langue d'accueil.

Le français au Maghreb s'enrichit au contact des réalités exprimées par les langues locales l'arabe, le berbère, la hassaniya et les langues nationales mauritaniennes auxquelles il emprunte les lexies qui lui sont nécessaires. Les emprunts au berbère et aux langues négro-mauritaniennes dans les pays maghrébins sont peu nombreux; par contre, les emprunts à l'arabe abondent dans le discours des sujets parlants, tant à l'écrit qu'à l'oral. Ces pays connaissent tous les problèmes de

variétés de langue arabe, il n'a pas toujours été aisé pour les descripteurs maghrébins de déterminer avec exactitude la variété d'arabe prôteuse.

Ces emprunts se caractérisent soit par :

- La réalité socioculturelle de chaque pays qu'ils dénotent. Cette réalité est ignorée complètement des locuteurs natifs de français de France et méconnue des locuteurs des autres pays maghrébins voisins.

- La nuance sémantique que renferme en son sein un emprunt resté inconnu pour des termes communs, de prime abord, à toute la communauté maghrébine.

- Les emprunts pouvant recevoir à priori un équivalent en français, celui-ci est souvent, « peu précis » voire même « ambigu ».

Dans le cas du Maghreb, le français tel qu'il est utilisé présentement s'est enrichi des idiomes locaux au point où les locuteurs intègrent de nombreux mots arabes ou autres pour « exprimer et dénoter un vécu ou une réalité qui ne peuvent pas être désignés par une lexie appartenant originellement à la langue française. » (Y. Derradji in A. Queffélec et al. 2002 : 133). Notons que l'emprunt lexical aux langues concurrentes dans le contexte maghrébin se fait:

-A l'arabe classique, langue liturgique du Coran et de l'Islam, elle est la langue de la religion de la grande majorité de la population maghrébine.

-A l'arabe standard, langue utilisée dans tous les secteurs de l'Etat (administration, domaine officiel, école...), les mass médias, la production littéraire, etc.; en définitive là où n'est pas toléré l'usage des variétés dialectales.

-A l'arabe dialectal, idiome commun aux Maghrébins, avec bien entendu ses variétés respectives à chaque pays de cette aire ; il assure en l'occurrence la communication à grande échelle. Les termes ancrés dans la culture locale des pays respectifs proviennent pour leur majorité de ces dialectes.

-Au berbère, attesté au Maghreb depuis la préhistoire, et dont l'usage traduit la volonté des sujets bilingues de sauvegarder leur identité (linguistique et culturelle).

- enfin, aux langues négro-mauritaniennes utilisées par une frange importante de la population mauritanienne.

1.2.1. L'emprunt à l'arabe classique

Langue liturgique, l'arabe classique sert à transposer des réalités religieuses, les termes relatifs à la religion proviennent donc essentiellement de cette langue, toutefois

certains termes peuvent se rapporter à d'autres domaines. Nous illustrerons notre propos par des attestations relevées des quatre inventaires lexicaux maghrébins.

a) Coran et Islam :

Le Français en Algérie (2002 : 235)

Qu'est-ce que ce parti qui se réclame de l'islam et de charia, le droit canon musulman.

Le Français en Tunisie (2004 : 120)

A l'instar du monde musulman la Tunisie célèbre la fête de l'Achoura demain, mardi.

Le Français au Maroc (2000 : 139)

Il ne reste plus que trois jours avant l'Aïd Adha!

Le Français en Mauritanie (1997 : 99)

Les griffes de la mort l'agrippèrent alors qu'il se préparait à prier le dohr.

2-Autres domaines:

Le Français en Algérie (2002 : 383)

Ses yeux verts sont fortement soulignés au khôl. Son visage dépourvu de moustaches porte une grande barbe.

Le Français en Tunisie (2004 : 119)

Sa théorie de la Açabiya, de la cohésion sociale, est la clé de voûte de son rapport fondamental.

Le Français au Maroc (2000 : 175)

La démocratie est la forme la plus adéquate de la choura.

Le Français en Mauritanie (1997 : 134)

Il avait mis spontanément son enfant à la médersa de Boutlimit entre 1923 et 1929.

1.2.2. L'emprunt à l'arabe dialectal

Les emprunts à cette variété de langue concernent en premier lieu la vie socioculturelle des Maghrébins; il arrive aussi qu'ils alimentent subsidiairement le champ de la religion musulmane.

a) Vie socioculturelle :

Le Français en Algérie (2002 : 531).

Ils avaient même proposé d'organiser une touiza pour s'aider mutuellement à réaliser des habitations pour leur famille.

Le Français en Tunisie (2004 : 192)

Pour l'utiliser Dada s'installait confortablement étendait ses jambes et actionnait le fouet dont le long manche en bois passait verticalement à travers les planches trouées.

Le Français au Maroc (2000 : 155)

Le beldi y côtoie le roumi dans une parfaite harmonie.

b) Religion musulmane:

Le français en Algérie (2002 : 431)

Le mrabet conquiert l'âme des tribus targuies.

Le Français en Tunisie (2004 : 126)

Au nom de toute la chaîne je vous souhaite une nouvelle fois aïd mabrouk!

Le Français au Maroc (2000 : 141)

Depuis le week-end, dernier et jusqu'au jour de l'Aïd essaghir, c'est la fièvre des achats dans les kissariat de Casablanca.

1.2.3. L'emprunt au berbère

Tout en étant rares dans la presse, les berbérismes dans le français d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie, sont cantonnés dans le domaine identitaire et culturel ou de l'environnement.

Le Français en Algérie (2002 : 551)

Depuis les temps immémoriaux, yennayer constitue une fête populaire à travers toute l'Afrique du Nord.

Le français au Maroc (2000 : 213)

On dansait le haïdous, on mangeait des mets de fête.

Le Français en Tunisie (2004 : 128)

Malgré tout, la langue des amazighs existe encore.

1.2.4. L'emprunt à la hassaniya

Les régions, où cette variété d'arabe est utilisée, concernent la Mauritanie et le sud du Maroc. Néanmoins les termes provenant de la hassaniya sont surtout présents dans *Le Français en Mauritanie* (1997).

L'argent est devenu le fondement de toute famille mauritanienne, me dit un jeune étudiant étranger qui avait une autre imagination sur la patrie de la Draa et du thé vert. (1997 : 96).

Au courage guerrier devait s'opposer la couardise des griots [...] à la sahwa (pudeur) des hassan. (1997 : 154).

1.2.5. L'emprunt aux langues négro-mauritaniennes

Ce sont des langues utilisées en Mauritanie et dans les pays limitrophes de la Mauritanie. On relève dans le français en usage local des lexies issues des langues comme le wolof, le poular et le soninké...

Le Français en Mauritanie (1997 : 78)

El Hor jette un regard curieux sur des vieux qui, devant une échoppe de bana-bana, boivent impassibles, un verre de thé.

Le Français en Mauritanie (1997 : 98)

Ailleurs sur ses champs de diéri, elle travaille seule.

1.3. La typologie des arabismes

La description des français endogènes des quatre pays maghrébins révèlent un nombre important de lexies empruntées à la langue arabe, langue partagée par la majorité de la population de chacun de ces pays.

Les lexèmes issus de l'arabe expriment des réalités qui peuvent dépasser les frontières de ces pays. Au demeurant, ces termes arabes peuvent être classés en fonction des réalités exprimées ou selon leur appartenance conceptuelle. Trois typologies sont à signaler : D.Morsly (1988), V. Debov (1995) et Y. Derradji (1999). Pour la présente étude, nous avons choisi le classement de Debov (1995 : 107-108) qui se focalise explicitement sur la portée de l'emprunt à la langue arabe intra et extra-pays, caractéristique du français utilisé dans toute l'aire francophone du Maghreb:

1.3.1. Les arabismes renvoyant aux réalités panarabes

Ce qui s'explique par le fait que ces pays font partie de l'aire arabophone avec tout ce que cela implique au niveau culturel, politique et social. Ces termes appartenant à l'arabe classique, sont attestés dans les français d'Algérie, du Maroc, de Mauritanie et celui de Tunisie.

-Le Français en Algérie (2002 :159)

Il y a quelques jours, à l'occasion de l'Aïd El Fitr, j'adressais un message à l'ensemble du peuple algérien, un message d'espoir.

-Le Français en Tunisie (2004 :161)

Le cadhi des lieux lui donne à choisir entre le divorce et la prison.

-Le Français au Maroc (2000 :198)

Il faut vous mettre en rapport avec les meilleurs experts du fqih.

-Le Français en Mauritanie (1997 :142)

J'en connais qui, en 1969 déjà, pesait son aumône au kilo de pièces de monnaie, assumait un transport gratuit vers les oueds de l'Adrar.

1.3.2. Les arabismes se référant aux réalités pan – maghrébines

L'aire maghrébine concernée par notre recherche compte quatre pays. La langue, la culture et l'histoire ne sont pas des éléments particularisants à ces pays. Le référent d'un terme peut ainsi dépasser les frontières politiques d'un de ces quatre pays.

La majorité de ces emprunts lexicaux est connue du français hexagonal; avec tout au moins une fréquence élevée en français maghrébin et une connotation différente.

-Le Français en Algérie (2002 : 204)

Transex orchestrées par le lyrisme des incantations et les battements puissants des bendirs.

-Le Français en Tunisie (2004 : 161)

Les gourbis : un mal inesthétique et insalubre.

-Le Français au Maroc (2000 : 205)

Les anciens les assimilés aux ghouls, aux vampires et à toutes ces myriades d'ombres qui infestent la nuit, malgré les dormeurs ou les sodomisent.

-Le Français en Mauritanie (1997 : 142)

En 1985, j'ai fait une omra. J'en ai profité pour passer en Libye et en Irak.

1.3.3. Les arabismes reflétant une réalité particulière à un pays

Nous citerons pour ce cas de figure et à titre indicatif :

-Le français en Algérie, (2002 : 356)

Pourtant, à l'époque du lycée, sa silhouette rameutait tous les jeunes de la houma.

-Le Français en Tunisie (2004 : 128)

Le reste, environ 20.000 tonnes de dattes communes: alig, kentou et autres variétés consommées soit fraîches soit envoyées en confiserie sous forme de pâtes...

-Le Français au Maroc (2000 : 203)

Un guellas (...) percevait les entrées et surveillait les effets disposés dans des casiers fermés à clef.

-Le Français en Mauritanie (1997 : 117)

Des hommes en sortaient en s'essuyant le visage du pan de leur haouli.

1.4. Aspect morpholexical des lexies empruntées

Par lexie, nous voulons rester fidèle au métalangage choisi par les linguistes chargés de la description d'une variété de français en formation. La désignation de la lexie par toutes les équipes de linguistes ayant eu à décrire le français en Afrique (IFA) ou au Maghreb (IFM), a concerné aussi bien les unités graphiquement complexes, comme *Aide-m'hakem*, *amir el mouminine*, que les unités morphologiquement et graphiquement simples telles *aïd*, *fellah*, *makroud*.

Nous aborderons dans ce chapitre une description formelle de ces lexies que le français en usage dans cette région a accueillies.

1.4.1. La formation hybride

En plus des lexies d'origine arabe abondantes dans les lexiques du Maghreb, nous avons relevé la création d'autres lexies par dérivation ou composition. Des formes, que P. Bacquet, cité par A. Keïta, définit en partant de l'anglais et du français ainsi : « l'hybridité c'est la création de composés dont le premier élément est français et le second autochtone et vice versa; c'est aussi la naissance de dérivés par la greffe de suffixes anglais sur une souche française et inversement. » (2000 : 214).

S. Lafage, citée dans A. Keïta, trouve que l'hybridation « se manifeste d'abord au niveau du mot. Celui-ci est dit hybride s'il est constitué d'éléments provenant de langues différentes. », la langue française et la langue arabe. (2000 : 214 - 215). Nous pouvons dire que l'hybridation exige surtout une compétence bilingue lors de sa création, mais ne l'exige pas nécessairement pour son emploi.

Voici à titre illustratif, une présentation synoptique de quatre lexies obtenues à partir de deux radicaux dont l'un, *gourbi*, est présent dans deux pays maghrébins.

Dé	<i>gourbi</i>	isation iser
Dé	<i>makhzan</i>	isation iser

Devant une situation de manque pour exprimer un contenu original, le locuteur francophone maghrébin créé des mots nouveaux en recourant à la dérivation à partir de bases d'origine française ou arabe. La suffixation est globalement le procédé le plus productif dans les inventaires algériens et marocains ; seulement 8 % dont les 2/3 des lexies sont formés sur une base arabe pour le lexique Tunisie et beaucoup moins pour son homologue mauritanien.

1.4.1.1. Les dérivés hybrides

- Formation par dérivation :

Certains emprunts ont donné lieu à des dérivés formés à partir d'une base arabe / berbère ou hassanya + affixe français. Dans cette étude, nous nous limiterons aux dérivés formés à partir d'un radical arabe.

A) La préfixation

Peu utilisée, elle se limite surtout aux lexies d'origine française et très peu à celles d'origine arabe et ne concerne que quelques préfixes. Concernant notre recherche, nous allons particulièrement nous intéresser aux formations sur des radicaux non français :

1) Pour le lexique Algérie, on dénombre deux préfixes: *Dé-* / *Inter-* adjoints à 3 bases d'origine arabe:

Dé-

Ce préfixe marque la négation mais aussi la séparation et la privation (Grevisse 2008 : 181, §173.3). Il a servi à la création d'un nom et d'un verbe à partir du même radical : *gourbi*.

Dégourbisation « Politique d'assainissement de l'habitat, grâce à la démolition des bidonvilles et au relogement de leurs habitants ».

Dégourbiser « Démolir les bidonvilles, les gourbis, dans le cadre de la politique d'assainissement de l'habitat ».

Inter-

Préfixe d'origine latine signifiant "entre", il a servi à la création de deux lexies :

Inter-daira «Qui relie plusieurs daïras».

Inter-wilaya « Qui concerne plusieurs wilayas ou qui leur est commun».

2) On recense trois préfixes dans le lexique Maroc: *dé-* présent aussi dans le lexique l'Algérie, agglutiné à 2 radicaux arabes *fellah* et *makhzan* et les préfixes *anti-*, *super-*, liés au mot *ramadanesque* par un trait d'union pour le premier; adjoins à la lexie *caïd* pour le second:

Défellahisation «Perte de la condition de fellah, abandon du statut du petit propriétaire agricole».

Démakhzaniser «Soustraire au pouvoir des autorités, libérer du pouvoir, arracher à la soumission ».

Démakhzanisation «Action de libérer du pouvoir exécutif ».

Anti-ramadanesque « relatif au ramadan, qui revêt les «caractéristiques propres au ramadan ».

Supercaïd «Haut fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur coordonnant et administrant plusieurs divisions territoriales ou caïdats».

3) Un seul affixe est à dénombrer dans le lexique Tunisie: *Dé-* présent déjà dans les lexiques algérien et marocain, et ce pour le terme *gourbi* présent lui, aussi dans le lexique Algérie:

Dégourbisation « Suppression des gourbis dans le cadre de l'amélioration de l'habitat».

On remarque que la Mauritanie est l'unique pays du Maghreb où aucun terme dérivé hybride ou mixte par préfixation n'a été recensé dans le français endogène.

Dans ce tableau ne figurent, en synthèse, que des lexies hybrides formées sur des radicaux arabes de différentes catégories grammaticales recensées dans les différents inventaires lexicaux publiés:

<i>Anti-ramadanesque</i>	adjectif
<i>Défellahisation</i>	nom
<i>Dégourbisation</i>	nom
<i>Dégourbiser</i>	verbe intransitif

<i>Démakhzatisation</i>	nom
<i>Démakhzatiser</i>	verbe transitif
<i>Défellahisation</i>	nom
<i>Inter- daïra</i>	adjectif
<i>Inter- wilaya</i>	adjectif
<i>Supercaïd</i>	nom

B) La suffixation

Elle a fait appel à des suffixes très productifs en français de référence comme : *-isme / -iste / -ien / -at* qui mis en contribution ont fourni aux différents inventaires lexicaux un nombre important de lexies. Le nombre de suffixes utilisés varie d'un pays à un autre, on constate que la Tunisie et la Mauritanie sont loin derrière l'Algérie et le Maroc. Des pays où l'adjonction d'une vingtaine de suffixes a permis la création de lexies nouvelles alors que la Tunisie et la Mauritanie, deux pays où, respectivement, 12 et 7 suffixes ont pu être à l'origine de la création de lexies nouvelles.

Dans cette présente recherche on a donc recensé 26 suffixes différents adjoints à des lexies empruntées à la langue arabe et ses variétés utilisées dans cette aire géographique. De loin plus productive que la préfixation, la suffixation contribue dans le français utilisé au Maghreb à former des substantifs, des adjectifs, des verbes et même un adverbe.

Au-delà des données chiffrées, les tableaux ci-dessous recensent l'ensemble des suffixes adjoints à des lexies issues de l'arabe dans les inventaires lexicaux de chacun des pays du Maghreb.

Le suffixe et la catégorie grammaticale des termes d'origine arabe sont donnés pour chacun de ces pays avec à la fin un tableau synthétique présentant la dérivation hybride au Maghreb:

1) Algérie

L'adjonction de 19 suffixes à des bases arabes a permis la création de 111 nouveaux mots.

Suffixes	Adjectifs	Noms	Verbes	Adverbes	Nb
<i>-al</i>	4	1			5
<i>-at</i>	1	4			5
<i>-ate</i>	1	1			2
<i>-atie</i>		1			1

<i>-é</i>	1				1
<i>-ée</i>	1				1
<i>-er</i>			3		3
<i>-esque</i>	1				1
<i>-eur</i>		2			2
<i>-ide</i>	1	1			2
<i>-ien</i>	8	2			10
<i>-ier</i>	2	3			5
<i>-isation</i>		4			4
<i>-iser</i>			3		3
<i>-isme</i>	1	18			19
<i>-iste</i>	13	23			36
<i>-ite</i>	5	3			8
<i>-ité</i>		2			2
<i>-ment</i>				1	1
Total	39	65	6	1	111

2) Maroc

21 suffixes, adjoints à des mots puisés dans la langue arabe, ont contribué à la formation de 88 nouveaux termes.

Suffixes	Adjectifs	Noms	Verbes	Adverbes	Nb
<i>-aire</i>	1				1
<i>-al</i>	2				2
<i>-ard</i>	1	1			2
<i>-at</i>		5			5
<i>-é</i>	1				1
<i>-en</i>	1				1
<i>-er</i>			3		3
<i>-esque</i>	1				1
<i>-eur</i>		3			3

<i>-ide</i>	2	1			3
<i>-iel</i>	1				1
<i>-ien</i>	8	3			11
<i>-ier</i>		3			3
<i>-in</i>	1	1			2
<i>-ique</i>	2				2
<i>-isation</i>		2			2
<i>-iser</i>			2		2
<i>-isme</i>		9			9
<i>-iste</i>	6	8			14
<i>-ite</i>	9	9			18
<i>-phone</i>	1	1			2
Total	37	46	5		88

3) Mauritanie

7 suffixes seulement ont servi à la production de 21 mots nouveaux utilisés dans le français endogène.

Suffixes	Adjectifs	Noms	Verbes	Adverbes	Nb
<i>-iste</i>	4	4			8
<i>-isme</i>		3			3
<i>-ien</i>	2	1			3
<i>-ier</i>		1			1
<i>-ite</i>	2				2
<i>-eur</i>	1	2			3
<i>-er</i>			1		1
Total	9	11	1		21

4) Tunisie

Pour ce pays, 12 suffixes adjoints à des radicaux arabes ont été nécessaires à l'obtention de 52 lexies nouvelles.

Suffixes	Adjectifs	Noms	Verbes	Adverbes	Nb
----------	-----------	------	--------	----------	----

<i>-al</i>	3				3
<i>-ard</i>		1			1
<i>-at</i>		4			4
<i>-ation</i>		1			1
<i>-er</i>			3		3
<i>-esque</i>	1				1
<i>-ien</i>	6	5			11
<i>-ier</i>	1	1			2
<i>-ique</i>	2				2
<i>-isme</i>		6			6
<i>-iste</i>	4	6			10
<i>-ite</i>	4	4			8
Total	21	28	3		52

5) Synthèse des quatre pays

Suffixes	Adjectifs	Noms	Verbes	Adverbes	Nb
<i>-al</i>	7	1			8
<i>-ard</i>	1	2			3
<i>-at</i>	1	13			14
<i>-ate</i>	1	1			2
<i>-atie</i>		1			1
<i>-ation</i>		1			1
<i>-é</i>	2				2
<i>-ée</i>	1				1
<i>-en</i>	1				1
<i>-er</i>			7		7
<i>-esque</i>	3				3
<i>-eur</i>	1	7			8
<i>-ide</i>	3				3
<i>-iel</i>	1				1
<i>-ien</i>	24	11			35
<i>-ier</i>	3	8			11
<i>-in</i>	1	1			2

<i>--ique</i>	4				4
<i>-isation</i>		6			6
<i>-iser</i>			5		5
<i>-isme</i>	1	36			37
<i>-iste</i>	27	41			68
<i>-ite</i>	20	16			36
<i>-ité</i>		2			2
<i>-ment</i>				1	1
<i>-phone</i>	1	1			2
Total	103	148	12	1	264

En appliquant les règles de dérivation du français à des radicaux arabes, 26 suffixes présents dans un, deux ou trois inventaires lexicaux maghrébins ont contribué à la formation d'un nombre de substantifs supérieur (148) à celui des adjectifs (103) ; ce résultat confirme d'autres précédemment trouvés par les linguistes qui montrent la facilité à déplacer un substantif de la langue source (arabe) à la langue cible (française). En ce qui concerne les verbes et les adverbes, les suffixes nécessaires à leur formation n'ont offert au français en usage dans cette région qu'un nombre de termes très réduit pour le verbe, voire insignifiant pour l'adverbe (1 lexie).

C) Formation des lexies hybrides : étude de cas

La formation de ces dérivés hybrides, tout comme pour les radicaux d'origine française, exige des transformations à opérer pour pouvoir adjoindre à certaines bases les suffixes choisis. Elles sont de plusieurs types :

1) L'élimination de la voyelle finale, le hiatus, les épenthèses :

Ces trois aspects sont des procédés souvent présents dans la dérivation du français de référence. Le français que nous étudions n'est qu'une variété de celui-ci ; il ne peut donc s'en départir.

• Disparition de la voyelle finale du radical (*a, e, i*)

-La chute de *a* est très fréquente, elle concerne des lexies de toute nature, anthroponymes, toponymes et autres.

Les anthroponymes :

Benbella *benbelliste* (Alg)

<i>Bourguiba</i>	<i>bourguibien</i> (Tun)
<i>Bourguiba</i>	<i>bourguibisme</i> (Tun)
<i>Bourguiba</i>	<i>bourguibiste</i> (Tun)
<i>Bouteflika</i>	<i>bouteflikien</i> (Alg)

Les toponymes :

<i>Djerba</i>	<i>djerbien</i> (Tun)
<i>houma</i>	<i>houmisme</i> (Alg)
<i>houma</i>	<i>houmiste</i> (Alg)

Autres:

<i>chiia</i>	<i>chiisme</i> (Alg / Mar)
<i>chiia</i>	<i>chiite</i> (Alg / Mar)
<i>darja</i>	<i>darjiphone</i> (Mar)
<i>djazaara</i>	<i>djazariste</i> (Alg)
<i>fellaha</i>	<i>défellahisation</i> (Mar)
<i>gazra</i>	<i>gazreur</i> (Maur)
<i>gnawa</i>	<i>gnawisme</i> (Mar)
<i>oulema</i>	<i>oulémiste</i> (Alg)
<i>razzia</i>	<i>razzier</i> (Alg/ Mar / Maur)
<i>sunna</i>	<i>sunnite</i> (Alg/ Mar / Maur)
<i>tidjanja</i>	<i>tidjanisme</i> (Maur)
<i>tolba</i>	<i>tolbien</i> (Mar)
<i>zitouna</i>	<i>zitounien</i> (Tun)

- Chute de *i*

<i>mehari</i>	<i>méharée</i> (Alg)
---------------	----------------------

- Chute de *o*

<i>trabendo</i>	<i>trabendisation</i> (Alg)
<i>trabendo</i>	<i>trabendiser</i> (Alg)
<i>trabendo</i>	<i>trabendisme</i> (Alg)
<i>trabendo</i>	<i>trabendiste</i> (Alg / Mar / Tun)

•Hiatus

Le hiatus est présent dans certaines lexies.

<i>charia</i>	<i>charaïque</i> (Mar)
<i>chiia</i>	<i>chiisme</i> (Alg / Mar)
<i>chiia</i>	<i>chiite</i> (Alg / Mar)

2. Suppression du –i- pour éviter le hiatus

<i>chafii</i>	<i>chaféiste</i> (Mar)
<i>saadi</i>	<i>saadien</i> (Mar)

• Ajout d'une épenthèse pour éviter le hiatus

-T- [t]

<i>alfa</i>	<i>alfatier</i> (Alg / Tun)
<i>youyou</i>	<i>youyouter</i> (Alg / Mar)

-Fic- [fik]

<i>gourbi</i>	<i>dégourbification</i> (Tun)
<i>gourbi</i>	<i>gourbification</i> (Tun)

-s- [z]

<i>gourbi</i>	<i>dégourbisation</i> (Alg)
<i>gourbi</i>	<i>dégourbiser</i> (Alg)

2) L'haplogologie est selon Frey qui cite Corbin et Plénat « une superposition de deux syllabes identiques à la jointure d'une base et d'un suffixe » (2001 : 369). Ainsi, les radicaux arabes se terminant par *a* ou *i* vont donner lieu à des néologismes de ce type :

<i>wilaya</i>	<i>wilaya</i> + le suffixe <i>-al</i>	<i>wilayal</i> (Alg)
<i>califa</i>	<i>califa</i> + le suffixe <i>-at</i>	<i>califat</i> (Alg / Mar / Tun)
<i>salafi</i>	<i>salafi</i> + le suffixe <i>-isme</i> ou <i>-iste</i>	<i>salafisme</i> (Alg / Mar) <i>salafiste</i>

1.4.1.2. Les composés hybrides

-Formation par composition :

Composition à partir d'emprunts, ce procédé néologique permet de former à l'aide de deux ou de plusieurs lexies une lexie complexe ou composée. Il permet l'association des lexies de même origine ou d'origine différente comme le montrent les exemples suivants:

•arabe :

aïd el fitr « fête religieuse musulmane consacrant la fin du jeûne annuel du mois de ramadhan » / *ouled el bled* « enfant du pays » / *si flen* « monsieur un tel » (Lexique Algérie)

beït el mal « administration coloniale » / *wali moucaïd* « adjoint du wali » / *aïd el mouloud* « fête musulmane célébrant la naissance du Prophète de l'islam » (Lexique Mauritanie)

halwa chamia « friandise à base de sésame » / *chorba frik* « soupe, potage velouté à base de blé vert » / *fouta blouza* « costume deux pièces composé d'une *fouta* et d'une *blouza* » (Lexique Tunisie)

dar el makhzen « palais, dépendance et services civils et militaires du sultan du Maroc » / *amir el mouminine* « prince, commandeur des croyants, titre porté par le roi du Maroc » / *bled makhzen* « pays, territoire soumis à l'autorité du Sultan. » (Lexique Maroc)

•française :

fête du mouton / *Société nationale* (Algérie)

taxi colis / *salon marocain* (Maroc)

poisson complet / *gens du livre* (Tunisie)

boutique témoin / *contre plaque* / *femme de bureau* (Mauritanie)

•française + arabe

agent du darak el watani « gendarme » / *sketch chorba* « spectacle proposé avant la rupture du jeûne du Ramadhan » / *rabita islamique* « ligue islamique » (Algérie).

aide-m'hakem «auxiliaire du chef de quartier» / *faire ain mika* « fermer ses yeux » / *negaffa en chef* « responsable des femmes chargées d'habiller la mariée » (Maroc).

pain diari « pain traditionnel » / *four tabouna* « four domestique traditionnel » / *mufti de la République* «dignitaire placé à la tête des affaires religieuses » (Tunisie).

- française + anglaise

taxi man (Tunisie, Maroc, Mauritanie)

- arabe + anglaise

rai man (Algérie)

Dans le français du Maghreb, les composés hybrides (français /arabe) sont productifs au Maroc et en Algérie mais peu productifs en Tunisie et en Mauritanie. La force de la pression prescriptive dans ces deux derniers pays peut expliquer ce phénomène. Le fait aussi que les locuteurs manient moins le biliguisme que leurs homologues algériens et marocains est une seconde explication à fournir. Ils utilisent donc tantôt l'arabe, tantôt le français. Une troisième explication peut être puisée dans la présence française sur le sol de ces pays, ainsi l'enseignement du français a cohabité avec celui de la langue arabe. Ce qui a donné, à ce jour, le respect de ces deux langues par les sujets parlants de ces pays. Ils sont aidés en cela par un *background* dans chacune des deux langues en question et du respect d'une norme extra-large de l'arabe et du français. A la différence de l'Algérie, par exemple, où l'enseignement de l'arabe durant la période coloniale avait été relégué au second plan.

Enfin, les compositions monolingues empruntées telles celles de l'arabe, s'intègrent en français du Maghreb souvent à la manière d'un emprunt. Nous donnons, pour cette étude, une liste des lexies composées de formation hybride attestées dans les différents corpus maghrébins.

Les lexies composées sont construites sur la base des langues en contact : l'arabe et le français. Nous tiendrons compte aussi de la relation qui unit ces deux lexies simples en vue de former une suite syntagmatique.

1) Deux lexies juxtaposées

Les deux lexies simples, qui forment une suite syntagmatique sans trait d'union, sont des éléments séparés dans l'écriture.

- Nom + nom

bien habous (Alg)

bus zina (Tun)

pain tabouna (Tun)

petit aïd (Tun)

pétro imam (Alg)

rabi deux (Mar)

terre arch (Alg)

tribu makhzen (Alg)

- Noms + adjectif (ordre déterminant –déterminé)

café chanta (Tun)

maître zlaïdji (Mar)

poulet beldi (Mar)

salade méchouïa (Tun)

tente caïdale (Mar)

dinar symbolique (Alg)

joumada premier (Alg / Mar)

rabi premier (Mar / Tun)

rabita islamique (Alg)

- Verbes + nom ou syntagme nominal

faire aïn mica (Mar)

faire le ramadhan (Tun)

joumada le second (Tun)

- Adjectifs + nom (ordre déterminé –déterminant)

grand aïd (Tun)

petit aïd (Tun)

grand vizir (Mar)

*abor Australie*⁴⁸

- Un nom en apposition

Le deuxième nom a valeur d'adjectif

bien habous

safar chèque

terre arch

tribu makhzen

2) Lexies liées par un trait d'union

⁴⁸ Pour le cas de cette lexie composée, le toponyme déterminant désigne l'origine géographique, Australie, du référent désigné par le déterminé *abor*.

On peut observer pour certains cas le mode de formation d'une lexie composée nécessitant un trait d'union pour relier deux lexies simples:

aide-m'kadem (Mar)

arabo-bâthiste (Alg)

béni-oui-oui (Alg / Tun)

3) Lexies agglutinées

Et d'autres cas où l'agglutination des lexies simples s'avère nécessaire pour construire une lexie complexe :

gourbiville (Tun)

islamobathisme (Alg)

islamobathiste (Alg)

Notons que le trait d'union et l'agglutination sont visibles à l'écrit et restent des marques de lexicalisation d'une suite syntagmatique qui confirment une relation privilégiée entre deux lexies.

- Mode de formation des lexies composées

Deux lexies simples peuvent être liées par une préposition qui explicite en partie leur relation. Frey (2001 : 397). En étendant la définition, Dubois désigne ce genre de construction par hypotaxe. Il parle de lien hypotaxique dans le cas où les deux lexies seraient liées:

Par la préposition *de*

- Nom + de + nom commun

baroud d'honneur (Alg)

chef de daïra (Alg)

cheikh des mokaddems (Mar)

mouton de l'aïd (Alg, Tun)

récitant de hadith (Alg)

restaurant d'iftar (Tun)

- Nom commun + de + nom propre

Doigt de Fatma (Tun)

Enfant de Bourguiba (Tun)

Main de Fatma (Alg / Tun)

- Nom commun + du + nom commun

Agent du darak (Alg)

Fête du fitr (Mar)

Fête du mouloud (Mar)

Moqadem du quartier (Mar)

Mufti de la République (Tun)

Oreille du cadi (Tun)

Turban du caïd (Mar)

- Nom commun + de + al (déterminant arabe) + nom commun

Fête d'al fitr (Mar)

- Nom commun + des + nom commun

Cheikh des mokaddems (Mar)

Emir des croyants (Mar)

-Par la préposition à

Café à chicha (Tun)

Conclusion

Les différents inventaires maghrébins publiés renferment un nombre variable de termes provenant des langues locales (arabe/ berbère / hassanya). Ces termes, les locuteurs maghrébins bilingues les insèrent souvent pour désigner une réalité propre à la culture, de manière générale, et à l'individu.

Le tableau récapitulatif suivant résume la répartition de ces termes avec leurs différentes formes:

Termes Pays	arabe	dér.	comp.	berb	dérivé	comp	hassa.	dér.	comp.
		ar.	ar.		ber.	ber.		hassa.	hassa.
Algérie	882	92	26	25	2	/	/	/	/
Maroc	543	69	19	16	5	/	/	/	/
Mauritanie	63	11	2	/	/	/	115	4	2

Tunisie	559	41	20	4	/	/	/	/	/
---------	-----	----	----	---	---	---	---	---	---

(Ar. : arabe ; dér. : dérivé; comp.: composé; ber.: berbère; hassa: hassanya).

Ce tableau des lexies provenant des langues du substrat montre une distribution inégale de ces lexies dans les différents corpus des quatre pays maghrébins. Le nombre de ces «mots du terroir» insérés dans le français parlé dans une aire culturelle partagée par l'ensemble des Maghrébins varie d'un pays à un autre.

L'Algérie est le pays où les francophones recourent le plus aux termes des langues substratiques pour exprimer des réalités culturelles locales ou régionales.

Les Tunisiens, vivant pourtant dans le plus petit pays de cette aire géographique, utilisent plus que les Marocains des lexies empruntées aux langues locales. Ces termes communs aux sujets parlants dans chacun de ces pays permettent de combler certains vides culturels rencontrés par ces sujets francophones. Le français dans le contexte maghrébin étant lacunaire les usagers de cette langue et dans cette espace recourent aux lexies d'origine locale.

La Mauritanie avec un nombre très réduit d'emprunts à l'arabe classique montre bien la particularité culturelle de ce pays par rapport aux trois autres pays constituant l'aire maghrébine concernée par notre recherche. Bien que majoritairement arabophones, les usagers du français dans ce pays recourent peu à l'emprunt et préfèrent donc le terme français proche de la notion exprimée par le terme d'origine arabe. Si le besoin se fait sentir une variété locale de l'arabe, la hassaniya, sera sollicitée pour exprimer des réalités socioculturelles propres à ce pays.

Les Mauritaniens, dans les milieux intellectuels, ne semblent pas fortement influencés par la culture arabe dans leurs interactions verbales en français. Ils laissent l'usage de cette langue, au statut d'ailleurs presque identique à celui des autres pays du Maghreb, à l'élite arabophone.

En revanche, la hassanya, dialecte utilisé par une très grande partie de la population de ce pays, offre à la langue française dans son usage local presque le double des termes arabes recensés dans le français en usage en Mauritanie. La lecture de ces chiffres, nous permet d'avancer que les locuteurs bilingues de ce pays préfèrent puiser dans le fonds français pour toute néologie plutôt que d'insérer des lexies provenant des langues endogènes, procédant ainsi comme la plupart des locuteurs d'Afrique Noire.

Nous relevons également des dérivés et des composés hybrides formés sur la base des deux langues, l'une, locale (arabe/ berbère/ hassanya) et l'autre, française.

Si les chiffres concernant les dérivés hybrides montrent l'insignifiance de leur présence dans les différents inventaires maghrébins publiés, en revanche, ils permettent aux spécialistes de mesurer leur degré d'intégration dans les différents français utilisés dans cette région de l'Afrique.

Concernant les composés hybrides, parent pauvre de cette répartition, leur nombre minime illustre bien l'adaptation de la forme de la langue réceptrice (en l'occurrence le français) en donnant au terme étranger (arabe, berbère ou hassanya) la possibilité de recevoir les marques morphologiques de genre et de nombre.

CHAPITRE 2. LES EMPRUNTS A L'ARABE

2.1. Les variétés de l'arabe

Les musulmans de manière générale tiennent l'arabe écrit pour sacré, car c'est, tout simplement, dans cette langue que le Coran a été révélé au Prophète. La conception qu'ils se font à ce jour de l'arabe projette le caractère sacré du Coran sur la langue même qui en est le véhicule par excellence. Par ailleurs, c'est « avec l'extension des empires arabes à partir du VII^e siècle [que] l'arabe est devenu, dans ses différentes formes dialectales, l'une des principales langues véhiculaires du monde, l'arabe écrit, ou littéraire, restant toutefois la langue religieuse. L'arabe est aujourd'hui la langue maternelle d'environ cent cinquante millions de locuteurs et est utilisée comme seconde langue par plusieurs millions de personnes » à travers le monde entier, reconnaît le linguiste David Cohen dans un long article rédigé pour l'*Encyclopaedia Universalis*. L'histoire nous apprend qu'à partir du XIII^e siècle, « l'hégémonie sur l'empire musulman passe à des dynasties non arabes »⁴⁹, ce qui a eu pour conséquence le changement de statut de l'arabe, « demeuré langue religieuse, comme le spécifie le linguiste Cohen, l'arabe n'est plus langue officielle que dans une partie du domaine. La littérature d'expression arabe entre progressivement en léthargie, et la langue littéraire cesse d'évoluer, sauf pour s'encombrer d'un très grand nombre de vocables

⁴⁹ D. Cohen, in *Encyclopaedia Universalis*, 2009.

étrangers. »⁵⁰ De nos jours, les sociolinguistes remarquent que les locuteurs ont recours lors de toute communication, au littéraire, au dialectal, aux langues locales éventuellement (comme le berbère pour le Maghreb), à la langue de colonisation (le français pour l'Afrique du Nord), ou encore à des usages intermédiaires entre le dialectal et le littéraire. C'est dire que tous les arabophones, Maghrébins compris, sont dans une situation pratique de diglossie, triglossie ou multilinguisme plus ou moins complet. Un rapport pluriglossique dans la majorité des pays du Maghreb nous permet de voir une superposition d'une variété d'arabe, allant de la variété haute (arabe classique ou "arabiya el fousha" à la variété basse (les dialectes régionaux).

2.1.1. L'arabe classique (littéraire)

La grammaire, dans sa description qu'elle donne de la morphologie arabe, est demeurée jusqu'à aujourd'hui le fonds immuable du bon usage, les premiers recueils lexicaux se sont montrés des témoins fidèles du passé. L'histoire de la langue, sur ce plan, ne s'est pas soumise entièrement au *purisme philologique* tourné vers le passé culturel arabe. Ce passé, pour D. Cohen, témoigne « de contacts avec d'autres langues de civilisation, et les vocabulaires coranique et précoranique avaient absorbé bien des vocables d'origine étrangère. Ainsi, divers termes religieux avaient été empruntés à l'araméen et, surtout, par l'intermédiaire de cette langue, à l'hébreu. Le persan avait fourni des mots liés surtout à la civilisation urbaine, termes culinaires, noms d'objets mobiliers, etc. À l'Inde étaient dus des noms de produits exotiques apportés par les navigateurs. À travers l'araméen et le sudarabique, des mots grecs et latins (ces derniers étant surtout militaires) se trouvaient parfaitement intégrés. Le développement de l'Islam [allait être à l'origine] d'une évolution considérable du vocabulaire. Dès le début, le Coran, qui posait les principes d'une éthique nouvelle, se révéla lexicalement insuffisant pour l'expression des concepts théologiques et juridiques qui en découlaient. L'administration du domaine islamique, fondée sur des institutions nouvelles ou étrangères, le puissant accroissement des connaissances scientifiques et culturelles ne pouvaient se contenter de ce qu'offrait la vieille langue bédouine». Il ajoute aussi : « dans de telles conditions, bien que l'emprunt direct ouvert fût toujours considéré

⁵⁰ Ibid., op. cité.

avec répugnance, il ne put être entièrement évité»⁵¹. L'arabe classique utilisé maintenant a subi certaines modifications commencées au cours de la «période de la Nahda», qu'on peut traduire par Renaissance. Il s'agit d'une renaissance à la fois politique, culturelle et religieuse.

Les réformateurs de la période de la Nahda entreprirent de moderniser cette langue en modifiant et en simplifiant quelque peu, et si possible, la syntaxe originale du VII^e siècle, en ajoutant des mots modernes tels que «avion», «comptabilité», «démocratie», «psychologie», etc. Pour le faire, il a fallu puiser dans les ressources grammaticales de l'arabe, en recourant notamment au procédé de l'analogie (*al-qiyas*). Réfractaire à l'emprunt lexical, la langue arabe a dû admettre, «des termes concrets, d'origines diverses [...] elle eut, ensuite, recours, pour les termes abstraits, et cela grâce en grande partie au travail des philologues, à des adaptations de vieux termes à des significations nouvelles, à des néo-formations par dérivation et à toutes sortes de calques sur des constructions étrangères », constate D. Cohen.⁵² Nous proposons pour ce cas des exemples d'emprunts et de calque relevés récemment dans les médias arabophones du Maghreb:

- "Coulisse, portrait", termes empruntés au français, et prononcés conformément au phonétisme de la langue emprunteuse,
- « *Il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué* », la locution proverbiale du français est reprise puis traduite par les enseignants et journalistes utilisant la langue arabe dans leur fonction.
- Concernant les termes empruntés par l'arabe à date ancienne, nous donnerons les exemples de *beylick*, *dey*, termes issus de la langue turque.

On distingue présentement à l'instar de tous les linguistes l'arabe classique de l'arabe moderne. L'arabe classique reste la langue sacrée de l'Islam et *la lingua franca* des personnes instruites dans tout le monde arabophone. L'«arabiyya fusha » constitue pour les linguistes, grammairiens et rhétoriciens la norme de la « oumma » arabo-musulmane. Codifiée dès les premiers siècles hégiriens, cette variété d'arabe sera pérennisée en tant que langue du Texte Sacré, le Coran. Objet d'études différentes et

⁵¹ D. Cohen, in *Encyclopaedia Universalis*, 2009.

⁵² D. Cohen, op. cité.

contemporaines, cette variété est appelée arabe classique, arabe littéral, arabe littéraire... En ce qui nous concerne, nous retiendrons à l'instar de K.T. Ibrahimy la dénomination arabe classique, dénomination qui va avec la conception de la «langue surnommée, surévaluée, d'essence divine, modèle de la littérature classique et moderne pour les écrivains arabes ou maghrébins d'aujourd'hui.» (1997 : 25).

L'arabe classique au Maghreb est la langue du patrimoine culturel ancestral, de la religion islamique et du Coran. Appris à l'école à travers les textes littéraires anciens et les cours d'éducation religieuse, il est pratiqué à l'intérieur des lieux de culte et subsidiairement des institutions. Variété imposée par l'histoire, elle est à nos jours considérée comme le ciment de toute la Nation arabe du Maghreb au Machrek. Depuis les indépendances de ces pays, elle est la langue officielle qui assure aux yeux des gouvernements l'unité nationale en dominant les variétés de l'arabe dialectal et du berbère concernant le Maroc et l'Algérie, de l'arabe dialectal exclusivement pour la Tunisie, et de la hassaniya et des langues nationales négro-mauritaniennes pour le cas de la Mauritanie. Les termes empruntés à cette variété de langue, dont voici quelques uns, relèvent surtout du religieux.

Moutabarija (Lexique Algérie)

Je parle de femmes, les moutabaridjates, sauf le respect que je vous dois, qui refusent de porter le voile. (2002 : 429).

Badawi (Lexique Maroc)

C'est une tradition badawie. (2000 : 151).

Zakat (Lexique Mauritanie)

Les paysans étaient seulement prioritaires lors de l'embauche de la main d'œuvre et éventuellement pendant la distribution de la zakat. (1997 : 175).

Fiqh (Lexique Tunisie)

Aujourd'hui nous ne sommes plus au temps de la société segmentaire se nourrissant de ses coutumes et échappant quasiment à la foi du fiqh malékite et à la langue universelle. (2000 : 220).

2.1.2. L'arabe standard, moderne

Au XIX^e siècle, à la suite de la pénétration européenne, française pour le Maghreb, s'amorce « le mouvement de renaissance qui allait aboutir à l'arabe moderne. Le problème que posent au monde arabe les contacts avec la civilisation occidentale est double. Un problème d'épuration d'abord : il s'agit aussi d'adapter l'instrument aux

nécessités du monde moderne, ainsi qu'il avait fallu le faire aux temps de l'expansion impériale. Le procédé le plus naturel et le plus direct était de conférer, comme l'avaient fait aussi les philologues médiévaux, des sens nouveaux aux mots anciens. Dans l'immense lexique hérité, une grande partie des vocables – près d'un tiers – n'avait plus aucun emploi. C'est là un trésor figé que la littérature explore et ranime par des glissements ou des mutations de sens.⁵³» Cependant, l'auteur relève une déficience propre à la langue arabe qui, de par sa structure même, limite la création de néologismes. Il trouve que « d'une part sa dérivation, essentiellement radicale, ne permet pas de fonder facilement une forme sur une autre, à moins que celle-ci ne comporte un squelette consonantique de trois ou quatre consonnes. D'autre part, cette langue ne possède pas de procédés de composition ; de là naissent des difficultés qui, malgré les efforts des Académies, ne sont pas résolues. ⁵⁴»

Actuellement, dans chacun des quatre pays maghrébins se pratique ce qu'on appelle l'arabe littéraire, dérivé de l'arabe classique, que l'on peut considérer comme langue arabe pseudo-officielle de ces pays. C'est cet arabe « international », « transnational » ou standard que Claire Maury-Rouan présente dans son article : « issu de l'arabe littéraire ancien, celui du Coran et de la littérature classique, l'arabe littéraire moderne est la langue de la radio, de la TV, des journaux, des discours politiques, des manuels scolaires, commune à quelques écarts près, à l'ensemble du monde arabe.» (1980 : 393). On peut, pour notre part, ajouter la langue des débats politiques, des textes scientifiques et de plus en plus celle des textes littéraires profanes, en résumé dans les domaines où n'est pas toléré l'usage des variétés dialectales.

Parlé dans la plupart des pays arabes, l'arabe moderne n'est en revanche presque jamais la langue des échanges quotidiens. Il est proche de l'arabe classique pour l'Algérie; influencée par le français du point de vue de la syntaxe et du lexique pour la Tunisie, cette variété intéresse à plus d'un titre les linguistes. Ainsi D. Cohen trouve pour sa part que : « les problèmes d'ordre syntaxique ne préoccupent pas autant les auteurs modernes. En fait, l'usage actuel diffère sur des points nombreux et importants de la syntaxe classique : développement des formes analytiques de construction,

⁵³ D. Cohen, op.cité.

⁵⁴ Ibid.,op.cité.

articulation de la phrase sur la subordination, multiplication des procédés pour l'expression du temps aux dépens de celle des diverses modalités de la durée qui caractérisait la langue classique, etc. Cette évolution considérable sur le plan de la syntaxe, plus considérable encore pour ce qui concerne le style, s'est réalisée sans grands à-coups et sans que ses promoteurs en aient une claire conscience. C'est qu'un grand nombre d'entre eux, nourris de culture européenne, formés par des traductions, lorsqu'ils n'avaient pas directement accès aux textes européens, se conformaient d'instinct aux schèmes syntaxiques qui leur étaient devenus naturels.⁵⁵» Tout en reconnaissant que la responsabilité de l'influence étrangère n'est pas la seule dans cette situation. Il ajoute, en insistant sur la particularité du sujet arabe, présente aussi chez le Maghrébin, que « si les auteurs qui construisent la langue dans leurs œuvres sont souvent bilingues, ils participent toujours de ce qu'on a appelé la « diglossie ». L'arabe moderne n'est que le véhicule de leur expression écrite. Mais chacun d'entre eux a pour instrument de la communication orale ordinaire un dialecte vernaculaire, souvent bien éloigné de la langue littéraire. Ces dialectes, quant à eux, n'ont pas subi d'éclipse ; ils ont continué à se développer et par conséquent à résoudre, dans leur évolution, les problèmes qui se posaient à leur niveau. Ils ne pouvaient rester sans influencer dans quelque mesure le langage écrit.⁵⁶»

L'autre dynamique, note D. Cohen, est celle de la langue littéraire commune et « les conditions qui prévalent actuellement dans la plupart des pays arabes ont donné une nouvelle base à son extension. La participation désormais large des populations à la vie politique, le développement considérable des médias – notamment la télévision – et surtout l'élargissement des couches sociales accédant à l'enseignement scolaire et universitaire, font que cette langue littéraire, instrument de l'enseignement, connaît maintenant une grande diffusion. Par là même, elle exerce une influence de plus en plus puissante sur les dialectes eux-mêmes. Mais l'influence inverse n'est pas sans se faire sentir. Sous l'apparente unité de la langue littéraire commune, on constate des différenciations, à l'état naissant tout au moins, qui donnent parfois à son usage un cachet régional.⁵⁷»

⁵⁵ D. Cohen, op. cité.

⁵⁶ Ibid., op. cité.

⁵⁷ Ibid.

Cette variété d'arabe connaît ces temps-ci un fort développement grâce particulièrement à des chaînes de télévision du genre d'Al Jazeera, Al Arabya, Médi I, etc. ce qui donne à l'arabe moderne un essor et un renouveau sans précédent.

Les emprunts lexicaux recensés dans cette variété, que nous donnons ci-après, concernent exclusivement le plan officiel et statutaire.

Baladia (Lexique Algérie)

De toutes ces explications, les habitants de ce quartier ont retenu que la « balle » se balade à la baladia de Sidi M'Hamed. Il appartient donc à cette dernière de trouver une solution à ce problème. (2002 : 194).

Amir el mouminine (lexique Maroc)

En cette heureuse occasion, on ajoute le communiqué, le ministère des Habous et des Affaires Islamiques exprime ses meilleurs vœux à Amir Al Mouminine S.M. le Roi Hassan II. (2000 : 147).

Wilaya (lexique Mauritanie)

La coordination des partis de l'opposition avait informé l'administration régionale de son nouveau projet de manifestation. Cette fois, la wilaya avait donné son aval. (1997 : 172).

Habous (lexique Tunisie)

Elle figure, paraît-il, sur un acte notarié des archives des Habous. (2004 : 241).

2.1.3. L'arabe dialectal

Nous pouvons commencer par dire que chaque pays arabophone possède son arabe dialectal. Ces pays ont tous développé une variété dialectale différente d'un pays à un autre et ce conformément à des critères liés à l'histoire, la culture et la colonisation.

L'étude de ces dialectes nous a permis de relever certaines ressemblances au Maghreb. D. Cohen⁵⁸ dans son article élucide au mieux la constitution des dialectes dans le monde arabe: « En réalité, l'histoire de l'arabisation ne nous est qu'imparfaitement connue, si bien que les processus par lesquels se sont constitué les dialectes actuels nous apparaissent sous des formes très variées, avec des brassages et des mélanges dont les composantes, les rythmes et les produits sont divers. Dans cette arabisation, les substrats sur lesquels s'est développée la nouvelle langue ne peuvent

⁵⁸ D. Cohen, op. cité

être négligés. Certains dialectes maghrébins sont profondément marqués par l'influence berbère, ...»

S'inscrivant dans ce que nous pouvons appeler la géographie dialectale, D. Cohen⁵⁹ distingue de manière générale, pour le Maghreb à titre illustratif, les groupements dialectaux suivants :

1) dialectes tunisiens avec les parlers des villes (Tunis, Kairouan, Sousse, Sfax), du Sahel, des bédouins du Nord-Est (proches de ceux des bédouins de l'Est algérien), des bédouins du Sud (proches de ceux des nomades de Tripolitaine) ;

2) dialectes algériens avec les parlers des villes orientales (Constantine et autres), centrales (Alger, Blida, Cherchel, Médéa, etc.), occidentales (Tlemcen, Nédroma), parlers de la Kabylie septentrionale, des Traras, des nomades telliens, des semi-nomades et sédentarisés du Constantinois, parlers d'Oranie (sauf Tlemcen et Nédroma) ;

3) dialectes marocains avec les parlers citadins de Tanger, ceux des grandes villes du centre (Fès, Meknès, Rabat, etc.), les parlers des Jbala et ceux des bédouins ;

4) dialecte de Mauritanie (ou hassanya).

Vernaculaire, l'arabe dialectal est, comme le souligne Y. Derradji en parlant de l'Algérie, l'expression de l'identité, de la cohésion et de l'unité nationales, enfin de l'affirmation de soi (2002:109). Le plus particulier d'entre tous est le cas de la Mauritanie avec la hassaniya, un dialecte arabe certes, mais imprégné selon Bah Ould Zein (1997: 09) de termes berbères de l'ordre de 15 à 20%.

Parlé par la majorité des populations des 4 pays, la variété d'arabe, ou la hassaniya pour les Mauritaniens Maures est adoptée comme norme sociale d'expression. Les dialectes ont beaucoup de vocabulaire en commun avec l'arabe courant et sont constitués de mots que l'on côtoie souvent (par la parole et la lecture). Et face à un mot peu-courant dont on ne connaît pas l'équivalent dans un dialecte, les enseignants d'arabe pensent que l'on peut toujours le remplacer par un mot d'arabe courant, avec de bonnes chances que ce soit vraiment le bon mot. D'autant plus qu'étant comme des simplifications de l'Arabe fousha, on pourrait penser qu'il devrait se traduire facilement de l'un à l'autre.

⁵⁹ D. Cohen, Encyclopaedia Universalis, 2009.

L'arabe dialectal avec ses variétés utilisé par les locuteurs algériens appartient selon K.T. Ibrahim « à la sphère maghrébine, avec une interpénétration et une intercompréhension certaines aux franges géographiques entre les variétés limitrophes tunisiennes d'une part, et entre les variétés de l'Ouest algérien et les variétés limitrophes marocaines, d'autre part. » (1997 : 26-27). Cette aire maghrébine renchérit K.T Ibrahim « a été marquée par le conservatisme de ses locuteurs, l'influence hilalienne et l'existence de noyaux irréductibles de très vieilles variétés qui remontent à l'arrivée des premières tribus arabes, l'influence andalouse avec l'arrivée de milliers de réfugiés andalous (...), par le substrat berbère (...) et à subir bien plus tard les influences successives de l'espagnol, de l'italien mais surtout du turc (l'ottoman) et du français après la colonisation. » (1997: 27).

Le paradoxe pour cette variété d'arabe est qu'elle jouit d'une estime sans faille chez les populations de ces pays d'un côté et pâtit d'un mépris officiel d'un autre côté. C'est ce qui du moins transparaît dans les politiques préconisées par tous les pays du Maghreb sans exclusive. D'un autre point de vue, cette fois-ci phonologique, l'intégration des emprunts étrangers, français pour ce qui nous concerne, est l'occasion de création de phonèmes par le remplissage de cases vides. Ainsi /p/ apparaît comme dans plusieurs pays arabe et ceux du Maghreb ne sont pas du reste dans les mots Peugeot [pizu], le /v/ dans télévision [televizj], etc.

Dans les inventaires lexicaux, les emprunts à l'arabe dialectal dans les exemples ci-dessous concernent souvent le quotidien des Maghrébins, il arrive ainsi qu'ils alimentent le champ sémantique de la religion islamique. Les dramaturges maghrébins ont, pour leur majorité, privilégié les dialectes au théâtre parce qu'ils répondaient parfaitement à une certaine attente, une sensibilité du public. Mots et expressions du terroir constituaient pour lui une sorte de langue naturelle, par opposition à l'arabe classique ou moderne considéré comme une supra-langue.

Touiza (Lexique Algérie)

Ils avaient même proposé d'organiser une touiza pour s'aider mutuellement à réaliser des habitations pour leur famille. (2002 : 531).

Tayaba (Lexique Maroc)

Dans le hammam [bain maure] on remarque souvent de petites bonnes aux petits soins avec leurs employeuses qui font ainsi l'économie d'une tayaba du hammam. (2000 : 314).

Bjaoui (Hassaniya) (Lexique Mauritanie)

Un jour, un bjaoui arrive pour dire qu'il y avait problème chez les Messouma.
(1997 : 83).

Khargba (Lexique Tunisie)

Les tournois de kharbga avec des cailloux ou des noyaux de dattes, insouciantes de tout ce qui se passait autour d'eux. (2000 : 2).

2.1.4. Conclusion

La langue arabe doit son expansion à la propagation de l'islam, à la diffusion du Coran et à la puissance militaire des Arabes à partir du VII^e siècle. Ces trois facteurs sont intimement liés au point qu'on ne peut que difficilement les dissocier. La situation linguistique au Maghreb n'est pas simple. On note cependant à l'instar de D. Cohen⁶⁰ « une coexistence « horizontale » de divers parlers (parfois juxtaposés à l'intérieur d'un centre unique), qu'on pourrait opposer à la coexistence « verticale » chez le même sujet d'un dialecte et d'une langue littéraire qui peut être très distincte ».

Naturellement, on reconnaît des niveaux différents selon les groupes sociaux, les individus, et aussi selon les circonstances diverses de la communication.

L'arabe moderne reste l'apanage de l'appareil des Etats maghrébins, langue qui leur permet de montrer leur appartenance à la nation arabe. L'officiel est marqué par l'usage de cette variété d'arabe, aidé aussi par tous les véhicules nécessaires pour la propagation de la variété en question. Cet arabe, que d'aucuns appellent *arabe moderne unifié*, présente l'avantage d'être à la fois compréhensible par tous, de rester proche de l'arabe classique et donc fidèle aux traditions. Avec cette variété d'arabe, on conserve la possibilité d'accéder à des textes datant de bien avant le moyen-âge.

Pour ce qui concerne l'usage dialectal, on peut constater que, au-dessus des parlers différents dans un même pays et dans les quatre pays de cette région d'Afrique, il s'est souvent dégagé selon des processus observables, des variétés dominantes à valeur normative qui deviennent des formes d'expression privilégiées dans les interactions verbales des arabophones du Maghreb. Ce sont, en général, les variétés parlées dans les grandes villes, surtout les capitales, par les couches sociales les plus prestigieuses.

⁶⁰ D. Cohen, Encyclopaedia Universalis, 2009.

Cependant, jusqu'à aujourd'hui, aucun dialecte maghrébin n'a pu atteindre le statut de langue écrite. Etant donné les grandes différences qui existent depuis fort longtemps entre les dialectes propres à chaque groupe et la langue reconnue comme langue littéraire commune pour l'ensemble des peuples du Maghreb. La présence des formes élevées, archaïsantes souvent, fondées sur les usages parlés, réservées à la poésie, aux contes, aux légendes concernant les saints,... a donné une forme *littéraire du dialecte*. Certaines de ces formes apparaissent au Maghreb comme des espèces de *koïnès littéraires* en usage telle la langue du *melh̄n* (poésie populaire).

2.2. Le dénombrement et la représentativité des emprunts dans l'espace maghrébin

En plus des chiffres à communiquer pour cette partie de notre recherche, nous avons jugé aussi qu'il était pertinent d'illustrer toutes ces données obtenues grâce à des calculs minutieux et par des graphismes appropriés. Ces derniers nous permettront aussi de représenter de manière iconique le nombre d'emprunts en comparaison avec les termes provenant d'autres langues ou avec toute la nomenclature constituant le lexique de chacun de ces pays maghrébins.

2.2.1. Algérie

2.2.1.1. L'arabe dialectal par rapport à l'arabe classique (littéraire)

L'arabe dialectal, avec ses variétés, constitue la langue de la majorité du peuple algérien; elle est aussi, comme la considèrent les linguistes : la langue de la première socialisation de la communauté de base.

Les dialectes arabes, à l'instar des autres dialectes, ont un usage essentiellement oral. Sur un total de 1000 lexies d'origine arabe présentes dans l'inventaire des particularités lexicales en Algérie, on dénombre quelques 99 lexies provenant de la variété dialectale. Sur les 1000 termes recensés, 882 sont désignés par le mot "arabe" et seulement 99 par le syntagme "arabe dialectal".

Par ailleurs, les descripteurs ont, pour certaines (14 lexies), utilisé l'adjectif littéraire et pour d'autres, (deux (02) termes seulement) les qualifiant de classique.

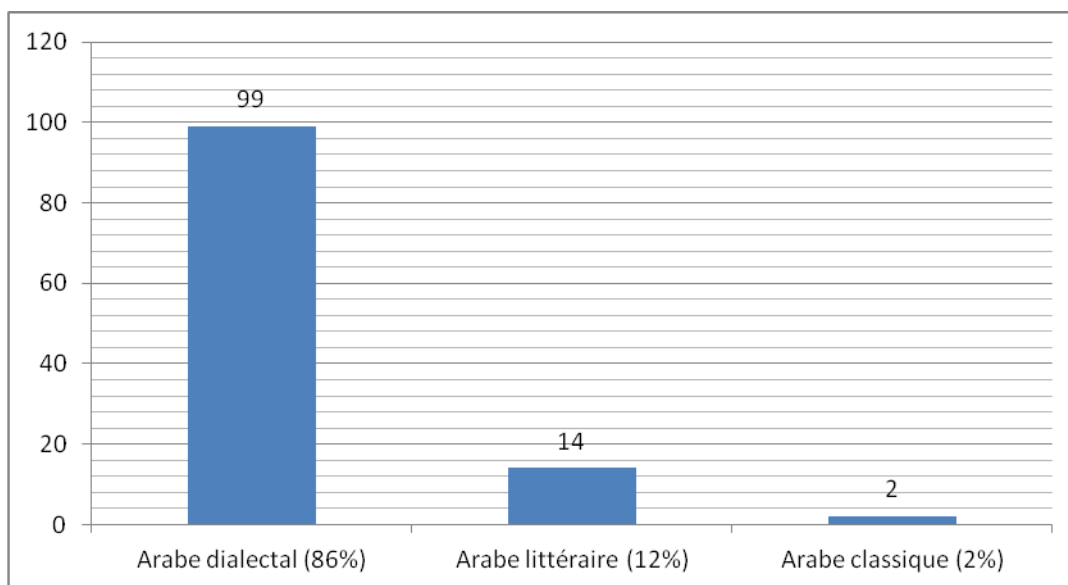
Nous citerons pour leur rareté ces deux items, avec pour chacun d'eux la définition qui l'accompagne dans l'inventaire lexical algérien:

1- Mufti : « *théoricien et interprète du droit canonique musulman, qui remplit à la fois des fonctions religieuses, judiciaires et civiles* ».

2- Tariqa : « *doctrine religieuse* ».

Nous constatons enfin que l'arabe dialectal sert surtout de réservoir aux emprunts relatifs principalement à la vie de tous les jours. Nous ne nierons tout même pas la présence de certains termes, de cette variété, utilisés dans ce français endogène pour référer au sacré.

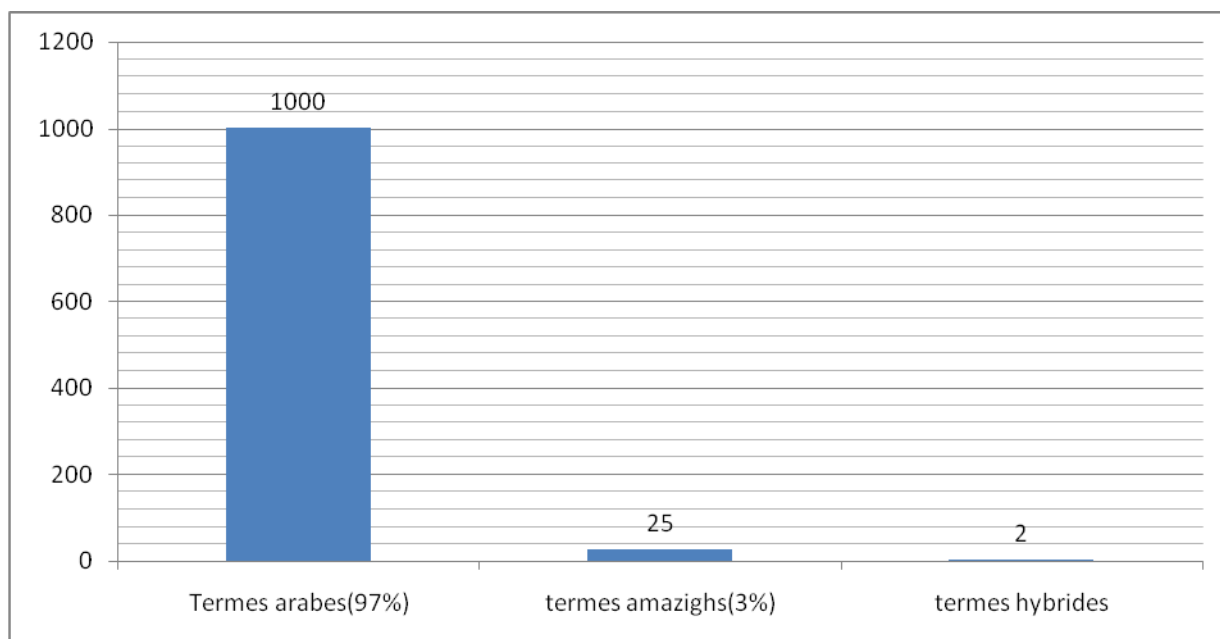
FIGURE 1 :



2.2.1.2. L'amazigh par rapport à l'arabe

L'amazigh parlé pourtant par environ 20% de la population algérienne est le parent pauvre de l'inventaire lexical d'Algérie, avec seulement 25 termes et deux dérivés hybrides. Un nombre insignifiant en comparaison avec les 1000 lexies d'origine arabe, réparties en (885 + 99 + 14), que renferme le lexique de ce pays maghrébin. Les termes d'origine berbère sont donc au nombre de 27.

FIGURE 2 :



2.2.1.3. L'arabe par rapport au français et aux autres langues

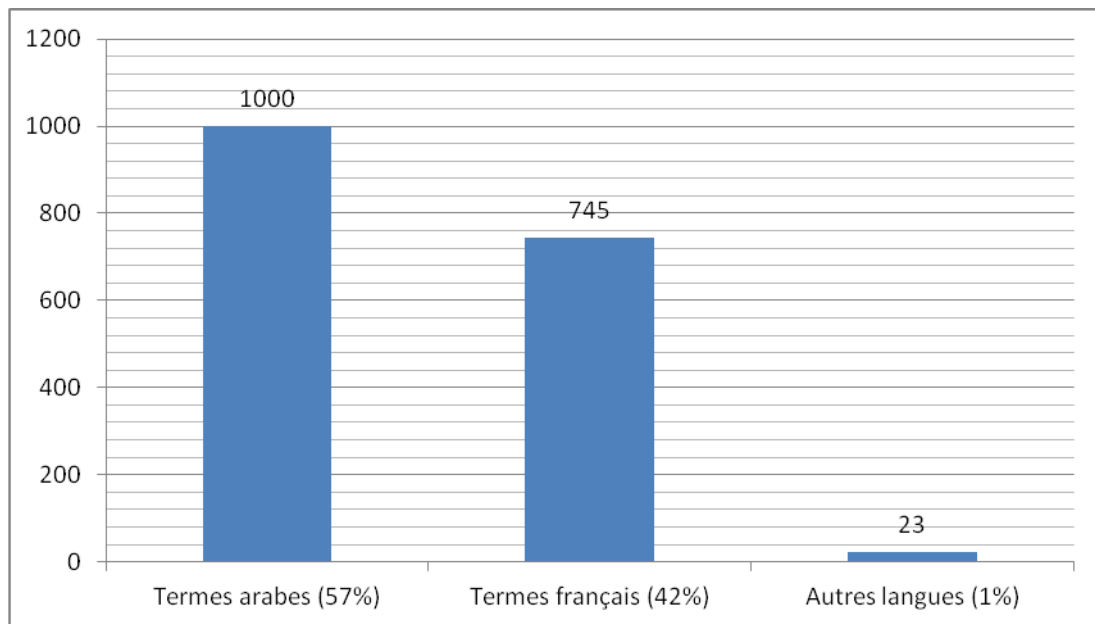
L'indication « arabe » signifie pour les descripteurs algériens voire maghrébins que le terme se rencontre dans les diverses variétés de l'arabe (classique / dialectal). Si

l'on ajoute les termes que l'équipe algérienne attribue à l'une de ces variétés (dialectal, littéraire et classique), on obtient un total de 1000 lexies.

Nous pouvons lire que la totalité des lexies qui constituent le lexique Algérie, se compose des 1000 termes arabes, 745 termes français plus 23 autres issus de langues non nationales.

Nous reprenons pour ce point les lexies d'origine arabe avec les dérivés et les composés hybrides et sont ainsi exemptes de cette liste les termes provenant des variétés dialectale, classique et littéraire, autrement dit les 115 lexies.

FIGURE 3:



Nous donnons pour illustrer nos propos les termes présents dans le français d'Algérie et appartenant à la langue française et aux langues non nationales:

1- Les lexies d'origine française :

A/ a, *abordage, abreuvement, abreuvoir, accaparer (s') qqch, accoucheuse rurale, accoutrement, achalandage, achalander, activer, activisme, activiste, additionnellement, affectataire, agence pharmaceutique, agencier, agente, agente de police, A.G.I. (autorisation globale d'importation), agréé, a.i.v. (autorisation d'importation de véhicules), algériades, algérianisation, algérianiser, algérianisme, algérianiste, algérianité, algérois, A.L.N, alphabétiseur, ambianceur, amputer, andalou, A.N.I (arabe non identifié), A.N.P. A.P.C., aplaventrisme, aplaventrisme, A.P.N., A.P.W., arabisant, arabisation, arabiser, arabisme, arabiste, arabité, arabophone, armée de libération nationale, armée nationale populaire, arrêté, arriviste, assemblée populaire communale, assemblée populaire de wilaya, assemblée populaire nationale, astreinte (d'-), attache (prendre-), atteinte, attirance,*

attributaire, ATU (assemblée des travailleurs de l'unité), auscultation, aussi, australie, auto-constructeur, auto-construction, auto-construit, auto-satisfaction, auto-satisfaction alimentaire, autosatisfaisant (s'), auto-satisfaisant, auto-suffire.

B/ *bâchée, bain, bain-douche, bain maure, ballon (faire le - à une femme), ballonner, bancabilité, bancable, bancarisation, bancariser, baptême, baptisation, baptisé, baptiser, bar ambulante, barbe, barbéfélène, barbier- circonciseur, barrage vert, barreudage, B.C.G. (barbe, claquette, gandoura), béance, beau-gossa, bédéiste, bédouiniser (se), BEF (brevet d'études fondamentales), berbérisant, berbérisme, berbériste, berbérité, berbérophone, BGA (beau gosse algérien), bidonvillesque, bidonvillisation, bidonvillisé, bidonvilliser, bidonvillois, bienfaisant, bilaniser, bilanter, bilatérale, blondiste, bogoss, bogossité, bombe, bouffer, braché (1) et (2), BTS (brique en terre stabilisée).*

C/ *cabinard, cacher le soleil avec un tamis, cachet, cadet de la révolution, café-goudron, café maure, capabilité, CAPAM, Capé, Capra, carême, caroube, caroubier, casse-croûtier, cédraie, CEM (collège d'enseignement moyen), cerf de barbarie, chainard, chaîne, chaîne pour femmes, chainer, chaînette, chambrée, chameau, chameaudrome, chamellerie, chef, chêne-Zen, chevillère, chien, cibler, circonsé, circonciser, circonciseur, civilisationnel, civilisationnellement, civique, clandestin, clinomobile, clou de biskra, clubard, clubisme, co-épouse, cofel, collectif, collègue, commerce de (la) valise, commercialité, compter sur l'état, compter sur soi, comptoir (sous le-), concerné, conditionnalité, conférencier, conscientisation, conscientiser, conseil de la nation, constitutionnalisation, constitutionnaliser, consultant, contrat national, conviviabilité, coosteppe, coranique, coraniser, corne de gazelle, cousin, cravaté, crème, cross-connexion, cuissette, cuivrier, cycliste.*

D/ *débaptisation, débaptiser, débaptiseur, débatteur, débidonvillisation, débrouiller qqch, débroussaillage, débureaucratization, débureaucratiser, DEC (1) et (2), défilement, dégoutage, dégoûtite, dégustage, délégation exécutive communale, délégation exécutive de wilaya, délégation exécutif communal, délégation exécutif de wilaya, démonopolisation, démonopoliser, descendre, détenir, dette, devanture, dialoguiste, divorcer, domaine agricole socialiste, domaine autogéré, domiciliation, domicilier, dominance, dot, doublage, doubleur, doublant, doubleur (de taxi), double vacation, draguillero, dur (en-).*

E/ *échéphile, école coranique, école des cadets, école fondamentale, écumeur, égare, égorgueur, électrifier (s'), élément, embouteiller, emmener, emplisseur, enfuteur, enginiste, entreprise nationale, entreprise socialiste, épargner (qqn de qqch.), éradication,*

esseulement, estivalier, estivant, étalagiste, examination, exode, exorcise, exposant, exterminateur, extra-universitaire.

F / *fabrique, faïenceur, faire un accident, faire la chaîne, faiseur de, faux-barrage, fédéral (-du parti), ferrovier, fête du mouton, fête du sacrifice, figisme, flniste, fondamental, francarabe, francisant, frère, frère, fréro, fresques, froidi, fromage rouge, fructification, fructifier.*

G / *galiériste, galion, galvanisateur, garde communal, garde communale, gargote, gargotier, génération de novembre, gestion socialiste des entreprises, gestionnel, gld, gouverneur, gouvernorat, graduation, grande mosquée, grimpeur, grutiste.*

H / *haut comité d'état, historique.*

I / *import-import, importer, indu-occupant, indu-occupation, intégroterroriste, interprétation, interpréter, irrigant, islamite, islamo-réconciliateur.*

J / *janviériste, jeuneur, jumelage, jumeler.*

K / *kabouliste, kaboulisation, kabouliser, kabyle, kiosque d'essence.*

L / *laïco-assimilationniste, laïco-communiste, langue nationale, laveuse, légumier, limonaderie, livre sacré, livre saint.*

M / *machiniste, mal-vie, managérial, Manger, marabout, maraboutique, maraboutisme, métier (petit-), ministre-gouverneur, mis (e) en cause, missionnaire, mois sacré, moitié-moitié, monter (a), monter (au maquis), mouton de l'aïd, moutonnaire, MTH, multilatérale, multipartisme.*

N / *nationaux, nez (avoir du-), ninja, niveau (au-de), noëlliste, nomade, nomadisme, non voilée, nordiste, novembre, novembrisme, novembriste, noviciat, nuit de la destinée, nuit du destin,*

O / *oasien, obligé, octobre, octobriste, officier, omo, opérationnalisation, oranais, outre-mer, ouvrir.*

P / *pagsisme, pagsiste, palangrier, paméla, parabolé, parabolique, paradiabolique, parcage, par conséquent, parent, parpaineuse, parterre, parti dissous, passager, patriote, pêcherie, pénuriste, perfuseur, perlage, permanencier, permanent, permanisation, permaniser, petit pêcheur, pétro-imam, pétrole vert, pétrolier, phalange, pharmacien, pièce théâtrale, pipa, pipe, planter (-un but), planteur, plasticulteur, plastificateur, plombs, pluvieux, poésiade, poilu, pollen, ponctuer, porter, portier, post-graduant, post- graduation, post-gradué, post-indépendance, post-indépendant, poupée, poupon, président de l'apc, président de*

l'apw, press, prévalence, prévalent, prier, primature, printemps berbère, prioriser, psalmodieur du coran, pugilisme.

R/ *R.A, radio-mobile, radio-trottoir, rapprocher (se), rasage, recasé, recasement, recaser, réceptionner, Recevant, Rechapeur, Récitant De Coran, Récitant De(S) Hadith(S), Réconciliateur, recueillement, redynamisation, redynamiser, réfectionner, regroupement, regrouper (se) remplir l'œil, rentrée, répudiée, résidanat, résidence, résident, révolution, révolution agraire, rndiste.*

S/ *sacherie, sacrificateur, sandwicherie, séance unique, séminariste, serpenté, sirocco, sirghaz, siroperie, société nationale, sœur, soigner (se), sollicitude, solutionnement, sortant, sortie, sortir (a l'étranger), soutien, speculation, sport-roi, stockeur, stockomanie, sucette, sudiste, sur.*

T/ *tabagique, table, taiïwan, taiïwanais, taiïwanisme, tapeur, tapisserie, taxieur, tipaser, tire-boulettes, tourneur de veste, traditionnalisation, transhumant, transsaharienne, trentenaire, trêviste, tripartite, trolley.*

U/ *unicité, unième, unique (l'-), universitaire.*

V/ *V.A.R.A., veillée du quarantième jour, veillée du troisième jour, vendredi, vert, vert et blanc, village socialiste (agricole), volontaire, volontariat, V.S.A., vulcanisateur.*

y/ *yaourterie.*

2- Les termes provenant des langues non nationales :

Russe	Catalan	Turc	Espagnol	Anglais
Technicum	Mona	Baqlawa	Kalentika	At home

	Bey	Lamparo	Half
	Beylerbey	Melva	Keeper
	Dey	Rounda	Made in
	Kouloughli	Sépia	Made in Algeria
		Tchatche	Referee
		Tchatcher	Week end
		Tchatcheur	
		Trabendo	
		Zombreto	

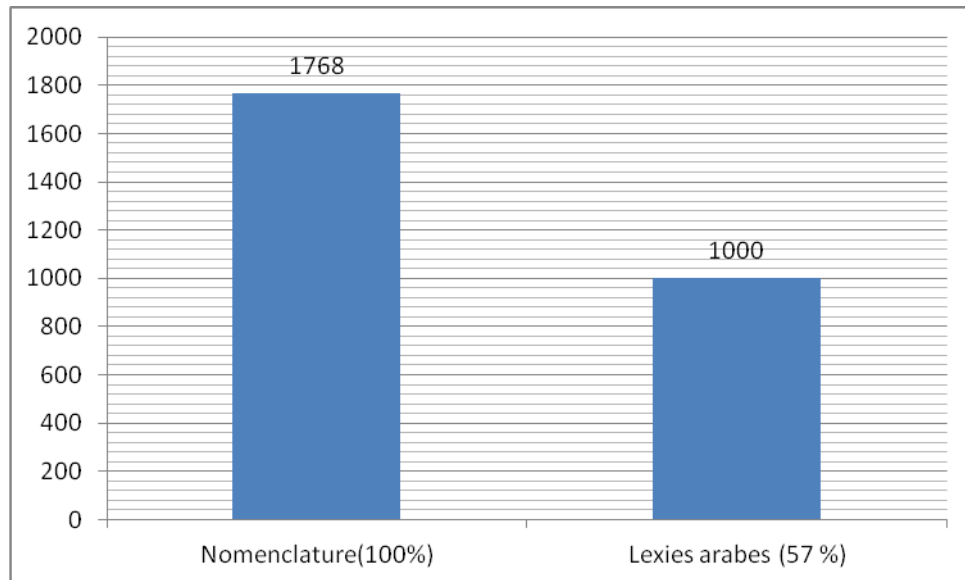
2.2.1.4. L'arabe par rapport à toute la nomenclature

Les termes d'origine arabe et hybrides représentent 57% de la nomenclature. Celle-ci est constituée par 1768 termes provenant de différentes langues et variétés de langues réparties en langues vernaculaires (arabe dialectal avec ses variétés et berbère

avec ses variétés) et véhiculaires (arabe classique ou moderne, française et langues étrangères principalement anglaise et espagnole).

On constate ainsi que la majorité des lexies constituant le lexique Algérie provient de la langue arabe.

FIGURE 4 :



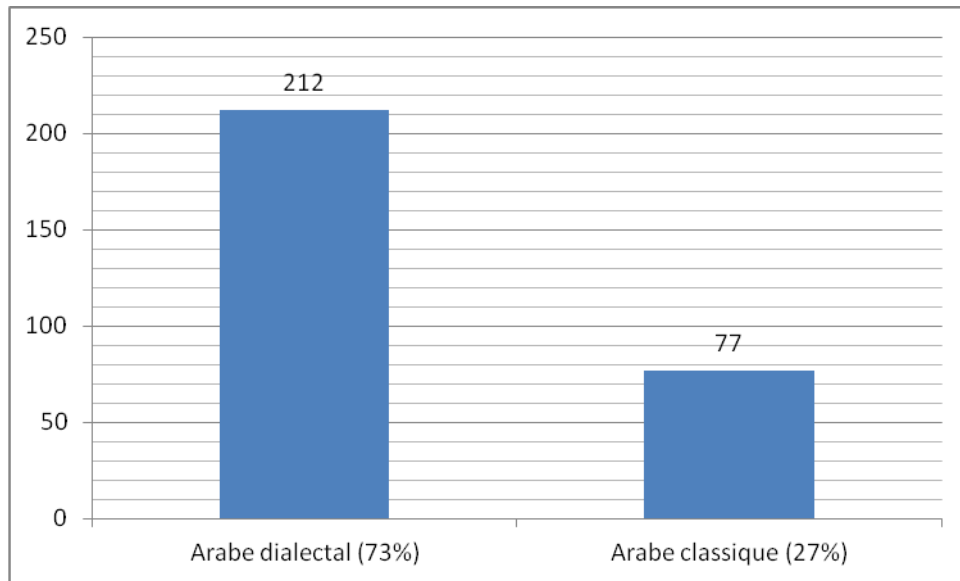
2.2.2. Maroc

2.2.2.1. L'arabe dialectal par rapport à l'arabe classique (littéraire)

Les termes provenant de l'arabe dialectal présents dans l'inventaire lexical du Maroc sont au nombre de 212. Le lexique de ce pays maghrébin renferme aussi 77

lexies attribuées à l'arabe classique. Nous donnons ci-dessus la représentation de ces données obtenues par un décompte minutieux des termes retenus dans *l'inventaire des particularités lexicales au Maroc*.

FIGURE 5:

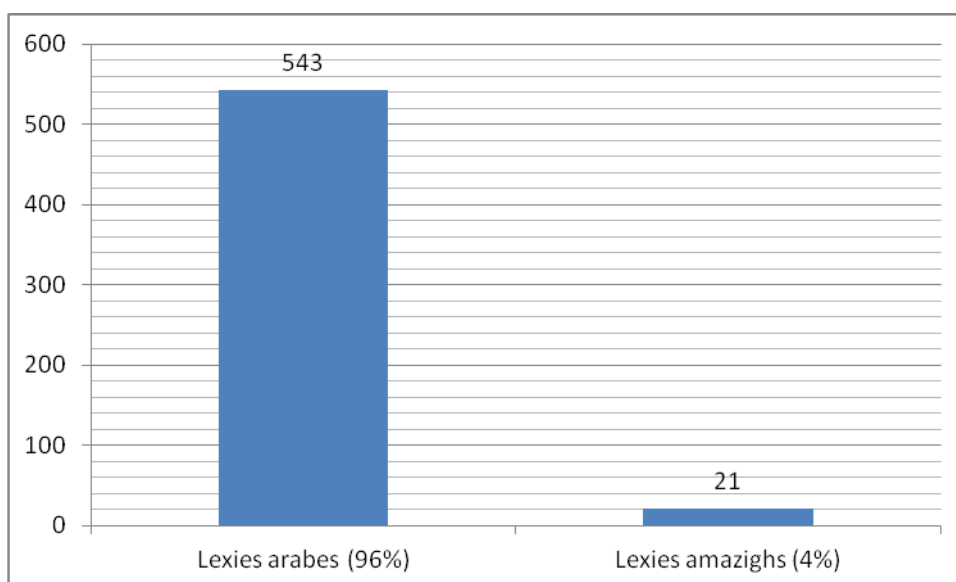


2.2.2.2. L'amazight par rapport à l'arabe

La langue vernaculaire parlée par moins de 40% de la population marocaine, le berbère avec ses diversités, a fourni 21 lexies, (répartis en 16 termes et 5 hybrides), au français en usage dans ce pays. Cette langue, est selon les linguistes marocains, restreinte au domaine grégaire, aux campagnes et à la communication informelle. Ce qui explique en partie la rareté de termes provenant de cette langue sachant à l'opposé que le français reste surtout l'apanage des personnes résidant dans les villes, majoritairement arabophones.

Si on compare les deux langues nationales avec toutes leurs variétés et leurs spécificités, on relève la différence notoire entre elles quant à leur enrichissement de la langue française utilisée au Royaume chérifien et par des Marocains.

FIGURE 6 :

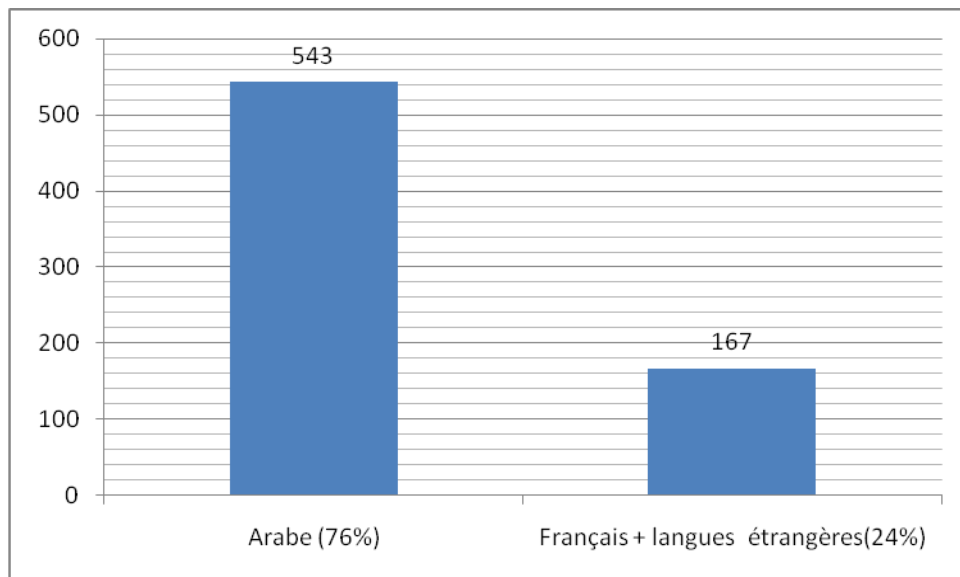


2.2.2.3. L'arabe par rapport au français et aux autres langues

Les descripteurs marocains n'ont pas trouvé meilleur moyen que de faire suivre les 254 lexies présentes dans le lexique de leur pays de l'indication « arabe ». Dans ce cas précis, nous avons évacué de nos esprits l'impossibilité pour les chercheurs marocains de reconnaître avec précisions la variété d'arabe pourvoyeuse de ces différents items d'origine arabe. Nous pensons pour notre part que la mention donnée par les membres de l'équipe marocaine voulait signifier la présence de ces termes dans les deux grandes variétés de l'arabe (dialectale et classique). A cet effet, la distinction d'une variété par rapport à une autre s'avère inopérante vu que ces termes se rencontrent dans les diverses variétés de l'arabe utilisé au Maroc.

Les chiffres attribués à ces termes représentent plus du double de ceux qui ont une origine française ou étrangère. Aux 254 termes arabes, on ajoute les lexies provenant de l'arabe dialectal 212 et celles de l'arabe classique 77, on obtient donc un total de 543 termes d'origine arabe face aux 167 lexies de formation étrangère ou issues d'une langue étrangère à ce pays maghrébin.

FIGURE 7 :



Nous reprenons pour illustration les termes provenant du français et des langues étrangères :

1- Mots d'origine française :

A/ *ablutionne, activer, activiste, affecter, affronté (être), agence urbaine, agencier, agent d'autorité, alphabète, alphabétisme, ambulancier, amener, analphabétisation, anti-ramadanesque, arabisation, arabiser, arabisme, arabiste, arabité, argentier, assister, auscultation, aventureuse.*

B/ *bain-douches, bain maure, baptême, barbu, barrage collinaire, berbérie, berbérophone, bidonvillageois, bidonville, bidonvillisation, bidonvillisme, bidonvillois, billeteur, bloc-démocratique, boîte (de cigarettes), brasier.*

C/ *café casse, café maure, capacités, cédétiste, chef de quartier, chefferie, cheptelier, citadinisation, civilisationnel, civiliste, clandestin, corne de gazelle, couscoussier, couscoussière.*

D/ *dédensification, défellahisation, délainier, délit touristique, démonie, démonopolisation, démonopoliser, déplumeur, déprotection, déréglementation, désembaucher, détailleur, développementisme, développeur.*

E/ *échéphile, égaré, emmener, employabilité, enfants-pierres, entrepreneuriat, entrepreneur, entrer en islam.*

F/ *faire, faiseur de queue, faux-guide, ferraille, festoyard, fête du sacrifice, fondamentaliste, frère.*

G/ *gattastrophe, gazelle, gens du livre, ghéttorisation, gouverneur, graisseur, grande fête, grand taxi.*

H/ *habitationnel, homo sap.*

I/ *infrastructurel, ingérant, injustification, insectuel (1) et (2), irrigueur.*

K/ kiosquier.

L/ lac collinaire, laveur, légender, légender (se), livre.

M/ malcompréhension, marche verte, mariage de jouissance, marieuse, marocanisation, marocaniser, marocanité, matériel, médiacratie, médicamenteux, médicalement, munitieux.

N/ navettard, navetter, navettiste, nazaréen, nomade, nuit du destin, nuit sacrée.

O/ occuper, ordurier.

P/ parabole, parabilise, patronien, permanisation, permanise, petit taxi, pétromonarchique, pilluler, planchette, polémiqueur, polisarien, potabilisation, préfecture, promotionner, province, pubeur, publiphone.

R/ recasement, recaser, enregistré, réislamisation, rentrer, retrouver (se), ruralisation.

S/ salon européen, salon marocain, scrutatif, sécher, séminariste, sortir (de ses études), supporteur, surchômage.

T/ tapis de prière, taudifier, taxi-colis, taxieur, téléboutique, télékiosque, tente caïdale, torchisville, trentenaire.

U/ ugétémiste, Usfpéiste.

V/ véhiculé, vélomotoriste, ville nouvelle, votatif.

2- Emprunts aux langues étrangères :

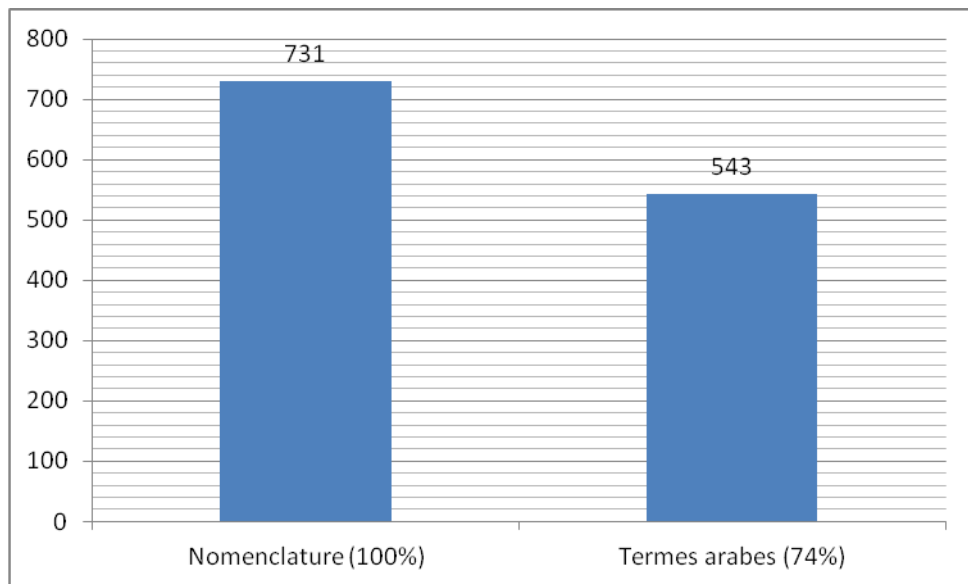
Français	Espagnol	Anglais
Mica/ mika	Coutché, couthi	At home
	Fantasia (passé à l'arabe)	Awaks
	Pastilla	Heading
	Real / rial	Keeper
		Scorer
		Taxi driver
		Way out

Terme passé du turc à l'arabe	Terme passé de l'hébreu à l'arabe
Pacha	Dafina / dfina (1)

2.2.2.4. l'arabe par rapport à toute la nomenclature

On dénombre dans ce français au Maroc 543 termes provenant de l'arabe et de ses variétés sur un total de 731 termes que compte toute la nomenclature de ce lexique constituant le français utilisé dans ce pays de l'ouest du Maghreb. L'équivalent de 75% de lexies d'origine arabe donne de facto une coloration locale à l'inventaire des particularités lexicales parlé et écrit du français au Maroc.

FIGURE 8 :

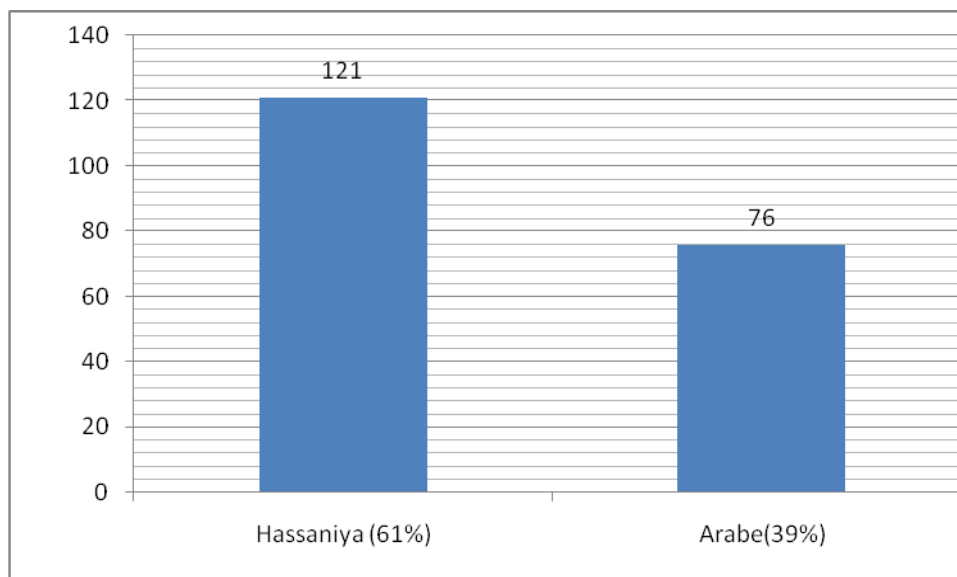


2.2.3. Mauritanie

2.2.3.1. La hassaniya par rapport à l'arabe classique (littéraire)

La Mauritanie et le sud marocain sont les seuls endroits où on parle un dialecte proche de l'arabe littéral, la hassaniya. Ce dialecte a fourni 121 termes au français utilisé dans ce pays. Alors que l'arabe de son côté n'a donné que 76 lexies à ce français. La hassaniya est un dialecte parlée par la majorité de la population mauritanienne et fournit à ce français local un peu moins du double de termes que l'arabe, langue nationale et officielle du pays.

FIGURE 9 :



2.2.3.2. L'arabe et la hassaniya par rapport aux langues nationales (négro-mauritanienne)

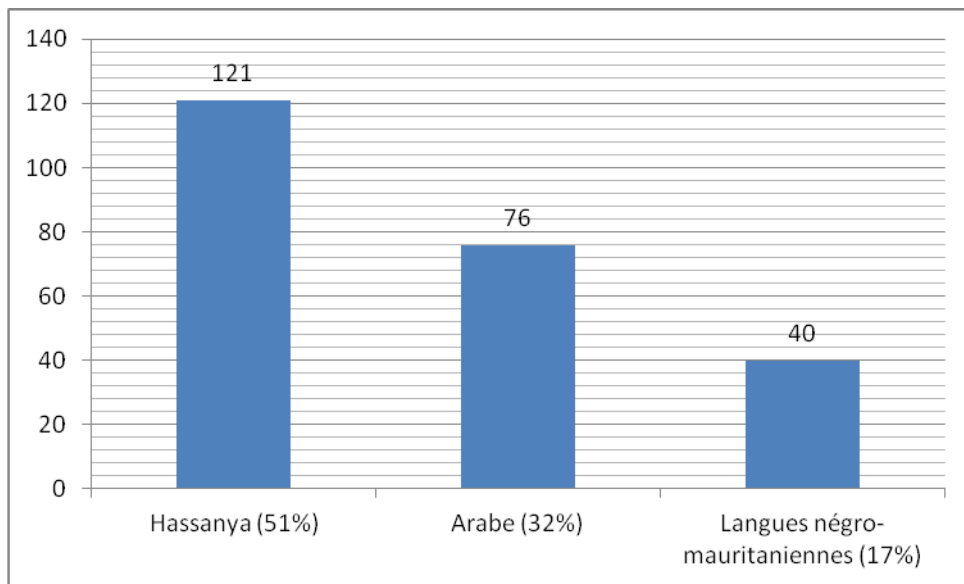
Ce pays compte une langue nationale et officielle, l'arabe, et une langue parlée par une majorité de Mauritaniens, la hassaniya, d'une part et quatre langues nationales parlées par la minorité d'origine négro-africaine, d'autre part.

L'arabe avec ses 76 termes et la hassaniya avec ses 121 termes représentent, pas moins de 5 fois le nombre de mots, que les langues nationales réunies et parlées par la minorité de la population réunies (40 termes) ont fourni au français parlé et écrit en Mauritanie.

Nous présentons, à titre illustratif, les lexies provenant des trois langues négro-mauritaniennes pourvoyeuses de termes. Par ailleurs, le bambara est la seule langue nationale qui n'ait pas enrichi présentement le français local:

Soninké	Poular	Wolof
soninké	Beyti	Bana-bana
	Diéri	Bissap
	Gallé	Cram-cram
	goumbala	Dibiterie
	Hakô	Fouloudiaye
	Halpoular	Gonakir
	Halpoularen	Gordiguene
	jawambé	Guedj
	Laobé	Khessal
	mathioubé	Korité
	naouligou	Maffé
	Nar	Navetanes
	Niébé	Thiof
	Nyeembe	Tieboudiène
	Oualo	Wolof
	Peulh	Yaboy
	Poular	Yamba
	Rimbe	Yet
	Sebbé	
	Soualbé	
	Tarodo	

FIGURE 10:



2.2.3.3. L'amazight par rapport à l'arabe

Le berbère, qui a fourni à date très ancienne des mots à la hassaniya, n'a pratiquement rien donné au français en usage en Mauritanie d'aujourd'hui. Après étude minutieuse de l'inventaire des particularités lexicales du français en usage dans ce pays, nous n'avons point relevé de berbérisme.

2.2.3.4. L'arabe et la hassaniya par rapport au français et aux autres langues étrangères

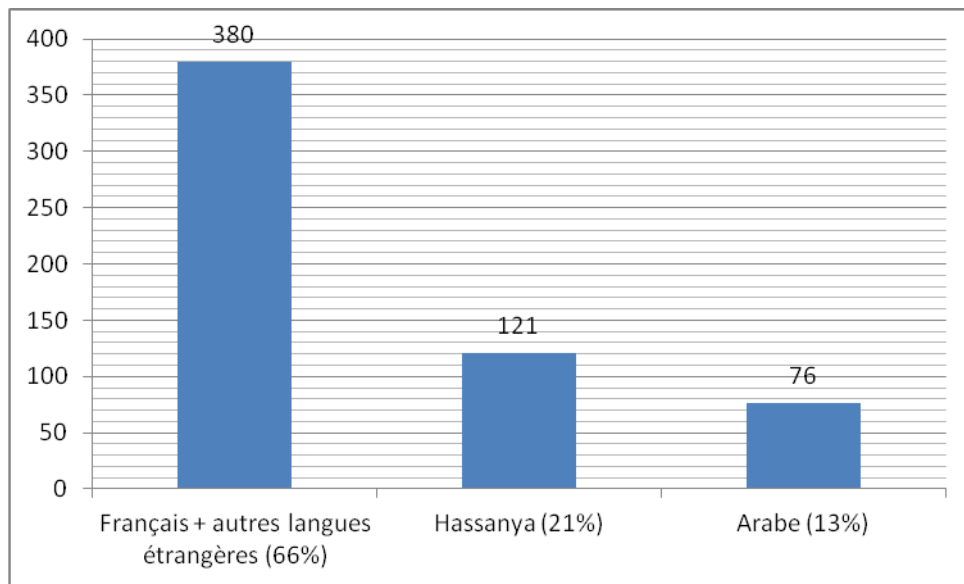
Les termes issus de l'arabe représentent presque le cinquième des termes à forme non française. Les 76 termes provenant de l'arabe mis en face des 380 termes d'origine française nous permettent de décrire la composante du lexique qui constitue le français utilisé dans ce pays maghrébin.

A ce nombre de mots d'origine française s'ajoutent les 15 autres mots provenant des langues étrangères, on obtient ainsi un total de 395 mots.

Les termes provenant des langues locales, comme l'arabe littéral, la hassaniya et les langues nationales d'origine africaine, atteignent 237 lexies, un nombre d'emprunts un peu en deçà de celui des termes d'origine française présents dans le français endogène.

A noter que des quatre inventaires lexicaux maghrébins publiés, celui de la Mauritanie est le seul à renfermer le nombre de lexies d'origine française supérieur à celui des lexies d'origine arabe ou hassaniya.

FIGURE 11 :



1-Terms provenant du français :

A/ *a, absenter (s'), accent (avoir l'-), accident, acteur (l'), affecter, affranchi, afro, alphabétiseur, amener, ampliataire, apollo, apprendre, apprenti, arabe, arabisant, arabisation, arabisé, arabiser, arabité, arabo-Berbère, arachide, arrivage, attraper, augmenter, aussi (toi-/ vous), avec, aventure, avoir a.*

B/ *badaud, bagaux, baigner (se), baignoire, bain (prendre un-), bancs (les), bande, bandit, baobab, baptême, bastonner, benne, biche, bilharziose, bilingue, billet de taxi, blanc, blanc-bec, bordelle, botter, boudin, bouillie, bouloter, bourrer, boutique, boutique-témoin, boutiquier, boycottiste, bras longs (avoir les-), broussard, brousse, brûler.*

C/ *cabiner, cadavré, cadeau, cadri, calebasse, captif, carent, carré, cartouchard, case cas échéant, (dans le-), chameau, chamelier, charbon, chef, chef coutumier, chef d'arrondissement, chef de tribu, chef général, chicoter, chose, cinq-cinq, ciseau, clando, clandoter, co-épouse, coiffer, coiffure, colon, comédien, commandant, comme ça, comme que, commissioner, compétir, compressé, compresser, concession, conscientiser, consommer, consulter, contact, contre-plaque, cotiser, coucher, coudre, couloirs (faire des), couper, court, couse, cousu, couture, craner, craneur, cure-dents, cynique.*

D/ *dans, dans les temps, débauche, décodeur, déguerpi, déguerpir, dépense, déplumer, depuis, descendre, descente, désister, devant, dévierger, disponibiliser, divorcer, dot, dur (en), durer.*

E/ école coranique, école française, écritoire, écrivain-journaliste, égalité (être,...), emploi de temps, encaisseur, enceinter, en ce moment, en état, engin, enjamber, enseignant, enseigner, entrepreneur, essencerie, étudier, exclusiviste.

F/ façons (de toutes les-), faire, famille, farcer, femme (faire la-), femme de bureau, femme de joie, fermeture, fête du mouton, fêter, feu, feu de brousse, filière Arabe, filière bilingue, flamiste, fleuve, fondamental, forgeron, four, fourneau, francisant, frère, frigo, fumiste.

G/ garage, garçon de salle, garde, gâter, gloria, gober, godasse, gombo, gommer, gosse, goudron, gouverneur, gris-gris, gros mot, grosse, guerrier.

H/ hangar, hier nuit, hivernage, honte (avoir- de quelqu'un).

I/ indexer, innocent, intellectuel, interventionnisme, investissement humain, invitation.

J/ jaguar, jaquette, jeune homme (le), jour (un bon-).

K/ kilo.

M/ machine à taper, madame, maîtrisard, major, manche (courte...), manières (de toutes les-), maquereau, marâtre, marier (une femme), marrant, matrice, maure (esque), maure blanc, maure noir, mauritanisation, mauritaniser, mauritanité, merco, miche, mil, missionnaire, monter, mosquée.

N/ négro-mauritanien, n'importe quoi (du-).

O/ on m'aurait dit que, oreilles (rabâcher les-), ouverture.

P/ palu, passant, patate, payer, personnelle, petit frère, photo-roman, pilluler, pion, planton, point –rond, pokériste, popote, porte-bagages, portier, pot, poubelle, pour (être-), pousser, premier ministre, prêt, primature, profitard, promotionnaire, prosopis, putaine.

Q/ quatre-vingt et un, question nationale, quitter, quoi.

R/ ramasse, ramasser, ratement, rechemiser, régionalisme, régionaliste, rendez-vous, rentrer, rémunération, rénumérer, riz a la viande, riz au poisson, roman, rouler les r

S/ saboter, saboteur, saison de pluies, saison sèche, salon, samsonite, secrétariat public, segmentation, segmenter, séminariste, sérieux, service payé, servir, sessionnaire, si, siester, sœur (la-), soixante-onze, sortant, sous-région, sous-régional, sous-vêtement, speaker, standard, station, structures d'éducation des masses.

T/ *table, table-banc, tablier, tam-tam, taper, taper a pied, taxi-brousse, téléphone public, tenter, terminaliste, théificateur, tout celui qui, tribal, tribalisation, tribalisme, tribaliste, tribu, tributaire, trichage, trop, tropicaliser, trouver (le bac).*

U/ *un bon jour.*

V/ *vedette, véhicule, venant de france, ver de guinée, villa de passage, voile, voyager.*

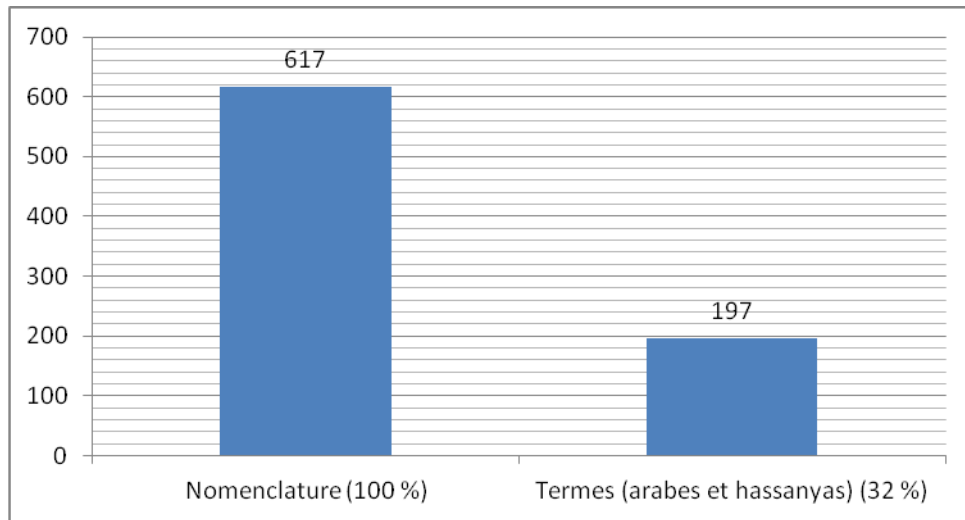
2-Termes empruntés aux langues étrangères :

Langue anglaise: Boy / Cow boy / Coxer / Guinze / Speaker /Taximan	
	Langue italienne : Macaroni
Langue portugaise : Bengala / Griot (e)	
	Tamoul : Cauri
Langues de l'Ouest de l'Afrique	
Mandingue : Kora / Quinkéliba.	
	Mandé : Cora / Fonio
	Timné : Cola (Kola)

2.2.3.5. L'arabe et la hassaniya par rapport à toute la nomenclature

Les termes d'origine arabe représentent un peu plus du 1/3 des lexies que compte la nomenclature du lexique mauritanien. Ce nombre d'emprunts arabes reste bien en deçà de celui qu'on trouve dans les autres inventaires de la sphère maghrébine. Cependant, si on assimile les termes provenant de la hassaniya à l'arabe, on compte à ce moment 197 termes sur les 617. Ce nombre est à nos yeux, plus parlant, au niveau de la description des variétés de français régional.

FIGURE 12 :



2.2.4.1. L'arabe dialectal par rapport à l'arabe classique (littéraire)

Selon H. Naffati, l'équipe tunisienne en charge de la description du français en usage dans son pays n'a pas pu déterminer avec exactitude la variété d'arabe prôteuse à ce français. Elle a donc de façon générale désigné les termes relatifs à la religion islamique comme provenant de l'arabe classique, et les termes ancrés dans le terroir issus pour leur majorité de l'arabe tunisien ou dialectal. C'est en partant ainsi de l'hypothèse émise par les membres de cette équipe que nous avons pu, sur la base du sacré et du profane, distinguer entre les termes provenant des deux variétés d'arabe présentes dans ce pays. Dans leur travaux, les descripteurs de cette variété ont désigné par l'adjectif dialectal 7 termes : *bled*, *dallal*, *garbadji*, *gnawa*, *harza*, *jnen* et *khamassa* et 2 termes par égyptien : *fawazir* et *tarbouche* ; 2 autres lexies par maghrébin : *ghaïta* et *marabout* et par algérien 3 mots : *gourbi*, *méharée* et *méhari*. En revanche à côté du terme « *smaq* » on retrouve cette expression « probablement de l'arabe », ce qui, illustre à notre sens la difficulté rencontrée par les membres de l'équipe tunisienne. Il y a enfin des termes pour lesquels n'étaient mentionné aucune origine mais que nous avons considérés arabes tels *millime*, *stambali*, *aghlabite*, *fatimide*... La raison est que ces 28 lexies, sont peut être d'origine étrangère, cependant force est de constater que ces dernières ont été arabisées et se sont adaptées au système de la langue arabe.

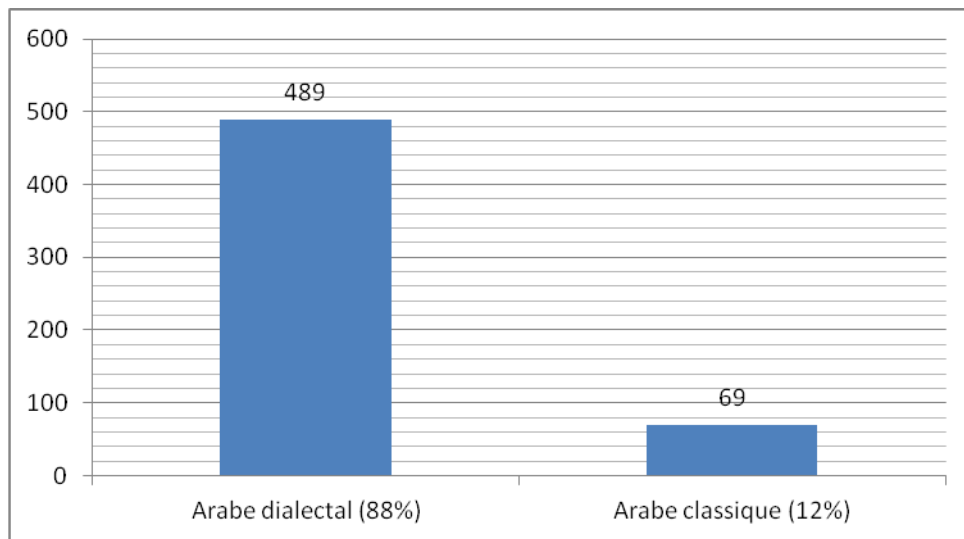
On a donc dénombré 69 termes répartis en 62 lexies auxquelles nous pouvons ajouter 6 dérivés et un composé hybride provenant de la variété classique et désignant le sacré.

La variété dialectale désignant le profane compte 489 termes au total divisés en 452 lexies, 25 dérivés et 12 hybrides.

A noter, la présence dans cette catégorie d'un terme provenant de l'arabe littéraire mais sans pour autant désigner les pratiques religieuses :

Moukhabarate « services de sécurité et de contre-espionnage ».

FIGURE 13:



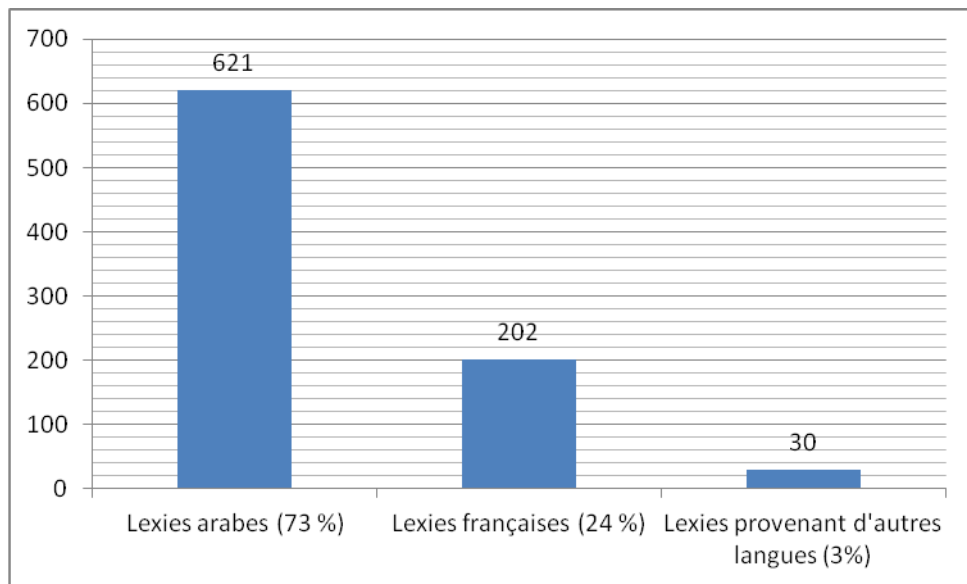
2.2.4.2. L'amazight par rapport à l'arabe

La Tunisie reste un pays où les berbérophones représentent un pourcentage insignifiant par rapport au taux de la population arabophone. Cependant, dans le français utilisé dans ce pays, les descripteurs ont relevé 4 berbérismes présents dans le français en usage en Tunisie. Ce nombre en comparaison avec les 621 termes d'origine arabe reste totalement négligeable et insignifiant. C'est pourquoi, nous n'avons pas jugé nécessaire de représenter cette donnée sur un graphique.

2.2.4.3. L'arabe par rapport au français et aux autres langues

Les 621 termes tirant leur origine de l'arabe classique et dialectal représentent plus du double des néologismes ayant une forme française, d'origine française, ou étrangère. Ces termes auxquels on ajoute les 233 autres provenant du français et d'autres langues étrangères au pays constituent la totalité de la nomenclature du lexique tunisien.

FIGURE 14:



Nous avons relevé pour ce cas toutes les lexies d'origine française soit 202 termes, et 31 termes provenant d'autres langues:

1- Termes empruntés au français:

A/ *a, agrumicole, agrumiculteur, arabisant, arabisation, arabiser, arabisme, arabiste, arabilité.*

B/ *bachée, bain, bain maure, bambin, barbu, barrage collinaire, base (de-), B.B.taxi, bel aimé, berbériser, berbérisme, berbériste, berbérophone, bipède, bop, boulanger, boulangerie moderne.*

C/ *café maure, café turc, camelin, capucin, centre de protection des personnes âgées, centrage, cerf de berbérie, changement, chantier de chomeurs, charcuterie, cheftaine, chérubin, chez nous la-bas, circoncis, circonciseur, civil, civilisationnel, codéveloppement, combattant suprême, complet de poisson, contra, contrôleur civil, corne de gazelle, couffin, cycliste.*

D/ *datte commune, dattier, débrouiller, défaillant, dégourbification, délégation, délégué, développementaliste, développementiel, dévoiler (se), doctoresse, double séance.*

E/ *effet (à l' - de), éligible, enfantine, enturbanné, ère nouvelle, étude.*

F/ *fait (au-), fête du mouton, fête du sacrifice, footballistique, four, frigolo, fruitier,*

G/ *gab, garde national, garde nationale, gargote, gargotier, gaz, gazelle, gazelle (yeux de-), gens du livre, gouverneur, gouverneur-maire, gouverneur-président, gouvernorat, grand aïd, grande mosquée.*

H/ *hispano-mauresque, huissier –notaire.*

I/ *infrastructurel, injecter, intérieur, interne.*

J/ *janissaire, jardin d'enfants, jeune (mois du-), jeuneur, jugesse, jupe micro.*

K/ *kaki, kiosque (à essence).*

L/ *lac collinaire, lézard rouge, lézard vert, louage, louagiste,*

M/ *maison arabe, maison traditionnelle, maîtrisard, mal- développement, marché libyen, maternelle, métro léger, micro-jupe, mois du jeûne, mois sacré, mois saint, monopartisme, multicolore, municipalité.*

N/ *négaliviste, nerfs (être sur ses-), nordiste, nuit du destin.*

O/ *oasien, ogre, oncle.*

P/ *past-président, petit pèlerinage, poulailler, poule arabe, poupée, premier ministre, président, prieur, primus, produits rouges.*

Q/ *quarantième jour, quatre fois quatre.*

R/ *rafle, régence, rente de divorce, résidanat, résidence générale, résident, résident général, restaurant de rupture, richard, robe micro.*

S/ *scoubidou, séance unique, série en or, session de contrôle, session principale, sis, sixième, sœur, sudiste.*

T/ *tartuffe, taxi bébé, taxiphone, taxiste, téléjournal, télévisuel, tire-boulettes, tonnage, tunisianité, tunisification, tunisifié, tunisifier.*

V/ *variantes, vidéo, ville arabe, ville de l'intérieur, ville européenne, vingt-six, voiture de louage, volontariat.*

Z/ *zéro huit, zone d'ombre, zone verte.*

2- Emprunts aux langues étrangères présents dans le français utilisé en Tunisie:

Persan	Turc	Espagnol	Anglais
Babouche (ier)	Agha	Douro	At home
Narguilé	Bakchich	Rial/ ryal	Because

	Bey	Zombretou	Free shop
	Beylick		Goal difference
	Chaouch		Half
	Chawarma (libanais)		Heading
	Dey		Keeper
	Doulma (turc passé à l'arabe)		Referee
	Hamam		Taximan
	Samsa		
	Spahi		

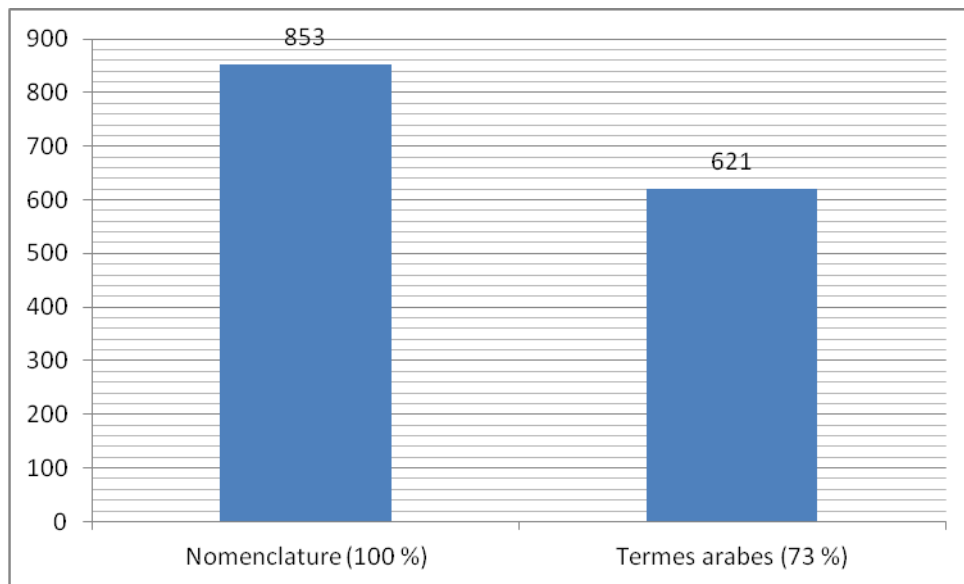
Néerlandais	Italien
Loud	Bombolone
	Chkobba
	Robba-vecchia

Le terme *Fantasia*, à titre indicatif, est une lexie sur laquelle Lanly dans sa description du français en usage en Algérie sous la colonisation française tergiverse quant à son origine. Selon H.Naffati, il lui attribue une origine italienne ou espagnole, par contre Ben Smaïl, que cite le même auteur, lui trouve une origine grecque. Ce terme est certes d'origine européenne mais il est passé à l'arabe dans un passé lointain.

2.2.4.4. L'arabe par rapport à toute la nomenclature

Le chiffre 232 indique la différence entre la totalité des mots d'origine arabe (ou 621) et les 853 lexies qui constituent l'ensemble de la nomenclature de ce lexique de Tunisie. Les emprunts spécifiques à l'univers référentiels de la religion musulmane et de la société tunisienne avec toute sa particularité représentent la majorité des termes présents au niveau de l'inventaire des particularités lexicales du français utilisé par les Tunisiens ou autres et en Tunisie.

FIGURE 15 :



2.2.5. Conclusion

Notre hypothèse se trouve confirmée par ces représentations graphiques des taux de présence d'emprunts d'origine arabe supérieurs à celui même des lexies d'origine française recensées dans les inventaires lexicaux maghrébins publiés. A l'exception de l'inventaire mauritanien où on relève le taux de particularités lexicales d'origine française dépassant celui de toutes les langues locales réunies (arabe, variété dialectale (hassanya) et langues nationales (négro-mauritaniennes). Dans le pays de la poésie et des poètes, l'usage de l'arabe reste l'apanage de l'élite du peuple majoritairement arabophone, en revanche, les bilingues mauritaniens ont choisi lors de l'emploi du français de puiser dans le fonds français pour la néologie de sens plutôt que d'insérer des lexies provenant des langues présentes dans le marché linguistique local, une néologie de forme. Ce comportement langagier est surtout fréquent dans les pays d'Afrique Noire, par cette attitude des francophones mauritaniens, on pourrait rapprocher davantage ce pays de certains pays d'Afrique subsaharienne que de ceux du Maghreb. En ce qui concerne les trois autres pays, leurs locuteurs francophones puisent dans la langue arabe avec ses variétés pour exprimer des réalités qui leurs sont propres. Ce fait se traduit par l'emprunt de termes à la langue arabe et par leur insertion selon les circonstances dans le français utilisé localement.

CHAPITRE 3. ANALYSE ONOMASIOLOGIQUE

Démarche qui va du signifié vers le signifiant : elle consiste à trouver la forme d'un mot à partir d'un sens. La notion est, comme le précise C. Frey, élargie dans ce chapitre à la démarche qui permet à partir d'un contexte sémantique global (domaine),

celui d'un ou plusieurs énoncé(s), de découvrir le sens d'une variante lexicale ou sémantique. (2001 : 801).

3.1. Classement des domaines pourvoyeurs d'emprunts

Le classement des différents domaines producteurs de particularités lexicales a pour chaque pays un linguiste : en Algérie (Morsly), au Maroc (Benzakour), en Mauritanie (Ould Zein) et en Tunisie (Naffati). La classification a été réalisée en fonction du sens le plus fréquent pour les termes polysémiques susceptibles d'être classés dans plusieurs domaines à la fois. Purement pragmatiques ces classements spécifiques à chacun des pays du Maghreb, nous ont contraint à opter pour un classement synthétique composé de 19 domaines. Et ce parce que chaque équipe maghrébine avait choisi de nommer avec peu de différence certes, les domaines pourvoyeurs de ces particularités. Travaillant sur les emprunts aux langues locales, nous avons retenu ces 19 thèmes.

Dans cette classification, nous avons ajouté une ultime case, désignée par le terme divers, dans laquelle sont regroupées les lexies difficiles à classer dans l'une des rubriques désignées pour les accueillir.

Lors de ce classement présenté par ordre alphabétique, qui reste notre choix, nous avons, pour les lexies polysémiques, pris en général le sens le plus usité dans ces pays maghrébins.

1. Enseignement et éducation
2. Administration
3. Alimentation
4. Armée
5. Arts
6. Croyances
7. Culture
8. Divers
9. Economie
10. Espace
11. Habillement
12. Habitat
13. Identité
14. Métier / fonction
15. Nature

16. Objets de la réalité quotidienne

17. Politique

18. Religion

19. Société

Pour ce chapitre, nous avons pris en compte chacun des 19 domaines proposés ci-dessus pour nous permettre d'évaluer la fréquence d'une lexie quelconque présente dans un pays, par exemple l'Algérie et /ou dans les autres pays restants.

Concrètement, le critère de fréquence des lexies dans les lexiques du Maghreb se mesurera à travers les tableaux que nous proposons. Pour ce faire, nous partons du domaine pourvoyeur où nous insérons la lexie empruntée à la langue arabe. Elle est suivie de la liste des pays du Maghreb comptant ou non cet item dans leurs inventaires respectifs. Un nombre indique sa présence dans l'un ou les pays en question et nous permet par la suite d'attester ou non de son statut de maghrébisme. La présence d'une même lexie dans deux pays au moins et de quatre au plus confirme de suite son statut de maghrébisme. Partant de ces termes, nous pouvons comparer les français, au niveau lexical s'entend, des différents pays maghrébins. Ceci nous permettra sans doute de confirmer la thèse du français des aires géographiques, pour notre propos, le français du Maghreb.

Ces domaines pourvoyeurs d'emprunts nous les présentons dans cette étude dans un ordre de fréquence décroissante :

3.1.1. Société

Dans ce thème nous avons retenu 252 termes qui désignent la nature dans sa grande extension du lien social. Nous relevons ainsi les termes qui dénotent:

- la vie en société comme la famille, la tribu, le clan...
- le civisme, la civilité, l'hymne national...

- les phénomènes de société,
- les relations humaines (union, association, solidarité, mariage, divorce, contraception, sexualité, état d'esprit, transport, parcours social, tabac, drogue...).
- la vie publique, mondaine, privée et domestique...
- la vie dans le monde du travail et les statuts de manière générale, à titre indicatif, le chômage, le salariat, etc.
- la détente, le divertissement...
- les conditions sociales, exemple : le noble, le patron ...
- les marginaux avec les drogués, les vagabonds...

<i>Lexie</i>	<i>Algérie</i>	<i>Maroc</i>	<i>Mauritanie</i>	<i>Tunisie</i>	<i>Nombre</i>
<i>achaba</i>	+	-	-	+	2
<i>am</i>	-	-	-	+	1
<i>aroussa</i>	+	-	-	+	2
<i>amana</i>	+	+	-	-	2
<i>ansar</i>	+	+	-	-	2
<i>abid</i>	-	+	+	-	2
<i>ahbab</i>	+	-	-	-	1
<i>aïcha radjel</i>	+	-	-	-	1
<i>azriya</i>	+	-	-	-	1
<i>azzaba</i>	+	-	-	-	1
<i>akh</i>	+	-	-	-	1
<i>arch</i>	+	-	-	-	1
<i>aâfsa</i>	+	-	-	-	1
<i>ataï</i>	+	-	-	-	1
<i>aâtina</i>	+	-	-	-	1
<i>abd</i>	-	+	-	-	1
<i>alamy</i>	-	+	-	-	1
<i>arab</i>	-	+	-	-	1
<i>aznaga (zenagui)</i>	-	+	-	-	1
<i>amti</i>	-	-	-	+	1
<i>beni oui-oui</i>	+	+	-	+	3
<i>baba</i>	+	-	-	+	2
<i>boudjadi</i>	+	+	-	-	2
<i>baroudeur</i>	+	+	-	-	2
<i>beldi</i>	-	+	-	+	2
<i>ba</i>	+	-	-	-	1
<i>babor australie</i>	+	-	-	-	1
<i>bahri</i>	+	-	-	-	1
<i>baraka</i>	+	+	+	+	4

<i>barakat</i>	+	-	-	-	1
<i>bayane</i>	+	-	-	-	1
<i>beïdane</i>	-	-	+	-	1
<i>bedouin</i>	+	-	-	-	1
<i>ben amis</i>	+	-	-	-	1
<i>ben amisme</i>	+	-	-	-	1
<i>beni kelb</i>	+	-	-	-	1
<i>bent kelb</i>	+	-	-	-	1
<i>bouffa</i>	+	-	-	-	1
<i>bokala</i>	+	-	-	-	1
<i>bouchkara</i>	+	-	-	-	1
<i>bousboussade</i>	+	-	-	-	1
<i>badawi</i>	-	+	-	-	1
<i>beni oui-ouisme</i>	-	+	-	-	1
<i>bidoun</i>	-	+	-	-	1
<i>chemma</i>	+	-	-	-	1
<i>cherif</i>	+	+	+	+	4
<i>chaouch</i>	+	+	-	+	3
<i>choura</i>	+	+	-	+	2
<i>chikaya</i>	+	+	-	-	2
<i>chit</i>	-	+	-	-	1
<i>chaab</i>	+	-	-	-	1
<i>chaabi</i>	+	+	-	+	3
<i>chibani</i>	+	+	-	-	2
<i>dadda</i>	+	+	-	+	3
<i>diwan</i>	+	-	-	+	2
<i>djemaa</i>	+	+	-	+	3
<i>dinarite</i>	+	-	-	-	1
<i>defellahisation</i>	-	+	-	-	1
<i>dhimmi</i>	-	-	-	+	1
<i>enfant de bourguiba</i>	-	-	-	+	1
<i>fadwa</i>	+	-	-	-	1
<i>flane</i>	+	-	-	+	2
<i>fissa</i>	+	-	-	+	2
<i>fdaoui</i>	-	-	-	+	1
<i>felten</i>	+	-	-	-	1
<i>fhel</i>	+	-	-	-	1
<i>f'tar</i>	+	+	-	-	2
<i>fil du bled</i>	-	+	-	-	1
<i>fakir</i>	-	+	-	-	1
<i>faire aïn mica</i>	-	+	-	-	1

<i>facancier</i>	-	+	-	-	1
<i>gharbi</i>	+	-	-	+	2
<i>gaous</i>	+	-	-	-	1
<i>garagouz</i>	+	-	-	-	1
<i>gatlatou</i>	+	-	-	-	1
<i>ghachi</i>	+	-	-	-	1
<i>ghorba</i>	+	-	-	-	1
<i>guassra</i>	+	-	-	-	1
<i>guellil</i>	+	+	-	-	2
<i>guich</i>	-	+	-	-	1
<i>guichard</i>	-	+	-	-	1
<i>gazreur</i>	-	-	+	-	1
<i>gaouri</i>	-	-	-	+	1
<i>goôr</i>	-	-	-	+	1
<i>imraguen</i>	-	-	+	-	1
<i>halqa (halka)</i>	+	+	-	+	3
<i>hartani</i>	-	+	-	+	2
<i>hachaïchi</i>	+	-	-	-	1
<i>hadana</i>	+	-	-	-	1
<i>hadina</i>	+	-	-	-	1
<i>hadj moussa...</i>	+	-	-	-	1
<i>hadri</i>	+	-	-	-	1
<i>haggarine</i>	+	-	-	-	1
<i>hak</i>	+	-	-	-	1
<i>hakhda</i>	+	-	-	-	1
<i>halka</i>	+	-	-	-	1
<i>hannana</i>	-	-	-	+	1
<i>hata</i>	+	-	-	-	1
<i>hidjabisation</i>	+	-	-	-	1
<i>hidjabisée</i>	+	-	-	-	1
<i>hidjabiser</i>	+	-	-	-	1
<i>hidjabiste</i>	+	-	-	-	1
<i>hitisme</i>	+	-	-	-	1
<i>hitiste</i>	+	+	-	-	2
<i>hizbiste</i>	+	-	-	-	1
<i>hogra</i>	+	-	-	-	1
<i>houmisme</i>	+	-	-	-	1
<i>houmiste</i>	+	-	-	-	1
<i>hakim</i>	-	+	-	-	1
<i>hchouma</i>	-	+	-	-	1
<i>hlaïqui</i>	-	-	-	-	1

<i>hartania</i>	-	-	+	-	1
<i>haratine</i>	-	-	+	-	1
<i>ikhwa</i>	+	-	-	-	1
<i>jariya</i>	-	+	-	-	1
<i>karkoubi</i>	-	+	-	-	1
<i>kif</i>	+	+	-	+	3
<i>kiffé</i>	-	+	-	-	1
<i>kifféen</i>	-	+	-	-	1
<i>kiffeur</i>	-	+	-	-	1
<i>khô</i>	+	+	-	-	2
<i>khotba (khatba)</i>	+	-	+	-	2
<i>khalti</i>	+	-	-	+	2
<i>kechef</i>	+	-	-	-	1
<i>khalouta</i>	+	-	-	-	1
<i>khechinisme</i>	+	-	-	-	1
<i>khabit</i>	+	-	-	-	1
<i>khobzisme</i>	+	-	-	-	1
<i>khobziste</i>	+	-	-	-	1
<i>kouroughli</i>	+	-	-	-	1
<i>khadem</i>	-	-	+	-	1
<i>kadihine</i>	-	-	+	-	1
<i>khettara</i>	-	+	-	-	1
<i>kowri</i>	-	-	+	-	1
<i>kh'laa</i>	-	-	-	+	1
<i>ktef</i>	-	-	-	+	1
<i>mehba</i>	-	-	-	+	1
<i>m'harek</i>	-	-	-	+	1
<i>lahma</i>	-	-	+	-	1
<i>lekhwar</i>	-	+	+	-	2
<i>maalem</i>	+	+	+	+	4
<i>mahboul</i>	+	-	-	+	2
<i>meddah</i>	+	-	-	+	2
<i>melk</i>	+	+	-	+	3
<i>méridide</i>	+	+	-	-	2
<i>majliss</i>	-	-	-	+	1
<i>maqla</i>	+	-	-	-	1
<i>melek</i>	+	-	-	-	1
<i>mounkar</i>	+	-	-	-	1
<i>moussiba</i>	+	-	-	-	1
<i>m'tourni</i>	+	-	-	-	1
<i>majdoub</i>	+	+	-	-	2

<i>melk</i>	-	+	-	-	1
<i>metaâlem</i>	-	+	-	-	1
<i>moul choukara</i>	-	-	+	-	1
<i>meniha</i>	-	-	+	-	1
<i>moussafrine</i>	-	-	-	+	1
<i>mamlouk</i>	-	-	-	+	1
<i>moulay</i>	-	+	-	+	2
<i>neffa</i>	+	-	-	+	2
<i>neguafa</i>	+	+	-	-	2
<i>noukta</i>	+	+	-	-	2
<i>nanna</i>	+	-	-	+	2
<i>nachid</i>	+	-	-	-	1
<i>nahdiste 1</i>	+	-	-	-	1
<i>nas nas</i>	+	-	-	-	1
<i>nif</i>	+	-	-	-	1
<i>nikah</i>	+	-	-	-	1
<i>niya</i>	+	+	-	-	2
<i>nazareen</i>	-	-	+	-	1
<i>nemadi</i>	-	-	+	-	1
<i>nouzouh</i>	-	+	-	+	2
<i>ouma 1</i>	+	+	-	+	3
<i>oualou</i>	+	+	-	-	2
<i>ould el bled</i>	+	-	-	+	2
<i>oussifa</i>	-	-	-	+	1
<i>ouma 2</i>	+	-	-	+	2
<i>oukht</i>	+	-	-	-	1
<i>ouled el houma</i>	+	-	-	-	1
<i>oummi</i>	+	-	-	-	1
<i>ow</i>	+	-	+	-	2
<i>ommi</i>	-	-	-	+	1
<i>oum</i>	-	-	-	+	1
<i>outiya</i>	-	-	-	+	1
<i>qafza</i>	+	-	+	-	2
<i>qabila</i>	-	-	+	-	1
<i>qassaman</i>	+	-	-	-	1
<i>rabita islamique</i>	+	-	-	-	1
<i>roumi</i>	+	-	-	+	2
<i>rachaoua</i>	+	-	-	-	1
<i>radjel</i>	+	-	-	-	1
<i>ragda oua tmangi</i>	+	-	-	-	1
<i>rahala</i>	+	-	-	-	1

<i>rechka</i>	+	-	-	-	1
<i>redjla</i>	+	-	-	-	1
<i>radjab (reheb)</i>	+	+	-	+	3
<i>reguibet</i>	+	-	-	-	1
<i>roh</i>	+	-	-	-	1
<i>r'sasse</i>	+	-	-	-	1
<i>raoui</i>	-	-	-	+	1
<i>ras el am</i>	-	-	-	+	1
<i>ras el am jadid</i>	-	+	-	+	2
<i>ras el am el ajmi</i>	-	-	-	+	1
<i>ras el am el hajri</i>	-	-	-	+	1
<i>rboukh</i>	-	+	-	+	2
<i>sidna</i>	+	+	-	+	3
<i>s'hour</i>	+	-	-	+	2
<i>sidi</i>	+	-	-	+	2
<i>saha</i>	+	-	-	+	2
<i>sahwa</i>	+	-	+	-	2
<i>si</i>	+	-	-	+	2
<i>smala</i>	+	-	-	+	2
<i>sadak</i>	+	-	-	-	1
<i>sahra</i>	+	-	-	-	1
<i>sahraouite</i>	+	-	-	-	1
<i>sbah el khir</i>	+	-	-	-	1
<i>settout</i>	+	-	-	-	1
<i>siba</i>	-	+	-	-	1
<i>si flene</i>	+	-	-	-	1
<i>smahli</i>	+	-	-	-	1
<i>soufi 2</i>	+	-	-	+	2
<i>soukardji</i>	+	-	-	-	1
<i>sorba</i>	-	+	-	-	1
<i>souriy</i>	-	-	-	+	1
<i>touiza</i>	+	+	-	-	2
<i>tahar</i>	+	-	-	+	2
<i>taghenent</i>	+	-	-	-	1
<i>takrouri</i>	-	-	-	+	1
<i>tbek</i>	+	-	-	-	1
<i>tchic-tchic</i>	+	-	-	-	1
<i>tchi-tchi</i>	+	-	-	-	1
<i>tfouh</i>	+	-	-	-	1
<i>tmanchir</i>	+	-	-	-	1
<i>tieb tiaba</i>	-	-	+	-	1

<i>toubab</i>	-	-	+	-	1
<i>tiyab</i>	-	-	+	-	1
<i>tarab</i>	-	+	-	+	2
<i>thour</i>	-	-	-	+	1
<i>watani</i>	+	-	-	+	2
<i>youyou</i>	+	+	-	+	3
<i>youyouter</i>	+	-	-	+	2
<i>ya</i>	+	-	-	+	2
<i>yemma</i>	+	-	-	-	1
<i>zoufri</i>	-	+	-	+	2
<i>zid</i>	+	-	-	-	1
<i>zawi</i>	-	-	+	-	1
<i>zenaga</i>	-	-	+	-	1
<i>zwaya</i>	-	-	+	-	1
<i>zakar</i>	-	-	-	+	1
<i>zetla</i>	+	-	-	-	1
<i>zina</i>	+	-	-	-	1
<i>zombritou</i>	+	-	-	+	2

A la lecture de ce tableau, il ressort de la répartition des maghrébismes les résultats suivants:

1) pour une lexie commune à deux pays :

Algérie / Tunisie : ces deux pays ont en commun 27 lexies (*achaba, aroussa, baba, diwan, flane, fissa, ftar, gharbi, khalti, mahboul, meddah, neffa, nanna, ould el bled, ouma (2), roumi, s'hour, sidi, saha, si, smala, soufi (2), tahar, watani, ya, zombritou*).

Algérie / Maroc : ces pays partagent 17 lexies (*amana, ansar, boudjadi, baroudeur, choura, chikaya, chibani, guellil, hitiste, khô, mérinide, majdoub, neguaffa, noukta, niya, oualou, touiza*).

Algérie / Mauritanie : ils ont seulement 4 lexies en partage (*khotba, sahwa, quafza, ow*).

Maroc / Tunisie : 8 lexies sont présentes dans leurs inventaires lexicaux respectifs (*beldi, hartani, lekhwar, moulay, nouzouh, rboukh, tarab, zoufri*).

Maroc / Mauritanie : 1 lexie (*abid*).

2) pour une lexie commune à trois pays :

Algérie / Maroc / Tunisie : les locuteurs de ces trois pays utilisent chacun et séparément dans leur pays respectifs 12 lexies (*béni oui oui, chaouch, chaabi, dadda, djemâa, halla, kif, melk, ouma (1), radjab, sidna, youyou*).

3) pour le cas d'une lexie commune au quatre pays, dans ce domaine on dénombre 3 lexies (*baraka, cherif, maalem*).

On compte ainsi au total 72 maghrébismes utilisés par les différents locuteurs francophones des quatre pays sur les 252 lexies que renferme ce domaine social.

Au regard de la répartition des termes présents dans les différents pays, nous relevons, en première position, 42 (27+12+3) maghrébismes utilisés en commun par les locuteurs algériens et tunisiens, 32 (8+12+3) utilisés par les locuteurs algériens et marocains et 7 (4+3) par les locuteurs d'Algérie avec ceux de Mauritanie.

Pour les francophones marocains et tunisiens, 23 termes sont partagés par ces derniers, tandis que pour les francophones marocains et mauritaniens, nous notons 4 items uniquement qui sont utilisés dans leurs échanges langagiers.

En ce qui concerne les deux pays, Tunisie et la Mauritanie, 3 termes sont communs à leurs locuteurs francophones respectifs.

Pour ce domaine, nous constatons que les plus nombreux des maghrébismes sont partagés entre, en première position, les francophones algériens et tunisiens et, en seconde position, ceux d'Algérie accompagnés de ceux du Maroc.

3.1.2. Religion

Dans cette rubrique, la religiosité est mise en avant par la pratique religieuse, les rites, les célébrations funéraires, les prières, le calendrier hégirien, les fêtes religieuses, les congrégations ou les confréries religieuses conformes aux dogmes de la religion islamique, en somme, tout ce qui touche le conscient ou le subconscient collectif des Maghrébins à l'islam. Ce thème compte 193 lexies empruntées à l'arabe, des dérivés et composés hybrides.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>Aïd</i>	+	+	+	+	4
<i>aïd el fitr</i>	+	+	+	+	4
<i>aïd el kebir</i>	+	+	+	+	4
<i>aïd el adha</i>	+	+	+	+	4
<i>Assar</i>	+	+	-	+	3

<i>Adhan</i>	+	+	-	+	3
<i>Achoura</i>	+	+	-	+	3
<i>aïd seghir</i>	+	+	-	+	3
<i>aïd el mouloud</i>	-	+	+	+	3
<i>al hamdoulillah</i>	+	-	+	-	2
<i>al icha / ichaa</i>	+	+	-	+	3
<i>Aquida</i>	+	+	-	-	2
<i>awal moharem</i>	+	-	-	-	1
<i>Amana</i>	+	-	-	-	1
<i>Aya</i>	+	-	-	-	1
<i>Achour</i>	+	-	-	-	1
<i>Açab</i>	+	-	-	-	1
<i>allahou ghaleb</i>	+	-	-	-	1
<i>allah yestar</i>	+	-	-	-	1
<i>allah irrebah</i>	+	-	-	-	1
<i>allah irrahmou</i>	+	-	-	-	1
<i>allah ibarek</i>	+	-	-	-	1
<i>Aoucher</i>	-	+	-	-	1
<i>Alem</i>	-	+	-	-	1
<i>Assi</i>	-	-	-	+	1
<i>aïd mabrouk</i>	-	+	-	+	2
<i>assalama aleïkoum</i>	-	-	-	+	1
<i>ashourouq/chourouq</i>	-	+	-	+	2
<i>bismillah</i>	+	+	+	+	4
<i>Bidaa</i>	+	+	-	-	2
<i>bir zemzem</i>	+	-	-	-	1
<i>Bliss</i>	+	-	-	-	1
<i>chaâbane</i>	+	+	-	-	2
<i>chahada</i>	+	+	+	+	4
<i>chaitan</i>	-	-	-	+	1
<i>charia</i>	+	+	+	+	4
<i>cheikh</i>	+	+	+	+	4
<i>choual (chawwal)</i>	+	+	-	+	3
<i>chiite</i>	+	+	-	-	2
<i>chiisme</i>	+	+	-	-	2
<i>chahid</i>	+	+	-	-	2
<i>chitane</i>	+	-	-	-	1
<i>chafeiste</i>	-	+	-	-	1
<i>chafeite</i>	-	+	-	-	1
<i>charaïque</i>	-	+	-	+	2
<i>coran</i>	-	+	-	-	1

<i>coranique</i>	-	+	-	-	1
<i>dhor/ adhor</i>	+	+	+	+	4
<i>dhou el hidja</i>	+	+	-	+	3
<i>dhou el kaada</i>	+	+	-	+	3
<i>djinn</i>	+	+	-	+	3
<i>djournada 1^{er}</i>	+	+	-	-	2
<i>dikr</i>	+	-	-	+	2
<i>diya</i>	+	-	+	-	2
<i>derwich</i>	+	-	-	-	1
<i>djilbab</i>	+	-	-	-	1
<i>daawa</i>	-	+	-	-	1
<i>eau de zem zem</i>	+	-	-	-	1
<i>fatiha</i>	+	+	+	+	4
<i>fadjr</i>	+	+	-	+	3
<i>fetwa</i>	+	+	-	+	3
<i>fitra</i>	+	+	-	+	3
<i>fqih</i>	+	+	-	+	3
<i>fitna</i>	+	+	-	-	2
<i>fikh</i>	+	+	-	-	2
<i>fikhiste</i>	+	-	-	-	1
<i>fete du mouloud</i>	-	+	-	-	1
<i>fattari</i>	-	-	-	+	1
<i>fatra (fitara)</i>	-	-	-	+	1
<i>fuqaha</i>	-	-	-	+	1
<i>grand aïd</i>	-	-	-	+	1
<i>hadith</i>	+	+	+	+	4
<i>hadj</i>	+	+	+	+	4
<i>habous</i>	+	+	+	-	3
<i>hizb</i>	+	+	+	-	3
<i>hourï</i>	+	+	+	-	3
<i>halal</i>	+	+	-	-	2
<i>hadj</i>	+	-	-	+	2
<i>hanéfite</i>	-	+	-	+	2
<i>hégire</i>	-	+	-	+	2
<i>hidjab</i>	+	+	-	+	3
<i>hanbalisme</i>	-	+	-	-	1
<i>hanbaliste</i>	-	+	-	-	1
<i>hanbalite</i>	-	+	-	-	1
<i>hamallisme</i>	-	-	+	-	1
<i>hamaliste</i>	-	-	+	-	1
<i>hanefisme</i>	-	-	-	+	1

<i>hegiriën</i>	-	-	-	+	1
<i>imam</i>	+	+	+	+	4
<i>inch allah</i>	+	+	+	+	4
<i>imamat</i>	+	+	-	-	2
<i>idda</i>	+	+	-	-	2
<i>iftar</i>	+	-	-	+	2
<i>imsak</i>	+	-	-	+	2
<i>istisqa (salat)</i>	+	+	-	+	3
<i>ijtihad</i>	+	+	-	+	3
<i>ibadite</i>	+	-	-	-	1
<i>jihad</i>	+	+	+	+	4
<i>joumada</i>	+	+	-	+	3
<i>jabriste</i>	-	+	-	-	1
<i>kafer</i>	+	+	-	+	3
<i>khimar</i>	+	-	-	+	2
<i>kharidjisme</i>	-	+	-	+	2
<i>kharidjite</i>	-	+	-	+	2
<i>kafala</i>	+	+	-	-	2
<i>kofr</i>	+	+	-	-	2
<i>khatib</i>	-	+	-	-	1
<i>laylat al qadr</i>	+	+	-	-	2
<i>layadjouz</i>	+	-	-	-	1
<i>la illah ilallah</i>	-	-	+	-	1
<i>mouloud</i>	+	+	+	+	4
<i>maghreb</i>	+	+	+	+	4
<i>mektoub</i>	+	+	-	+	3
<i>mokadem</i>	+	+	-	+	3
<i>moudjahid</i>	+	+	-	+	3
<i>mihrab</i>	+	+	-	+	3
<i>mouharem</i>	+	+	-	+	3
<i>mufti</i>	+	+	-	+	1
<i>minbar</i>	+	+	-	+	3
<i>mehdi</i>	+	+	-	+	3
<i>moçalla</i>	+	+	-	+	3
<i>malekite</i>	+	+	+	-	3
<i>muezzin</i>	+	+	+	-	3
<i>mouton de l'aïd</i>	+	-	-	+	2
<i>malekisme</i>	-	+	-	+	2
<i>mahram</i>	+	-	-	-	1
<i>mawlid ennabaoui</i>	+	-	-	-	1
<i>mekrouh (makrouh)</i>	+	-	-	-	1

<i>motabaridja</i>	+	-	-	-	1
<i>moutahadjiba</i>	+	-	-	-	1
<i>moutaouef</i>	+	-	-	-	1
<i>mehdisme</i>	-	+	-	-	1
<i>machaa allah</i>	-	-	+	-	1
<i>moulana</i>	-	-	+	-	1
<i>majnoun</i>	-	-	-	+	1
<i>malekite</i>	-	-	-	+	1
<i>nikab</i>	+	+	-	-	2
<i>nabi</i>	+	-	-	-	1
<i>nafaqa</i>	-	+	-	-	1
<i>omra</i>	+	+	+	+	4
<i>ouallah</i>	+	-	+	-	2
<i>petit aïd</i>	-	-	-	+	1
<i>qibla</i>	+	+	-	+	3
<i>quadriya</i>	-	-	+	-	1
<i>ramadan</i>	+	+	+	+	4
<i>rabie 1^{er}</i>	+	+	-	+	3
<i>ramadanesque</i>	+	+	-	+	3
<i>rabie 2</i>	+	+	-	-	2
<i>radjab</i>	+	+	-	-	2
<i>ramadhanien</i>	+	+	-	-	2
<i>rabbi</i>	+	-	-	-	1
<i>rahma</i>	+	-	-	-	1
<i>rassoul</i>	+	-	-	-	1
<i>ramadanique</i>	-	+	-	-	1
<i>reheb</i>	-	-	-	+	1
<i>sourate</i>	+	+	+	+	4
<i>sunna</i>	+	+	+	+	4
<i>sunnite</i>	+	+	+	+	4
<i>sadaqa</i>	+	+	-	+	3
<i>safar</i>	+	+	-	+	3
<i>salafiya</i>	+	+	-	+	3
<i>salafiste</i>	+	+	-	+	3
<i>salamalek</i>	+	+	-	+	3
<i>soufi (1)</i>	+	+	-	+	3
<i>salafisme</i>	+	+	-	-	2
<i>sahwa</i>	+	+	-	-	2
<i>salafite</i>	+	+	-	-	2
<i>sira</i>	+	+	-	-	2
<i>sunnisme</i>	+	-	-	-	1

<i>salam</i>	+	-	-	+	2
<i>soufisme</i>	-	+	-	+	2
<i>sahab</i>	+	-	-	-	1
<i>salam aleikoum</i>	+	-	-	-	1
<i>sobh</i>	+	-	-	-	1
<i>salaf</i>	-	+	-	-	1
<i>salafi</i>	-	+	-	-	1
<i>sofa et maroua</i>	-	+	-	-	1
<i>sunniste</i>	-	+	-	-	1
<i>tarawih</i>	+	+	-	+	3
<i>tariqa</i>	+	+	-	+	3
<i>tafsir</i>	+	-	-	-	1
<i>tahara</i>	+	-	-	-	1
<i>tassaouf</i>	-	+	-	-	1
<i>tawhid</i>	-	+	-	-	1
<i>tabarekallah</i>	-	-	+	-	1
<i>tidjani</i>	-	-	+	-	1
<i>tidjanisme</i>	-	-	+	-	1
<i>tidjaniya</i>	-	-	+	-	1
<i>wadjib</i>	+	-	-	-	1
<i>wird</i>	-	-	+	-	1
<i>zakat</i>	+	+	+	+	4
<i>zakat el fitr</i>	+	+	-	-	2
<i>zaouia</i>	+	+	+	+	4

Pour ce champ sémantique, les maghrébismes se répartissent comme suit:

1) pour un terme présent dans deux pays :

Algérie / Tunisie : nous remarquons la présence de 7 termes (*dikr, hadj, iftar, imsak, khimar, mouton de l'aïd, salam*).

Algérie / Maroc : 24 termes sont communs aux locuteurs de ces deux pays (*aquida, bidaa, chaâbane,, chiïte, chiïsme, chahid, djoumada 1^{er}, fitna, fikr, halal, imamat, idda, kafala, kofr, laylat el qadr, nikab, rabie 2^e, radjab, ramadhanien, salafisme, sahwa, salafite, sira, zakat el fitr*).

Algérie / Mauritanie : ces pays ont seulement 4 termes en commun (*al hamdoulillah, ashourouq, diya, ouallah*).

Maroc / Tunisie : 8 termes sont à relever dans les lexiques de ces pays (*aïd mabrouk, charaïque, hanéfite, hégire, kharidjisme, kharidjite, malékisme, soufisme*).

2) pour un terme recensé dans trois pays :

Algérie / Maroc / Tunisie : nous dénombrons 38 termes communs au trois pays (*assar, adhan, achoura, aïd seghir, al icha, chawal, dhou el hidja, dhou el kaada, djin, fadjr, fetwa, fitra, fqih, hidjab, istisqa, ijti had, jourmada, kafer, mektoub, mokadem, moudjahid, mihrab, mouharam, mufti, minbar, mehdi, moçalla, qibla, rabie 1^{er}, ramadanesque, sadaqa, safar, salafiya, salafiste, salamalek, soufi(1), tarawih, tarika*).

Maroc / Mauritanie/ Tunisie : 1 seul terme (*aïd el mouloud*)

Algérie / Maroc/ Mauritanie : 5 termes sont à dénombrer (*habous, hizb, houri, malékite, muezzin*).

3) pour un terme en partage dans les quatre pays du Maghreb:

nous recensons 24 termes (*aïd, aïd el fitr, aïd el kébir, aïd el adha, bismillah, chahada, charia, cheikh, dhor, fatiha, hadith, hadj, inch Allah, jihad, mouloud, maghreb, omra, ramadhan, sourate, sunna, sunnite, zakat, zaouia*).

Au total, nous comptons 111 maghrébismes utilisés par les francophones des pays maghrébins sur l'ensemble des 193 termes présents dans ce champ de la religion.

A la lecture du tableau, nous notons d'abord le partage de 86 (24+38+24) maghrébismes par les locuteurs algériens et marocains, ensuite 91 (24+38+5+24) par les locuteurs algériens et tunisiens et enfin 28 (4+24) par les locuteurs algériens et mauritaniens.

Les locuteurs francophones marocains et tunisiens possèdent 13 termes en partage, tandis que les francophones marocains et mauritaniens, n'utilisent en commun que 5 termes dans leurs interactions verbales respectives.

Concernant la Tunisie et la Mauritanie, nous dénombrons 5 termes communs aux locuteurs francophones de ces deux pays.

Pour ce thème, nous remarquons que la majorité des maghrébismes recensés dans ce champ important sont répartis entre un même pays, l'Algérie, et ses deux voisins le Maroc avec 91 termes et la Tunisie avec 86 termes.

3.1.3. Alimentation

Dans ce domaine, on dénombre 152 items en relation avec les aliments en général représentés par la cuisine avec sa variété de mets locaux, la pâtisserie, la confiserie, les boissons, les épices, le lait et ses dérivés,...que les Maghrébins consomment comme nourriture souvent ou durant la célébration d'événements heureux ou fâcheux tels les mariages, les circoncisions ou les décès.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>aïch (el)</i>	+	-	+	-	2
<i>akod</i>	-	-	-	+	1
<i>assida</i>	-	-	-	+	1
<i>arack</i>	-	-	-	+	1
<i>alig</i>	-	-	-	+	1
<i>baklaoua</i>	+	+	-	+	3
<i>bourak</i>	+	-	-	+	2
<i>baghrir</i>	+	+	-	-	2
<i>berkoukes</i>	+	-	-	-	1
<i>bagri</i>	-	+	-	-	1
<i>boulfaf</i>	-	+	-	-	1
<i>briouates</i>	-	+	-	-	1
<i>belewza</i>	-	-	-	+	1
<i>bezin</i>	-	-	-	+	1
<i>boukha</i>	-	-	-	+	1
<i>borghol</i>	-	-	-	+	1
<i>bouzalouf</i>	+	-	-	-	1
<i>bouza</i>	-	-	-	+	1
<i>bsissa</i>	-	-	-	+	1
<i>chorba</i>	+	-	-	+	2
<i>chakchouka</i>	+	-	-	-	1
<i>chawarma</i>	-	-	-	+	1
<i>cachir</i>	+	-	-	-	1
<i>cahoua</i>	+	-	-	-	1
<i>chakhchoukha</i>	+	-	-	-	1
<i>cherbette</i>	+	-	-	-	1
<i>cherchem</i>	+	-	-	-	1
<i>choua</i>	+	-	-	-	1
<i>chtetha</i>	+	-	-	-	1
<i>chebakia</i>	+	-	-	-	1
<i>ch'hiwates</i>	-	+	-	-	1
<i>chamia</i>	-	+	-	-	1
<i>chriha</i>	-	-	-	+	1
<i>douara</i>	-	-	-	+	1
<i>dholma</i>	+	-	-	+	2
<i>deglet nour</i>	+	-	-	+	2
<i>degla beïda</i>	+	-	-	+	2
<i>dersa</i>	+	-	-	-	1
<i>dioul</i>	+	-	-	-	1

<i>dafina 1</i>	+	-	-	-	1
<i>doigt de fatma</i>	-	+	-	-	1
<i>droo</i>	-	-	-	+	1
<i>frick</i>	-	-	-	+	1
<i>fekia</i>	+	-	-	+	2
<i>felfel</i>	+	-	-	+	2
<i>fricasse</i>	-	-	-	+	1
<i>ftair</i>	-	-	-	+	1
<i>ftour</i>	-	-	-	+	1
<i>ghars</i>	+	+	-	-	2
<i>ghribiya</i>	+	+	-	+	3
<i>gazouz</i>	+	-	-	+	2
<i>ghanmi</i>	-	+	-	-	1
<i>glibette</i>	-	-	-	+	1
<i>harira</i>	+	+	-	-	2
<i>harissa</i>	+	-	-	+	2
<i>halwa</i>	-	+	-	+	2
<i>hror</i>	+	-	-	-	1
<i>harcha</i>	-	+	-	-	1
<i>hargma</i>	-	+	-	+	2
<i>halkoum</i>	-	-	-	+	1
<i>halwa</i>	-	-	-	+	1
<i>hlalem</i>	-	-	-	+	1
<i>hlou</i>	-	-	-	+	1
<i>h'sou</i>	-	-	-	+	1
<i>kefta</i>	+	+	-	+	3
<i>kémia 1</i>	+	-	-	+	2
<i>kemoun</i>	+	-	-	-	1
<i>kesra</i>	+	+	-	-	2
<i>khli</i>	+	+	-	-	2
<i>kalbalouz</i>	+	-	-	-	1
<i>kalentika</i>	+	-	-	-	1
<i>khobz</i>	+	-	-	-	1
<i>khobza</i>	+	-	-	-	1
<i>khobz dar</i>	+	-	-	-	1
<i>kabab</i>	-	+	-	-	1
<i>kabab maghdour</i>	-	+	-	-	1
<i>krachel</i>	-	+	-	-	1
<i>kaftagi</i>	-	-	-	+	1
<i>kaki</i>	-	-	-	+	1
<i>kamounia</i>	-	-	-	+	1

<i>kaâk</i>	-	-	-	+	1
<i>ktaëf</i>	-	-	-	+	1
<i>lben</i>	+	+	-	+	3
<i>loubia</i>	+	-	-	+	2
<i>lablabi</i>	-	-	-	+	1
<i>legmi</i>	+	-	-	+	2
<i>loukoum</i>	-	-	-	+	1
<i>mechoui</i>	+	+	+	+	4
<i>makroud</i>	+	-	-	+	2
<i>mesfouf</i>	+	-	-	+	2
<i>mloukhia</i>	+	-	-	+	2
<i>matloue</i>	+	-	-	-	1
<i>martouba</i>	+	-	-	-	1
<i>merghez</i>	+	-	-	-	1
<i>mahia</i>	-	+	-	-	1
<i>malloui</i>	-	+	-	-	1
<i>ma'ward</i>	-	-	-	+	1
<i>mhancha</i>	-	+	-	-	1
<i>mrouziya</i>	-	+	-	-	1
<i>madfouna</i>	-	-	-	+	1
<i>mahkouka</i>	-	-	-	+	1
<i>marka</i>	-	-	-	+	1
<i>m'batten</i>	-	-	-	+	1
<i>méchouia</i>	-	-	-	+	1
<i>mech-mech</i>	+	-	-	-	1
<i>mermez</i>	-	-	-	+	1
<i>m'halbia</i>	-	-	-	+	1
<i>m'hammas</i>	-	-	-	+	1
<i>minima</i>	-	-	-	+	1
<i>mharek</i>	-	-	-	+	1
<i>mselli</i>	-	-	-	+	1
<i>naânaâ</i>	-	-	-	+	1
<i>nouaser</i>	-	-	-	+	1
<i>osbane</i>	+	-	-	+	2
<i>ojja</i>	-	-	-	+	1
<i>oreille de kadhi</i>	-	-	-	+	1
<i>pastilla</i>	-	+	-	-	1
<i>poulet beldi</i>	-	+	-	-	1
<i>qadid</i>	+	-	-	+	2
<i>qtayef</i>	+	-	-	-	1
<i>rechta</i>	+	-	-	+	2

<i>rfiss</i>	+	-	-	+	2
<i>ras el hanout</i>	+	+	-	-	2
<i>rouina</i>	+	-	-	-	1
<i>rgaïf</i>	-	+	-	-	1
<i>raïb</i>	-	-	-	+	1
<i>roussata</i>	-	-	-	+	1
<i>smen</i>	+	+	-	+	3
<i>seffa</i>	+	+	-	-	2
<i>sfendj</i>	+	-	-	+	2
<i>saïda</i>	+	-	-	-	1
<i>samsa</i>	+	-	-	-	1
<i>soumaa</i>	+	-	-	-	1
<i>sanida</i>	-	+	-	-	1
<i>sellou</i>	-	+	-	-	1
<i>skhina</i>	-	+	-	-	1
<i>sohlob</i>	-	-	-	+	1
<i>salade méchouia</i>	-	-	-	+	1
<i>tamina</i>	+	-	-	-	1
<i>tangia</i>	-	+	-	-	1
<i>tfaya</i>	-	+	-	-	1
<i>trid</i>	-	+	-	-	1
<i>tastira</i>	-	-	-	+	1
<i>tchiche</i>	-	-	-	+	1
<i>tebikha</i>	-	-	-	+	1
<i>zafran</i>	-	+	-	-	1
<i>zrir</i>	+	-	-	+	2
<i>zrig</i>	-	-	+	-	1
<i>zhar</i>	-	-	-	+	1
<i>zommit</i>	-	-	-	+	1
<i>zriga</i>	-	-	-	+	1
<i>zlabia</i>	+	-	-	+	2

Les maghrébismes dans ce thème se répartissent comme suit:

1) pour un item partagé par deux pays :

Algérie / Tunisie : nous comptons 22 items (*bourak, chorba, dholma, deglet nour, degla beïda, fekia, felefel, gazouz, harissa, kemia (1), loubia, legmi, makroud, mesfouf, mloukhia, osbane, qadid, rechta, rfiss, sfendj, zrir, zlabia*).

Algérie / Maroc : 7 items ont été recensés dans cette étude (*baghrir, ghars, harira, kesra, khli, ras el hanout, seffa*).

Algérie / Mauritanie : nous remarquons la présence d'un seul item (*aïch*)

Maroc / Tunisie : 2 lexies (*halwa, hargma*).

2) pour un item commun à trois pays :

Algérie / Maroc / Tunisie : nous dénombrons 5 items (*baklaoua, ghribiya, kefta, lben, smen*).

3) pour un item présent dans les quatre pays de notre étude : nous recensons la présence de l'unique item (*méchoui*).

Sur les 152 items recensés dans ce thème relatif à l'alimentation, nous comptons seulement 38 maghrébismes présents dans les différents lexiques maghrébins.

Au vu des résultats affichés dans ce tableau, nous remarquons que les 38 items que se partagent les locuteurs maghrébins se répartissent en 28 (22+5+1) items, pour les francophones algériens et tunisiens. Les 13 (7+5+1) items et 1 item sont utilisés respectivement par les locuteurs marocains et mauritaniens d'une part, et locuteurs algériens, mauritaniens d'autre part.

En revanche, les locuteurs marocains et tunisiens d'abord, et marocains, mauritaniens ensuite, partagent ensemble 8 (2+5+1) items pour les uns et 1 seul item pour les autres.

Enfin les Tunisiens et les Mauritaniens n'ont qu'un seul et unique item présent dans leurs inventaires lexicaux respectifs.

A propos de ce thème, nous dénombrons 28 et 13 maghrébismes répartis entre, encore une fois, le même pays, l'Algérie, et son voisin de l'est, la Tunisie en première place et le Maroc son voisin de l'ouest, en seconde place.

3.1.4. Objets de la réalité quotidienne des Maghrébins

Ce champ, avec ses 110 lexies, désigne l'ensemble des pratiques et des objets dont les Maghrébins se servent dans leur vie de tous les jours ou à l'occasion, du bus aux armes pour se faire la guerre en passant par les instruments de musique de tout genre.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
ala	+	+	-	-	2
amchaghab	-	-	+	-	1
ardin	-	-	+	-	1
araba	-	-	-	+	1
bendir	+	+	-	+	3
baroud	+	+	-	-	2
barda	+	-	-	-	1

bkhour	+	-	-	-	1
boubina	+	-	-	-	1
boussaadi	+	-	-	-	1
bnissa	-	+	-	-	1
beït	-	-	+	-	1
benia	-	-	+	-	1
borma	-	-	-	+	1
bus zina et aziza	-	-	-	+	1
couscoussier	+	+	-	-	2
chekoua	+	-	-	-	1
chouari	+	-	+	-	2
chicha	-	+	-	+	2
calame	+	-	-	-	1
chentouf	+	-	-	-	1
choukara	-	+	-	-	1
derbouka	+	+	-	+	3
delou	-	-	+	+	2
djebel-amour	+	-	-	-	1
douk-douk	+	-	-	-	1
debbous	-	-	+	-	1
dabgha	-	-	-	+	1
fatra	-	+	-	-	1
fellouke	-	-	-	+	1
fadhila	-	-	-	+	1
four tabouna	-	-	-	+	1
guerba	+	+	+	+	4
gasba	+	-	-	+	2
gembri	+	-	-	+	2
gasa' (kassa')	+	+	-	+	3
guellal	+	-	-	-	1
guitoune	+	-	-	-	1
hanbal	+	+	-	-	2
hab-hab	+	-	-	-	1
hammar	-	-	+	-	1
haleb	-	-	-	+	1
iliouch	-	-	+	-	1
jaoui (djaoui)	+	-	-	+	2
jebbia	-	-	-	+	1
jehfa	-	-	-	+	1
kanoun (entree 1)	+	+	-	+	3
kanoun (entree 2)	+	+	-	+	3

khaïma	+	-	+	-	2
karkabou	+	-	-	-	1
kountiya	-	-	+	-	1
kaïrouan	-	-	-	+	1
kaïraouana	-	-	-	+	1
keskes	-	-	-	+	1
klim	-	-	-	+	1
loud	-	-	-	+	1
meïda	+	+	-	+	3
mahchoucha	+	-	-	-	1
mejmar	+	+	-	-	2
meska	+	-	-	-	1
merouad	-	+	-	-	1
mica	-	+	-	-	1
maâssel	-	-	-	+	1
mahboub	-	-	-	+	1
medouar	-	-	-	+	1
mergoun	-	-	-	+	1
meryoul	-	-	-	+	1
methrad	-	-	-	+	1
methred	-	-	-	+	1
ma'ward	-	-	-	+	1
moucharabia	-	-	-	+	1
moudd	+	-	+	-	2
na'assa	+	-	-	-	1
naghrat	+	-	-	-	1
noria	-	+	-	-	1
ouissam	+	+	-	-	2
ommok-tangou	-	-	-	+	1
ouchak	-	-	-	+	1
pipa	+	-	-	-	1
rdaïf	+	-	-	-	1
rahla	-	-	+	-	1
rihana	-	-	-	+	1
sabgha	-	-	-	+	1
souek	+	+	-	+	3
sebsi	-	+	-	+	2
sahfa	+	-	-	-	1
sebha	+	-	-	-	1
sni	+	-	-	-	1
seddari	-	+	-	-	1

sekaïa	-	+	-	-	1
sedjada	-	-	-	+	1
sofra	-	-	-	+	1
tbel	+	-	+	+	3
tabouna	-	-	-	+	1
tar	+	-	-	+	2
tarija	-	+	-	-	1
tasse	-	+	-	-	1
tadit	-	-	+	-	1
tassoufra	-	-	+	-	1
tidekt	-	-	+	-	1
tabout	-	-	-	+	1
tebsi	-	-	-	+	1
zellig (zellig)	+	+	-	+	3
zarbia	+	-	-	+	2
zorna	+	-	-	-	1
zerdab	+	-	-	-	1
zezoua	-	-	-	+	1
zir	-	-	-	+	1
zokra	-	-	-	+	1

L'ensemble des maghrébismes recensés dans le tableau ci-dessus se répartissent comme suit:

1) emprunt commun à deux pays :

Algérie / Tunisie : nous comptons 5 emprunts (*gasba, gembri, jaoui, tar, zarbia*).

Algérie / Maroc : nous avons dénombré 6 emprunts (*ala, baroud, couscoussier, hanbal, mejmar, ouissam*).

Algérie / Mauritanie : nous avons relevé 3 emprunts (*chaouari, khäïma, moudd*).

Pour les trois situations indiquées ci-dessous, le dénombrement de termes empruntés se limite à 1.

Mauritanie / Tunisie : (*delou*).

Maroc / Mauritanie : (*chicha*).

Maroc / Tunisie : (*sebsi*).

2) emprunt commun à trois pays :

Algérie / Maroc / Tunisie : 8 emprunts sont à relever (*bendir, derbouka, gasa'a, kanoun (1), kanoun (2), meïda, souek, zellig*).

Algérie / Mauritanie / Tunisie : 1 emprunt a été recensé (*tbel*).

3) emprunt présent dans les quatre pays du Maghreb : une seule occurrence (*guerba*).

Dans ce champ sémantique, seulement 27 maghrébismes sur 110 lexies constituant l'ensemble de termes empruntés sont à signaler.

Ce nombre nous permet de procéder à la répartition des emprunts entre les pays concernés, ainsi, les locuteurs des pays : Algérie / Tunisie et Algérie / Maroc se partagent le même nombre de termes empruntés : 15 : (5+8+1+1) et (6+8+1+1). Par contre ceux d'Algérie et de Mauritanie peuvent utiliser communément dans le français circonscrit dans leurs pays respectifs 5 (3+1+1) emprunts.

En ce qui concerne, les pays comme le Maroc et la Mauritanie, la Mauritanie et la Tunisie et enfin le Maroc et la Tunisie, nous chiffrons le partage des emprunts par les locuteurs de ces pays indiqués respectivement en : 10, 3 et 2.

Ce champ sémantique offre une égalité dans les échanges d'emprunts entre les pays voisins comme Algérie / Tunisie et Algérie / Maroc, 15 termes. Le Maroc et la Mauritanie se partagent de leur côté 2 emprunts.

La particularité de ce champ réside dans le fait qu'il y ait 5 emprunts à l'arabe partagés par les locuteurs de deux pays, certes culturellement proches, mais géographiquement séparés par le désert, lieu qui défavorise tout type d'échanges entre des pays tels: Algérie / Mauritanie.

3.1.5. Habillement

83 lexies constituent ce domaine où le vêtement, les accessoires comme le foulard, le chapeau, les chaussures, les bijoux, ... et le maquillage portés par les hommes et les femmes restent notre priorité.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
abaya	-	-	-	+	1
aragua	+	-	-	-	1
asaba	+	-	-	-	1
babouche	+	+	+	-	3
burnous	+	+	-	+	3
balgha	+	-	-	-	1
badia 2	-	-	-	+	1
bakhnoug	-	-	-	+	1

bourabah	+	-	-	+	2
blousa	+	+	-	+	3
cheche	+	+	-	+	3
chechia	+	+	-	+	3
caftan (kaftan)	+	+	-	-	2
chebika	+	-	-	-	1
cachta	+	-	-	-	1
chebka	-	+	-	-	1
chlaka	-	-	-	+	1
djellaba	+	+	-	+	3
dfina 2	-	-	-	+	1
djerraa	-	-	-	+	1
daraa	+	+	-	-	2
fadhila	-	-	-	+	1
fez	+	-	-	+	2
fouta	+	-	-	+	2
fergani	+	-	-	-	1
fetla	-	+	-	-	1
farajia	-	-	-	+	1
fouquia	-	-	-	+	1
farou	+	-	-	-	1
flij	-	-	-	+	1
farch	+	-	-	-	1
fermla	-	-	-	+	1
gaa	-	+	-	-	1
guennour	-	-	-	+	1
haïk	+	+	-	+	3
houli	+	-	-	-	1
hidjab	+	-	-	-	1
harqous	-	-	-	+	1
hrem	-	-	-	+	1
jebba (djebba)	+	-	-	+	2
kachabia (cachabia)	+	+	-	+	3
khôl	+	+	-	+	3
kholkhal	+	-	-	+	2
kab-kab	+	-	-	+	2
kamis	+	+	-	-	2
karakou	+	-	-	-	1
keffieh	+	-	-	-	1
kitane	-	+	-	-	1
kabbous	-	-	-	+	1

kessoua	-	-	-	+	1
khama	-	-	-	+	1
koufia	-	-	-	+	1
mahboub	-	-	-	+	1
medouar	-	-	-	+	1
mendil	+	+	-	-	2
melaya	+	-	-	+	2
melehfa	+	-	+	-	2
medjoub	+	-	-	-	1
meryoul	-	-	-	+	1
mansouria	-	+	-	-	1
mardouma	-	-	-	+	1
mini-djebba	-	-	-	+	1
naïl	+	-	-	-	1
ouezra	-	-	-	+	1
qath	+	-	-	-	1
qalpag	-	-	-	+	1
rdaïf	+	-	-	-	1
rezza	-	+	-	-	1
rihana	-	-	-	+	1
robba vecchia	-	-	-	+	1
seroual	+	+	-	+	3
seroual loubia	+	-	-	-	1
selham	-	+	-	-	1
sadira	-	-	-	+	1
sefsari	-	-	-	+	1
tarbouche	+	+	-	+	3
tarz	+	-	-	-	1
tchamir	-	+	-	-	1
turban de cadî	-	+	-	-	1
taguia	-	+	-	-	1
tabia	-	-	-	+	1
takrita	-	-	-	+	1
tfal	+	-	-	+	2

L'ensemble des maghrébismes ou termes d'origine d'arabe nous donne les résultats suivants :

1) terme d'origine arabe commun à deux pays :

Algérie / Tunisie : au niveau de ces deux pays, nous avons 7 termes d'origine arabe (*bourabah, fez, fouta, jebba, kholkhal, kab kab, melaya*).

Algérie / Maroc : 4 termes d'origine arabe constituent le point commun entre ces pays (*caftan, daraa, Kamis, mendil*).

Algérie / Mauritanie : 1 seul terme d'origine arabe est à relever (*melehfa*).

2) terme d'origine arabe commun à trois pays :

Algérie / Maroc / Tunisie : pour ce cas de figure, nous dénombrons 10 termes d'origine d'arabe (*burnous, blousa, chèche, chéchia, haïk, kachabia, khôl, seroual, tarbouche, djellaba*).

Algérie / Maroc / Mauritanie : un seul terme d'origine d'arabe (*babouche*).

3) Pour ce thème, nous remarquons qu'aucun terme d'origine d'arabe commun au quatre pays du Maghreb n'est à signaler.

Ce thème compte au total 23 termes d'origine d'arabe sur les 83 présents. La lecture de ces résultats nous permet l'interprétation suivante :

L'Algérie et la Tunisie d'une part et l'Algérie et le Maroc d'autre part ont en commun respectivement 17 (7+10) et 15 (4+10+1) termes d'origine d'arabe. Ces données restent largement supérieures par rapport à celles que nous avons constatées pour les autres pays comme l'Algérie et la Mauritanie, où un seul terme d'origine arabe est à signaler. Par contre, les pays comme le Maroc et la Tunisie d'un côté et le Maroc et la Mauritanie d'un autre ont comme termes d'origine arabe en partage respectivement 10 et 1.

3.1.6. Arts

Ce domaine comprend 82 termes qui renvoient à l'art de manière générale représenté par la musique et ses genres musicaux, les instruments de musique de fabrication locale et les musiciens qui jouent de ces instruments. Le folklore, la littérature, la ciselure, l'orfèvrerie, les métaux précieux, le dessin,... la peinture, ne sont pas ignorés.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>asri</i>	+	-	-	-	1
<i>ayaye</i>	+	-	-	-	1
<i>aladjia</i>	+	-	-	-	1
<i>alaoui</i>	+	-	-	-	1
<i>aroubi</i>	+	-	-	-	1
<i>aïta</i>	-	+	-	-	1

<i>azouane</i>	-	-	+	-	1
<i>aouada</i>	-	-	-	+	1
<i>azifet</i>	-	-	-	+	1
<i>bachraf</i>	-	-	-	+	1
<i>chaabi</i>	+	+	-	+	3
<i>cheb</i>	+	+	-	-	2
<i>chaabiste</i>	+	-	-	-	1
<i>chioukh</i>	+	-	-	-	1
<i>cheikates</i>	-	+	-	-	1
<i>drabki</i>	+	-	-	-	1
<i>drabkiste</i>	+	-	-	-	1
<i>dakka</i>	-	+	-	-	1
<i>dawr</i>	-	-	-	+	1
<i>estikhbar</i>	+	-	-	-	1
<i>fquirat</i>	+	-	-	-	1
<i>fawazir</i>	-	-	-	+	1
<i>gnaoui</i>	+	+	-	-	2
<i>ghiwan</i>	+	-	-	-	1
<i>goual</i>	+	-	-	-	1
<i>goubahi</i>	+	-	-	-	1
<i>gharnati</i>	-	+	-	-	1
<i>gayyatin</i>	-	+	-	-	1
<i>gnawisme</i>	-	+	-	-	1
<i>guedra</i>	-	+	-	-	1
<i>gav</i>	-	-	+	-	1
<i>ghna</i>	-	-	+	-	1
<i>hadaoui</i>	+	-	-	-	1
<i>haoufi</i>	+	-	-	-	1
<i>haouzi</i>	+	-	-	-	1
<i>jiljilala</i>	-	-	-	+	1
<i>kanoundji</i>	+	-	-	-	1
<i>kcid</i>	+	-	-	-	1
<i>kouitra</i>	+	-	-	-	1
<i>malouf</i>	+	+	-	+	3
<i>medh</i>	+	+	+	-	3
<i>mawal</i>	-	+	-	+	2
<i>maghrabi</i>	+	-	-	-	1
<i>mahdjouz</i>	+	-	-	-	1
<i>mawwal</i>	+	-	-	-	1
<i>mcedar</i>	+	-	-	-	1
<i>mezmoun</i>	+	-	-	-	1

<i>mizan</i>	+	-	-	-	1
<i>mouachah</i>	+	-	-	+	2
<i>mousselsel</i>	+	-	-	-	1
<i>mzaoudi</i>	-	-	-	+	1
<i>neffar</i>	+	+	-	-	2
<i>nouba</i>	+	-	-	+	2
<i>naghariste</i>	+	-	-	-	1
<i>nakh</i>	+	-	-	-	1
<i>naï</i>	+	-	-	-	1
<i>oud</i>	-	+	-	+	2
<i>oudiste</i>	+	-	-	-	1
<i>raï</i>	+	+	-	+	3
<i>rebeb</i>	+	+	-	+	3
<i>raïman</i>	+	-	-	-	1
<i>richa</i>	+	-	-	-	1
<i>rifi</i>	+	-	-	-	1
<i>sama'</i>	-	+	-	-	1
<i>sebiba</i>	+	-	-	-	1
<i>sketch chorba</i>	+	-	-	-	1
<i>snitra</i>	+	-	-	-	1
<i>staïfi</i>	+	-	-	-	1
<i>salhi</i>	-	-	-	+	1
<i>samaï</i>	-	-	-	+	1
<i>soulamia</i>	-	-	-	+	1
<i>stambali</i>	-	-	-	+	1
<i>tabal</i>	+	+	-	+	3
<i>tab</i>	+	-	-	-	1
<i>touchia</i>	+	-	-	-	1
<i>taktouka</i>	-	+	-	-	1
<i>tidinit</i>	-	-	+	-	1
<i>tabel</i>	-	-	-	+	1
<i>tanit</i>	-	-	-	+	1
<i>taqsim</i>	-	-	-	+	1
<i>zjoule</i>	+	-	-	-	1
<i>zornadji</i>	+	-	-	-	1

Le tableau ci-dessus permet la lecture suivante:

- 1) item d'origine arabe commun à deux pays : l'Algérie et la Tunisie se partagent un seul item d'origine arabe (*mouachah*). En ce qui concerne l'Algérie et le Maroc, 3 items d'origine arabe sont à dénombrer (*cheb*,

gnaoui, neffar). Enfin, pour le Maroc et la Tunisie, 3 items d'origine arabe sont à signaler (*mawal, nouba, oud*).

2) item d'origine arabe commun à trois pays, nous avons pour:

Algérie / Maroc / Tunisie : 5 items d'origine arabe (*châabi, malouf, raï, rebeb, tabal*).

Algérie / Maroc / Mauritanie : un item d'origine arabe (*medh*).

Au total nous comptons seulement 13 maghrébismes sur les 82 items qui constituent ce champ sémantique. Ces résultats nous permettent de procéder à la disposition des items d'origine arabe répartis à travers les pays maghrébins de la manière suivante :

6 (1+ 5) items de ce champ sont partagés par les francophones d'Algérie et de Tunisie,

9 (3+5+1) items d'origine arabe sont en partage par les locuteurs algériens et marocains,

et enfin, 8 (3+5) items sont partagés par les Marocains et les Tunisiens lorsqu'ils s'expriment en français entre eux ou avec une personne étrangère.

Ce champ nous donne un nombre de maghrébismes partagés en premier par les francophones algériens et marocains et en second lieu par les francophones marocains et tunisiens.

3.1.7. Politique

Dans cette rubrique, on dénombre 80 items qui concernent le domaine de la politique. Ils désignent l'Etat, les associations politiques et culturelles, les instances de ces quatre pays, les partisans d'une même doctrine politique, le chef de l'Etat, le souverain et la souveraineté... En fait, l'essentiel de ce qui entre dans la gestion d'un de ces pays.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>baathisme</i>	+	-	+	+	3
<i>benbeliste</i>	+	-	-	-	1
<i>beylical</i>	+	-	-	-	1
<i>boukhaloutisme</i>	+	-	-	-	1
<i>boumediénisme</i>	+	-	-	-	1
<i>boumediéniste</i>	+	-	-	-	1
<i>boumediéne</i>	+	-	-	-	1

<i>bouteflikien</i>	+	-	-	-	1
<i>bled siba</i>	-	+	-	-	1
<i>benalisme</i>	-	-	-	+	1
<i>bourguibien</i>	-	-	-	+	1
<i>bourguibisme</i>	-	-	-	+	1
<i>bourguibiste</i>	-	-	-	+	1
<i>califat (khalifat)</i>	+	+	-	+	3
<i>calife (khalifa)</i>	+	+	-	+	3
<i>chadlisme</i>	+	-	-	-	1
<i>chadliste</i>	+	-	-	-	1
<i>chouroucratie</i>	+	-	-	-	1
<i>chouroukratiya</i>	+	-	-	-	1
<i>chouroucrate</i>	+	-	-	-	1
<i>caïdaliste</i>	-	+	-	-	1
<i>chooba</i>	-	-	-	+	1
<i>dawla</i>	+	-	-	-	1
<i>dawla islamiya</i>	+	-	-	-	1
<i>dégourbification</i>	+	-	-	+	2
<i>dégourbiser</i>	+	-	-	-	1
<i>djazaara</i>	+	-	-	-	1
<i>dजारiste</i>	+	-	-	-	1
<i>dahir</i>	-	+	-	-	1
<i>demakhzatisation</i>	-	+	-	-	1
<i>demakhzaniser</i>	-	+	-	-	1
<i>destour</i>	-	-	-	+	1
<i>destourien</i>	-	-	-	+	1
<i>emir</i>	+	+	-	+	3
<i>emirat</i>	+	-	-	+	2
<i>emiral</i>	-	+	-	-	1
<i>emir des croyants</i>	-	+	-	-	1
<i>grand vizir</i>	-	+	-	-	1
<i>hamassiste</i>	+	-	-	-	1
<i>hamla</i>	+	+	-	-	2
<i>hamrouchien</i>	+	-	-	-	1
<i>hizb frança</i>	+	-	-	-	1
<i>husseinite</i>	-	-	-	+	1
<i>islamo-baathisme</i>	+	-	-	-	1
<i>islamo-baathiste</i>	+	-	-	-	1
<i>istiqlalien</i>	-	+	-	-	1
<i>intramaghrebin</i>	-	+	-	-	1
<i>intafadaiste</i>	-	+	-	-	1

<i>intermaghrebin</i>	-	+	-	-	1
<i>ittihadia</i>	-	+	-	-	1
<i>kasma</i>	+	-	-	-	1
<i>khandjariste</i>	+	-	-	-	1
<i>koursi</i>	+	-	-	-	1
<i>koutla</i>	-	+	-	-	1
<i>mouhafadha</i>	+	+	-	-	2
<i>madjlis echoura</i>	+	-	-	-	1
<i>mandoubia</i>	+	-	-	-	1
<i>messalime</i>	+	-	-	-	1
<i>messaliste</i>	+	-	-	-	1
<i>min djibalina</i>	+	-	-	-	1
<i>mouhafadh</i>	+	-	-	-	1
<i>nasserien</i>	+	-	+	-	2
<i>nasseriste</i>	-	-	+	-	1
<i>nahdiste 1</i>	+	-	-	-	1
<i>nahnahien</i>	+	-	-	-	1
<i>nasserisme</i>	+	-	-	-	1
<i>naïb</i>	-	+	-	-	1
<i>neo-destourien</i>	-	-	-	+	1
<i>ouissam</i>	+	+	-	-	2
<i>quawmiya</i>	+	-	-	-	1
<i>rabita islamique</i>	+	-	-	-	1
<i>raïs</i>	+	+	-	+	3
<i>sultan</i>	-	+	-	-	1
<i>sultanat</i>	-	+	-	-	1
<i>sultani</i>	-	+	-	-	1
<i>taghout</i>	+	-	-	-	1
<i>wifak</i>	-	+	-	-	1
<i>zâim</i>	+	+	-	+	3
<i>zâimisme</i>	+	-	-	-	1
<i>zeroualien</i>	+	-	-	-	1

Le dénombrement de ces maghrébismes nous offre les résultats suivants:

- Pour la catégorie des emprunts communs à deux pays, nous avons:

1- Algérie / Tunisie : pour ce cas nous comptons 2 emprunts (*dégourbification*, *émirat*).

2- Algérie / Maroc : 3 emprunts sont à dénombrer (*hamla*, *mouhafadha*, *ouissam*).

3- Algérie / Mauritanie : 1 seul emprunt a été recensé (*nassérien*).

- Pour la catégorie des emprunts communs à trois pays de cette aire maghrébine, nous relevons :

1- Algérie / Maroc / Tunisie : 5 emprunts sont présents dans les inventaires lexicaux respectifs de ces pays (*califat, calife, émir, raïs, zaïm*).

2- Algérie / Mauritanie / Tunisie : *baathisme* est le seul emprunt en partage dans ce cas de figure.

Ce champ renferme 12 maghrébismes sur les 80 emprunts à la langue arabe recensés. Ce nombre nous donne la répartition, qui suit en infra, des termes communs et partagés par les locuteurs des quatre pays du Maghreb.

Les locuteurs algériens et tunisiens ont en partage 8 (2+5+1) emprunts,

Algériens et Marocains se partagent dans l'usage de la variété de français utilisée dans chacun de ces pays 8 (3+5) emprunts à l'arabe,

Les francophones d'Algérie et de Mauritanie manient deux emprunts (1+1) lorsqu'ils s'expriment en français dans leurs pays respectifs,

Au Maroc et en Tunisie nous relevons 5 emprunts communs au lexique de ces deux pays séparés pourtant par un vaste pays l'Algérie,

Concernant le Maroc et la Mauritanie, d'une part et la Mauritanie et la Tunisie, d'autre part, nous avons recensé un seul emprunt commun à ces deux couples de pays.

Ce domaine, nous permet de constater que les maghrébismes sont partagés équitablement par les locuteurs francophones des pays suivants : Algérie / Maroc et Algérie / Tunisie.

3.1.8. Nature

Les 65 termes retenus et servant à désigner la faune, la flore, le relief, le climat caractérisent cette aire géographique. D'autres termes relatifs au domaine de l'agriculture propre à cette région ont aussi été retenus.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>alfa</i>	+	+	-	+	3
<i>arack</i>	+	-	-	-	1
<i>amour</i>	-	-	+	-	1
<i>azouzel</i>	-	-	+	-	1
<i>atarchia</i>	-	-	-	+	1

<i>bayoud</i>	+	-	-	-	1
<i>boufaraoua</i>	+	-	-	-	1
<i>chergui</i>	+	+	-	+	3
<i>chira</i>	+	+	-	+	3
<i>chih</i>	+	-	-	-	1
<i>doum</i>	+	+	-	-	2
<i>debcha</i>	+	-	-	-	1
<i>diss</i>	+	-	-	-	1
<i>djerid</i>	+	-	-	-	1
<i>dad</i>	-	-	-	+	1
<i>erg</i>	+	-	+	+	3
<i>fell</i>	-	-	-	+	1
<i>fennec</i>	+	-	-	-	1
<i>ghassoul</i>	+	+	-	-	2
<i>guelta</i>	+	-	+	-	2
<i>guebli</i>	+	-	-	-	1
<i>goud</i>	-	-	+	-	1
<i>grara</i>	-	-	+	-	1
<i>guelb</i>	-	-	+	-	1
<i>henne</i>	+	+	+	+	4
<i>halouf</i>	+	+	-	+	3
<i>hchicha</i>	-	+	-	+	2
<i>harmel</i>	+	-	-	-	1
<i>hendi</i>	+	-	-	-	1
<i>ifernan</i>	-	+	-	-	1
<i>initi</i>	-	-	+	-	1
<i>irifi</i>	-	-	+	-	1
<i>jdoub</i>	-	-	+	-	1
<i>jeljane</i>	-	-	+	-	1
<i>kelb</i>	-	-	+	-	2
<i>kef</i>	-	-	-	-	1
<i>kedja</i>	-	-	+	-	1
<i>khamssin</i>	+	-	-	+	2
<i>khobbiza</i>	+	-	-	+	2
<i>louze</i>	-	-	-	+	1
<i>louben</i>	+	+	-	-	2
<i>mehari</i>	+	-	-	+	2
<i>mech-mecha</i>	+	-	-	-	1
<i>mech-méchier</i>	+	-	-	-	3
<i>mesk</i>	+	-	-	-	1
<i>nsiri</i>	-	-	-	-	1

<i>oued</i>	+	+	-	-	1
<i>ouchak</i>	-	-	-	+	1
<i>poulet beldi</i>	-	+	-	+	2
<i>reg</i>	+	-	+	-	2
<i>rif</i>	+	-	-	-	1
<i>sloughi</i>	+	+	-	+	3
<i>smaq</i>	-	+	-	+	2
<i>shili</i>	+	-	-	+	2
<i>simoun</i>	+	-	-	+	2
<i>sedra</i>	-	+	-	-	1
<i>souek</i>	+	+	-	+	3
<i>tajmart</i>	-	-	+	-	1
<i>talha</i>	-	-	+	-	1
<i>tamat</i>	-	-	+	-	1
<i>tamourt</i>	-	-	+	-	1
<i>teichot</i>	-	-	+	-	1
<i>titarek</i>	-	-	+	-	1
<i>tidekt</i>	-	-	+	-	1
<i>tourja</i>	-	-	+	-	1

Les maghrébismes obtenus dans ce tableau nous donnent les résultats suivants:

1) emprunt provenant de la langue arabe commun à deux pays :

Algérie / Tunisie : 5 emprunts provenant de la langue arabe (*khamssin, khobbiza, méhari, shili, simoun*).

Algérie / Maroc : 4 emprunts provenant de la langue arabe ont été recensés (*doum, ghassoul, louben, oued*).

Algérie / Mauritanie : 2 emprunts provenant de la langue arabe (*guelta, erg*).

Maroc / Tunisie : pour ces pays 3 emprunts provenant de la langue arabe ont été enregistrés (*hchicha, poulet beldi, smaq*).

2) emprunt provenant de la langue arabe commun à trois pays :

Nous avons dénombré pour ces trois pays (Algérie / Maroc / Tunisie) 6 emprunts communs, provenant de la langue arabe, (*alfa, chergui, chira, halouf, sloughi, souek*).

Nous noterons aussi la présence d'un seul emprunt à langue arabe commun (*erg*) aux trois pays suivants (Algérie / Mauritanie/ Tunisie).

Pour le cas d'un emprunt provenant de l'arabe et commun au quatre pays de l'aire maghrébine, nous avons relevé la présence d'un seul et unique item (*henné*).

Au total, nous avons enregistré la présence de 22 maghrébismes sur les 65 emprunts provenant de la langue arabe constituant ce champ notionnel. Ce résultat nous permet de répartir ces emprunts de la manière suivante :

Les francophones de ces pays (Algérie / Tunisie) utilisent 13 (5+6+1+1) emprunts identiques dans leurs pays respectifs. Par contre, ceux d'Algérie et du Maroc pour les uns et d'Algérie et de Mauritanie pour les autres ont en commun 11 (4+6+1) emprunts et 4 (2+1+1) emprunts issus de la langue arabe.

Pour le Maroc et la Tunisie 10 (3+6+1) emprunts sont utilisés dans ces deux pays par leurs locuteurs francophones. Concernant les locuteurs francophones des pays comme le Maroc / Mauritanie et Mauritanie / Tunisie, ces derniers n'ont en partage respectivement qu'un seul emprunt provenant de la langue arabe.

Le plus grand nombre de maghrébismes de ce champ notionnel est partagé par les locuteurs algériens et tunisiens.

3.1.9. Métier / fonction

55 termes servant à désigner les métiers dans cette région d'Afrique du Nord et les fonctions à tous les niveaux de la hiérarchie administrative de l'époque coloniale à nos jours ont été retenus dans ce domaine.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>alfatier</i>	+	-	-	+	2
<i>agha</i>	+	-	-	+	2
<i>achab</i>	+	-	-	-	1
<i>amin</i>	+	-	-	-	1
<i>azal</i>	+	-	-	-	1
<i>azala</i>	+	-	-	-	1
<i>aatar</i>	-	+	-	+	2
<i>aide-m'kadem</i>	-	+	-	-	1
<i>achabine</i>	-	+	-	-	1
<i>berrah</i>	+	-	-	+	2
<i>blagagi</i>	+	-	-	+	2
<i>babouchier</i>	+	+	-	-	2
<i>bjouï</i>	-	-	+	-	1
<i>bransi</i>	-	-	-	+	1
<i>caïd</i>	+	+	-	+	3
<i>cahouadji (kahouadji)</i>	+	+	-	-	2
<i>chouï</i>	+	-	-	-	1

<i>chef de daïra</i>	+	-	-	-	1
<i>cheikh des mokadems</i>	-	+	-	-	1
<i>chouachi</i>	-	-	-	+	1
<i>dlala</i>	+	+	-	+	3
<i>fellah</i>	+	+	-	+	3
<i>ftaïri</i>	-	-	-	+	1
<i>gallas</i>	-	+	-	-	1
<i>guerrab</i>	-	+	-	-	1
<i>garbadji</i>	-	-	-	+	1
<i>glibetier</i>	-	-	-	+	1
<i>hakem</i>	+	-	-	-	1
<i>hannaya</i>	-	+	-	-	1
<i>habba</i>	-	-	-	+	1
<i>hajeb</i>	-	-	-	+	1
<i>hammas</i>	-	-	-	+	1
<i>harza</i>	-	-	-	+	1
<i>khammès</i>	+	+	-	+	3
<i>khammassat</i>	+	-	-	+	2
<i>kabla (qabbla)</i>	+	+	-	+	3
<i>kahia</i>	-	-	-	+	1
<i>kayass</i>	-	+	-	-	1
<i>khalifa (calife)</i>	+	+	-	+	3
<i>khodja</i>	+	-	-	-	1
<i>moual (mawal)</i>	+	-	-	-	1
<i>maitre-zlaïdji</i>	-	+	-	-	1
<i>moudir</i>	+	-	-	-	1
<i>mouhtassib</i>	-	+	-	-	1
<i>mouhafadh</i>	+	-	-	-	1
<i>nadhar</i>	+	+	-	-	2
<i>negafa en chef</i>	-	+	-	-	1
<i>oukil</i>	+	-	-	+	2
<i>samsar</i>	+	+	-	+	3
<i>super caïd</i>	-	+	-	-	1
<i>tayab</i>	+	+	-	+	3
<i>toubib</i>	+	+	-	+	3
<i>wali mouçaïd</i>	-	-	+	-	1
<i>zellige</i>	-	+	-	-	1
<i>wali 1</i>	+	+	+	+	4

Les maghrébismes dans le tableau ci-dessus nous permettent d'enregistrer les résultats suivants:

- 1) terme d'origine arabe présent dans deux pays différents:

- Algérie / Tunisie : où nous comptons 6 termes d'origine arabe (*alfatier, agha, berrah, blaghi, khammassat, oukil*).
- Algérie / Maroc : 3 termes sont à enregistrés au niveau de ces pays (*babouchier, cahouadji, nadhar*).
- Maroc / Tunisie : nous enregistrons la présence d'un seul terme commun aux locuteurs de ces pays (*aatar*).

2) terme d'origine arabe présent dans trois pays différents:

Algérie / Maroc / Tunisie : 9 lexies (*caïd, dlala, fellah, khammès, kabla, kalifa, samsar, tayab, toubib*).

3) terme d'origine arabe présent dans quatre pays différents du Maghreb : nous avons enregistré la présence d'un seul terme (*wali*).

Nous avons compté dans l'ensemble 20 maghrébismes sur 55 termes d'origine arabe qu'englobe cette notion. La lecture de ces résultats nous donne la répartition des termes comme suit:

Ainsi, les locuteurs algériens lorsqu'ils utilisent le français possèdent 16 (6+9+1) termes d'origine arabe communs avec les locuteurs tunisiens ; 13 (3+9+1) termes avec les locuteurs marocains et 1 terme uniquement avec ceux de Mauritanie.

De leur côté, les francophones marocains ont en commun 11 (1+9+1) termes avec ceux de Tunisie et 1 seul terme avec les locuteurs francophones de Mauritanie.

Enfin, les Tunisiens et les Mauritaniens partagent un seul terme d'origine arabe lorsqu'ils s'expriment en français.

Cette notion, nous offre en première position le plus grand nombre de maghrébismes partagés entre les Algériens et les Tunisiens lorsqu'ils s'expriment en français.

3.1.10. Espace

Ce domaine renferme 55 items servant à la dénomination des réalités de l'espace rural, de l'espace urbain, des lieux, des cités, et des réalisations conçues pour donner un caractère urbain ou rural d'un milieu géographique ou vivent des personnes. La politique d'urbanisation relative à chacun des pays concernés est prise en compte par ce domaine.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>adebaye (adwara)</i>	-	-	+	-	1

<i>aklé</i>	-	-	+	-	1
<i>bled</i>	+	+	+	+	4
<i>blédard</i>	+	+	-	+	3
<i>badia 1</i>	+	-	-	+	2
<i>bidaoui</i>	-	+	-	-	1
<i>bour</i>	-	+	-	-	1
<i>baten</i>	-	-	+	-	1
<i>bocca</i>	+	-	-	-	1
<i>boustan</i>	-	-	-	+	1
<i>casbah (kasbah)</i>	+	+	-	+	3
<i>chott</i>	+	-	-	+	2
<i>dechra</i>	+	-	-	-	1
<i>dhar</i>	-	-	+	-	1
<i>douar</i>	+	+	-	+	3
<i>douarier</i>	+	-	-	-	1
<i>djebli</i>	-	+	-	-	1
<i>djerbien</i>	-	-	-	+	1
<i>emirati</i>	+	-	-	-	1
<i>fafa</i>	+	-	-	-	1
<i>fech fech</i>	+	-	-	-	1
<i>feddan</i>	-	+	-	-	1
<i>ferrane</i>	-	-	-	+	1
<i>foggara</i>	+	-	-	+	2
<i>gazra</i>	-	-	+	-	1
<i>gentra</i>	+	-	-	-	1
<i>gourbification</i>	-	-	-	+	1
<i>gourbisation</i>	+	-	-	-	1
<i>gourbiville</i>	-	+	-	-	1
<i>guetna</i>	+	-	-	+	2
<i>gharb</i>	+	-	+	-	2
<i>hai</i>	+	-	-	-	1
<i>hamada</i>	+	+	-	-	2
<i>hammam</i>	+	-	-	+	2
<i>hara</i>	+	+	+	+	4
<i>jenan</i>	-	-	-	+	1
<i>mahchacha</i>	+	-	-	+	2
<i>mechouar</i>	+	-	-	-	1
<i>médina</i>	-	+	-	-	1
<i>mellah</i>	+	+	+	+	4
<i>mechta</i>	+	+	-	-	2
<i>merkez</i>	+	-	-	-	1

<i>mosta'</i>	+	-	-	-	1
<i>mouakaf</i>	+	-	-	-	1
<i>mokataa</i>	-	+	-	-	1
<i>merja</i>	+	-	+	-	2
<i>meftia</i>	-	+	-	-	1
<i>ogla</i>	-	+	-	-	1
<i>oued el har</i>	-	-	+	-	1
<i>riad</i>	-	+	-	-	1
<i>rbat</i>	-	-	-	+	1
<i>seguia</i>	+	+	-	+	3
<i>sahraoui</i>	+	+	-	-	2
<i>tabia</i>	-	-	-	+	1
<i>zeriba</i>	+	+	+	+	4
<i>zanka</i>	-	+	-	-	1

Ce tableau nous offre le décompte de maghrébismes suivant:

1) lexie commune à deux pays :

Algérie / Tunisie : 7 lexies sont à compter (*badia, chott, foggara, guetna, hammam, mahchacha, mechta*).

Nous dénombrons 2 lexies (*hamada, sahraoui*) pour Algérie / Maroc et (*gharb, merja*) pour Algérie / Mauritanie.

2) lexie commune à trois pays :

Nous avons enregistré la présence de 4 lexies communes (*blédard, casbah, douar, séguia*) aux pays comme Algérie / Maroc / Tunisie.

3) les 4 lexies (*bled, hara, mellah, zériba*) sont communes aux quatre pays du Maghreb.

Sur les 55 lexies présentes dans ce champ seulement 17 maghrébismes sont à dénombrer. Ces derniers représentés dans le tableau ci-dessus nous offrent la répartition suivante:

Les locuteurs francophones d'Algérie ont en commun 15 (7+4+4) lexies avec ceux de Tunisie et 10 (2+4+4) lexies avec ceux du Maroc et enfin, 6 (2+4) avec leurs homologues de Mauritanie.

Concernant les francophones marocains, nous remarquons qu'ils ont en commun 8 (4+4) lexies avec les francophones tunisiens et 4 lexies avec ceux de Mauritanie.

Pour les locuteurs de Mauritanie et de Tunisie, enfin, nous dénombrons 4 lexies communes.

L'Algérie et la Tunisie par l'intermédiaire de leurs locuteurs francophones respectifs se partagent le plus nombre de lexies communes.

3.1.11. Culture

Ce thème comprend les 53 lexies qui désignent les loisirs, l'artisanat, la littérature, les mœurs, les coutumes, les jeux, les fêtes nationales et locales, les compétitions, en somme tout ce qui définit la société maghrébine contemporaine ou ancienne.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>açabiya</i>	+	-	+	+	3
<i>açala</i>	+	-	-	+	2
<i>aman</i>	+	+	-	-	2
<i>adeb</i>	+	-	-	-	1
<i>azima</i>	+	-	-	-	1
<i>arouchia</i>	+	-	-	-	1
<i>aada</i>	+	-	-	-	1
<i>barouk</i>	+	-	-	-	1
<i>banga</i>	-	-	-	+	1
<i>chaoui</i>	+	-	-	-	1
<i>chir el melhoun</i>	+	-	-	-	1
<i>Chleuh</i>	-	-	+	-	1
<i>Diffa</i>	+	+	-	-	2
<i>derdja</i>	+	-	-	-	1
<i>djeddar</i>	+	-	-	-	1
<i>douga-douga</i>	+	-	-	-	1
<i>darté</i>	-	+	-	-	1
<i>darjiphone</i>	-	+	-	-	1
<i>doura</i>	-	+	-	-	1
<i>diari</i>	-	-	-	+	1
<i>falaqa</i>	+	+	-	+	3
<i>fantasia</i>	+	+	-	+	3
<i>fassad</i>	-	+	-	-	1
<i>fezani</i>	-	-	-	+	1
<i>forossia</i>	+	-	-	-	1
<i>hadra</i>	+	+	+	-	3
<i>hadjam</i>	+	+	-	-	2
<i>horma</i>	+	-	+	-	2
<i>hassania</i>	+	+	+	-	3
<i>habba</i>	+	-	-	-	1

<i>hachak</i>	+	-	-	-	1
<i>hachakoum</i>	+	-	-	-	1
<i>hachma</i>	+	-	-	-	1
<i>hdia</i>	-	-	-	-	1
<i>karakouz</i>	+	+	-	+	3
<i>meharee</i>	+	-	-	+	2
<i>melhoun</i>	+	+	-	-	2
<i>matrag</i>	+	-	-	-	1
<i>maqamat</i>	-	-	-	-	1
<i>moussem</i>	+	-	-	+	2
<i>nadi</i>	+	-	-	-	1
<i>nahda</i>	+	-	-	+	2
<i>nzaha</i>	-	+	-	-	1
<i>ouchem</i>	+	-	-	-	1
<i>qacida</i>	+	+	+	+	4
<i>qacid</i>	-	-	-	+	1
<i>ramadhaniate</i>	+	-	-	-	1
<i>sanafir</i>	+	-	-	-	1
<i>sbouhi</i>	+	-	-	-	1
<i>talaa</i>	-	-	+	-	1
<i>thaydina</i>	-	-	+	-	1
<i>thawabite</i>	+	-	-	-	1
<i>zajal</i>	-	+	-	-	1

La lecture de ce tableau nous donne les résultats suivants :

- lexie empruntée à l'arabe commune à deux pays :

1- Algérie / Tunisie : nous comptons 5 lexies empruntées à la langue arabe (*açala, horma, méharée, moussem, nahda*).

2- Algérie / Maroc : 4 lexies empruntées à la langue arabe sont à recensées (*aman, diffa, melhoun, hadjam*).

- lexie empruntée à l'arabe et commune à trois pays :

1- Algérie / Maroc / Tunisie : nous recensons 3 lexies (*falaqa, fantasia, karakouz*).

2- Algérie / Maroc / Mauritanie : 2 lexies sont à dénombrer (*hadra, hassania*).

3- Algérie / Mauritanie / Tunisie : nous comptons 1 lexie empruntée à la langue arabe (*açabiya*).

- lexie empruntée à l'arabe et commune au quatre pays du Maghreb : nous avons relevé 1 seule lexie (*qacida*).

Nous dénombrons in fine 16 maghrébismes sur les 53 lexies empruntées à la langue arabe que représente ce domaine. De cette représentation, nous pouvons procéder à la répartition de ces lexies conformément à leurs répartitions dans les lexiques des pays maghrébins concernés.

Les utilisateurs du français en Algérie possèdent en commun 10 lexies empruntées à la langue arabe qu'ils partagent avec respectivement:

- 1- les Tunisiens (5+3+1+1),
- 2- les Marocains (4+3+2+1).
- 3- et 4 lexies (2+1+1) avec les Mauritaniens.

Leurs homologues marocains partagent respectivement 4 (3+1) lexies avec les locuteurs francophones de Tunisie et 3 (2+1) lexies avec les Mauritaniens qui s'expriment en français.

Enfin, les locuteurs francophones tunisiens ont en partage d'une part 4 (3+1) lexies empruntées à l'arabe avec les francophones marocains et 2 (1+1) lexies empruntées à l'arabe avec les francophones mauritaniens.

Ce domaine voit encore le plus grand nombre de maghrébismes partagé équitablement par les locuteurs de deux pays voisins : Algérie / Tunisie puis Algérie / Maroc.

3.1.12. Divers

Ce thème hétéroclite englobe 47 items qui ne relèvent pas des domaines choisis pour cette analyse. Ce sont des items abstraits ou des termes que des interlocuteurs résidant au Maghreb utilisent en général durant leur communication.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>aouah</i>	+	-	-	+	2
<i>aïoua</i>	+	-	-	-	1
<i>akhi</i>	+	-	-	-	1
<i>amchi</i>	+	-	-	-	1
<i>asmaa</i>	+	-	-	-	1
<i>bessif</i>	+	+	-	-	2
<i>baleck</i>	+	-	-	-	1
<i>barra</i>	+	-	-	-	1
<i>belek</i>	+	-	-	-	1
<i>bezef</i>	+	-	-	-	1

<i>bouh</i>	+	-	-	-	1
<i>bah</i>	-	+	-	-	1
<i>chof</i>	+	-	-	-	1
<i>chkoun</i>	+	-	-	-	1
<i>chouïa</i>	+	-	-	-	1
<i>cheft</i>	+	-	-	-	1
<i>dobza</i>	+	-	-	-	1
<i>ezzagat</i>	+	-	-	-	1
<i>f'hemt</i>	+	-	-	-	1
<i>gouler</i>	+	-	-	-	1
<i>goul</i>	+	-	-	-	1
<i>kifkif</i>	+	+	-	+	3
<i>kein</i>	+	-	-	-	1
<i>khlass</i>	+	-	-	-	1
<i>labasse</i>	+	-	-	-	1
<i>lalla</i>	+	+	-	+	3
<i>mabadi</i>	+	-	-	-	1
<i>macache</i>	+	-	-	-	1
<i>mabrouk alik</i>	+	-	-	-	1
<i>marginé</i>	-	-	-	+	1
<i>marhaba</i>	-	-	-	+	1
<i>ouiba</i>	-	-	-	+	1
<i>rekkas</i>	-	+	-	-	1
<i>rkiza</i>	-	-	+	-	1
<i>saha</i>	+	-	-	+	2
<i>sidi</i>	+	-	-	+	2
<i>snajer</i>	-	-	-	+	1
<i>tfouh</i>	+	-	-	-	1
<i>toz</i>	+	-	-	-	1
<i>wech</i>	+	-	-	-	1
<i>woula</i>	+	-	-	+	2
<i>ya</i>	+	-	-	+	2
<i>ya akhi</i>	+	-	-	-	1
<i>yahia</i>	+	-	-	-	1
<i>yak</i>	+	-	-	-	1
<i>yakhi</i>	+	-	-	-	1
<i>yaouled</i>	+	-	-	-	1
<i>zbel</i>	+	-	-	-	1
<i>zmen</i>	+	-	-	-	1

Au vu des résultats obtenus, les maghrébismes peuvent se répartir comme suit:

- terme emprunté, commun à deux pays :

Nous comptons pour l'Algérie et la Tunisie 5 termes empruntés à l'arabe (*aouah, saha, sidi, woula, ya*), et un seul terme emprunté pour l'Algérie et le Maroc : (*bessif*).

- terme emprunté, commun à trois pays :

Nous relevons pour ces pays (Algérie / Maroc / Tunisie) 2 termes empruntés à l'arabe (*kif kif, lalla*).

C'est enfin 8 termes que nous avons recensés sur les 47 termes empruntés à l'arabe présents dans ce thème. De ces lexies maghrébines, nous pouvons procéder à la répartition suivante :

Les francophones algériens partagent les francophones tunisiens et marocains respectivement 7 (5+2) et 3 (1+2). En revanche, les locuteurs marocains et les tunisiens ont en partage 2 termes empruntés à la langue arabe.

Les locuteurs algériens et tunisiens ont en partage le plus grand nombre de termes empruntés à l'arabe dans ce thème.

3.1.13. Identité

Cette rubrique dénombre 39 lexies qui désignent la filiation, l'appellation, le titre, l'appartenance à une ethnie, à un lieu, à une dynastie, ... à un clan.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>ana</i>	+	-	-	-	1
<i>ammi</i>	+	-	-	-	1
<i>akal</i>	+	-	-	-	1
<i>ajam</i>	+	-	-	-	1
<i>almohade</i>	+	-	-	-	1
<i>aglabite</i>	-	-	-	+	1
<i>berrani</i>	+	+	-	+	3
<i>saadien</i>	-	+	-	-	1
<i>ansar</i>	+	+	-	-	2
<i>caïd el arch</i>	+	-	-	-	1
<i>casbadji</i>	+	-	-	-	1
<i>casbaoui</i>	+	-	-	-	1
<i>chakouriste</i>	+	-	-	-	1
<i>cherif</i>	+	+	+	+	4
<i>cherifisme</i>	-	+	-	-	1
<i>çof</i>	+	-	-	-	1
<i>effendi</i>	-	-	-	+	1
<i>cherifien</i>	+	+	+	-	3
<i>djerbien</i>	-	-	-	+	1

<i>fatimide</i>	-	-	-	+	1
<i>fatma</i>	+	-	-	+	2
<i>frankaoui</i>	-	-	-	+	1
<i>gharbi</i>	+	-	-	-	1
<i>hafcide</i>	-	-	-	+	1
<i>hassan</i>	-	-	-	+	1
<i>hassani</i>	-	-	+	-	1
<i>hilalien</i>	-	-	+	-	1
<i>khanzariste</i>	+	-	-	-	1
<i>khawaga</i>	-	-	-	+	1
<i>maghrebinite</i>	+	-	-	-	1
<i>idrisside</i>	-	+	-	-	1
<i>ifriquien</i>	-	+	-	-	1
<i>mozabite</i>	-	-	-	+	1
<i>nasrani</i>	+	-	-	-	1
<i>nazareen</i>	-	+	-	-	1
<i>touareg</i>	+	-	-	-	1
<i>watani</i>	+	+	-	-	2
<i>zianide</i>	+	-	-	-	1
<i>ziride</i>	-	-	-	+	1

Les maghrébismes se répartissent comme suit:

- item emprunté à l'arabe commun à deux pays : nous recensons deux items (*ansar, watani*) pour l'Algérie et le Maroc et un item uniquement (*fatma*) pour le cas de l'Algérie et de la Tunisie.
- item emprunté à l'arabe commun à trois pays : un seul item (*berrani*) est à compter pour ce trio de pays (Algérie / Maroc / Tunisie). Et pour le second trio de pays (Algérie / Maroc / Mauritanie) nous relevons la présence de l'item (*chérifien*).
- item emprunté à l'arabe commun au quatre pays du Maghreb : 1 item (*chérif*) est à mettre au compte de ces pays.

Nous obtenons de ce décompte qui figure sur le tableau ci-dessus 6 items seulement sur les 39 items empruntés à la langue arabe présents dans ce domaine. Ces items communs nous pouvons les répartir selon leur usage par les locuteurs de deux des quatre pays que compte le Maghreb francophone.

Pour les francophones algériens et marocains d'une part, et algériens et tunisiens, d'autre part nous comptons respectivement 4 (1+4+1) et 3 (1+1+1) items, quant aux

francophones algériens et mauritaniens, 2 (1+1) items seulement sont à comptés dans leurs inventaires lexicaux.

De leur côté, les locuteurs marocains, tunisiens et marocains, mauritaniens n'ont en commun que deux items (1+1) qu'ils peuvent utiliser dans leurs pays respectifs.

Enfin, les locuteurs francophones tunisiens et mauritaniens n'ont à leur disposition qu'un seul item lorsqu'ils s'expriment en français.

Ce domaine a vu le plus grand nombre d'items issus de l'arabe partagé par les francophones algériens et marocains au lieu et place des francophones tunisiens et algériens, comme c'était la tendance pour la majorité des domaines.

3.1.14. Habitat

Ce domaine renferme les 38 lexies qui désignent une habitation pour des personnes. Le logement, l'appartement et son intérieur, les objets d'intérieur, la forteresse..., l'hôtel, les matériaux utilisés dans la construction locale de tout genre d'habitat sont inclus dans ce thème.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>bordj</i>	+	+	-	+	3
<i>chemsia</i>	-	+	-	-	1
<i>derb</i>	+	+	-	-	2
<i>douéra</i>	+	-	-	-	1
<i>dar el makhzen</i>	-	+	-	-	1
<i>dakhli</i>	-	+	-	-	1
<i>dokhana</i>	-	-	-	+	1
<i>foundouk</i>	+	+	-	+	3
<i>gourbi</i>	+	+	-	+	3
<i>ghorfa</i>	+	-	-	+	2
<i>guitoune</i>	+	-	-	-	1
<i>haouch</i>	+	-	-	+	2
<i>henchir</i>	-	-	-	+	1
<i>ksar</i>	+	+	+	+	4
<i>kouba</i>	+	+	-	+	3
<i>ksouri</i>	+	-	-	-	1
<i>ksourien (qsourien)</i>	+	+	-	-	2
<i>kebba (kebbat)</i>	-	+	-	-	1
<i>kib</i>	-	-	-	+	1
<i>mokataa</i>	-	+	-	-	1
<i>makam</i>	+	-	-	+	2

<i>moucharabia(moucharabieh)</i>	+	-	-	+	2
<i>maksoura</i>	-	-	-	+	1
<i>menzel</i>	-	-	-	+	1
<i>nouala</i>	-	+	-	-	1
<i>oudjak</i>	+	-	-	-	1
<i>oustani</i>	-	+	-	-	1
<i>ouest ed dar</i>	-	-	-	+	1
<i>oukala</i>	-	-	-	+	1
<i>qalaa</i>	+	-	-	-	1
<i>ribat</i>	+	+	-	+	3
<i>skifa</i>	+	-	-	+	2
<i>sedda</i>	-	-	-	+	1
<i>senia</i>	-	-	-	+	1
<i>tente caïdale</i>	-	+	-	-	1
<i>tikit</i>	-	-	+	-	1
<i>toub</i>	+	-	-	+	2
<i>zellidj (zellige)</i>	+	+	-	+	3

Pour ce champ sémantique, les maghrébismes recensés nous les répartissons comme suit:

- terme commun à deux pays :

Nous dénombrons deux termes différents communs (*derb, ksourien*) à l'Algérie et au Maroc quant à l'Algérie et la Tunisie, nous avons relevé 6 termes (*ghorfa, haouch, makam, moucharabia, skifa, toub*)

- terme commun à trois pays :

Pour ces pays (Algérie / Maroc / Tunisie) nous avons relevé 6 termes (*bordj, foundouk, gourbi, kouba, ribat, zellidj*) différents et communs à ces trois pays.

- un terme commun au quatre pays du Maghreb : nous notons la présence d'un seul *ksar* commun aux locuteurs de ces pays.

Nous comptons enfin, pour ce domaine 15 termes sur les 38 présents dans ce tableau.

Cette répartition nous aide à observer la distribution de ces termes communs en un couple de pays. Concernant, d'un côté l'Algérie et la Tunisie et de l'autre l'Algérie et le Maroc, les locuteurs de ces pays ont en commun 13 termes (6+6+1) pour les premiers et 9 (2+6+1) pour les seconds ; tandis que les locuteurs algériens et mauritaniens ont en partage un seul terme.

En revanche, les pays comme Maroc / Tunisie, Maroc / Mauritanie et Tunisie / Mauritanie, leurs locuteurs partagent respectivement 7 (6+1) termes pour le premier couple de pays et 1 terme pour les deux couples de pays restants.

Ce champ sémantique a fourni le grand nombre de termes d'origine arabe en commun aux locuteurs algériens et tunisiens, fait observé pour la plupart des champs sémantiques présents dans cette étude.

3.1.15. Administration

Ce thème renferme en son sein 35 termes désignant la vie administrative qui caractérise chacun des pays du Maghreb et ce à travers les époques.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>adl</i>	-	+	-	-	1
<i>adoulaire</i>	-	+	-	-	1
<i>baladiya</i>	+	+	-	+	3
<i>beïa</i>	-	+	-	+	2
<i>beyleck</i>	+	-	-	-	1
<i>beylicat</i>	+	-	-	-	1
<i>bled el makhzen</i>	-	+	-	-	1
<i>beït el mal</i>	-	-	+	-	1
<i>caïdal</i>	+	+	-	+	3
<i>caïdat</i>	+	+	-	+	3
<i>califal (kalifal)</i>	+	-	-	+	2
<i>chraa</i>	-	+	-	-	1
<i>daïra</i>	+	-	-	-	1
<i>daïral</i>	+	-	-	-	1
<i>fréda</i>	+	-	-	-	1
<i>hisba</i>	-	+	-	-	1
<i>interdaïra</i>	+	-	-	-	1
<i>interwilaya</i>	+	-	-	-	1
<i>imada</i>	-	-	-	-	1
<i>makhzen</i>	+	+	-	+	3
<i>makhzénien</i>	-	+	-	-	1
<i>moukhabarate</i>	+	-	-	+	2
<i>mahakma</i>	+	-	-	-	1
<i>majlass el baladi</i>	-	+	-	-	1
<i>moudouama</i>	-	+	-	-	1
<i>mejba</i>	-	-	-	+	1
<i>moôtamdia</i>	-	-	-	+	1

<i>nadhara</i>	+	+	-	-	2
<i>rasma</i>	+	-	-	-	1
<i>rasmi</i>	+	-	-	-	1
<i>tertib</i>	-	+	-	-	1
<i>wilaya</i>	+	+	+	+	4
<i>wilayal</i>	+	-	-	-	1
<i>wilayisme</i>	+	-	-	-	1
<i>zina</i>	-	+	-	-	1

Les maghrébismes enregistrés dans ce champ notionnel se répartissent comme suit:

- lexie commune à deux pays :

Pour ce cas de figure, nous avons compté une seule lexie (*nadhara*) partagée par l'Algérie et le Maroc, 2 lexies (*califal*, *moukhabarat*) par l'Algérie et la Tunisie, enfin, une lexie (*beïa*) par le Maroc et la Tunisie.

- lexie commune à trois pays :

Concernant l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, 4 lexies (*baladiya*, *caïdal*, *caïdat*, *makhzen*) sont à enregistrer comme lexies communes.

- lexie commune au quatre pays du Maghreb, nous n'avons relevé qu'une seule lexie (*wilaya*).

Au total, nous recensons 9 lexies sur les 35 que compte ce champ notionnel. Ce nombre de termes communs peut être réparti conformément à leur usage dans les pays suivants :

Les locuteurs francophones des pays comme l'Algérie et le Maroc, l'Algérie et la Tunisie et enfin le Maroc et la Tunisie ont en partage respectivement 6 (1+4+1) lexies pour le premier couple de pays, 7 (2+4+1) pour le second et 6 (1+4+1) pour le troisième.

Ce champ notionnel nous donne un cas de figure peu original, en effet les locuteurs francophones des pays suivants possèdent en commun et équitablement le même nombre de lexies: Algérie et Maroc, Algérie et Tunisie enfin Maroc et Tunisie.

3.1.16. Economie

35 items de ce domaine recouvrent la monnaie, le commerce légal et informel, les petits commerces, les commerçants, les marchés et les espaces commerciaux servant aux transactions individuelles ou collectives. Les grandes surfaces, les produits locaux ou importés, les unités commerciales et enfin les politiques économiques adoptées respectivement par les pays maghrébins sont à insérer dans cette rubrique.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>arwika</i>	+	-	-	-	1
<i>bazar</i>	-	+	-	-	1
<i>bazariste</i>	-	+	-	-	1
<i>beznassa</i>	-	-	-	+	1
<i>beznasser</i>	-	-	-	+	1
<i>couscousserie</i>	+	-	-	-	1
<i>douro</i>	+	+	-	+	3
<i>dinar</i>	+	+	-	+	3
<i>dirham</i>	+	+	-	-	2
<i>dellal</i>	-	+	-	+	2
<i>flouss</i>	+	+	-	+	3
<i>fels</i>	-	+	-	-	1
<i>guerch</i>	-	+	-	-	1
<i>guerrab jaanam</i>	-	+	-	-	1
<i>gachar</i>	-	-	-	+	1
<i>hanout</i>	-	-	-	+	1
<i>infitah</i>	+	-	-	-	1
<i>joutiya</i>	-	+	-	-	1
<i>kissaria</i>	-	+	-	-	1
<i>koucha</i>	-	-	-	+	1
<i>mouggar</i>	+	-	-	-	1
<i>millime</i>	-	-	-	+	1
<i>ouguiya</i>	-	-	+	-	1
<i>rahba</i>	+	-	-	+	2
<i>real</i>	-	+	-	-	1
<i>rtal</i>	-	+	-	-	1
<i>souk</i>	+	+	-	+	3
<i>soltani</i>	+	-	-	-	1
<i>souk el fellah</i>	+	-	-	-	1
<i>safar-chèque</i>	-	+	-	-	1
<i>souika</i>	-	+	-	-	1
<i>souikier</i>	-	+	-	-	1
<i>souk el attarine</i>	-	-	-	+	1
<i>taa frança</i>	+	-	-	-	1

<i>tieb-tieb</i>	-	-	+	-	1
<i>tbazniss</i>	-	-	-	+	1

L'observation de ces résultats figurant sur le tableau ci-dessus nous donne la répartition suivante:

- item commun à deux pays :

L'Algérie et le Maroc (*dirham*), l'Algérie et la Tunisie (*rahba*), enfin le Maroc et la Tunisie (*delal*), ces trois couples de pays ont tous un item commun.

- item commun à trois pays :

L'Algérie, le Maroc et la Tunisie comptent 4 items communs (*douro, dinar, flouss, souk*).

Ce sont au total uniquement 7 maghrébismes sur 35 les lexies présentes dans ce domaine. Ces lexies communes aux deux pays nous donnent le résultat suivant :

Pour les locuteurs francophones des pays cités ci-après (Algérie / Maroc, Algérie / Tunisie et Maroc / Tunisie), nous avons relevé pour ces trois couples de pays le chiffre 5 (1+4), chiffre qui représente les lexies utilisées dans ces pays respectifs lors d'échanges verbaux.

Ce champ notionnel nous donne la même configuration que celle observée pour le cas du domaine de l'agriculture, soit le même nombre d'items empruntés à l'arabe en partage par les locuteurs : algériens et marocains ; algériens et tunisiens enfin marocains et tunisiens.

3.1.17. Armée

Ce champ compte 32 lexies qui renvoient au domaine militaire, à la guerre de libération et à celle contre le terrorisme, enfin aux corps constitués.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>Darak</i>	+	-	-	-	1
<i>darak el watani</i>	+	-	-	-	1
<i>Darki</i>	+	-	-	-	1
<i>Djeïch</i>	+	-	-	-	1
<i>Fidaï</i>	+	+	-	-	2
<i>Faïlek</i>	+	-	-	-	1
<i>Fassila</i>	+	-	-	-	1
<i>Foudj</i>	+	-	-	-	1
<i>Fel</i>	+	-	-	-	1

<i>Fellouze</i>	+	-	-	-	1
<i>Ferka</i>	+	-	-	-	1
<i>Harka</i>	+	+	-	-	2
<i>Harki</i>	+	-	-	-	1
<i>Goum</i>	+	+	+	-	3
<i>goumier</i>	+	-	+	-	2
<i>goumi</i>	+	-	-	-	1
<i>harass el djoumhour</i>	+	-	-	-	1
<i>katiba</i>	+	-	-	-	1
<i>méhariste</i>	+	+	+	-	3
<i>Mokhazni</i>	-	+	-	+	2
<i>Mintaka</i>	+	-	-	-	1
<i>Moudjahid</i>	+	+	-	+	3
<i>Moussebel</i>	+	-	-	-	1
<i>Nahia</i>	+	-	-	-	1
<i>Nakib</i>	+	-	-	-	1
<i>Razzia</i>	+	+	+	+	4
<i>razzier</i>	+	+	+	-	3
<i>rezzou</i>	-	+	+	-	2
<i>razzi</i>	-	-	+	-	1
<i>Spahi</i>	+	-	-	+	2
<i>serriyat</i>	+	-	-	-	1
<i>Zouave</i>	+	-	-	-	1

L'observation de ce tableau renfermant les termes communs nous permet l'interprétation suivante :

- terme commun à deux pays :

Exceptés l'Algérie et le Maroc, pays qui possèdent deux termes en commun (*fidai*, *harka*). Les autres (Algérie / Mauritanie ; Algérie / Tunisie ; Maroc / Mauritanie ; Maroc / Tunisie ont tous respectivement un seul terme en commun (*goumier*), (*spahi*), (*rezzou*), (*mokhazin*).

- terme commun à trois pays :

Si ces trois pays (Algérie / Maroc / Tunisie) ne partagent qu'un seul et unique terme (*moudjahid*), l'autre trio de pays constitué de l'Algérie, Maroc et Mauritanie se partagent trois termes : (*goum*, *méhariste*, *razzier*).

- terme commun au quatre pays maghrébins, nous n'avons dénombré qu'un seul (*razzia*).

Cette lecture nous donne 11 maghrébismes sur les 32 termes présents dans ce champ sémantique. Ce résultat nous offre la possibilité de répartir ces maghrébismes

par pays de deux. Pour les deux pays tels l'Algérie / Maroc, Algérie / Mauritanie et Algérie / Tunisie, leurs francophones ont en partage respectivement 7 termes (2+1+3+1); 5 termes (1+3+1) et 2 termes (1+1). Par contre, les pays Maroc / Mauritanie et Maroc / Tunisie, les locuteurs francophones de ces pays partagent pour les uns 5 termes (1+3+1) et 3 termes (1+1+1) pour les autres.

Ce champ nous offre le cas des locuteurs algériens et marocains qui ont en partage le plus important nombre de termes d'origine arabe suivi en deuxième position du cas des locuteurs algériens et mauritaniens. Ces termes, pour rappel, sont utilisés dans leurs interactions verbales dans leurs pays respectifs.

3.1.18. Enseignement / éducation

Ce champ comprend 29 termes qui relèvent de la classe avec tout ce que celle-ci comporte comme programme, enseignant, méthode, l'écriture arabe et ses différents styles, ... et le système éducatif en vigueur dans ces pays.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>alif</i>	+	-	-	+	2
<i>calame</i>	+	-	-	-	1
<i>cheikha</i>	+	-	-	-	1
<i>dars</i>	+	-	-	-	1
<i>fawdamental</i>	+	-	-	-	1
<i>gandouze</i>	+	-	-	-	1
<i>ilm</i>	+	-	-	-	1
<i>katib</i>	-	+	-	+	2
<i>koufi</i>	-	-	-	+	1
<i>koufique</i>	-	-	-	+	1
<i>koutab</i>	-	-	-	+	1
<i>louha (loh)</i>	-	+	+	-	2
<i>medersa</i>	+	+	+	+	4
<i>mcid</i>	+	+	-	-	2
<i>moudares</i>	+	-	-	+	2
<i>mhadria</i>	-	+	-	-	1
<i>mahadra</i>	-	-	+	-	1
<i>mouallim</i>	-	-	+	-	1
<i>moucaïd</i>	-	-	+	-	1
<i>maalma</i>	-	-	-	+	1
<i>meddeb</i>	-	-	-	+	1
<i>oulema</i>	+	-	+	+	3

<i>oulemiste</i>	+	-	-	-	1
<i>ousted</i>	+	-	-	-	1
<i>taleb</i>	+	+	+	+	4
<i>youm el ilm</i>	-	-	-	-	1
<i>zitounien</i>	-	-	-	+	1
<i>tolbien</i>	-	+	-	-	1
<i>telamide</i>	-	-	+	-	1

La lecture du tableau ci-dessus nous permet la distribution des maghrébismes selon le modèle suivant :

- item commun à deux pays :

A l'exception des deux pays : Algérie / Tunisie avec deux items (*alif*, *mouharès*) en partage, les trois autres paires de pays : Algérie / Maroc, Maroc / Mauritanie et Maroc / Tunisie, comptent respectivement un seul et unique item en partage (*mcid*), (*louha*) et (*katib*).

- item commun à trois pays :

Les trois pays maghrébins (Algérie / Mauritanie / Tunisie) ne renferme qu'un seul et unique terme en commun (*ouléma*).

- item commun au quatre pays du Maghreb : nous relevons 2 termes (*médersa*, *taleb*).

Cette distribution nous donne 8 maghrébismes sur les 29 présents dans ce domaine. Elle nous permet de répartir ces maghrébismes en 4 items (2+2) commun aux locuteurs francophones algériens et tunisiens.

Les résultats obtenus nous offre aussi la possibilité de répartir les items par pays de deux : Algérie / Maroc ; Algérie / Mauritanie et Maroc / Mauritanie ; Maroc / Tunisie et enfin, Mauritanie / Tunisie possédant tous 3 items (1+2) qu'ils partagent respectivement entre eux.

Dans ce domaine, nous revenons à la tendance dominante : à savoir le nombre le plus important d'items que des locuteurs francophones maghrébins ont en partage, concerne les locuteurs algériens et tunisiens.

3.1.19. Croyances

Nous avons choisi ce thème avec ses 29 termes pour désigner toutes les dérivations du sentiment religieux et de la pensée religieuse qui mènent à des

croyances futiles à l'origine de pratiques absurdes, ridicules ou cruelles mêmes. Il y a dérive lorsque le Coran et les recueils des actes et des paroles du Prophète Mohamed n'abordent pas le sujet. A ce moment seulement, nous pouvons parler de croyances et non plus de religion.

Lexie	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Nombre
<i>afrit</i>	+	-	-	-	1
<i>aïn</i>	+	-	-	-	1
<i>aïssaoua</i>	+	+	-	+	3
<i>mrabet</i>	+	-	-	-	1
<i>doigt de fatma</i>	-	-	-	+	1
<i>Fal</i>	+	-	-	-	1
<i>ghoul</i>	+	+	-	+	3
<i>gnawa</i>	+	+	-	+	3
<i>guezzana</i>	+	-	-	-	1
<i>harz</i>	+	-	-	+	2
<i>hjab</i>	+	-	-	-	1
<i>haddara</i>	-	+	-	-	1
<i>hamadcha</i>	-	+	-	-	1
<i>ifrit</i>	-	-	-	+	1
<i>kharja</i>	-	-	-	+	1
<i>khomsa</i>	-	-	-	+	1
<i>leïla</i>	-	+	-	-	1
<i>main de fatma</i>	+	-	-	+	2
<i>marabout</i>	+	+	-	+	3
<i>maraboutisme</i>	+	+	-	+	3
<i>maraboutique</i>	+	+	-	+	3
<i>marbouta</i>	+	-	-	-	1
<i>meskoun</i>	+	-	-	-	1
<i>mrabet</i>	+	-	-	-	1
<i>nachra</i>	+	-	-	-	1
<i>ouada</i>	+	-	-	-	1
<i>obbitha</i>	-	-	-	+	1
<i>s'hour</i>	+	-	-	-	1
<i>chawafa</i>	+	+	-	-	2
<i>wali 2</i>	+	+	-	+	3
<i>ziara</i>	+	+	+	+	4

Les maghrébismes cités se répartissent de la manière suivante :

- lexie commune à deux pays :

Nous relevons pour le premier cas de l'Algérie et du Maroc 1 seule lexie (*chawafa*) en partage et pour le second cas (Algérie / Tunisie) 2 lexies (*harz*, *main de Fatma*) en commun dans ces deux pays.

- lexie commune à trois pays :

Pour ces trois pays (Algérie / Maroc / Tunisie) nous comptabilisons 7 lexies (*aïssaoua*, *ghoul*, *gnawa*, *marabout*, *maraboutisme*, *maraboutique*, *wali* (2) communes.

- lexie commune au quatre pays du Maghreb : nous notons la présence de l'unique lexie (*ziara*).

Au vu des résultats obtenus, nous comptons 11 lexies communes sur les 29 lexies recensées dans ce champ sémantique. Ces lexies nous pouvons les répartir de la manière suivante :

Les locuteurs francophones des pays comme l'Algérie et le Maroc et l'Algérie et la Tunisie, enfin du Maroc et de la Tunisie utilisent en commun respectivement 8 lexies (1+7) ; 9 lexies (2+7) et 7 lexies. En revanche, les francophones des pays tels l'Algérie et la Mauritanie, le Maroc et la Mauritanie et enfin la Tunisie et la Mauritanie n'ont pu se partager respectivement qu'une seule et unique lexie.

Pour ce champ, la tendance des maghrébismes partagés par les locuteurs algériens et tunisiens se confirme pour le nombre que ces derniers utilisent dans leurs échanges langagiers respectifs.

Conclusion

A la fin de ce chapitre, nous pouvons dire qu'il existe quelques ressemblances inter-maghrébines. En comparant, les emprunts provenant des inventaires algériens, marocains, mauritaniens et tunisiens nous relevons que les principaux domaines pourvoyeurs de lexies arabes se retrouvent dans ces quatre pays. Ces derniers nous les citons dans un ordre décroissant : société, religion, alimentation, objets de la réalité quotidienne, habillement, arts, politique, nature, métier / fonction, espace, culture, divers, identité, habitat, administration, économie, armée, enseignement / éducation et croyances.

Cependant nous constatons pour les lexies partagées par des locuteurs francophones de deux, trois ou quatre pays du Maghreb, les domaines pourvoyeurs de ces lexies offrent un autre ordre décroissant aussi : religion, société, alimentation,

objets de la réalité quotidienne, habillement, nature, métier / fonction, espace, culture, habitat, arts, politique, armée, croyances, administration, divers, enseignement / éducation, économie et identité.

En observant ces résultats, nous notons, à titre indicatif, que les 5 premiers domaines générateurs d'emprunts en général et de maghrébismes, en particulier sont identiques. Nous notons aussi une seule exception qui concerne l'ordre des deux premiers grands pourvoyeurs de termes d'origine arabe ou de termes communs aux pays maghrébins. Ainsi, à la place de l'ordre où les thèmes société et religion respectivement premier et deuxième fournisseurs d'emprunts, nous avons pour les domaines pourvoyeurs de lexies maghrébines le classement inversé en religion puis société. De ce fait, nous pouvons dire que la religion avec la langue arabe restent le ciment qui relie les quatre pays l'un à l'autre et entre eux. L'omniprésence de l'islam dans les sociétés de cette région se reflète dans le français : ainsi les termes désignant rites, prières et autres sont transposés dans la langue française utilisée particulièrement par les francophones maghrébins entre eux. De ce fait le déficit en concept relatif à une religion peu connue dans la culture française est comblé par cet apport de termes empruntés dans les français locaux.

Concernant les français endogènes imbus de maghrébismes, nous avons relevé plusieurs similitudes, au niveau lexical, pour les cinq premiers domaines entre le français utilisés en Algérie et en Tunisie. En effet, un grand nombre de termes identiques sont disponibles dans les français utilisés par des locuteurs des deux pays.

En seconde place, nous avons aussi observé les ressemblances entre les français enrichis de termes communs aux deux pays, l'Algérie et le Maroc. Ce qui nous permet de dire que l'Algérie par sa situation géographique centrale dans cette aire maghrébine partage dans le français utilisé des termes d'origine arabe avec ses deux voisins immédiats.

En revanche, le cas de l'Algérie et de la Mauritanie et les ressemblances des français en usage dans ces deux pays reste en deçà du seuil que nous nous sommes fixés. L'explication viendrait d'abord de l'éloignement des centres urbains de ces pays et aussi de l'absence de flux de personnes se déplaçant des deux parts des frontières du désert qui séparent l'Algérie et la Mauritanie. Il y a ensuite le fait que ces pays n'ont pas eu à connaître dans le passé lointain les mêmes puissances coloniales. Enfin, ces pays n'ont pas adopté de politiques identiques après leurs indépendances respectives

pour qu'on puisse trouver des lexies d'origine arabe présentes dans l'un et l'autre inventaire lexical.

Enfin, les français des pays tels Maroc / Tunisie, Maroc / Mauritanie et Mauritanie / Tunisie ne présentent pas beaucoup de similitudes au niveau de la présence des termes arabes, s'entend.

3.2. Comparaison à l'intérieur de chaque pays

Dans ce chapitre, nous allons procéder à une comparaison des champs sémantiques en fonction de leur productivité à l'intérieur de chaque pays. Pour ce faire, nous citons d'abord les classements onomasiologiques qui existent en accompagnement des inventaires lexicaux de ces pays. Au passage les écueils rencontrés initialement par les équipes maghrébines et par nous ont été difficilement surmontés et ce particulièrement pour les lexies polysémiques. Nous présentons d'abord les pays par ordre alphabétique et les configurations des taxinomies onomasiologiques choisies par les différentes équipes maghrébines.

3.2.1. Algérie

L'équipe algérienne a réservé une taxinomie onomasiologique aux emprunts aux langues locales où l'arabe avec ses variétés occupe la grande part. Dans ce classement, elle a tenu compte de l'appartenance conceptuelle des lexies arabes pour les insérer dans l'un des douze domaines qui peuvent leur convenir sans tenir compte de l'ordre croissant ou décroissant de leur apparition dans l'inventaire:

1. Religion
2. Education et enseignement
3. Administration
4. Politique
5. Economie
6. Justice
7. Espace et lieux
8. Arts et culture
9. Comportement
10. Nourriture
11. Tenue vestimentaire

12. Outils et objets de la réalité quotidienne

3.2.2. Maroc

Les descripteurs marocains reconnaissent la variété des termes retenus (arabes ou dérivés de l'arabe et de formation française) dans leur inventaire des particularités lexicales du français en usage dans leur pays. Sachant que les emprunts à l'arabe représentent environ 70% des lexies constituant l'inventaire et qu'ils ont été classés dans les onze domaines d'appartenance retenus. Ces domaines ont été sériés en fonction de leur productivité et présentés par ordre décroissant :

- 1^{er} Religion
- 2^e Culture populaire
- 3^e Alimentation
- 4^e Métiers
- 5^e Espace rural
- 6^e Espace urbain
- 7^e Administration
- 8^e Vêtements
- 9^e Politique
- 10^e Commerce
- 11^e Enseignement et éducation

3.2.3. Mauritanie

L'équipe de ce pays n'a avancé aucune taxinomie onomasiologique dans l'ouvrage *Le français en Mauritanie*. Par contre Smaali (2000 : 209) qui cite Ould Zein, révèle les cinq principaux domaines d'emprunts pourvoyeurs d'items que nous présentons ci-dessous:

1. Mode de vie
2. Domaine social
3. Alimentation
4. Domaine culturel
5. Enseignement et éducation

3.2.4. Tunisie

Les descripteurs de ce français endogène ont retenu douze thèmes dans lesquels ils avaient inséré les particularités lexicales utilisées en Tunisie. Pour rappel, ces domaines ont été présentés par ordre décroissant :

- 1^{er} Religions et croyances
- 2^e Alimentation
- 3^e Société
- 4^e Culture
- 5^e Economie
- 6^e Identité
- 7^e Politique, administration et armée
- 8^e Habillement
- 9^e Nature et espace
- 10^e Habitat
- 11^e Enseignement et éducation
- 12^e Divers

3.3. Classement onomasiologique

Nous allons comparer les domaines qui ont fourni les emprunts par pays tout en tenant compte du classement de 19 domaines cités supra. Notre choix s'est porté sur ce classement synthétique, donc identique et uniforme, aux quatre pays du Maghreb en vue d'un résultat scientifiquement valable. De ce classement nous montrons d'un côté quel est le domaine le plus pourvoyeur d'emprunts dans chacun des français utilisés dans l'un de ces quatre pays et nous les comparons, d'un autre côté nous examinons ce domaine par rapport aux quatre autres domaines retenus pour ce chapitre.

Algérie

Ordre	Domaines	Lexies
1 ^{er}	Société	164
2 ^{ème}	Religion	138
3 ^{ème}	Alimentation	68
4 ^{ème}	Arts	53
5 ^{ème}	Politique	51
6 ^{ème}	Objets de la réalité quotidienne	49

7 ^{ème}	Divers	42
8 ^{ème}	Habillement	40
9 ^{ème}	Culture	38
10 ^{ème}	Nature	34
11 ^{ème}	Espace	32
12 ^{ème}	Métiers / fonction	30
13 ^{ème}	Armée	29
14 ^{ème}	Croyances	23
15 ^{ème}	Identité	21
16 ^{ème}	Habitat	20
17 ^{ème}	Administration	20
18 ^{ème}	Enseignement et éducation	15
19 ^{ème}	Economie	13

Nous relevons dans cette répartition que le domaine social fournit le plus nombre d'emprunts au français endogène bien avant celui de la religion. L'explication que nous pouvons avancer est celle des locuteurs algériens puisant dans les realia pour exprimer le plus précisément possible leurs intuitions.

Ils considèrent ces termes très importants dans les échanges langagiers au point où ils les prennent pour les transplanter dans le français qu'ils utilisent entre natifs ou même non natifs.

En deuxième position, on a le domaine religieux fournisseur d'emprunts au français de ce pays. A la faveur de l'ouverture politique et l'émergence du multipartisme, une tendance réputée islamique a émergé dans ce pays, et a été derrière l'apparition de termes et d'expression parfois inconnus par les locuteurs algériens. A titre indicatif, nous citons le mot *moutahadjiba* « femme portant le hidjab » alors que jadis le terme *voilé* pouvait aisément désigné le concept de cacher le corps pour la femme musulmane.

Ces termes qui renvoient à la religion islamique sont en général non traduisibles. C'est pourquoi, ils sont repris tel quel de leur langue d'origine. Il y a par ailleurs des termes comme *Ramadhan* et carême qui paraissent proches sauf que la valeur de ces deux mots reste différente dans les deux religions :

Carême : « pratique d'abstinence et de jeûne »

Ramadhan : « une intention de s’astreindre à l’abstinence (nourriture, boissons, tabacs, relations sexuelles...) du lever au coucher du soleil pour se rapprocher d’Allah ».

L’alimentation vient en troisième place. Les termes au nombre de 68 servent à désigner tous ce que les Algériens utilisent pour se nourrir. Employés en français endogène, ils servent à montrer la spécificité au niveau alimentaire de cette société à travers les temps.

Avec 53 mots, l’art occupe la quatrième position. Ce domaine montre l’intérêt que manifestent les locuteurs de ce pays pour exprimer le beau de leur culture d’origine. Il ne peut être exprimé que dans la langue source : la langue arabe.

Enfin, le domaine politique fournissant 51 termes au français utilisé dans ce pays sert à démontrer des réalités politiques propres. L’avènement du courant islamiste ces dernières années a favorisé l’insertion de plusieurs mots d’origine arabe dans le français local. Le souci des locuteurs francophones est donc de transmettre fidèlement la réalité politique caractéristique de l’Algérie.

Maroc

Ordre	Domaines	Lexies
1 ^{er}	Religion	138
2 ^{ème}	Société	69
3 ^{ème}	Alimentation	40
4 ^{ème}	Objets de la réalité quotidienne	27
5 ^{ème}	Politique	27
6 ^{ème}	Métiers / fonction	26
7 ^{ème}	Habillement	23
8 ^{ème}	Espace	22
9 ^{ème}	Arts	20
10 ^{ème}	Economie	18
11 ^{ème}	Administration	17
12 ^{ème}	Habitat	17
13 ^{ème}	Nature	16
14 ^{ème}	Culture	16

15 ^{ème}	Croyances	12
16 ^{ème}	Identité	10
17 ^{ème}	Armée	9
18 ^{ème}	Enseignement et éducation	7
19 ^{ème}	Divers	5

Concernant le Maroc, le domaine religieux avec ses 138 lexies se trouve en première position. Pourvoyeur principal d'emprunts, il sert à montrer l'appartenance de la société à la *ouma* islamique. A travers le français les locuteurs marocains insèrent ainsi un pan de leur culture et montrent aussi la place prépondérante de la religion dans la société de manière générale.

Le domaine social compte 69 termes. Ces derniers servent à confirmer l'ancrage à travers cette langue, venue de l'autre rive de la Méditerranée, du Marocain dans sa culture arabo-berbère. Un particularisme très présent dans ce pays se reflète par les mots dénombrés dans ce français utilisé au Maroc.

En troisième position, l'alimentation, un champ sémantique, met au jour un comportement propre à l'individu marocain. En effet, la nourriture est souvent derrière le social.

Il se peut parfois qu'on trouve le même mets, mais la présence ou l'absence d'un ou de deux ingrédients peut être la cause du changement de son appellation d'un pays à un autre du Maghreb.

Les objets de la réalité quotidienne, quatrième domaine fournisseur de lexies d'origine arabe enrichissent à leur tour le français dans ce pays. Ce sont souvent des termes devant lesquels le locuteur marocain s'est trouvé dans l'impossibilité de leur substituer, pour désigner le même concept avec des mots d'origine française, dans les interactions verbales.

Le domaine politique fournit 27 lexies à ce français du Maroc. Important dans la vie des citoyens de ce pays, ces termes reflètent une réalité politique propre à un pays donné du Maghreb et ce même si parfois des similitudes avec un pays voisin apparaissent.

Mauritanie

Ordre	Domaines	Lexies
1 ^{er}	Religion	44

2 ^{ème}	Société	29
3 ^{ème}	Nature	23
4 ^{ème}	Objets de la réalité quotidienne	18
5 ^{ème}	Espace	12
6 ^{ème}	Enseignement et éducation	8
7 ^{ème}	Culture	8
8 ^{ème}	Armée	7
9 ^{ème}	Identité	6
10 ^{ème}	Arts	5
11 ^{ème}	Habillement	4
12 ^{ème}	Alimentation	4
13 ^{ème}	Métiers / fonction	3
14 ^{ème}	Politique	3
15 ^{ème}	Economie	2
16 ^{ème}	Administration	2
17 ^{ème}	Habitat	2
18 ^{ème}	Divers	1
19 ^{ème}	Croyances	1

La religion fournit le plus nombre de lexies arabes au français utilisé dans ce pays. Tout comme pour le Maroc, les termes servent à désigner des réalités propres à l'islam. La Révélation s'est faite en langue arabe, de ce fait tout terme se rapportant à cette religion pris du Coran ou de la tradition du Prophète ne peut provenir que de l'arabe classique. Ils désignent donc de fait des réalités connues par les arabophones.

Le deuxième domaine est social. Il fournit 29 termes permettant aux francophones de ce pays d'enrichir le français par des réalités endogènes qu'ils connaissent parfaitement. A travers cette utilisation du français, les locuteurs permettent l'ancrage de la langue de l'autre dans sa société d'accueil.

Le champ sémantique de la nature offre au français local 23 termes. La troisième position de ce domaine permet de voir la proximité du locuteur francophone avec la nature dans laquelle il vit. Celle-ci est de facto différente de celle du pays dont est issue la langue française.

Objets de la réalité quotidienne : ce domaine, représenté par les termes arabes présents dans le français de Mauritanie, contraint les locuteurs lors d'activités quotidiennes à puiser dans ce réservoir de termes pour désigner des concepts particulièrement mauritaniens. La présence de ces termes justifie de fait leur présence dans l'inventaire des particularités lexicales, dressé par les linguistes de ce pays maghrébin.

Le domaine de l'espace, cinquième fournisseur d'emprunts compte 12 lexies. Par ces termes les francophones mauritaniens désignent des espaces propres à la situation géographique de ce pays. Différente en tout point de celle de la métropole, elle ne peut être parfaitement désignée que par des termes de la langue locale dominante : l'arabe.

Tunisie

Ordre	Domaines	Lexies
1 ^{er}	Religion	92
2 ^{ème}	Administration	88
3 ^{ème}	Société	76
4 ^{ème}	Objets de la réalité quotidienne	55
5 ^{ème}	Habillement	49
6 ^{ème}	Métiers	27
7 ^{ème}	Arts	23
8 ^{ème}	Habitat	22
9 ^{ème}	Espace	21
10 ^{ème}	Politique	17
11 ^{ème}	Nature	17
12 ^{ème}	Croyances	15
13 ^{ème}	Economie	14
14 ^{ème}	Identité	14
15 ^{ème}	Culture	13
16 ^{ème}	Enseignement et éducation	12
17 ^{ème}	Divers	11

18 ^{ème}	Administration	10
19 ^{ème}	Armée	4

Pour ce pays, le domaine religieux est le premier fournisseur d'emprunts au français utilisé en Tunisie.

Les 92 termes présents dans ce français offrent une coloration locale au français en usage dans ce pays. Les francophones tunisiens insèrent dans leurs échanges langagiers des termes d'origine arabe provenant du domaine religieux servant à rendre compte précisément le contenu sémantique de ces derniers.

Les termes provenant du domaine administratif viennent en deuxième position. Ils donnent des informations sur la gestion des biens et des personnes dans ce pays. Cette gestion avec son cachet national contraint les locuteurs à l'emprunt à l'arabe de concept inconnu en français. Ces concepts vont leur permettre de rendre compte le mieux possible d'une réalité endogène.

En troisième position, le domaine social compte 76 termes. Des termes servant à rapporter les éléments relatifs à la vie en société dans ce pays maghrébin, sont puisés de la langue arabe classique et / ou dialectale. Cette langue imbue de la culture arabo-musulmane se reflète sur tous les vecteurs qui entrent dans les constituants de la société.

Objets de la réalité quotidienne : quatrième pourvoyeur du français local en emprunts, ce domaine permet aux Tunisiens de s'exprimer en désignant des concepts connus et parfaitement compris par tous. La francisation de ces termes, par exemple, porterait préjudice au sens partagé dans la langue source par la quasi-totalité des locuteurs tunisiens.

L'habillement, champ sémantique offrant 49 lexies au français en usage dans ce pays, montre à quel point l'accoutrement demeure important pour cette société. Par ailleurs, la désignation de vêtements par un terme français proche serait approximatif de ce fait, une tenue vestimentaire, à titre indicatif, propre à un pays ne pourrait être désignée de façon parfaite que par la langue qui l'a nommée la première. C'est pourquoi, les francophones tunisiens, se sont à notre sens résignés à l'emprunt de termes à la langue arabe.

3.4. Conclusion

Il ressort de la lecture des classements, initialement adoptés par les équipes maghrébines, une ressemblance partielle de la taxonomie onomasiologique choisie pour la classification des items d'origine arabe. Les descripteurs du français des pays tels l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont opté pour un nombre de domaines variant entre onze et douze. Bien que désignés par des termes différents, ils peuvent néanmoins être regroupés sous les désignations propres à Ould Zein:

1. Mode de vie
2. Domaine social
3. Alimentation
4. Domaine culturel
5. Enseignement et éducation

Avec toutes les insuffisances inhérentes à ce type de classification et après adoption du classement synthétique de 19 domaines, celle-ci a toutefois le mérite de mettre en valeur la productivité de certains thèmes identiques par rapport à d'autres retenus dans cette classification, à nos yeux, pragmatique.

Pour cette comparaison notre choix s'est limité aux cinq grands domaines pourvoyeurs d'emprunts dans ces pays. Ce sont eux qui fournissent le nombre le plus important de termes arabes aux français endogènes. A eux seuls, ils fournissent au français de ces pays plus de 58% des emprunts recensés.

Sur le plan thématique, ces domaines couvrent parfaitement les deux aspects qui prédominent dans le français en usage au Maghreb : identité et patrimoine. On comprend aisément la présence de termes du premier domaine dans le français en usage dans l'aire concernée car ils renvoient aux traits culturels propres aux sociétés. La langue arabe, la religion islamique, l'art, à titre indicatif, confèrent à l'usager de la langue française au Maghreb un sentiment d'appartenance à sa société. A travers la langue étrangère, il étale son identité personnelle qui d'un usager à un autre donne à priori un français bigarré de termes ayant servi de véhicule à la culture arabo-berbéro-musulmane de ces quatre pays.

Le second domaine concerne tous les biens que les individus, en l'occurrence les Maghrébins ont hérité de leurs ascendants, tels le patrimoine archéologique, architectural, historique présent dans ces pays. Il n'en demeure pas moins que pour désigner ce patrimoine incommensurable, le recours aux termes provenant de la langue arabe avec ses variétés s'est imposé aux locuteurs francophones de ces pays.

En conclusion, pour l'aire maghrébine, ces domaines restent dans cette étude les principaux groupes où ont été insérés la totalité des termes issus de la langue arabe, langue parlée et écrite par la majorité de la population des pays du Maghreb.

CHAPITRE 4. ANALYSE SEMASIOLOGIQUE

4.1. L'hétérogénéité graphique et phonétique

Dans les lexiques maghrébins, l'orthographe est rarement stabilisée du fait surtout de la transcription aléatoire de la langue d'origine par des journalistes ou des écrivains qui suivent tantôt le système de transcription de l'arabe, en caractères latins, tantôt le système orthographique du français. Dans les inventaires maghrébins, nous observons un nombre important de lexies qui se caractérisent par une graphie instable : D. Morsly explique pour l'Algérie cette instabilité orthographique par « un manque de systématisme et une hésitation impressionniste commandée par le libre-arbitre des journalistes. » (A. Queffélec, 1998 : 7).

Cette variabilité peut aussi s'expliquer par le passage d'un mot d'un système linguistique et graphique, en l'occurrence l'arabe, dans celui relativement peu compatible avec celui d'origine, le français.

De cette transplantation découlent dans les inventaires de chacun des 4 pays du Maghreb des approximations et des choix multiples pour la même lexie. Ces graphies intuitives tiennent compte de la prononciation réelle avec ce qu'elle comporte comme variantes et approximations liées à l'instabilité de la forme sonore. Les cas des voyelles transcrites de l'arabe vers le français illustrent notre propos. En effet, la langue arabe comporte trois voyelles [a], [i] et [u] qui peuvent être brèves ou

allongées. En transcrivant de l'arabe vers le français, le scripteur a en face un système vocalique plus riche et disposant du coup d'un nombre de graphèmes plus importants. Un phénomène perceptible pour le cas de la voyelle "a" brève (fatha) ou longue (fatha + alif qui l'allonge) se transcrit par "a" et "â" et ce quelle que soit la manière dont est prononcée cette voyelle par exemple: *qâsida, kânoun, aâssar, qâdid, ...*

On ajoute aussi la transformation de la prononciation de la voyelle "a" en arabe dialectal et même littéraire de façon à ce que :

- la voyelle "a" (brève ou longue) portée par une lettre non-emphatique est prononcée "é" et non pas "a" .

Par contre si l'on veut la transcrire en mettant l'accent sur la façon dont on prononce le mot, on peut le faire en mettant un "é" (voyelle courte) ou un "ê" voyelle longue pour le lecteur non arabophone afin de prononcer le mot d'une manière proche de la réalité. A nos yeux, les scripteurs maghrébins ont tenté d'adopter la forme graphique la plus adéquate.

En ce qui concerne les consonnes inconnues du système français, elles sont transcrites de différentes façons :

- le scripteur dans un souci de francisation remplace la consonne arabe par une consonne voisine en français, ou ne marque tout simplement pas la différence par un graphème spécifique.

-dans ces cas de figure, la différence est neutralisée :

k = ق (consonne uvulaire): *cachabia, cachir, calife, casba...*

h = ح (consonne pharyngale): *haouli, lahrira, louha, sahour ...*

h = ه (consonne glottale): *chahada, chahid, dahir,...*

- la différence peut être marquée :

• par des combinaisons de lettres non attestées par le français de référence, certaines furent adoptées du temps de la colonisation sous l'influence des premiers arabisants à l'exemple du :

kh : *bkhour, boukha, fikh, khalifat, khodja, khayma, yakhi,...*

gh : *aghlabite, blaghdjia, borghol, faghou, ghachi, ghazzia, ghna, rghaïf, taghout, ...*

dh : *bayoudh, cadhi, dhor, dholma, makroudth, ...*

th: *hadith, litham, thawabite, ...*

• par un redoublement de voyelles *oo/ aa* le cas du *aa* par exemple, avait déjà été adopté du temps de la colonisation par les Français eux-mêmes, une forme relevée présentement dans le français utilisé au Maghreb à travers les termes: *aatina, maajoun, raka, khôol, moôtamdia...*

• par un "q" en position initiale médiane non suivi du "u", une position non attestée par le français de référence : *maqsuura, sqifa, qadhi, qaftan, qanoun, ...*

Le *q* peut rarement être combiné au *u* : *quoba, quachabia, quibla, quassida, ...*

-Par des signes graphiques comme les accents, tréma.

âlem, amène, âmi, amîn, fèz, droô, métfia, mézoued, skîfa, ûchaq, ...

aïd, ghaïta, khaïma, ghoul, meïda, naï, zaouïa, ...

-les successions de deux consonnes, non attestées par le français de référence, sont signalées par une apostrophe entre les deux consonnes: *l'ben, m'batten, m'halbia, m'loukhia, n'sara, s'khina, s'massria, z'har, z'riga, ...*

Les variations graphiques touchent également des sons existants en français:

s / z: basin / bazin; blouza / blousa...

j / g: margine / marjine; tajine / tagine; snajer, snager, ...

Dans la normalisation des emprunts, il y a selon Barreteau et Diadé (2000 : 186), un conflit entre une simple transcription phonétique, un respect des normes orthographiques dans la langue source et la francisation. Il semble selon les auteurs que la tendance aille vers un respect des normes de l'orthographe des langues pourvoyeuses. Toutefois certaines régularités orthographiques ont été prescrites à date ancienne pour le Maghreb; avant la colonisation de cette région du monde, le problème de la transcription des mots arabes en caractères latins s'était posé pour les explorateurs, les commerçants et les orientalistes. Des conventions furent adoptées sous l'influence des premiers arabisants et elles se sont imposées depuis.

En ce qui concerne les items qui ne présentaient pas d'écart phonétique par rapport au français de France, leur intégration a été plus aisée ; à titre indicatif, nous citons *bled, chott, fantasia, hamada, méchoui, reg, sahara, sebka, touareg, ...*

Dans cette recherche, nous mettrons au jour l'instabilité graphique des lexies arabes recensées par le français en usage au Maghreb en comparant les différentes formes⁶¹ graphiques d'un terme à travers l'aire maghrébine.

4.1.1. Ecart dans les graphies d'un même terme :

4.1.1.1. Cas des consonnes :

/k/ , /q/ ou /c/ pour la consonne arabe (ق)

A- La lettre k initiale:

kouba

Pays	Graphies	Graphies communes
Algérie	<i>kouba, koubba, qoba, qouba, quoba, qubba.</i>	kouba, koubba, qoba, qouba.
Maroc	<i>kouba, koubba, qoba, qouba, qoubba, qobba.</i>	kouba, koubba, qoba, qouba.
Tunisie	<i>koubba, kouba, koubbah, kubba, kobba.</i>	kouba, koubba.

Ce terme compte plusieurs graphies, 17 au total. Au vu des différentes graphies adoptées dans les inventaires lexicaux de ces trois pays, nous relèvons quand même des similitudes graphiques: *Kouba, koubba, qoba, qouba, quoba*. Ces formes sont partagées, certes par les lexiques Algérie et Maroc mais, uniquement deux formes de celles-ci restent communes avec certaines graphies adoptées par les descripteurs tunisiens: *koubba, kouba*. Les trois formes proches de la langue d'origine, en l'occurrence l'arabe, restent celles orthographiées par la consonne /q/. Elles sont au nombre de trois et dépassent celles écrites avec la vélaire /k/, son de la langue française moins proche du son d'origine que celui que représente la lettre q.

Cette instabilité graphique a donné au total 10 formes différentes dont deux sont partagées par les trois pays cités ci-dessus et cinq par l'Algérie et le Maroc.

kanoun (cithare)

Pays	Graphies	Graphies communes
Algérie	<i>kanoun, qanoun.</i>	kanoun, qanoun.

⁶¹ Toutes les graphies recensées dans les Inventaires lexicaux sont des graphies attestées à l'écrit (presse et littérature maghrébines d'expression française).

Maroc	<i>kanoun, qanoun, qanun.</i>	<i>kanoun, qanoun.</i>
Tunisie	<i>qanoun, qânoun, quanoun, kanoun, kânoun.</i>	<i>kanoun, qanoun.</i>

Dix (10) formes graphiques sont présentes dans les lexiques de ces trois pays (Algérie, Maroc et Tunisie). De ces nombreuses graphies choisies pour cette lexie, seulement deux graphies (*kanoun* et *qanoun*) sont partagées par les trois pays. Nous constatons respectivement une forme française accompagnée d'autre proche de l'arabe (*qanun, qânoun, quanoun...*) avec l'usage, par exemple, de la lettre *q* non suivie du *u*.

Enfin, nous noterons que seule forme écrite (*kanoun*), phonétiquement [kanun], reste conforme au phonétisme français.

kachabia

Pays	Graphies	Graphies communes
Algérie	<i>kachabia, cachabiya, cachabia, cachabiah, kachebia, kachaba, quechabia.</i>	<i>kachabia, cachabia.</i>
Maroc	<i>kachbiya, qachabiya, quachabiya.</i>	/
Tunisie	<i>kachabia, kechebia, cachabia, gachabia, quachabia.</i>	<i>kachabia, cachabia.</i>

Pour ce terme, sur les 15 graphies différentes relevées dans les trois pays cités ci-dessus seulement deux formes (*Kachabia, cachabia*) sont partagées par deux pays des trois cités: l'Algérie et la Tunisie. Si l'équipe de linguistes du Maroc a classé par ordre de fréquence d'apparition les diverses graphies de la consonne initiale conformément à la forme française *Kachbiya* ou proche de la forme de la langue source (arabe) *qachabiya*, en revanche, les scripteurs du français en usage en Algérie ont opté pour la lettre *k* proche de la forme française, choisie trois fois pour ce terme (*Kachabia, kachebia, kachaba*) et pour être plus proche de la forme de la langue arabe, le choix s'est porté sur deux lettres françaises initiales différentes **C** (*cachabiya, cachabia, cachabiah*) adoptée par les Français du temps de la colonisation et **Q** (*quechabia*). Pour le cas de la Tunisie, on assiste à un usage de quatre lettres initiales pour ce terme *k, c, q* et *g* (*kechebia, cachabia, quachabia, gachabia*). L'équipe tunisienne a certainement voulu mettre au jour les différentes graphies possibles de ce terme en tenant compte de sa prononciation selon le phonétisme français et arabe

dialectal et même parfois propre à certaines régions du pays, en utilisant par exemple *g* à la place du *c* ou du *k*.

kab-kab

Pays	Graphies	Graphies communes
Algérie	<i>kab-kab, kabkab, qabqab, qebqab</i>	/
Tunisie	<i>kobkab, koubkab, cabcab, qubqab</i>	/

Ce terme, obtenu à partir d'une onomatopée, possède 8 graphies différentes réparties en quatre graphies pour le lexique Algérie et quatre autres pour le lexique Tunisie. On ne relève, cependant aucune graphie partagée par ces deux pays et ce, même si les descripteurs du français utilisé dans ces pays ont rapporté les graphies observées à l'écrit dans les corpus analysés de manière la plus fiable possible.

Comme consonne occlusive initiale, nous relevons pour la transcription graphique de ce terme, la présence à deux reprises du graphème *k*, *c* et de *q* pour la Tunisie et *k* et *q* réparties équitablement entre deux formes graphiques, pour l'Algérie. Notons que *k*, *c*, *q* sont toutes trois des occlusives avec des articulations principales différentes.

kabla

Pays	Graphies	Graphies communes
Algérie	<i>kabla, qabla</i>	<i>kabla, qabla.</i>
Maroc	<i>kabla, kabbla, qabla, quabla</i>	<i>kabla, qabla.</i>

Ce terme possède 6 graphies réparties deux pour l'Algérie et quatre pour le Maroc cependant deux graphies (*kabla, qabla*) sont partagées par ces pays. Les deux consonnes *k* et *q* initiales, cette dernière non suivi du *u*, sont présentes dans ces pays de manière équitable, une pour chaque graphie, pour le cas de l'Algérie et deux pour chaque représentation graphique dans l'inventaire lexical du Maroc. Ceci repose la question de la transcription des termes arabes en essayant tantôt d'être conforme au phonétisme français et tantôt d'essayer de répondre positivement au phonétisme arabe.

kasba

Pays	Graphies	Graphies communes
------	----------	-------------------

Algérie	<i>casbah, kasba, kasbah, qasba.</i>	<i>kasbah, qasba.</i> <i>casbah, kasba.</i>
Maroc	<i>kasba, kasbah, casbah, qasba,</i> <i>qasbah.</i>	<i>kasbah, qasba.</i> <i>casbah, Kasba,</i>
Tunisie	<i>kasbah, qasba.</i>	<i>kasbah, qasba.</i>

Parmi les 11 graphies que totalise ce terme au niveau des lexiques des trois pays cités ci-dessus, quatre graphies sont identiques (*casbah, kasba, kasbah, qasba*) et partagées par les lexiques Algérie et Maroc, et deux formes graphiques (*kasbah, qasba*) sont communes, seulement, et qui sont à dénombrer dans les trois pays.

B- La lettre q initiale :

qadid

Pays	Graphies	Graphies communes
Algérie	<i>qadid, kadid.</i>	<i>qadid, kadid.</i>
Tunisie	<i>qaddid, qadid, qad'did, quadid,</i> <i>quaddid, queddid, kadid, kâdid,</i> <i>kadide, kaddid, guiddid.</i>	<i>qadid, kadid.</i>

Nous dénombrons 13 formes pour ce terme qui se subdivisent en 11 formes graphiques pour le lexique de Tunisie et deux seulement pour celui de l'Algérie. Deux graphies uniquement sont communes à ces deux pays (*qadid, kadid*), où les consonnes en position initiales *q* non suivie du *u* et *k* restent les plus récurrentes. En Tunisie, avec les différences relatives aux prononciations différentes d'une région à une autre, les descripteurs, ont parfois opté pour le *k* initial 4 fois (*kadid, kâdid, kadide, kaddid*), le graphème *q* non suivi du *u* 3 fois (*qaddid, qadid, qad'did*), et le *q* suivi du *u* 3 fois aussi, enfin le *g*, une seule fois, (*guiddid*).

qacida

Pays	Graphies	Graphies communes
Algérie	<i>quacida, kacida, qacida, qassida,</i> <i>qacida</i>	<i>qassida</i>
Maroc	<i>quassida, kassida, ksida, qsida</i>	/
Mauritanie	<i>qassida, qâsida</i>	<i>qassida</i>

Tunisie	<i>qacida, qaçida, qassida, kassida</i>	<i>qassida</i>
---------	---	-----------------------

Maghrébisme commun aux quatre pays, ce terme a à son actif 15 formes graphiques dont une forme graphique (*qassida*) est partagée par les inventaires lexicaux algériens, mauritaniens et tunisiens. Ces trois pays n'ont en partage aucune forme graphique avec celle recensée dans le lexique Maroc. Le *q* comme lettre initiale et non suivie du *u* est présent dans 9 formes maghrébines; suivie du *u*, deux formes. Le reste des formes de cette lexie est introduit par la lettre *k*.

C- La lettre –q– médiane :

maqam

Pays	Graphies	Graphies communes
Algérie	<i>makam, makkam, maqâm</i>	<i>makam, maqâm</i>
Tunisie	<i>makam, maqam, maqama, maqame, maqâm, maquâme, maquama</i>	<i>makam, maqâm</i>

Avec ses 10 graphies différentes ce maghrébisme possède au moins deux formes communes (*makam, maqâm*) aux deux pays où il a été recensé. La lettre *q* en position médiane est présente dans une seule forme pour l'Algérie et dans six formes pour la Tunisie. Toutes ces formes, à l'exception des deux présentes dans le lexique de Tunisie (*maquâme, maquama*) ont en commun la lettre *q* non suivie du *u*. Les descripteurs donnent ainsi à ce terme un phonétisme proche de la langue source (arabe) avec une forme graphique en porte-à-faux avec l'orthographe de la langue cible (française).

4.1.2. Cas des phonèmes inexistantes en français:

4.1.2.1. La consonne: خ =kh

khammes

Pays	Graphies	Graphies communes
------	----------	-------------------

Algérie	<i>khammes, "khames", khammâs, khammas, khemmas, khemmes, kheimmas</i>	<i>khammes, khammas, <u>khames</u>.</i>
Maroc	<i>khammas, "khames", khammes</i>	<i>khammas, khammes "</i> <i><u>khames</u>.</i>
Tunisie	<i>khammas, khammes</i>	<i>khammas, khammes</i>

12 écritures différentes de cette lexie recensées dans les inventaires lexicaux des trois pays dans lesquels elle apparaît. Nous comptons deux graphies semblables pour les trois pays (*khammas, khammes*) et trois graphies (*khammas, khames, khammes*) partagées par l'Algérie et le Maroc constituent les points communs dans l'orthographe de cette lexie. Le kh représente une consonne fricative arabe, ajoutant à cela la présence des deux *m* (*khammes, khemmas*) et de l'usage tantôt de la voyelle *a* et tantôt de *é* (*khames, khammâs*) donnent à ce terme une transcription proche du phonétisme arabe mais en caractère latin.

khäïma

Pays	Graphies	Graphies communes
Algérie	<i>khaïma, kheïma, kheïma.</i>	<i>khaïma.</i>
Mauritanie	<i>khaïma, khayma.</i>	<i>khaïma.</i>

Si les 5 graphies présentes pour ce terme sont à signaler, une seule forme est partagée par les deux pays concernés. Le *kh* représente une consonne arabe inexistante en français ; en revanche, la graphie de la voyelle constituant ce terme est tantôt transcrite en un *a* et tantôt en un *e* suivi soit d'un *i* avec ou sans tréma (*kheïma, kheïma*) ou d'un *a* suivi d'un *y* dans (*khayma*). Cette instabilité graphique est nourrie par le souci de transcrire, par les descripteurs de ces deux pays, ce terme conformément au phonétisme de la langue arabe.

4.1.2.2. La consonne ξ = aa ou aâ

Assar

Pays	Graphies	Graphies communes
Algérie	<i>acer, assar, assar, el asr, el -assar, asr, as'r</i>	<i>asr, <u>el asr</u>.</i>

Maroc	<i>asr, 'asr, aâssar, âser, aâsser, al asr</i>	<i>asr.</i>
Mauritanie	<i>aacer</i>	/
Tunisie	<i>asr, al-asr, aser, assar, el asr</i>	<i>asr, <u>el asr.</u></i>

A notre sens les 19 graphies que compte ce maghrébisme dans les lexiques des quatre pays maghrébins sont le résultat de ces différentes prononciations.

A part deux formes (*asr* et *el asr*) partagées respectivement par les locuteurs des pays tels l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, pour la première forme graphique l'Algérie et la Tunisie, pour la seconde; à travers les formes restantes les spécialistes maghrébins ont tenté de rapporter fidèlement les différentes orthographes de ce terme adoptées par les scripteurs des pays concernés. Ils ont essayé de marquer la consonne arabe, inexistante en français, par le dédoublement de la voyelle (*aa*) "*aacer*", avec un accent circonflexe sur le second *a* (*aâ*) "*aâsser*", ou sur le seul *a* comme pour "*âser*". Nous trouvons en plus pour certaines formes de cette lexie la présence du déterminant arabe transcrit en *el* "*el-asser*" ou *al* "*al asr*" marquant ainsi une autre prononciation donc une autre graphie.

ouléma

Pays	Graphies	Graphies communes
Algérie	<i>oulémas, ulémas, oulamas, oulema, oulama.</i>	/
Mauritanie	<i>ouléma, uléma.</i>	/
Tunisie	<i>ulémas, oulamas, ulamas.</i>	/

A l'origine ce terme commence par une pharyngale, consonne inexistante en français de référence. Ce terme possède 10 graphies réparties sur les lexiques des trois pays cités ci-dessus. Pour marquer le pluriel, les scripteurs maghrébins ont tantôt marqué le nombre conformément à ce qui se fait dans la langue française, en ajoutant un *s* à la fin (*oulémas, ulémas, oulamas*) pour l'Algérie et, (*ulémas, oulamas, ulamas*) pour la Tunisie, et tantôt en marquant le nombre à l'aide du *a* qui indique le pluriel du terme en arabe: (*ouléma, uléma*) au singulier *alem*, pour la Mauritanie. Nous remarquons que ce terme renferme en plus une autre particularité qui touche à la graphie de la voyelle *a* précédée d'une lettre non-emphatique, et qui est transcrite en *é*

(*ouléma, uléma, oulémas, ulémas*). C'est à partir de ces cas que les graphies plurielles de ce terme ont été répertoriées au niveau des différents lexiques du Maghreb.

4.1.2.3. La voyelle /e/ ou /a/

Nous assistons à la transformation de la prononciation de la voyelle "a" en arabe dialectal et même littéraire de façon à ce que la voyelle "a" (est prononcée "é" et non pas "a").

Par contre si l'on veut la transcrire en mettant l'accent sur la façon dont on prononce le mot, on peut le faire en mettant *é* (voyelle courte) ou un *ê* (voyelle longue) pour le lecteur novice en arabe sachant prononcer le mot d'une manière proche de la réalité.

C'est la raison qui a poussé les scripteurs maghrébins à adopter les deux formes graphiques les plus adéquates. Ainsi, se prononce, *kheima* ou *khaima*, *leilat* ou *laylat*, *serouel* ou *seroual*, *oulémas* et *oulama* quand la première lettre est non-emphatique on transcrit le mot généralement avec *a* cependant, on pourrait trouver différentes formes avec *é* ou *è*, ou lorsqu'un *e* est suivi des lettres *l*, *r*, il se prononce /e/ semblable au terme d'origine française.

seroual

Pays	Graphies	Graphies communes
Algérie	<i>seroual, sarouel, saroual, serroual</i>	<i>sarouel, seroual,</i> <i>saroual.</i>
Maroc	<i>seroual, sérroual, saroual, sarwal,</i> <i>sroual, serwal</i>	<i>sarouel</i> seroual, saroual.
Mauritanie	<i>sérroual, saroual, serouel, serwal</i>	<i>sarouel, sérroual, serwal.</i>
Tunisie	<i>seroual, sérroual, serwal, saroual,</i> <i>sirwal, sérrouel, sarouel</i>	<i>sarouel, seroual,</i> <i>Sérroual, serwal.</i>

Ce maghrébisme a une caractéristique dans sa graphie, en effet, le son a est tantôt écrit "a" lorsqu'il suit la lettre s, consonne sifflante, dans *sarouel, saroual*, et tantôt *é serroual, seroual, sérroual*. On retrouve aussi ce cas lorsqu'on observe comment le son "wa" ou "wé" ou e et suivi de la consonne dentale l, a été orthographié dans *serwal, serouel, sarouel*. Les tergiversations graphiques de ce type sont à l'origine de 21 formes graphiques présentes dans les lexiques de chaque pays, dont 12 formes

demeurent en partage par certains des quatre pays du Maghreb tandis que les 9 formes restantes, sont à attribuer à chacun de ces pays.

melhoun

Pays	Graphies	Graphies communes
Algérie	<i>melhoun, malhoun, melhûn</i>	<i>melhoun, malhoun</i>
Maroc	<i>melhoun, malhoun, malhoune, malhûn</i>	<i>melhoun, malhoun</i>

Pour la transcription de ce terme, les locuteurs algériens et tunisiens lui ont respectivement attribué 7 graphies dont deux restent communes aux deux pays: *melhoun, malhoun*. Il ressort de la lecture de ces formes que la graphie de la voyelle a dans (*malhoun, malhoune, malhûn*) en e suivi de la lettre l donne le son é dans: *melhoun, melhûn*, exemple semblable à celui de la lexie précédente (seroual / serouel). En revanche, la transcription de la semi voyelle /u/ en û pour (*melhûn, malhûn*) ou en ou dans (*malhoune*), montre, d'autre part, l'hésitation rencontrée par les scripteurs locaux pour la francisation de ce terme. Ces hésitations au niveau de la transcription sont à l'origine de ces formes plurielles attribuées par les descripteurs du français au Maghreb au terme *melhoun*.

4.1.3. Conclusion

A partir d'un regard sur ces différences de formes graphiques relatives à certaines lexies qui ne font guère exception, il ressort pour les non arabophones une "anarchie orthographique". Ce phénomène est expliqué par les spécialistes comme un résultat de la difficulté à transcrire en français des termes arabes. Ainsi le passage de la langue 1 à la langue 2 engendre cette multiplication des graphies relatives à une lexie donnée. En effet, avec des sons inexistantes en français, outre le consonantisme, propre à la langue arabe devant une autre langue de surcroît vocalique, le français, cette langue a vu la transcription de la majorité des termes d'origine arabe présents dans les lexiques maghrébins acquérir plusieurs graphies. Ce mal qui semble nécessaire est dû à notre sens aux raisons suivantes:

1) la multiplicité des prononciations observées en contexte maghrébin par les équipes de linguistes du Maghreb les a contraints, certes à renoncer à la transcription phonétique des lexies mais pas à leurs graphies.

2) les descripteurs ont relevé ces formes présentes dans des écrits à travers lesquels leurs utilisateurs avaient tenté de franciser les termes, en essayant par exemple de les orthographier avec des lettres françaises proches de celle de la langue arabe.

3) ils ont aussi tenté de rapporter fidèlement le signifiant de ce signe conformément au phonétisme arabe certes, mais aussi parfois propre à une région d'un des pays du Maghreb; de manière à montrer l'utilisation exacte de ce terme par une frange de la société en question. Ce procédé donne donc des transcriptions graphiques nationale et régionale à quelques termes arabes.

La fidélité à transcrire des lexies de l'arabe en français et les différences tant au niveau consonantique que vocalique de ces deux langues sont à mettre au compte du nombre impressionnant de graphies pour plusieurs termes cités comme entrée-vedette dans les inventaires lexicaux du Maghreb avec quelques exceptions pour l'inventaire mauritanien, où ont été présentés une ou deux formes graphiques et rarement plus.

Enfin, hormis les cas cités, l'hétérogénéité graphique des lexies arabes présentes dans le français en usage au Maghreb règne à grande échelle, sans pour autant soulever un débat sur la norme. Y. Derradji (1999 : 74) trouve que cette situation dénote bien le processus d'intégration en cours et ce contrairement au cas d'une lexie qui aurait sa graphie stabilisée. Cet état indiquerait que le processus d'intégration de la lexie dans ce cas précis est achevé dans la langue d'accueil. Nous pourrions, en ce qui nous concerne, nous demander si cette instabilité de l'orthographe des emprunts à la langue arabe présents dans le français utilisé au Maghreb ne représente pas un mal nécessaire qui pourrait attester d'une tendance à leur francisation voire à leur intégration proche dans ce français du Maghreb?

4.2. L'écart dans les définitions

Dans la tradition lexicographique lorsqu'un mot connaît plusieurs acceptions, celles-ci sont classées, du plus courant au plus rare, et font l'objet de définitions particulières. Les linguistes maghrébins ont pour chaque mot-entrée des inventaires lexicaux, rédigé des définitions conformément à cette tradition. Chaque mot est défini d'abord dans son sens premier; viennent ensuite les sens seconds, relatifs, figurés ou dérivés. Pareillement, lorsque l'usage altère le sens premier, une nouvelle définition est donnée. De même, chaque emploi est évalué dans son usage (courant, vieilli, archaïque...), dans son niveau (populaire, argotique, jeune...), sa fréquence (rare, disponible, courant...), son domaine (technique...) voire sa spécialité (agriculture, médecine,...) Chaque définition renvoie aux mots complémentaires, qu'il s'agisse de sens voisins (synonymie), d'orthographe voisines (homonymie), voire parfois de sens contraire (antonymie). Comme pour le *Robert*, chaque mot est replacé dans le vocabulaire de son domaine, permettant ainsi au lecteur de mieux cerner les termes généraux ou spécifiques d'un sujet.

baraka

Pays	Définition
------	------------

Algérie	1) Bénédiction d'Allah, protection et influence bénéfique de Dieu. 2) Bénédiction 3) Chance
Maroc	1) Protection d'origine divine; bénédiction de Dieu, des marabouts, des saints, des ancêtres, des fqih. 2) Grâce divine qui fait paraître suffisante, une quantité réduite, voire dérisoire.
Mauritanie	Bénédiction de Dieu.
Tunisie	Bénédiction divine, protection de Dieu et de ses saints. Par extension, chance.

Les définitions relatives au terme *baraka*, un maghrébisme parfait, présentées ci-dessus, vont decrescendo d'un pays à un autre (3 entrées, 2 entrées et enfin 1 entrée). En effet, terme d'origine arabe, les définitions restent à notre sens une traduction de la signification de ce terme dans sa langue d'origine. Le mot est certes défini dans son sens premier dans les lexiques des quatre pays mais dans son sens second pour certains pays comme l'Algérie, le Maroc et la Tunisie enfin, au sens figuré pour l'Algérie et la Tunisie. Notons que ce dernier est déjà attesté par le français de référence.

Nous relevons donc une hétérogénéité au niveau des définitions choisies pour ce terme par les équipes maghrébines. Ainsi, l'équipe algérienne a, pour définition, opté pour des syntagmes et des mots synonymes au lieu d'une rédaction d'un énoncé définitoire. L'équipe tunisienne a de son côté utilisé une seule définition par laquelle elle reprend presque les mêmes syntagmes et mots synonymes présents dans les trois définitions précédées chacune d'un chiffre dans l'inventaire lexical relatif à l'Algérie.

bled

Pays	Définition
Algérie	1) Village, campagne, région d'origine, intérieur du pays. 2) Pays natal, pays d'origine, c'est-à-dire l'Algérie.
Maroc	1) Village, zone reculée. 2) Région, terroir et par extension, pays ou nation. (Intellectuels).

Mauritanie	Village, région, pays d'origine.
Tunisie	1) Ville, village, pays. 2) Lieu d'origine d'une personne, ville de naissance, pays natal. 3) Lieu perdu, isolé, désert. 4) Milieu rural par opposition à la ville.

Pour ce terme, le nombre de définitions d'un pays à un autre va un peu crescendo. « Village » équivalent français est le sens récurrent et premier au terme *bled* que les linguistes maghrébins ont choisi. Polysémique, ce terme a des sens seconds que les linguistes maghrébins insèrent, par des syntagmes à la place d'un énoncé définitoire, dans une autre définition pour certains et sont, en revanche, fusionnées dans une seule définition pour le lexique Mauritanie. Le sens de « région, pays d'origine » est certes proposé par les autres équipes mais par le truchement d'une deuxième définition et parfois avec des modifications de surface, tel lieu à la place de région et natal au lieu d'origine. A noter que certains sens de ce mot sont attribués à une frange de la société, en l'occurrence les intellectuels marocains. Enfin, les usagers de ce mot en Tunisie, lui attribuent deux significations de plus donnant de suite deux nouvelles définitions à cette entrée dans le lexique de ce pays. Dans les quatre lexiques, les descripteurs du français en usage dans chacun de ces pays du Maghreb ont défini ce terme arabe en utilisant tantôt des syntagmes, tantôt des termes de sens voisins issus de la langue française. Pour le niveau de langue, ce terme n'est pas d'usage familial comme pour le français de référence, mais plutôt courant.

cheikh

Pays	Définition
Algérie	1. Chef religieux, savant en matière coranique. 2. Maître d'école, instituteur, professeur (enseignant des matières religieuses ou profanes). 3. Chef d'orchestre qui est également chanteur et musicien. 4. Chef de parti islamiste.
Maroc	1. Anc., représentant de l'autorité dans le village. Actuellement, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur responsable administratif d'une tribu ou d'une circonscription territoriale urbaine ou rurale. Par extension, chef de village.

	<p>2. Titre honorifique donné à un savant ou à un docte en théologie musulmane; chef ou guide d'une confrérie religieuse à qui on prête le pouvoir de guérir ou d'exorciser. Par extension, personne âgée et sage.</p> <p>3. Chef d'orchestre; chanteur populaire de l'ancienne génération.</p>
Mauritanie	Maître spirituel.
Tunisie	<p>1. Chef de tribu</p> <p>2. A date ancienne, responsable d'un quartier ou d'un village.</p> <p>3. Par ext., titre donné à un dirigeant, un notable en général</p> <p>4. Chef de confrérie, chef religieux.</p> <p>5. Erudit, savant, docte.</p> <p>6. Maître en matière de musique et, spécialement, chef d'orchestre.</p> <p>7. Titre donné à un homme d'âge mûr et d'un certain rang social que l'on respecte.</p>

Le terme, *cheikh*, est une exception des lexiques du Maghreb. Dans l'inventaire de Tunisie, ce terme compte 7 définitions alors qu'en on dénombre 4 pour le français d'Algérie et 3 pour celui du Maroc et seulement une pour le français de Mauritanie. Le nombre de définitions de cette lexie-entrée montre l'importance accordée par les usagers du français dans cette aire maghrébine en général et d'un pays à un autre en particulier, tel la Tunisie. Le présent usage permet aux divers locuteurs de l'utiliser avec ses différents sens, du sens premier, « chef », à une panoplie de sens seconds. Ce mot est défini dans ces inventaires par des périphrases (chef religieux, savant en matière coranique, chef d'orchestre, chef de confrérie,...), des phrases (titre donné à un homme d'âge mûr et d'un certain rang social que l'on respecte / Chef ou guide d'une confrérie religieuse à qui on prête le pouvoir de guérir ou d'exorciser), ou d'autres mots (érudit, savant, docte).

chouïa

Pays	Définition
Algérie	<p>1) Un peu, un rien.</p> <p>2) Petite quantité.</p> <p>3) Doucement, tout doucement (pour modérer une précipitation,</p>

	une agitation).
Maroc	1) Petite quantité, plus spécifiquement, petite somme d'argent. 2) Peu. 3) Un peu.
Tunisie	Un peu.

Présente dans trois pays sur quatre, cette lexie-entrée, possède trois définitions dans deux pays en l'occurrence, l'Algérie et le Maroc et une seule en Tunisie. Au-delà, des chiffres nous avons relevé une difficulté à circonscrire le sens premier de ce terme afin de le distinguer des sens seconds qui existent bien dans ces définitions. "Un peu" est le sens premier, par contre nous mettrons "petite quantité" dans le sens second. Les définitions ont été conçues pour décrire les distinctions sémantiques entre les lexies du même terme (*chouiïa*) polysémique par exemple: *chouiïa*, signifie « petite quantité », plus spécifiquement, « petite somme d'argent ».

Bichouiïa «doucement, tout doucement» est utilisé pour modérer une précipitation, une agitation. Cette lexie qui appartient à la même aire sémantique que l'entrée-vedette, est pourtant absente des inventaires maghrébins.

émir

Pays	Définition
Algérie	1. Titre honorifique donné à des personnes assumant des responsabilités civiles ou militaires (chefs militaires, princes, gouverneurs). 2. Chef du groupe armé islamiste.
Maroc	Titre honorifique donné à un chef musulman.
Tunisie	Titre honorifique donné à un chef musulman.

La lexie possède un nombre de définition decrescendo, deux pour le premier pays (Algérie) et une seule pour les deux autres (Maroc et Tunisie). Les linguistes de ces derniers pays ont utilisé un langage définitoire similaire dans les définitions choisies pour ce terme et qui reste très proche de celui relevé dans le *Robert* électronique (titre honorifique donné autrefois au chef du monde musulman). L'équipe algérienne a par contre assigné un sens premier moins anachronique que celui relevé dans les définitions des deux pays voisins. Elle a ajouté un sens second, véhiculé par une

périphrase, qui définit le terme sous une forme conceptuelle reflétant une réalité proprement algérienne.

fellagha

Pays	Définition
Algérie	Nom donné par les Français aux combattants algériens pendant la guerre d'indépendance.
Tunisie	1) Bandit de grand chemin. 2) Militant nationaliste qui a pris les armes.

Ce terme d'origine tunisienne possède deux définitions dans le lexique du pays qui en est le fournisseur. La définition, par un syntagme, porte le sens premier: "bandit de grand chemin". L'extension du sens déterminée par la réalité donne dans la pratique lexicographique l'idée qu'un locuteur associe à un nom autrement dit, il s'agit de l'ensemble des informations qu'il est socialement nécessaire de posséder: "militant nationaliste qui a pris les armes". Pour l'Algérie, la définition de ce terme est donnée selon la signification que les Français d'Algérie répandaient dans la société d'antan.

foundouk

Pays	Définition
Algérie	Suite de bâtiments ouvrant sur une cour rectangulaire servant autrefois d'hôtellerie, d'entrepôt, d'atelier ou de boutique.
Maroc	1) Anciennement, hôtellerie, auberge où logeaient bêtes et gens; caravansérail. (milieu intellectuel). 2) Petit hôtel populaire situé dans la médina. (moyens scolarisés et intellectuels). 3) Vaste local qui sert d'entrepôt ou d'atelier pour les artisans. (intellectuels).
Tunisie	Hôtel, auberge qui autrefois servait de gîte d'étape avec écurie, pour marchands et nomades.

Cette lexie-vedette comprend trois définitions dans un pays, en l'occurrence le Maroc, et une seule dans les autres pays: Algérie et Tunisie. Ces définitions comportent des informations qu'il est socialement nécessaire de posséder. Le sens

premier proposé dans les lexiques du Maghreb lié au concept en usage dans le passé (auberge, hôtel). Le sens second est véhiculé par un énoncé définitoire que les descripteurs ont, tantôt réparti dans deux définitions (hôtellerie, auberge, entrepôt, atelier) pour le Maroc ou tantôt rassemblé ces mêmes concepts dans une seule, pour l'Algérie et son voisin tunisien.

ghoul

Pays	Définition
Algérie	(Dans la mythologie arabe) ogre, monstre anthropophage dévorant les enfants; par extension, personne cruelle.
Maroc	Monstre anthropophage, ogre dans la mythologie arabe.
Tunisie	1) Ogre, monstre anthropophage dévorant les enfants dans la mythologie arabe. 2) Personne douée dans un domaine.

L'écart pour cette entrée-vedette dans les nomenclatures des trois pays cités ci-dessus réside dans la distribution du contenu définitoire dans les définitions. Si le sens premier de ce terme est constant (ogre, monstre anthropophage dévorant les enfants), en revanche l'extension de sens pour ce terme, est absente (cas du Maroc), présente pour l'Algérie ou a tout simplement fait l'objet d'une deuxième définition, (cas de la Tunisie). Nous constatons ainsi une non-uniformisation dans le langage définitoire mais plutôt une distinction de sens trop fine dans les énoncés définitoires présents, reflétant sans doute la réalité sociale de ces trois pays.

henné

Pays	Définition
Algérie	Plante (lythriacées) dont l'écorce et les feuilles séchées et pulvérisées fournissent une poudre colorante jaune ou rouge.
Maroc	Poudre colorante obtenue à partir de feuilles séchées et pulvérisées provenant d'un arbuste épineux (<i>lawsonia inermis</i>); elle est utilisée par les femmes pour teindre leurs cheveux, pour colorer et décorer leurs mains ou leurs pieds.
Mauritanie	Poudre colorante jaune ou rouge provenant des feuilles séchées et pulvérisées d'un arbuste des régions tropicales (lythriacées).

Tunisie	<p>1) Arbuste épineux (<i>Lawsonia alba lamk</i> ou <i>lawsonia inermis</i>) dont les feuilles moulues en décoction, s'appliquent en pâte et s'emploient pour teindre les cheveux, les mains et les pieds.</p> <p>2) Rituel de la teinte au henné des cheveux, des mains et des pieds.</p> <p>3) Jour qui précède le mariage et où les femmes célèbrent le rituel de la teinte au henné des cheveux, des mains et des pieds de la mariée.</p>
---------	---

Les énoncés définitoires (cf. supra) cernent les différents sens de ce maghrébisme partagé. En effet, dans ces définitions les équipes de linguistes des quatre pays ont d'abord mis l'accent sur le concept même, à savoir une poudre obtenue à partir d'un arbuste qu'ils ont brièvement décrit et désigné par son nom scientifique et même l'usage de cette poudre est mentionné en complément du sens premier. Cependant l'équipe tunisienne y ajoute deux autres définitions qui, à nos yeux, véhiculent le sens second de ce terme. Sens que ce terme comporte bien en arabe et qui n'a guère été utilisé avec ses deux sens dans le français en usage dans les trois autres pays restants.

L'écart est donc, pour ce cas de figure, illustré par l'usage de ce terme qui à l'origine est doté de quelques acceptions dans la langue arabe qui ne sont présents que dans le français de Tunisie.

hidjab

Pays	Définition
Algérie	Habit féminin originaire du Moyen-Orient qui couvre le corps au maximum.
Maroc	<p>1) Pièce d'étoffe que les femmes musulmanes portent pour se couvrir la tête (cheveux et visage); voile, foulard islamique.</p> <p>2) Objet-fétiche que l'on porte sur soi pour se préserver des maléfices, des maladies et autres dangers; amulette.</p>
Tunisie	Voile féminin recouvrant la majeure partie du visage. Porté par les intégristes, il ne doit pas, selon leur doctrine, laisser paraître les cheveux.

L'écart de définition pour ce terme est à notre sens, double:

- concernant le nombre de définitions, nous en relevons pour le tableau ci-dessus deux pour le Maroc et une pour les deux autres pays: l'Algérie et la Tunisie.

- pour le sens véhiculé par les énoncés définitoires choisis par les équipes marocaines et tunisiennes, ils sont carrément loin de ceux de l'arabe. Toutefois, l'acception présentée par l'équipe algérienne reste la plus proche du sens premier dans la langue d'origine de ce terme. Il est question pour ce mot arabe de « *vêtement ample et long couvrant le corps de la femme* » plutôt que de foulard qui lui, est désigné par le terme *khimar*. A noter que le sens second de ce maghrébisme n'est l'apanage que du français utilisé au Maroc.

imam

Pays	Définition
Algérie	Dignitaire religieux qui dirige une mosquée, prononce les sermons et conduit à la prière du vendredi.
Maroc	1. Historiquement, titre donné aux successeurs du Prophète Mohammed et de son gendre Ali. 2. Savant en théologie musulmane. 3. Chef de la prière.
Mauritanie	Personne qui dirige la prière chez les Musulmans.
Tunisie	Fonctionnaire qui dirige la prière dans une mosquée.

Ce terme, attesté par le français de référence, compte trois définitions pour le français en usage au Maroc contre une pour les trois autres pays. Pour ces derniers, la définition dans sa construction reprend en particulier la fonction qui incombe au personnage avec bien sûr quelques distinctions minimales. En revanche, la présentation des énoncés définitoires choisie par l'équipe marocaine est proche de celle du *Robert* électronique puisqu'elle revient sur l'usage de cette lexie dans l'histoire en premier et après à l'usage moderne en second, en ajoutant une signification (savant en théologie musulmane) propre à son usage dans ce pays.

jihad

Pays	Définition
Algérie	1. Guerre sainte, combat pour la défense de la foi musulmane. 2. Guerre d'indépendance algérienne. 3. Par ext. soulèvement armé contre le pouvoir en place proclamé par le FIS et les mouvements intégristes (années 90). 4. Guerre de libération économique et sociale du pays.
Maroc	Guerre sainte. Par ext., tout mouvement de libération ou de défense du territoire d'une nation musulmane, perçu comme sacré.
Mauritanie	Guerre sainte.
Tunisie	Tout effort sur soi, toute peine accomplie pour se transcender, s'élever moralement; par ext., guerre sainte pour étendre et défendre, protéger ou élever une nation musulmane.

Maghrébisme par excellence, ce terme désigne en premier dans sa langue d'origine (l'arabe) "tout effort sur soi" et par extension de sens "guerre sainte" acception adoptée par les lexiques des trois pays (Algérie, Maroc et Mauritanie) à l'exception de la définition choisie par les linguistes tunisiens qui ont préféré le sens premier présent dans la langue arabe.

Dans le lexique d'Algérie, nous avons relevé la présence de trois autres définitions en plus, mettant en valeur d'abord des pans de l'histoire du pays, particulièrement de 1954 à 1962 et ensuite durant les années 90, période durant laquelle ce terme a été utilisé par les islamistes algériens, pour justifier, d'un point de vue religieux, leur combat et enfin, une acception qui désigne la volonté de se débarrasser du joug économique des pays riches par le travail et non plus par les armes, comme cela est entendu dans les autres acceptions. Si les deux premières acceptions sont proprement algériennes la dernière aurait pu être partagée par d'autres pays maghrébins.

moudjahid

Pays	Définition
------	------------

Algérie	1) Combattant de la foi participant au djihad, membre d'une armée de libération en Islam. 2) Combattant de l'ALN. 3) Combattant d'un mouvement terroriste islamiste algérien.
Maroc	Combattant pour la foi musulmane ou pour la patrie.
Tunisie	Personne qui se bat au nom de l'Islam.

Ce terme possède trois définitions dans l'inventaire lexical algérien et une seule dans les inventaires lexicaux du Maroc et de Tunisie. Il ressort dans ces dernières une différence dans les acceptions du terme. En effet, si pour le sens premier, on relève des similitudes dans les énoncés définitoires des trois pays, ce n'est pas le cas pour le sens second où on parle, en Algérie, de combattant ayant pris les armes pour libérer le pays du joug du colonialisme ou de combattant d'un mouvement islamiste qui avait pris les armes contre le pouvoir en place. De fait, ils se sont auto désignés combattants pour la foi dans ce pays prétendument souillé par les hommes à la tête du pays. Cette extension de sens renvoie à une spécificité conjoncturelle à savoir la situation historique qu'avait connue ce pays durant son histoire contemporaine; l'occupation française d'une part et la montée de l'extrémisme religieux et la guerre contre les mouvements armés, d'autre part.

4.2.1. Conclusion:

Une définition est la détermination des limites de l'extension d'un concept (définition de Lalande, dans son dictionnaire critique)⁶². La définition expose en "un discours articulé (composé au minimum de deux mots) la compréhension d'un concept". (cf.wikipédia). La définition emploie elle-même d'autres mots, dont on suppose qu'ils ont eux-mêmes une définition. Mais le problème est d'abord celui du sens : il s'agissait pour les descripteurs du français en usage au Maghreb d'appréhender

⁶² Définir la définition : une problématique, Wikipédia.

le sens des mots arabes insérés dans ce français. Pour ce faire, ils ont souvent subordonné la définition au concept, à son extension et à sa détermination.

Pour les définitions que nous avons approchées, nous avons remarqué du point de vue lexicographique des mots qui ont plusieurs acceptions; or, dans un mot de ce genre, le rangement en tel ou tel ordre ne doit guère être indifférent. « Ce n'est point au hasard que s'engendrent, dans l'emploi de ces mots, des significations distinctes et quelquefois très éloignées les unes des autres.» (Le Littré). C'est dans l'arabe, langue source, dont émanent ces termes, que gît la matière première des sens qui se sont produits à travers les âges ; car ce sont les anciens qui en ont fait usage les premiers. En ce qui concerne cette recherche, nous relevons pour certains termes arabes utilisés dans le français d'un des quatre pays maghrébins une seule acception, ces mêmes termes possèdent dans l'un et / ou l'autre pays maghrébin deux et parfois trois acceptions différentes. Nous trouvons aussi d'autres termes présents dans le français endogène avec presque toutes leurs acceptions de la langue source ou arabe, avec tantôt le sens propre, tantôt le sens métaphorique.

Les écarts dans les définitions que nous avons relevé concernent tantôt le nombre d'énoncés définitoires accompagnant la lexie-entrée dans chacun des quatre lexiques du Maghreb et tantôt l'expression de la langue qui synthétise et représente un concept; qui diffère à l'intérieur de la définition du même item de référence, d'un pays à un autre. La dernière caractéristique relevée, concerne en particulier, la comparaison sous-jacente qui provoque la métaphore, important producteur de nouveaux sens dans les items lexicaux présents. En somme l'extension de sens est à l'origine des différences constatées au niveau de la rédaction des définitions de quelques entrées-vedettes recensées par les différentes équipes de linguistes des pays du Maghreb.

4.3. L'écart dans la productivité

Durant cette recherche, nous avons pleinement abordé les lexies hybrides (base arabe + affixes français) dans le chapitre 1 de la troisième partie. Nous avons montré comment, dans les inventaires lexicaux de ces quatre pays, le français local construit de nouvelles lexies à partir d'un radical d'origine arabe.

Présentement, nous allons comparer les lexies dérivées voire hybrides présentes dans ces pays du Maghreb en vue de montrer et d'explicitier les écarts de production, lorsqu'elles existent, au sein des lexiques du français au Maghreb.

4.3.1. Base présente dans quatre pays:

bled

Pays	bled	blédard
Algérie	+	+
Maroc	+	+
Mauritanie	+	-
Tunisie	+	+

La lexie *bled* recensée dans les inventaires lexicaux des quatre pays est même présente dans les dictionnaires de langue française. Elle est donc intégrée dans le français de référence. Celle-ci a nécessité une dérivation de la base *bled* + *-ard* un suffixe à signifié péjoratif pour les locuteurs natifs. Ce dernier est utilisé par les francophones maghrébins à l'exception des Mauritanien, cependant le sens usité par les locuteurs francophones est différent de celui que les Maghrébins lui attribuent. La

valeur dépréciative que le français de référence lui affecte est catégoriquement évacuée.

Par ailleurs, bien que recensé par Lanly 1970, Duclos 1991, Queffélec, Derradji et al. 2002, et le *Robert*, ce terme a, à titre indicatif, fini par disparaître de la nomenclature de la Base de Données Lexicographiques Panfrancophone (désormais bdlp) Algérie, montrant ainsi sa déclinaison dans l'usage du français local. En revanche la nomenclature de la bdlp Maroc a retenu ce terme preuve de sa vivacité dans la société marocaine.

chérif

Pays	chérif	chérifien	chérifisme
Algérie	+	+	-
Maroc	+	+	+
Mauritanie	+	+	-
Tunisie	+	-	-

La base attestée par le français standard est recensée dans les quatre pays du Maghreb; le dérivé *chérifien* par contre n'est pas présent dans le français utilisé en Tunisie. L'absence de ce terme caractérise pour ce cas l'indépendance du phénomène discursif du contexte historique et socioculturel pourtant proches de ces pays. Concernant, le terme *chérifisme* attesté seulement par l'inventaire marocain, il ressort de sa présence, la prégnance de ce concept dans la société marocaine correspondant aux descendants du Prophète Mohamed dont la famille royale de ce pays affirme descendre.

émir

Pays	émir	émiral	émirat
Algérie	+	-	+
Maroc	+	+	-
Mauritanie	+	-	-
Tunisie	+	-	+

La base "*émir*" un emprunt à la langue arabe attestée dans le français de France a vu la formation d'un autre terme *émir* + *-at* ou *émirat* présent dans les dictionnaires de langue française et utilisé seulement par les usagers du français dans deux pays en

l'occurrence l'Algérie et la Tunisie. En revanche, le terme *émir* + *-al*, voire *émiral* n'a fait l'objet de formation et d'utilisation que par les francophones marocains. Un acte, qui confirme l'importance de l'ordination des emprunts, de manière générale, en fonction de leur statut notionnel en français du Maroc, et donne de facto une portée strictement nationale à ce terme.

imam

Pays	imam	imamat
Algérie	+	+
Maroc	+	+
Mauritanie	+	-
Tunisie	+	-

Imam et *imamat* sont deux emprunts à l'arabe dont l'un, est une base attestée par les inventaires lexicaux des quatre pays tandis que le second, un dérivé est utilisé par les francophones algériens et marocains. Le fait qu'*imamat*, un terme chargé d'un concept en relation avec le rôle important de l'*imam* dans les sociétés arabo-musulmanes ne soit pas recensé dans les inventaires lexicaux mauritanien et tunisien, nous interpelle.

Son absence pourrait s'expliquer par l'omniprésence de la notion en arabe. Ce fait aurait suffi aux usagers du français dans ces deux pays pour ne pas l'insérer dans cette langue étrangère.

Nous noterons enfin, pour information, que ces deux termes d'origine arabe sont présents dans la nomenclature du français standard.

ksar

Pays	ksar	ksourien
Algérie	+	+
Maroc	+	+
Mauritanie	+	-
Tunisie	+	-

Si *ksar* est présent dans les quatre lexiques maghrébins; le terme *ksourien*, construit à partir du pluriel de *ksar* auquel on adjoint le suffixe *-ien*, ne figure que dans

les inventaires de deux pays de cette aire géographique : l'Algérie et le Maroc. Les locuteurs de ces pays voisins ont donc cette lexie en partage tandis que pour les deux autres pays la représentation à la française de cette notion n'a pas été donnée présentement pour des raisons, à nos yeux, pragmatiques.

razzia

Pays	<i>razzia</i>	<i>razzier</i>
Algérie	+	+
Maroc	+	+
Mauritanie	+	+
Tunisie	+	-

Razzia terme d'origine arabe est attesté dans les inventaires lexicaux des quatre pays maghrébins tandis que le verbe *razzier*, dérivé à partir de la base *razzia*, est utilisé par les usagers du français dans seulement trois pays (Algérie, Maroc et Mauritanie). Ces termes empruntés par le français de référence et utilisés dans des écrits du XIX^{ème} siècle, sont étroitement liés à une circonstance historique, en l'occurrence l'occupation par les troupes françaises du Maghreb. Cependant ces termes ont été rayés de la nomenclature de la bdlp Algérie prouvant sans doute leur extinction dans les échanges verbaux des locuteurs algériens durant ce nouveau millénaire.

sunna

Pays	<i>Sunna</i>	<i>Sunnisme</i>	<i>sunnite</i>
Algérie	+	+	+
Maroc	+	+	+
Mauritanie	+	+	-
Tunisie	+	+	-

Sunna, une base recensé dans la totalité des lexiques maghrébins, a permis la construction par dérivation en *-isme* (*sunnisme*), particularité lexicale du français, par excellence, en usage au Maghreb est attesté dans la totalité des inventaires lexicaux de cette région d'Afrique. Pour sa part, le suffixe *-ite* a donné *sunnite*, terme utilisé uniquement par les locuteurs francophones algériens et marocains, sachant par ailleurs que ce terme ainsi que la base sont attestés dans le français de l'hexagone et que leur

emploi dans des écrits en français datent respectivement des 16^{ème} et 17^{ème} siècles de l'ère chrétienne. Cependant, nous relevons l'effacement de ces trois termes de la nomenclature de la Bdlp-Algérie, d'une part, et leur pérennisation au niveau de la Bdlp-Maroc.

4.3.2. Base présente dans trois pays:

baroud

Pays	baroud	Barouder	baroudeur
Algérie	+	-	+
Maroc	+	+	+
Tunisie	+	-	-

Attestés par le français de référence, le lexème *baroud* est présent dans trois pays (Algérie, Maroc et Tunisie) sur quatre qui constituent l'aire maghrébine; néanmoins les locuteurs d'un seul pays en l'occurrence les Tunisiens ne l'ont pas dérivé pour former *baroudeur* (*baroud* + *-eur*). Ce suffixe qui signifie dans ce cas "l'agent de l'action" a permis aux usagers du français au niveau de ces deux pays de désigner un agent en relation avec le substantif *baroud*. Par ailleurs, les francophones marocains ont en plus, formé sur la base existante, le verbe *barouder*, enrichissant ainsi le français local d'un terme qui reflète une réalité propre à leur pays.

caïd

Pays	caïd	caïdal	caïdaliste	caïdat
Algérie	+	+	-	+
Maroc	+	+	+	+
Tunisie	+	+	-	+

Partant d'une lexie d'origine arabe et attestée par le français depuis plus d'un siècle, *caïd*, est présent dans les nomenclatures des lexiques de trois pays (Algérie, Maroc et Tunisie). Les locuteurs de ces pays lui ont adjoint les suffixes *-al* et *-at* pour

signifier une réalité propre à chaque société. En revanche, les locuteurs marocains ont jugé utile, pour l'expression d'une réalité propre à eux, de former un terme nouveau *caïdaliste*. Ce terme a été choisi pour mettre en exergue une notion relative à la gestion des affaires des citoyens par des individus assumant cette responsabilité.

goum

Pays	<i>Goum</i>	<i>Goumier</i>
Algérie	+	+
Maroc	+	+
Mauritanie	+	+

Le terme de base (*goum*) et son dérivé (*goumier*) sont attestés par le français standard depuis un certain temps et par les inventaires lexicaux des trois pays du Maghreb en l'occurrence l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie. Ces notions, bien que vieilles datant de la présence militaire française au Maghreb, servent encore à désigner des notions propres et relatives à cette région.

gourbi

Pays	gourbi	gourbiville
Algérie	+	+
Maroc	+	-
Tunisie	+	+

Gourbi terme attesté conjointement par les dictionnaires de langue française et par les lexiques de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie a servi de base aux locuteurs de deux pays seulement, en l'occurrence l'Algérie et la Tunisie, lors de la formation par composition de *gourbi + ville*. Ce concept traduit une réalité observable in vivo dans les grandes villes de ces pays. Ainsi d'habitat précaire construit par des personnes démunies que les Etats ont laissé pour compte, a émergé une ville au contour effarant pour donner in fine une ville parallèle.

Le même terme (*gourbi*) a aussi servi de base morphologique à la formation de nouvelle lexie dans un des quatre pays maghrébins suivants:

a)

Pays	Gourbi	Dégourbisation	Dégourbiser	Gourbisation
Algérie	+	+	+	+

En Algérie où le concept de gourbi est omniprésent, les hommes politiques ont, depuis des décennies, essayé sans grand succès d'annihiler du paysage urbain ce type d'habitat; sans grand résultat. Les termes ainsi formés montrent parfaitement le vœu tant escompté par les personnes qui ont le pouvoir de décision. L'action et le résultat de l'action sont exprimés respectivement par ces deux termes (dé + *gourbi* + -iser et dé + *gourbi* + -isation). Ces termes vont à l'encontre du processus de "*gourbi* + -isation" ou multiplication des *gourbis* qui a abouti à la défiguration des villes algériennes.

b)

Pays	Gourbi	Dégourbisation	Gourbification
Tunisie	+	+	+

Partant du concept gourbi, les francophones tunisiens ont créé deux termes pour traduire explicitement une action et son contraire. Ainsi *gourbi* + -ification signifiant la multiplication des gourbis dans les cités tunisiennes a eu en face une volonté contraire de dé + *gourbi* + -isation, celle-ci a consisté à émettre le souhait de lutter sans répit contre ce genre d'habitat rudimentaire avilissant la personne humaine.

hidjab

Pays	hidjab	hidjabisation	hidjabisée	hidjabiser	hidjabiste
Algérie	+	+	+	+	+
Maroc	+	-	-	-	-
Tunisie	+	-	-	-	-

Si *hidjab* est présent dans les lexiques des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) cependant ce sont les locuteurs d'un seul pays parmi les trois, l'Algérie, qui pour des raisons conjoncturelles, ont formé quatre termes sur la base de l'entrée *Hidjab*. *Hidjab* + *isation*, traduit les actes de certains à inciter les femmes à porter le hidjab durant les années 90. *Hidjab* + -é (e), désigne pour sa part la personne qui a décidé pour des raisons pas souvent religieuses de porter le *hidjab*. *Hidjab* + -iser

véhicule la notion de faire porter le *hidjab* aux femmes algériennes particulièrement durant l'émergence du courant islamiste au pays.

Hidjab + -iste désigne les disciples de la doctrine islamiste qu'a connue la société algérienne durant la décennie dernière.

makhzen

Pays	makhzen	makhzenien
Algérie	+	-
Maroc	+	+
Tunisie	+	-

Makhzen est une base qui peut bien porter le statut de particularité lexicale du Maghreb, à l'exception de l'inventaire lexical de Mauritanie, dérivée dans un seul pays, en l'occurrence, le Maroc. *Makhzenien* (*makhzen + -ien*) désigne un concept en adéquation avec la réalité administrative et politique de ce pays, où le pouvoir de décision revient principalement au roi.

marabout

Pays	marabout	maraboutique	maraboutisme
Algérie	+	+	+
Maroc	+	+	+
Tunisie	+	+	+

Le terme *marabout*, d'origine arabe, est attesté par le français de l'hexagone et les lexiques de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie ; cependant à *marabouta* et *maraboutier* présents dans les dictionnaires de langue française, les Maghrébins leur ont préféré les dérivés *maraboutique* (*marabout + ique*) et *maraboutisme* (*marabout + isme*). Ces nouveaux termes servent en premier à qualifier les pratiques, les familles et autres s'adonnant à la sorcellerie ou à l'envoûtement. Et aussi à désigner la doctrine de ces hommes par laquelle ils prétendent fournir des interprétations des faits ou diriger leurs faits et gestes lors d'occasions ou de circonstances prétendument connues par ces marabouts, pour le second terme.

méhari

Pays	méhari	méhariste
Algérie	+	+
Mauritanie	+	+
Tunisie	+	+

Méhari est un terme désignant un élément de la faune du Maghreb, dromadaire, c'est de lui qu'il s'agit, est surtout dressé par les autochtones. *Méhariste* (*méhari* + *-iste*) est le terme construit pour désigner la personne qui monte cet animal. Si ces deux termes sont attestés par le français de référence et par les inventaires lexicaux de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, ils sont par contre carrément absents des BDLP-Algérie et BDLP-Maroc. Les linguistes à charge de ces inventaires informatisés, faute peut être d'attestations récentes, n'ont vraisemblablement plus pris ces termes pour des particularités lexicales algériennes ou marocaines.

ramadan

Pays	ramadan	ramadanesque	ramadanien	ramadanique
Algérie	+	+	+	-
Maroc	+	+	+	+
Mauritanie	+	-	-	-
Tunisie	+	+	-	-

Ce terme *ramadan* est attesté par tous les lexiques du Maghreb et aussi par le français standard. Par contre, les noms dérivés tels *ramadanesque* (*ramadan* + *-esque*), *ramadanien* (*ramadan* + *-ien*) et *ramadanique* (*ramadan* + *-ique*) servant à exprimer des concepts propres au mois sacré du ramadan sont différemment répartis dans le français de ces pays. On recense ainsi les trois dérivés au Maroc, deux en Algérie (*ramadanesque* et *ramadanien*) et seulement un en Tunisie (*ramadanesque*), montrant ainsi que des locuteurs de la même aire culturelle et historique n'ont pas forcément le même besoin en termes, lors des interactions langagières, pour désigner des concepts de prime abord identiques.

sultan

Pays	Sultan	Sultanat	Sultanien
Maroc	+	+	+

Nous avons aussi un autre cas où le terme "*Sultan*" est à l'origine de la formation de deux termes nouveaux et ce dans un seul pays maghrébin. *Sultan* terme d'origine arabe a donné *sultan* + *-at* tous deux présents dans les dictionnaires de langue sont considérés à juste titre comme français ce qui pourrait justifier leur absence au niveau de la nomenclature des inventaires des particularités lexicales, maghrébines. Les locuteurs marocains, par contre, ont formé un nouveau terme sur la base de "*sultan*" en lui adjoignant le suffixe *-ien*. *Sultanien* sert à exprimer la notion de la notoriété et le caractère incontournable du Chef suprême de la Nation (*le sultan*) dans la société.

youyou

Pays	Youyou	youyouter
Algérie	+	+
Maroc	+	+
Tunisie	+	+

Cette onomatopée attestée par le français de référence et les inventaires des particularités de trois pays maghrébines (Algérie, Maroc et Tunisie), a constitué une base à la formation d'un verbe et ce pour désigner l'acte de pousser ces cris (youyous) qu'on attribue aux femmes maghrébines en général, lors de circonstances souvent heureuses.

4.3.3. Dérivés sans bases présentes dans l'inventaire des pays maghrébins:

Pour ce cas nous sommes en face de termes dérivés à partir de bases non recensés par le français des pays maghrébins.

chiia

Pays	chiia	chiisme	chiite
Algérie	-	+	+
Maroc	-	+	+

Chiisme et *chiite* sont dérivés de *chiia*, terme qu'on ne trouve pas dans la nomenclature des lexiques de l'Algérie ou du Maroc. Les locuteurs des pays cités ont construit ces termes à partir d'une base présente dans leur langue maternelle, un fait qui montre la proximité et le contact de la langue française et de la langue arabe dans ces pays. L'utilisation de ces termes par les locuteurs francophones de ces deux pays est motivée par le sens de courant religieux que véhicule le premier terme (*chiisme*) et le sens d'adepte de ce courant pour le second terme (*chiite*).

hit

Pays	hit	hittisme	hittiste
Algérie	-	+	+
Maroc	-	-	+

Les termes *hittisme* (*hit* + *-isme*) et *hittiste* (*hit* + *-iste*) ont été formés à partir d'une base inexistante dans les lexiques dressés par les linguistes algériens et marocains pour leurs pays respectifs. Présent dans la langue maternelle des locuteurs, ce terme a servi à former de nouveaux termes en vue de désigner des notions inexistantes dans la langue française. Par ces termes, le francophone natif peut

comprendre une réalité sociale qui montre le sort d'un jeune sans emploi en Algérie et au Maroc.

malek

Pays	malek	malékisme	malékite
Algérie	-	-	+
Maroc	-	+	+
Mauritanie	-	-	+
Tunisie	-	+	+

Même cas pour les deux lexies citées ci-dessus, la base ayant servi à la dérivation brille par son absence des inventaires lexicaux des quatre pays du Maghreb. *Malek*, patronyme arabe, de celui qui a donné son nom à l'un des quatre rites de l'islam, a été utilisé par les locuteurs francophones de ces pays pour former *malékite* (*malek* + *-ite*) et désigner de fait ce qui est relatif à ce rite religieux. En revanche, les locuteurs marocains et tunisiens ont, eux, ajouté un autre terme dérivé de la base citée, *malek* : *malékisme* (*malek* + *-isme*) pour signifier la doctrine d'un des rites de la religion la plus répandue au Maghreb.

nasser

Pays	nasser	nassérien	nassérisme	nassériste
Algérie	-	+	+	-
Mauritanie	-	+	-	+

Patronyme arabe d'un ancien Président égyptien connu par ses positions anticapitalistes et son idéologie de l'arabisme, il croit en ce triptyque : une histoire, une culture et une langue commune unissant tous les Arabes.

Absent des lexiques algérien et mauritanien, ce terme a servi à la formation par dérivation du terme *nassérien* (*nasser* + *-ien*). Ce terme permet aux usagers d'employer un terme identique (*nassérien*) signifiant soit partisan, soit tout ce qui renvoie à la personne de Nasser, l'homme politique. En revanche, ils ont formé deux autres termes propres à chaque pays: *nassérisme* (*nasser* + *-isme*) pour l'Algérie qui désigne la doctrine du président égyptien de l'époque; et *nassériste* (*nasser* + *-iste*) pour la Mauritanie en vue de désigner un adepte de l'idéologie de ce Président. A noter, la BDLP-Algérie a fini par faire l'impasse sur ces deux termes pourtant répandus à une certaine époque de l'histoire dans le français local. L'explication pourrait venir de la non-pérennisation de la doctrine en question.

4.3.4. Conclusion

Nous avons au terme de cette analyse relevé qu'il y a des termes arabes et hybrides attestés par le français de l'hexagone, alors qu'ils ne sont point recensés par les inventaires des particularités lexicales, nationaux. Preuve qu'ils ne servent pas à désigner des concepts dans l'un des pays concernés par nos travaux. Certains termes hybrides qui apparaissent dans une norme nationale sont tributaires de ce que Maurice Piron désigne avec raison par le terme "écologie"⁶³. Ce terme que D. Latin lui, a repris désigne la totalité du contexte linguistique, historique et socioculturel d'un macrosystème de communication géolinguistique donnée de la langue française.

De cette notion émane des phénomènes lexicogénétiques purement locaux de nature à faire émerger dans l'un des pays du Maghreb un terme nouveau, indépendamment du contexte linguistique, historique et socioculturel presque identique dans lequel évoluent ces quatre pays. Il y arrive que certaines bases (*ramadan, hidjab, hit*), absentes parfois de quelques inventaires lexicaux maghrébins, soient dérivées une, deux ou trois fois dans un pays et pas une fois dans un autre, le besoin de désigner une notion s'est fait certainement sentir sans doute dans ce pays et pas dans l'autre.

Les termes recensés désignent en général des réalités strictement nationales qui parfois peuvent être partagés par deux pays ou plus de cette aire géographique.

En revanche, des termes comme *bled, blédard / chérif, chérifien / émir, émirat/ imam, imamat/ Ksar/ razzia, razzier/ sunna, sunnite/ baroud, baroudeur/ caïd/ goum, goumier/ gourbi/ marabout/ méhari, méhariste/ ramadan/ youyou/ chiite/* peuvent-ils être considérés comme des particularités lexicales du Maghreb?

⁶³ Cité dans Danièle Latin (1998), « Du français d'Afrique au français en francophonie: quelques questions d'aménagement lexicographique », *Le Français en Afrique*, 12, p. 177.

Salah Mejri⁶⁴ note, pour ce cas, avec raison que des termes comme ceux que nous venons de citer figurent bien dans les dictionnaires de la langue française et sont donc des mots empruntés à la langue arabe à date ancienne. La particularité lexicale, elle, ne doit donc aucunement faire l'objet d'une entrée dans la nomenclature d'un dictionnaire de la langue de référence, en l'occurrence le français de France.

Les particularités lexicales du Maghreb peuvent donc être, à titre indicatif: *chérifisme, émiral, imamal, ksourien, sunnisme, barouder, caïdal et caïdat, gourbiville, dégourbisation, dégourbiser, gourbisation, dégourbification, gourbification, sultanien, chiisme, nassérien, ramadanesque, ramadanien, ramadanique, youyouter, hittisme, hittiste, malékisme, malékite,...* la raison est que ces termes ne figurent pour l'instant pas dans le dictionnaire *Robert* de la langue française⁶⁵.

⁶⁴ Salah Mejri (2004), *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 114/2, p. 213.

⁶⁵ Nouveau *Petit Robert* électronique de la langue française, édition 2002.

4.4. Les différents sens actualisés

Dans les lexiques des quatre pays maghrébins, les descripteurs ont tous accordé un soin particulier à la définition des lexies. De nature linguistique, ils la considèrent, sans exception, comme le pivot de l'article.

La rédaction des définitions des lexies a exigé l'utilisation de la métalangue du français de France ce qui a permis de délaissier, aux dires des linguistes maghrébins, la pratique de l'équivalence intersystémique pour les emprunts en particulier au profit de la périphrase définitoire. Elles ont été rédigées de façon à les rendre transparentes pour un lecteur étranger au contexte de chacun de ces pays du Maghreb. Enfin, même lorsqu'elle a paru, dans certains cas, peu explicite, pour la corriger, des informations complémentaires ont été fournies aux lecteurs non natifs.

Ce complément d'informations a été proposé, par certaines équipes, sous forme d'une citation d'article ou d'ouvrage littéraire ou technique (dictionnaire de langue, encyclopédie, monographies,...).

4.4.1. Les écarts de sens dans les définitions

agha

Pays	Sens
Algérie	1) Chef des janissaires sous l'administration turque. 2) Fonctionnaire d'autorité musulman sous l'administration coloniale.
Tunisie	A l'époque de la Régence, responsable militaire et administratif turc.

Recensé par le français de référence, ce terme d'origine turque usité dans deux pays maghrébins, désignait le chef des soldats de l'élite de l'infanterie ottomane avant

1830 et fonctionnaire d'autorité musulman, d'un grade au-dessus du caïd, durant la colonisation de l'Algérie par les troupes françaises.

Ce sens « Responsable militaire et administratif turc durant la présence ottomane sur le sol tunisien » est pris stricto sensu par les locuteurs francophones de ce pays.

Saisir, à nos yeux, pleinement le concept évoqué par le terme *agha* exige une connaissance, même sommaire, de l'histoire du Maghreb par tout francophone autre que maghrébin.

ala

Pays	Sens
Algérie	Instrument de musique traditionnelle.
Maroc	Type de musique traditionnelle d'origine andalouse.

Pareillement pour *ala*, ce terme arabe désigne dans un pays un instrument de musique et dans l'autre un genre de musique traditionnelle remontant à la présence arabo-musulmane en Andalousie. De cet exemple, d'aucuns pourraient dire, sans être démentis, que la musique a donné son nom à l'instrument ou l'inverse.

aman

Pays	Sens
Algérie	1) Paix, protection, sécurité 2) Confiance.
Maroc	Protection, sécurité.

Pour la définition de ce terme, les équipes de linguistes algériens et marocains n'ont guère trouvé mieux que de proposer des termes équivalents, un fait pourtant dénoncé. Ces équipes suggèrent pour les emprunts, la périphrase définitoire. Au terme polysémique, ils ont proposé des termes français qu'ils peuvent bien lui substituer dans le contexte de ces deux pays voisins qui possèdent en partage : une langue et une histoire.

aoula

Pays	Sens
Algérie	Stockage des denrées alimentaires et autres marchandises.
Tunisie	Préparation et mise en conserve d'une denrée (pour les provisions)

annuelles).

En Algérie, pendant certaines périodes de son histoire, la pénurie était le lot quotidien des citoyens. Les Algériens ont développé un comportement qui s'est traduit par le stockage de denrées alimentaires pour se prémunir éventuellement du manque ou de la rareté de ces produits. Ce réflexe fut adopté par l'ensemble des Algériens et ce jusqu'à l'avènement des réformes économiques de ces dernières années, rendant du coup la disponibilité des produits de première nécessité, une réalité.

En Tunisie, c'est plus une mise en conserve d'une denrée, en général saisonnière, pour les provisions de toute l'année, telles les dattes, les tomates, etc. que ce terme désigne en priorité.

caïd

Pays	Sens
Algérie	Fonctionnaire musulman qui cumule les attributions de juge, d'administrateur, de chef de police sous l'administration coloniale.
Maroc	Fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur cumulant les fonctions d'administrateur et d'agent d'autorité à l'échelle d'une circonscription territoriale et administrative.
Tunisie	1. (Pendant la période coloniale) fonctionnaire musulman qui exerçait à la fois les fonctions de juge, d'administrateur et de chef de police. 2. Chef de tribu, de clan.

Un terme présent et doté presque du même sens dans les trois pays du Maghreb concernés et aussi dans le français hexagonal possède au jour d'aujourd'hui des sens différents. En effet, la définition que l'équipe algérienne donne à ce terme, était proche de celle de l'équipe tunisienne mais ce n'est plus le cas pour ces pays depuis leurs indépendances respectives. Cette fonction avec des attributions plus ou différentes de celles de la présence française, n'existe désormais qu'au Maroc. Elle est encore assurée par des personnes qui sont rémunérées par le Ministère marocain de l'Intérieur. Bien qu'ancrée dans le passé pour le contexte algérien et tunisien, la signification de ce terme a acquis un sens nouveau et propre conforme à la réalité tunisienne, un sens que ne lui connaissent guère les autres locuteurs francophones du Maghreb.

émirat

Pays	Sens
Algérie	Statut d'émir, de chef d'un groupe terroriste islamiste.
Tunisie	Etat gouverné par un chef musulman.

Emirat, lexie recensée séparément par l'inventaire lexical algérien et tunisien est définie d'une manière totalement différente par les équipes de linguistes des deux pays figurant dans le tableau ci-dessus. Pour la première équipe, ce terme signifie un statut auquel peut aspirer légitimement une personne intentionnée ou mal intentionnée; alors que pour la seconde équipe, ce même terme renvoie à la notion d'autorité souveraine qui s'exerce sur l'ensemble du peuple et du territoire déterminés. Nous sommes dans un cas qui rend la compréhension de cette lexie difficile pour un locuteur non natif particulièrement,

Cette situation exige de ce locuteur la connaissance parfaite de la réalité propre à ces deux pays.

maalem

Pays	Sens
Algérie	1. Patron, chef. 2. Maître-artisan
Maroc	Maître, titre honorifique donné à celui qui peut instruire, qui peut faire acquérir et transmettre un savoir-faire. Plus spécifiquement, maître-artisan, patron en son métier (commerçant, fabricant) qui a la responsabilité d'une entreprise et qui travaille seul ou avec ses ouvriers et apprentis.
Mauritanie	Membre d'une caste maure roturière dont le métier consiste à travailler les métaux, cuir, etc.
Tunisie	Maître en matière artisanale ou artistique.

Le maître mot dans les définitions de ce terme présent dans les quatre inventaires est sans conteste le titre de maître, octroyé à la personne dans son travail, accolé à un autre "artisan" pour les lexiques de l'Algérie, du Maroc ou suivi de matière artisanale pour la Tunisie. On trouve aussi dans la définition fournie par les linguistes algériens un équivalent en français, *patron* ou *chef*, ce que leurs homologues marocains ont bien inséré dans une définition faisant fi d'une seconde acception au terme. Les descripteurs du français de Mauritanie lient ce terme à classe sociale. Ils

montrent de fait, aux étrangers à la société mauritanienne, que le travail des métaux, cuir et autres est la spécialité des membres d'une classe sociale fermée.

maghreb

Pays	Sens
Algérie	1) Occident, ouest, région occidentale 2) Prière du coucher du soleil.
Maroc	Quatrième prière quotidienne des Musulmans qui a lieu après le coucher du soleil.
Mauritanie	4 ^{ème} prière des Musulmans qui a lieu à la nuit tombante.
Tunisie	1) Couchant 2) 4 ^{ème} des cinq prières musulmanes obligatoires.

Nous remarquons pour le terme *maghreb*, l'intention de définir le maghrébisme de manière telle qu'un francophone natif puisse comprendre la notion renfermée par le terme arabe, reste un vœu pieux. En effet, ce terme dans le français au Maghreb désigne une des cinq prières quotidiennes accomplie par les Musulmans juste après le coucher du soleil. Pour cela, la définition qui a répondu à cette exigence est celle proposée par les équipes marocaine et mauritanienne. En revanche, l'équipe algérienne, a fait, à nos yeux, l'impasse sur l'ordre de l'accomplissement de cette prière. L'équipe tunisienne a pour sa part omis de signaler le moment précis de la journée pour l'accomplissement de cette prière.

Pour une seconde acception, la définition prise du lexique Algérie, nous donne d'abord, un équivalent français de ce terme, occident, et ajoute ensuite, les mots ouest et région occidentale, en somme une extension à ce terme arabe et des synonymes pour les deux premiers au mot français : *couchant*.

Les descripteurs tunisiens ont eux enfin, offert une seconde acception à ce mot : « couchant ». Ils ont dit en un seul mot ce que leurs homologues algériens ont proposé en deux.

méchoui

Pays	Sens
Algérie	1) Plat traditionnel fait de mouton ou d'agneau rôti à la broche. 2) Repas, réunion où l'on sert du méchoui 3) au fig. affaire, endroit où l'on trouve du profit.
Maroc	1) Mouton ou agneau entier, rôti à broche sur les braises d'un feu de bois ; portion de cette viande servie au repas ; par extension, toute viande rôtie ou grillée. 2) Intrigue louche, manœuvre.
Mauritanie	Viande de mouton généralement, grillée ou cuite dans le sable sous la braise.
Tunisie	Toute viande rôtie, grillade.

Un maghrébisme pour lequel les équipes maghrébines sont toutes d'accord pour dire qu'il s'agit en général de mouton ou viande grillé ou cuit à la broche, sur les braises dans le sable, selon la coutume du pays. En revanche, pour deux équipes, un sens figuré est venu se greffer à ce terme, il évoque, selon l'équipe algérienne, une affaire ou un endroit où l'on tire profit de manière générale, alors que les linguistes marocains attribuent à ce mot un sens se rapportant à tout ce qui peut être louche. Donnant ainsi des sens vus par les locuteurs francophones de ces pays différents de ce qui était censé désigner initialement comme: un mets rassemblant dans un lieu original des personnes pour partager un repas et un instant de convivialité. Il est désormais attribué à des affaires qui appâtent certaines personnes en quête de profit, pour les Algériens ou qui répugnent d'autres personnes aux caractères vertueux, pour les Marocains.

médersa

Pays	Sens
Algérie	Etablissement d'enseignement coranique de niveau secondaire ou supérieur.
Maroc	Ancien établissement d'enseignement religieux qui comportait, en plus des salles de cours, des chambres pour héberger les étudiants étrangers ou originaires des campagnes.
Mauritanie	A l'époque coloniale, école primaire où l'enseignement était dispensé en français et en arabe. Ecole.

Tunisie	1) Etablissement d'enseignement général et religieux musulman. 2) Protectorat. établissement d'enseignement secondaire, collège ou lycée musulman.
---------	---

Ce maghrébisme parfait désigne selon les définitions proposées par les lexiques de ces quatre pays d'abord, une école d'enseignement religieux mais à des époques différentes, aujourd'hui pour les locuteurs algériens et tunisiens et jadis pour ceux du Maroc. Cependant pour la Tunisie la médersa est en plus un établissement d'enseignement général.

Par ailleurs, en Mauritanie, ce terme désignait durant la colonisation française une école primaire où on enseigne dans les deux langues (arabe et française) et ne désigne désormais que le concept école. En revanche, en Tunisie, le même terme désignait sous le protectorat français, un collège ou lycée musulman.

médina

Pays	Sens
Algérie	Vieille ville musulmane (par opposition à la ville européenne construite à l'époque coloniale).
Maroc	Anc. partie musulmane d'une ville opposée à la ville européenne ou au mellah. Actuellement, vieille ville opposée à ville nouvelle ou ville moderne.
Mauritanie	Quartier populaire.
Tunisie	1) Partie ancienne d'une ville, typique de l'urbanisme arabe, par opposition aux quartiers récents construits le plus souvent à l'europpéenne. 2) Ville.

Il ressort dans les définitions recueillies pour le terme *médina*, l'opposition classique entre la vieille ville dont les quartiers ont été construits avant la colonisation, selon un urbanisme typiquement arabe et la ville européenne, bâtie sous la colonisation française avec une option urbanistique purement européenne. En revanche, la même notion pour le locuteur mauritanien désigne un quartier populaire, limitant ainsi *médina* à une partie d'une ville que fréquente le peuple. A vrai dire cette distinction nous la trouvons également consignée dans le dictionnaire de langue française. Une

vision trop étroite si on la compare à la deuxième acception proposée pour cette notion par les descripteurs tunisiens, à savoir « ville ». Ainsi le terme *médina* sert à désigner toute une agglomération en tant que milieu géographique et social formé par une réunion organique et relativement considérable de constructions.

mendil

Pays	Sens
Algérie	Carré d'étoffe (souvent de soie) qui servait aux convives pour s'essuyer les mains; par extension, foulard en soie tissée d'or dont la femme se couvre la tête.
Maroc	1) Torchon ou serviette de cuisine 2) Grande étoffe que les femmes portent serrée à la taille en guise de tablier de cuisine ou de vêtement de sortie.

Pour ce terme, les définitions relevées dans les inventaires des particularités lexicales de l'Algérie et du Maroc montrent combien ce terme prête à confusion. D'une étoffe en soie, jadis utilisée par les convives pour essuyer leurs mains, à un foulard en soie tissé d'or onéreux que portent les femmes en Algérie, on aboutit à torchon ou serviette de cuisine, sans valeur pécuniaire, servant à essuyer la vaisselle, les meubles pour le locuteur marocain. Le terme *mendil* passe d'essuie-mains de personnes invitées à un couvre-chef pour femme nantie en Algérie, à une étoffe que portent les femmes marocaines à la place d'un tablier de cuisine ou comme un vêtement de sortie. A travers ces définitions, nous constatons comment ce carré d'étoffe est mis en valeur à la fois par son usage et sa fabrication.

mezoued

Pays	Sens
Algérie	1) Sac fait d'une peau de chèvre entière, destiné à conserver et à transporter des produits alimentaires (blé, farine, semoule, etc.). 2) Instrument traditionnel à vent, sorte de cornemuse formée d'une outre en peau de chèvre.
Tunisie	1) Cornemuse arabe. 2) Musique et chant traditionnels.

Mezoued, terme arabe désigne stricto sensu un sac de peau de chèvre conçu pour conserver ou transporter des produits alimentaires divers. On lui relève, un second sens dans le français utilisé en Algérie, instrument de musique à vent composé d'un sac.

Le lexique de Tunisie propose une première définition dans laquelle on a fait correspondre l'objet existant dans le français standard suivi du qualificatif arabe. Le nom de cet objet a donné par métonymie la musique et même le chant.

Nous pouvons, à notre sens, signaler certaines insuffisances dans ces définitions, en effet, en parlant de l'instrument, les linguistes algériens n'ont pas fait allusion à la musique jouée avec cet instrument. En revanche, dans le lexique de Tunisie, il aurait été plus judicieux de décrire l'objet *mezoued* pour que le lecteur non maghrébin puisse se le représenter parfaitement. Il reste aussi un point plus ou moins sombre dans la seconde définition proposée par l'équipe tunisienne, où la présence du mot "chant" à côté de musique est à nos yeux problématique. En effet, nous n'avons pas pu comprendre la relation qui est supposée exister entre le *chant* et l'*instrument* initialement conçu pour exécuter un air musical traditionnel qu'il soit ou moderne.

mouhafadha

Pays	Sens
Algérie	1) Comité régional du parti FLN. 2) Siège du comité régional du parti du FLN .
Maroc	Cadastre, registre public définissant la surface et la valeur des biens-fonds et servant de base à l'assiette de l'impôt foncier ; administration chargée d'établir et de conserver ces documents.

Mouhafadha, désigne en Algérie soit le comité régional d'un parti politique, parti unique de l'époque, le FLN, soit le siège de ce comité. Au Maroc, par contre, cet item sert à nommer le cadastre, administration chargée de la conservation (ou de la *mouhafadha*) des documents. Nous remarquons ainsi que les définitions proposées dans ces deux pays vont de pair avec la réalité vécue par les citoyens.

mokataa

Pays	Sens

Maroc	Circonscription administrative; district; arrondissement placé sous l'autorité du caïd; locaux de cette administration.
Mauritanie	Division administrative du territoire placé sous l'autorité d'un hakem; département, préfecture.

Mokataa, terme arabe, sert à désigner pour le Maroc et la Mauritanie une circonscription administrative et aussi les locaux qui abritent l'administration. La différence réside dans le grade de la personne désignée à la tête de cette administration. Au Maroc, le fonctionnaire est un *caïd* et en Mauritanie un *hakem*.

Si on a un terme identique pour ces deux pays, il ressort tout de même une particularité relative à chacun des pays concernés au niveau du grade du fonctionnaire chargé de diriger cette institution.

mokhazni

Pays	Sens
Maroc	Membre des forces de l'ordre placées sous l'autorité du gouverneur.
Tunisie	A l'époque coloniale, gendarme placé sous l'autorité du gouvernement.

Mokhazni, désigne des gendarmes placés sous l'autorité du gouverneur, pour le Maroc, et du gouvernement à l'époque coloniale, pour la Tunisie.

Si pour le premier pays, les membres des forces de l'ordre existent et interviennent encore dans les rues du royaume, en revanche pour le second pays, ils font partie de son histoire. Il s'agit donc dans ce cas de figure d'anachronisme: époque présente et époque passée.

oukil

Pays	Sens
Algérie	Avocat musulman.
Tunisie	Notaire.

Pour la définition de ce terme, qui est un emprunt à la langue arabe, les linguistes algériens et tunisiens ont préconisé l'équivalence intersystémique. Cependant le choix des mots français met le francophone devant cette interrogation : L'avocat musulman est-il bien le notaire? La réponse à cette question passe par la précision dans la définition de la profession que cette dernière requiert dans cette situation.

sahraoui

Pays	Sens
Algérie	1) Habitant du Sahara, et plus spécialement de l'ex-Sahara espagnol 2) adj. Qui se rapporte au Sahara et plus spécialement de l'ex-Sahara espagnol 3) Spécialisé. Musique accompagnée de chants et danses folkloriques, originaire du Sahara.
Maroc	1) Originaire du Sahara; habitant du Sahara 2) Fréq. Du Sahara, saharien.

Ce terme avec les sens évoquant une personne résidente ou originaire de l'ex-Sahara espagnol et désignant tout ce qui se rapporte à cette partie de terre sont employés par les francophones de l'Algérie et du Maroc.

En revanche, les locuteurs algériens se démarquent de leurs voisins par l'utilisation d'une troisième acception ou le concept désigne une musique accompagnée de chants et danses, tout comme pour les personnes, originaires du sud algérien.

En somme, ce terme désigne à la fois, tout ce qui renvoie aux *Sahraouis* de l'ex-Sahara espagnol ou occidental et à tout ce qui émane du grand sud de l'Algérie. Il possède donc un sens commun aux deux pays et un autre particulier à un des deux.

tadjine

Pays	Sens
Algérie	1. Récipient de cuisine traditionnel, poêlon. 2. Préparation culinaire cuite 3. Par opp. Préparé dans un tadjine.
Maroc	1. Plat de forme conique en argile cuite

	2.Par métonymie, plat typique de la cuisine marocaine qui se présente sous forme de ragoûts colorés et épicés de mouton, d'agneau, de bœuf, de poulet ou de poisson, accompagnés de légumes divers et variés.
Mauritanie	Collation prise en dehors des repas.
Tunisie	1. Récipient de terre cuite 2. Par ext. Contenu de tadjine.

Nous constatons la polysémie de ce terme dans les lexiques du Maghreb à l'exception de celui de Mauritanie. En comparant les sens attribués à ce terme dans ces pays, il ressort du sens premier de celui-ci, l'objet qu'il désigne (récipient de cuisine), l'époque (traditionnelle) la forme (conique), et ce, bien que cette forme ne soit pas unique au Maghreb, comme la matière (argile ou terre cuite).

Puis, par métonymie, des sens nouveaux apparaissent : un plat typique pour les Marocains, toute préparation culinaire pour les Algériens; au second degré les Mauritaniens qui voient en ce terme, une collation mais en dehors des repas ; tout contenu du contenant *tadjine*, pour les Tunisiens et enfin, tout plat préparé par la ménagère dans cet ustensile de jadis.

Ces définitions font certes ressortir les différents sens de ce terme au Maghreb mais qui demandent, par ailleurs, une connaissance suffisante de la culture et de l'art culinaire de cette région sans quoi, le francophone non maghrébin serait un peu perdu devant ce foisonnement de sens.

vizir

Pays	Sens
Algérie	Connotation souvent péj. Conseiller du chef de l'Etat, ministre.
Maroc	Ministre du Sultan dans le Maroc ancien et sous le protectorat français.
Tunisie	Ministre à l'époque pré-coloniale.

Si ce terme a toujours dénoté un sens mélioratif pour signifier ministre du temps où certains pays étaient placés sous protectorat français et même avant cette époque, pour le Maroc à titre d'exemple. Il a depuis acquis dans le français en usage en

Algérie une connotation péjorative par laquelle le locuteur francophone désigne les ministres de la République.

Après l'extinction du sens premier de ce mot dans ce pays, nous relevons donc l'émergence d'une acception qui déprécie la fonction et la personne désignées.

wali

Pays	Sens
Algérie	1) Saint protecteur d'une ville, d'un village ou d'une région. 2) Mandataire d'une personne physique et morale, représentant d'une femme ou d'un mineur en justice. 3) Anc.Gouverneur de province. 4) Préfet, fonctionnaire placé à la tête d'une circonscription administrative, la wilaya.
Maroc	1) Haut fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur nommé par le roi à la tête d'une wilaya. 2) Saint, marabout vénéré, enterré, dans une zaouia
Mauritanie	Représentant du pouvoir central placé à la tête d'une wilaya.
Tunisie	1) Saint homme, protecteur d'une ville ou d'une région. 2) A date anc., gouverneur de province dans le monde musulman. 3) Fonctionnaire placé à la tête d'un gouvernorat.

Si on laisse la polysémie de ce terme pour un temps et qu'on s'intéresse aux définitions données ci-dessus. Il ressort que les descripteurs des trois pays du Maghreb ayant un régime présidentiel ont choisi le mot "placé", alors que l'équipe de linguistes marocains a opté pour "nommé". Une réalité politique propre à ce pays où c'est le Roi qui attribue les responsabilités à ses sujets.

Si pour les trois pays (Algérie, Maroc et Mauritanie) ce fonctionnaire, représentant du pouvoir central, est à la tête d'une circonscription désignée par *wilaya*, en revanche en Tunisie, on lui a substitué le mot *gouvernorat*. Enfin, dans la définition choisie par les linguistes algériens, on relève un équivalent français, *préfet*, terme qui renvoie à la période coloniale et même aux premières années de l'indépendance. Période de transition durant laquelle les Algériens avaient gardé les appellations héritées de la colonisation pour désigner tout ce qui a trait à la gestion administrative du pays.

wilaya

Pays	Sens
Algérie	1. Av. la colonisation, division administrative 2. Division politico-militaire pendant la guerre. 3. Préfecture, division administrative du territoire national se composant de daïras et de communes.
Maroc	Division territoriale, zone administrative regroupant deux ou plusieurs provinces ou préfectures placés sous l'autorité d'un wali.
Mauritanie	Région administrative à la tête de laquelle est placé un wali.
Tunisie	Unité administrative territoriale correspondant à une région.

Le terme *wilaya* recensé par tous les lexiques maghrébins, renvoie présentement au découpage administratif du territoire propre à chacun des quatre pays.

Dans l'inventaire lexical Algérie, la définition débute par le terme équivalent en français *préfecture*, c'est en fait le mot que les Algériens utilisaient jusqu'à une date récente pour désigner la circonscription composée de *dairas* (sous préfectures) et de communes (mairies), administrée par un préfet voire *wali* aujourd'hui. Force est de dire que ce terme (*wilaya*) était déjà utilisé avant la colonisation française pour désigner aussi un découpage administratif et durant la guerre de libération, pour cette fois-ci, signifier une division du territoire algérien politico-militaire par les membres du FLN.

Le cas du Maroc, propose un découpage en province (zone administrative à dominante rurale) ou préfecture (zone administrative urbaine) dirigées par le *wali*.

Pour celui de la Mauritanie, il est question de région administrative administrée par un *wali*. Enfin, pour la Tunisie, la *wilaya* équivaut à unité administrative qui correspond à une région du pays dirigée par un gouverneur (*wali*).

zerda

Pays	Sens
Algérie	1) Cérémonie rituelle, fête rurale en hommage à un saint local suivie souvent d'un repas en commun. 2) Au fig. fête, rassemblement, souvent accompagnés de bombances.
Maroc	Repas plantureux, festin, banquet somptueux.
Tunisie	Fête célébrée en l'honneur du saint protecteur et au cours de laquelle est organisé un grand festin.

Au sens propre, ce terme désigne au sens strict une cérémonie rituelle en hommage à un saint, dans la majorité des occasions, suivie d'un très bon repas, aux yeux des démunis. En revanche, la définition proposée par les linguistes marocains porte sur l'abondance du repas et passe sous silence la fête ou cérémonial qui en général est partie intégrante de la *zerda*.

Au sens figuré, il renvoie à toute fête ou rassemblement de personnes rehaussé d'un festin. Ces définitions gagneraient en informations si on avait proposé un peu plus de détails relatifs à la conduite de la fête, à la place et la convivialité du repas dans cet événement.

ziara

Pays	Sens
Algérie	1) Cérémonie de recueillement au mausolée du saint local, visite au marabout. 2) Par restriction, offrande qui accompagne la visite au marabout. 3) Par ext., visite (en général).
Maroc	Visite à un marabout ou un lieu saint.
Mauritanie	Visite à un cimetière pour se recueillir sur des tombes.
Tunisie	1) Cérémonie mortuaire qui a lieu 15 jours après le décès. 2) Visite rendue aux morts. 3) Visite rituelle rendue à un marabout ou un lieu saint.

Ziara, terme arabe utilisé dans le français au Maghreb, désigne au sens strict une visite rendue à un saint de la tribu, ville ou région. Il désigne aussi en Mauritanie

et en Tunisie, comme seconde acception, une visite rendue régulièrement aux personnes décédées et ce comme le recommande la religion islamique.

Ce terme peut désigner par restriction de sens une offrande ou une obole que les gens font aux démunis après la visite au marabout; et enfin, par extension, une visite en général. Il s'agit de deux autres sens attestés par les définitions de ce terme dans le lexique Algérie.

Nous relevons, enfin, un sens nouveau à ce terme en Tunisie, ce signe linguistique représente l'idée de cérémonie mortuaire qui a lieu 15 jours après le décès.

La polysémie de ce terme en arabe dialectal, qui est du reste un maghrébisme parfait, a été tout simplement transvasée dans le français utilisé au Maghreb.

4.4.2. Termes identiques mais de sens complètement différents

Nous avons relevé dans les inventaires des particularités lexicales au Maghreb le cas de certains termes identiques au niveau graphique mais avec des sens différents. Nous les présentons dans cette étude et essayons d'expliquer ce cas rencontré pour les neuf lexies suivantes.

achaba

Pays	Sens
Algérie	Transhumance entre le piémont et les hautes terres.
Tunisie	Pâturage, terre réservée au pâturage.

Deux définitions émanant de deux pays maghrébins nous interpellent sur la complexité à déterminer avec précision le concept de ce terme arabe : *achaba*.

Migration périodique du bétail d'un point à un autre à la recherche de la nourriture est le sens véhiculé par la périphrase définitoire proposée par les linguistes algériens. En revanche, les linguistes marocains, attribuent les sens « pâturage » ou aussi le « lieu où paît le bétail ».

En ce qui nous concerne, nous relevons que ce terme peut bien désigner la transhumance dont le but est la recherche des pâturages, lieux couverts d'herbes (*achab*), servant de nourriture pour le bétail.

amana

Pays	Sens
Algérie	Bien placé sous la protection de quelqu'un.
Maroc	Dépôt sacré.

Un terme arabe (*amana*) est défini par l'équipe algérienne comme un bien (objet précieux ou non) remis à un tiers qui reste sous sa protection le temps que celui-ci le restitue à son destinataire. Alors que les Marocains le définissent comme un dépôt sacré. Nous comprenons, en tant sujet maghrébin, que le caractère sacré de ce dépôt réside dans le fait de restituer l'objet reçu à la personne indiquée ou à défaut le rendre à celui qui le lui avait remis en premier. Si celui-ci faillit à ce devoir, il commet en effet un péché impardonnable.

badia

Pays	Sens
Algérie	Vêtement féminin traditionnel; sorte de robe.
Tunisie	Gilet d'hommes, court, sans manches.

Cet item a deux entrées dans l'inventaire lexical de l'Algérie; celle qui nous intéresse pour cette analyse est la deuxième. Dans sa définition, on nous apprend qu'il désigne un vêtement de femmes et qu'il ressemble à une robe. Cependant, le sens attribué à celui-ci, en Tunisie est à l'opposé ; il s'agit d'un gilet d'hommes court et sans manches. De cette comparaison ressort la difficulté à désigner des costumes nationaux, ainsi du même terme arabe, on relève deux vêtements différents portés par des individus de sexe opposé. Lorsqu'on sait l'importance que requiert la distinction vestimentaire entre les femmes et les hommes pour les costumes locaux au Maghreb, on comprendra mieux le caractère ambigu de ce genre de terme, d'un pays à un autre de cette aire géographique.

guetna

Pays	Sens
Algérie	Hameau.
Mauritanie	Période de cueillette des dattes qui est aussi l'occasion de réjouissances.

Guetna avec ses deux sens d'un pays à un autre pose une autre difficulté à nommer des choses, des notions, des êtres, etc., dans cette aire maghrébine. D'une petite agglomération rurale ou hameau choisi par les linguistes algériens, comme équivalent au terme arabe. On trouve une période de cueillette des dattes dans la définition proposée par le lexique de Mauritanie. Un locuteur francophone non maghrébin aurait du mal à surmonter cet écueil en vue de saisir le sens réel de ce maghrébisme recensé par les lexiques de ces deux pays. Il restera pour le comparatiste, devant des cas similaires, de traiter l'homonymie comme on la traite de tradition lexicographique dans les dictionnaires de langue.

horma

Pays	Sens
Algérie	Sens de l'honneur et de la respectabilité de la personne.
Mauritanie	Tribut que les membres de la caste guerrière percevaient sur les tributaires.

A la lecture des définitions proposées par deux équipes de descripteurs algériens et mauritaniens, apparaît un cas de polysémie dans le sens attribué par les locuteurs de ces deux pays à ce terme. Ainsi de la considération qui s'attache à la vertu, pour l'un, on a abouti à une contribution forcée d'un autre temps, imposée au vaincu par le vainqueur (pour "l'honneur" de la caste guerrière), pour l'autre. Nous n'omettrons pas de soulever, de nouveau, la difficulté pour un non Maghrébin à comprendre comment on peut trouver de l'honneur dans le déshonneur de l'autre.

makam

Pays	Sens
Algérie	1) Monument. 2) (Abréviation de maqam echahid). Monument aux morts algériens de la guerre d'indépendance.
Tunisie	1) Genre de prose littéraire classique. 2) Mode musical.

Ce terme avec ses deux acceptions est défini par l'équipe algérienne comme un ouvrage d'architecture destiné à perpétuer le souvenir de quelqu'un (un saint) ou de quelque chose (la guerre d'indépendance), tandis que l'équipe tunisienne, renvoie ce

terme à l'art : à la littérature arabe classique et à un mode musical. Nous avons du mal, en tant que locuteur francophone maghrébin, à trouver les similitudes qui peuvent bien exister entre les définitions proposées par les linguistes de ces deux pays. A partir de ce constat, nous nous interrogeons sur la réaction d'un locuteur français à la lecture de ces périphrases définitives algériennes et tunisiennes séparément puis réunies.

melaya

Pays	Sens
Algérie	Vêtement traditionnel féminin de couleur noire porté en Algérie, particulièrement à Constantine.
Tunisie	Grande étoffe triangulaire que les femmes portent en l'ajustant avec des fibules aux bras et une ceinture de laine à la taille.

L'idée que représente l'unité lexicale d'origine arabe *melaya* reste, selon nous, peu intelligible. En effet, dans la définition proposée par l'équipe algérienne, il est fait référence à un vêtement féminin, à son usage (ancien), à sa couleur (noire) et à la région où est porté ce vêtement (Constantine). Cependant, un lecteur non arabophone et non algérien aurait énormément de peine à saisir la nature du vêtement.

La définition proposée par l'équipe tunisienne est, à notre sens, plus explicite car elle précise mieux au lecteur la forme du vêtement et la manière de le porter. Pour information, ces deux définitions désignent deux accoutrements différents, elles donnent ainsi un mot à double sens. Ce cas poserait une difficulté à se représenter le vêtement même désigné par le terme *melaya*.

melhoun

Pays	Sens
Algérie	Poésie populaire orale d'inspiration religieuse et sentimentale.
Maroc	Genre musical traditionnel consistant en poèmes, épopées, contes ou récits (qassidates) chantés et rythmés.

A travers les définitions, apparaît la complexité à déterminer par une formule précise l'ensemble des caractères qui appartiennent à un terme arabe comme *melhoun*. En effet, les Algériens trouvent que ce terme signifie poésie populaire orale mais d'inspiration religieuse et sentimentale. De leur côté, les Marocains le catégorisent

comme dans un genre musical traditionnel par lequel on chante des poèmes, des épopées et des récits.

A la lecture de ces définitions, nous avons toute la latitude, maintenant, de dire que ce terme désigne d'abord une poésie populaire et ensuite un genre musical au Maghreb.

zrir

Pays	Sens
Algérie	Gâteau traditionnel que l'on prépare et donne à manger à la parturiente et aux invités qui célèbrent la nouvelle naissance.
Tunisie	Crème sucrée à base de fruits secs pilés, de smen (ou de beurre) et de miel (ou de sirop de sucre épais).

En comparant les deux définitions citées supra, nous pouvons dire que les rédacteurs au niveau de ces deux pays ont bien travaillé séparément. La possibilité nous est offerte afin de réfléchir sur la rédaction de la définition des deux équipes réunies.

L'attention des rédacteurs de la première définition s'est focalisée sur l'occasion et sur la première personne à qui était destinée la préparation de ce gâteau, en revanche, les seconds se sont surtout intéressés aux ingrédients de cette pâtisserie.

Partant de ces définitions, nous pouvons en obtenir une autre, contenant les informations existantes dans les deux proposées par les linguistes algériens et tunisiens.

4.4.3. Conclusion

Nous pouvons résumer les écarts de sens relevés dans les définitions des maghrébismes présentées ci-dessus, par la polysémie que véhiculent les périphrases définitoires présentes dans les différents lexiques du Maghreb. En effet, les différences relevées au niveau des sens attribués à un terme donné par les équipes de linguistes maghrébins, touchent en premier lieu au fait de donner à un concept évoqué par un mot, une application à d'autres objets. Appelé extension de sens, elle est signalée pour un terme dans un pays donné et pas dans l'autre. Nous proposons pour ce cas l'exemple de la lexie: *mendil*.

En second lieu, l'écart se traduit par les restrictions de sens d'un maghrébisme dans un pays donné. Ainsi, la restriction de sens, signalée par une équipe engendre la création d'une acception de plus pour ce terme. Celle-ci peut aussi permettre la spécialisation d'un terme. De ce fait, ce sens nouveau, n'apparaîtra que dans la définition du pays où le sens en question existe. Nous joignons pour ce cas de figure l'exemple des lexèmes : *tadjine* et *wali*.

En troisième lieu, on constate l'extension du sens par métonymie, c'est-à-dire l'expression d'un concept au moyen d'un terme désignant un autre concept qui lui est uni par une relation nécessaire. Présent dans un pays et pas dans l'autre, ce concept nouveau est à l'origine de la différence de sens constatée dans les définitions de ce type de termes d'origine arabe présents dans les français utilisés au Maghreb. *Mezoued* et *tadjine* illustrent bien cette extension de sens dans les lexiques du Maghreb.

En quatrième lieu, on relève le transfert sémantique d'une image concrète à des relations abstraites. Le sens figuré d'un mot permet la présence d'un concept nouveau que l'une des équipes a répertorié dans le français en usage dans son pays, donnant ainsi un sens nouveau au terme pourtant d'apparence identique. Le terme *méchoui* recensé dans les inventaires lexicaux maghrébins répond à ce cas de transfert de sens.

En cinquième lieu, on répertorie aussi le sens péjoratif d'un mot, situation où l'acception d'un mot comporte une idée qui déprécie la chose ou la personne désignée dans un pays et pas dans l'autre. Le terme en question prend un sens nouveau mais nettement péjoratif dans le français utilisé dans ce pays. A travers la lexie *fellagha*, nous illustrerons cette situation.

En sixième lieu, l'utilisation parfois des périphrases définitives par certaines équipes et des équivalents synonymiques par d'autres causent des écarts de sens. Avec un groupe de mots synonymes d'un seul mot, on est en général plus proche de la définition du terme qu'avec un terme français équivalent de celui-ci et de surcroît provenant d'une autre langue, l'arabe, en ce qui nous concerne. L'écart sémantique est représenté par l'exemple du lexème "*maghreb*" présent dans les inventaires de cette aire.

En dernier lieu, on remarque des sens différents pour le même mot mais d'un pays à un autre. Ce cas de figure nous l'attribuons à l'homonymie. Ainsi, la signification de ces termes utilisés dans le langage des locuteurs d'un des pays et présente dans l'inventaire lexical d'un de ces pays de l'aire concernée, reste totalement différente de celle présente dans l'inventaire lexical de l'autre pays. Nous sommes, donc, dans le cas de l'homonymie et non plus de la polysémie. *Badia*, *guetna* sont deux exemples de lexies qui répondent à ce cas d'homonymie.

In fine, la raison, à nos yeux, est que dans les pays du Maghreb où ces lexies ont été relevées. Les concepts différents évoqués par ces lexies d'apparence identique sont carrément distincts. Ils ont donc donné dans les articles de certains lexiques de ces pays maghrébins, des périphrases définitives divergentes d'inspiration arabe, preuve, à notre avis de la richesse de la langue arabe et du patrimoine culturel de cette région d'Afrique du Nord.

CONCLUSION GENERALE

A)

Notre thèse en tant qu'exercice académique s'achève. C'est l'occasion pour nous de faire le bilan de notre recherche. Comme nous l'avions signalé au niveau de l'introduction de notre travail, celui-ci a consisté à comparer différents français en usage dans l'aire maghrébine. Décrit séparément par des linguistes locaux, ce français possède une particularité, au niveau lexical s'entend, qui le distingue du français qu'on appelle français de France. Les inventaires lexicaux dressés par ces spécialistes maghrébins renferment en plus des lexies françaises et originaires d'autres langues, une majorité d'origine arabe. Ces lexies proviennent des langues qui se sont superposées au long des âges et au gré des présences étrangères sur ce large territoire qu'est le Maghreb.

Notre travail s'est focalisé sur les termes d'origine arabe employés par les locuteurs et scripteurs de cette aire dans le français. Cette langue varie selon un continuum oscillant du français basilectal, comme variété basse, au français acrolectal, variété haute. Nous n'occulterons pas l'alternance codique et le mélange des codes qui restent l'apanage des personnes en majorité non lettrées.

La variété décrite par les linguistes est, en l'occurrence, la variété intermédiaire, mésolectale, utilisée par les journalistes, écrivains et enseignants de ces quatre pays. Elle a la particularité d'être ouverte à l'insertion de termes d'origine arabe, langue dominante qui évolue aussi en continuum : de l'arabe dialectal, comme parler régional ou national pour un pays, à l'arabe classique, langue du Coran, langue pan-nationale, académique. C'est donc, la particularité lexématique représentée par les emprunts à la langue arabe avec toutes ses variétés, hassaniya incluse, qui a motivé cette recherche. Nous nous sommes intéressés aussi aux lexies d'origine arabe ayant subi le procédé de dérivation ou de composition. Ce sont des termes de formation hybride que le francophone maghrébin a créés pour le besoin de la communication. Si la préfixation ne fut guère trop productive, en revanche, la suffixation mobilisant un nombre de 26 suffixes, est à l'origine de la formation de 264 termes recensés dans les différents lexiques de l'aire concernée.

Au terme de cette recherche nous pouvons donner les pourcentages de termes provenant des deux variétés principales de l'arabe et de formation hybride recensés

dans les différents lexiques qui nous ont servi d'objet d'études. La hassaniya, variété de la langue arabe, en usage particulièrement en Mauritanie et au sud du Maroc est assimilée à l'arabe dialectal. Langue parlée localement par les Maghrébins, elle est la caractéristique commune à tous les pays de cette aire. Les taux dans le tableau synoptique résument la situation:

Pays	Arabe dialectal	Taux	Arabe classique	Taux
Algérie	+	86%	+	14%
Maroc	+	73%	+	27%
Mauritanie	+	61%	+	39%
Tunisie	+	88%	+	12%

Ces résultats chiffrés donnent à l'arabe dialectal le statut d'une variété sui generis pourvoyeuse de termes au français parlé et écrit dans les quatre pays du Maghreb ; avec la langue arabe académique, elles fournissent plus de 50% des emprunts à ce français utilisé au Maghreb et par ou pour des Maghrébins.

L'analyse onomasiologique nous a permis de voir quels étaient les domaines les plus productifs d'emprunts de la langue française. Ils correspondent aux secteurs moderne et traditionnel dans lesquels sont immergées les sociétés de ces pays. Le classement des termes empruntés simples ou hybrides nous a permis de mettre en évidence les cinq domaines les plus productifs en emprunts que nous proposons selon un ordre décroissant : Société – Religion - Administration - Objets de la réalité quotidienne – Habitation.

Ces principaux thèmes fournissent le plus gros des items d'origine arabe mais avec un changement de l'ordre d'importance de ces domaines d'un pays à un autre. Comme pour l'ensemble du continent africain, nous sommes en droit d'avancer que les emprunts à la langue utilisée localement concernent particulièrement les domaines propres à la réalité locale.

Si l'on se focalise sur les emprunts, l'étude comparative entre l'Algérie, pays se trouvant géographiquement au centre de cette aire, et les deux autres pays limitrophes Maroc et Tunisie, nous constatons que le premier pays partage avec les deux autres

pays séparément autant d'emprunts qu'avec tous les autres pays réunis. Ainsi le nombre d'emprunts partagés par les deux pays s'amenuise lorsque nous rapprochons des pays éloignés géographiquement comme Algérie / Mauritanie ; Maroc / Tunisie ; Tunisie / Mauritanie et même Maroc / Mauritanie qui n'est pas dans ce cas de figure. Pourtant ces pays ont en commun l'Islam et des éléments civilisationnels qui auraient dû transparaître à travers ce type de rapprochement.

L'analyse sémasiologique nous permet de déduire que l'emprunt de lexies à la langue arabe par les locuteurs et / ou scripteurs de chaque pays est motivé par le besoin de décrire une réalité nationale, exclusive à la culture et civilisation arabes.

Pour évoquer des réalités locales, les maghrébismes qui proviennent majoritairement de la variété dialectale locale, diffèrent d'un pays à un autre. Ces différences se manifestent à quatre niveaux :

1) Niveau graphique :

Nous relevons une grande difficulté à transcrire des termes d'origine arabe en caractères latins. L'explication vient du fait que la langue cible et la langue d'accueil ne possèdent pas le même système phonologique. S'ajoutent à ce phénomène les différentes prononciations d'un terme que nous pouvons rencontrer d'une région à une autre et ce dans un même pays. La multiplication de prononciations, sans inexistants en français, nous permet d'observer une anarchie graphique pour un grand nombre de lexies recensées dans les inventaires lexicaux de ces pays. Cependant, il est à constater que les scripteurs ont, lorsque le cas le leur permettait, opté soit pour la graphie en usant des lettres proches de la langue arabe soit pour une graphie adoptée avant ou durant la colonisation de cette région.

2) Niveau des définitions :

Ces maghrébismes sont présentés dans les Inventaires lexicaux de ces pays selon des techniques lexicographiques et dans une perspective pré-dictionnaire. La définition de la lexie, base de l'article, est rédigée par les linguistes de façon à permettre la compréhension par un lecteur du français de référence.

Chaque équipe a rédigé un énoncé définitoire en français où transparaît une traduction de la langue arabe. Pour ce faire, les linguistes ont tenu compte du sens ou des sens employés dans les attestations relevées dans la multitude de sources locales qui ont

permis l'élaboration de ces différents lexiques maghrébins. La rédaction de définitions, nous a permis de constater pour le même maghrébisme recensé, une différence au niveau du nombre d'énoncés définitoires. L'explication réside dans la polysémie du terme dans sa langue d'origine qui fut exploitée par les scripteurs d'un pays et pas ou partiellement par ceux d'un autre pays. Aussi, dans la rédaction même de l'énoncé définitoire d'une même lexie nous relevons une différence au niveau de l'expression de la langue utilisée pour la synthèse et la représentation d'un concept qui, semble-t-il, n'est pas commun aux rédacteurs maghrébins de ces définitions.

3) Niveau de l'écart dans la productivité :

En étudiant les termes arabes et hybrides présents dans les quatre inventaires lexicaux, nous avons remarqué que certains termes sont recensés dans certains pays et pas dans d'autres.

Il y a aussi, le cas de certains termes de base arabe absente des inventaires et qui ont exclusivement été dérivés par les sujets parlants d'un seul pays. C'est le besoin qui conditionne la dérivation des bases d'origine arabe et non le fait que les locuteurs et scripteurs de l'aire étudiée évoluent dans un contexte linguistique, historique et socioculturel en apparence similaire.

4) Niveau d'écarts de sens :

Sur le plan sémantique, nous notons chez les francophones maghrébins l'usage de termes arabe avec le maintien de leur mémoire sémantique chargée de diverses polysémies présentes dans la langue d'origine. Nous ne pouvons pour ce cas de figure que rappeler A. Queffélec qui a écrit dans le cas du français d'Afrique: « les emprunts conservent dans les français régionaux d'Afrique une trace nette de leur sémantisme dans leur langue d'origine. Ce fort pouvoir de réminiscence tient au fait que les locuteurs de ces variétés sont majoritairement bilingues. La connaissance de la langue source ne manque pas de donner aux emprunts une richesse sémantique qu'ils n'auraient pas chez des locuteurs monolingues. Ainsi, les emprunts à l'arabe dans les français, conservent une part au moins de la polysémie qu'ils possèdent en arabe.» (1998 : 253).

Cette mémoire de l'origine explique les restrictions de sens qui peuvent engendrer la spécialisation de certaines lexies recensées par-ci par-là de l'aire concernée. Elle est

aussi derrière l'extension de sens de plusieurs termes dans l'un et pas dans l'autre pays. Elle est enfin sollicitée pour d'autres items qui comportent deux sens, un sens propre et un sens figuré.

En somme, c'est le bilinguisme des locuteurs ou scripteurs maghrébins qui a favorisé ces écarts de sens constatés pour la même lexie, d'un pays à un autre.

B)

L'équipe de recherches sur « Le français au Maghreb » composée de chercheurs de l'aire maghrébine que l'appel d'offres *Aupelf-Uref* avait regroupé, devait mener dès 1991 leur recherche en vue de l'élaboration d'un inventaire de particularités lexicales du français utilisé au Maghreb. Concevoir la réalisation d'un inventaire pan-maghrébin par des linguistes locaux relève d'une entreprise exclusive. Deux questions du moins nous sont venues à l'esprit :

- Existe-t-il quelques circonstances opportunes qui ont motivé l'ébauche de ce projet ?
- Ce projet obéit-il aux critères de faisabilité ?

A ces interrogations, nous ne pouvons que répondre par l'affirmative. Pour la première question, la réponse est qu'un certain nombre de chercheurs locaux avaient séparément et dans leur recherche individuelle travaillé sur le français en usage dans leurs pays respectifs. Ils ont donc acquis individuellement un capital d'expériences qui peut leur permettre de participer à la réalisation d'un projet de cette ampleur.

A la deuxième interrogation, la réponse est que les concepteurs de ce projet, forts de leur expérience de l'IFA, pensaient à raison qu'un projet similaire pourrait voir le jour au Maghreb, et ce parce que les chercheurs et la méthodologie existaient présentement. L'opportunité de l'élaboration d'un Inventaire des particularités lexicales du français au Maghreb avait existé. Il ressort pour ceux qui ont lancé l'appel d'offres, la possibilité scientifique et technique de la réalisation de ce projet d'envergure désormais pan-nationale.

Il y avait les inventaires des particularités lexicales de chaque pays de l'aire concernée qui étaient en chantier. D'un projet a priori parcellaire, il restait à l'équipe maghrébine sous la direction du coordinateur A. Queffélec de rassembler les pièces.

Techniquement, les équipes maghrébines devaient rassembler leurs données obtenues durant leurs collectes de lexies puis procéder à une sélection et enfin, à une synthèse

sur le français dans cette aire. Si l'équipe et la méthodologie d'approche des particularités lexicales dans la perspective de décrire le français au Maghreb existaient, nous serions en droit de nous interroger sur les raisons qui auraient empêché ce projet d'aboutir. En se focalisant sur les emprunts à la langue arabe qui constituent l'objet de cette recherche. L'étude comparative entre les pays de l'aire concernée montre que ces termes concernent les domaines propres à la réalité nationale. Ce qui semble mettre en relief l'existence de réalités communes entre les pays concernés, est en fait une particularité nationale. Le français utilisé dans un de ces pays de cette région ne peut être que l'expression du locuteur du pays de celui qui l'utilise. Enfin, une langue reste un moyen de communication et un support de la pensée.

-Le français dans chacun de ces pays s'est adapté à l'environnement dans lequel il est en usage. Il a donc adapté et emprunté les lexies capables de véhiculer la culture nationale pour communiquer.

- Les locuteurs francophones de ces pays se sont appropriés cette langue et perçoivent à travers elle la culture locale.

Le locuteur d'un pays du Maghreb avec le répertoire lexical qu'il utilise représente une voix qui « véhicule ses modes de conceptualisation, ses valeurs, l'expression de soi.» (H. Naffati, 2000 : 308).

De façon générale, le français dans cette région est hétérogène. Il est donc pluriel, et ne peut être considéré comme un français homogène parlé et écrit par tous les locuteurs. Il y a certes une unité culturelle, religieuse mais il n'est pas parlé dans les mêmes conditions par les locuteurs maghrébins. Il n'a donc pas les mêmes fonctions; les obstacles sont de nature sociolinguistiques.

Il est, enfin, tout de même nécessaire d'essayer de procéder à un inventaire de particularités lexicales pan-maghrébines, emprunts compris, comme fut le cas pour le français d'Afrique Noire qui s'inscrit dans les usages du français en francophonie.

ANNEXE

Nous donnons par ordre alphabétique les pays et les différentes lexies présentes dans les Lexiques maghrébins.

1. Algérie

1.1. l'arabe dialectal

99 lexies proviennent de la variété dialectale qui constitue la langue parlée par la majorité des Algériens.

Aafsa

Aafsate
Aatina
Achab
Ain
Aioua
Aladjia
Alaoui
Allah irebah
Andek
Aouah
Aya
Barda
Barouk
Barra
Barrani
Berkoukes
Bkhour
Blaghdji
Bouhi
Boqala
Boudjadi
Bourabah
Bouhali
Bourak
Boussaadi
Boussadia
Bouzalouf
Burnous
Cachir
Caftan
Cahoua
Cahouadji

Dobza
Douar
Douarier
Douarisme
Douga douga
Kachabiaya
Khalouta
Khalti
Khammès
Khammessat
Khlass
Khô
Khobz
Khobza
Khobz dar
Khobzisme
Khobziste
Khotba
Khouya
Koursi
Ktef
Labass
Lalla
M'cid
Mèch-mèch
Mech-mècha
Mech- méchier
Meddah
Meddaha
Meddahate
Meddahine

Medersa
Medjboud
Melaya
M'lehfa
Melek
Melk
Merghez
M'hdjeb
Mouloukhia
Neffar
Neffir
Qafza
Rahala
Tfal
Touiza
Wech
Woulla
Ya
Yakhi
Yaouled
Yemma
Zlabia
Zbel
Zelidj
Zendali
Zerda
Zerdate
Zeriba
Zeribate
Zetla
Zid
Zjoule

Zorna
Zornadji
Zornadjia

1.2. Les 14 termes provenant de l'arabe littéraire :

Ahbâb
Medh
Moutabaridja
Moudjahid
Moudjahida
Moudajahidate
Moudjahidine
Moujtamaâ
Moukhabarat
Moutahadjiba
Rabia El Awal
Salafiya
Ya akhi
Ya latif

1.3. Les 29 termes d'origine berbère ou amazigh:

Achewig
Aguellid
Ahoufi
Amane
Amazight
Amazighité
Amazighiphone
Amenokal
Argaz
Assihar

Chenoui
Chleuh
Da
Emezed
Guellaâ
Ourar
Tabrint
Tabzimt
Taguelmoust
Tajmaït
Tamachek
Tamazight
Targui
Tarout
Tassili
Tifinagh
Timchret
Tindi
Yennayer

1.4. 768 lexies arabes avec les dérivés et les composés hybrides, sont exemptes de cette liste les lexies reconnues comme provenant des variétés dialectale, classique et littéraire.

Aâda
Abaya
Abrouk
Açab
Açabiya
Açabiyate
Açala
Acer

Achaba
Achbal
Achour
Achoura
Adab
Adan
Adel
Afghan
Afrit
Aïch
Aïcha
Aïcha
Aïd
Aïd El Adha
Aïd El Fitr
Aïd El Kébir
Aïd Seghir
Aïssaoua
Akal
Akh
Akhi
Ala
Alem
Alfa
Alfatier
Al Hamdoulillah
Alif
Allah Ghaleb
Allah Ibarek
Allah Irrahmou
Allah Aâlam
Allah Yestar

Amama
Amana
Amin
Amine
Ana
Anchid
Ansar
Aoula
Aquida
Arabo-Baâthiste
Araguia
Arch
Aroubi
Arouchia
Aroussa
Arwika
Asmaâ
Asri
Atfadlou
Attai
Awal Moharam
Aya
Ayat
Ayaye
Azel
Azala
Ayaye
Azima
Azl
Azriya
Azzaba
Ba

Baâthisme
Baâthiste
Baba
Babor Australie
Babouche
Babouchier
Bachadel
Bachagha
Badra (1)
Badra (2)
Badroun
Baghrir
Bagrament
Bahri
Bakchich
Baladi
Baladia
Baladia Islamiya
Balek
Balgha
Baraka
Barakat
Bark
Baroud
Baroud d'Honneur
Baroudeur
Bayane
Bayoud
Bayoude
Belek
Ben Ben Amis
Ben Amisme

Benbelliste
Bendir
Beni Kelb
Beni Oui-Oui
Bent El Kelb
Berrah
Besef
Bessif
Beyleck
Beylical
Beylicat
Bidâa
Bir Zem Zem
Bismillah
Bled
Bledard
Bliss
Bocca
Bordj
Boubina
Bouchkara
Boufaroua
Bouffa
Bouh
Boukhaloutisme
Boumédiénisme
Boumédiéniste
Boumédiène
Bousboussade
Bouteflikien
Cadi
Caïd

Caïdal
Caïdat
Caïd El Arch
Calame
Califal
Califat
Calife
Casbadji
Casbah
Casbaoui
Chaâb
Chaâbane
Chaâbi (1)
Chaâbi (2)
Chaâbiste
Chahada
Chahid
Chahida
Chahidate
Chakhchoukha
Chakouriste
Chall
Chaouch
Chaoui
Chaouiïa
Chouiïa
Chatr
Chatra
Chawafa
Cheb
Cheba
Chebate

Chebika Chèche
Chéchia
Chéchia Stamboul
Chef de Daïra
Cheft
Chefti
Cheikh
Cheikha
Cheikhat
Chekoua
Chemme
Chentouf
Cherbette
Cherchem
Chergui
Cherif
Cherifien
Ch'hili
Chibani
Chih
Chiisme
Chiite
Chikaya
Chikayat
Chira
Chir El Melhoun
Chitane
Chkoun
Chof
Chorba
Chorba Frik
Chott

Choua
Chouaï
Chouari
Chouia
Choura
Chouracrate
Chourakratia
Chouroucrate
Chtetha
Çof
Dedda
Daïra
Daïral
Darak
Darak El Watani
Darki
Dars
Dawa
Dawla
Dawla Islamiya
Daya
Dayate
Debcha
Deberr Rassek
Dechra
Dechrata
Degla Beïda
Deglat Nour
Dégourbisation
Dégourbiser
Derbakdji
Derbouka

Derbouker
Derdja
Dersa
Derwiche
Dholma
Dhor
Dhou El Hidja
Dhou El Kaada
Diffa
Dikr
Dinar
Dinarite
Dirham
Diss
Diya
Diwan
Djahiliya
Djama
Djamaate
Djaoui
Djazaara
Djazaariste
Djebar
Djebba
Djebbel
Djebbel Amour
Djeddar
Djeïch
Djellaba
Djenan
Djenoun
Djerbi

Djerid
Djihad
Djilbab
Djinn
Djinniya
Djouda Premier
Djouda II
Djoundi
Djoundia
Djoundiate
Djounoud
Dlala
Dark
Douara
Douéra
Douk-Douk
Doum
Douro
Drabki
Drabkiste
Eau de Zem Zem
Emir
Emira
Emirati
Erg
Estikhbar
Ezagat
Fadjer
Faïlek
Fadwa
Fakou
Fal

Falaka
Fantasia
Faoudj
Fassila
Fatiha
Fatma
Fawdamental
Fech-fech
Fel
Felefel
Fellagha
Fellah
Felten
Fergani
Ferka
Fetla
Fetwa
Fez
Fhel
F'hment
Fidaï
Fidayine
Fiqh
Fiqhiste
Fissa
Fitna
Fitra
Flouss
Foggara
Foggaret
Foundouk
Forossia

Fouta
Fqih
Fquirat
Fréda
Frik
F'tar
Ftour
Gaa
Gandoura
Gandouze
Gaous
Garagouz
Gas'a
Gasba
Gatlatou
Gazouz
Ghachi
Ghaïta
Gharb
Gharbi
Ghars
Ghassoul
Ghiwan
ghobra
Ghorba
Ghorfa
Ghoul
Ghoula
Ghoulate
Ghrama
Ghribya
Gnaoui

Gnawa
Goual
Goualine
Goubahi
Goul
Gouler
Goulou
Goum
Goumi
Goumier
Gourbi
Gourbisation
Gourbiville
Guassra
Guassrat
Guebli
Guellal
Guellaline
Guellil
Guelta
Guembri
Guennou
Guentra
Guerba
Guetna
Guezzana
Guezzanate
Guitoun
Habba
Hab-Hab
Habous
Hachaïchi

Hachak
Hachakoum
Hachma
Hadana
Hadaoui
Hadina
Hadith
Hadj
Hadji
Hadja
Hadjate
Hadjam
Hadj Moussa
Hadra
Hadri
Hadria
Haggarine
Haggara
Haï
Haïk
Hak
Hakdha
Hakem
Halka
Halkate
Halal
Halouf
Hamada
Hamassiste
Hamdoulillah
Hammam
Hamrouchien

Hanbel
Haouch
Haoufi
Haouzi
Haram
Harass El Djoumhour
Harira
Harissa
Harka
Harki
Harz
Hata
Hchicha
Henné
Hidjab
Hidjabisation
Hidjabisée
Hidjabiser
Hidjabiste
Hittisme
Hittiste
Houri
Houriate
H'ror
Hsada
Idda
Iftar
Ijtihad
Ikhwa
Ilm
Imam
Imamat

Imsak
Inch Allah
Infitah
Inter-Daira
Inter Dairate
Inter Wilaya
Inter Wilayate
Islamo-Bathisme
Islamo –Baathiste
Istisqa
Jdoub
Kab-kab
Kabla
Kafala
Kafer
Kalbelouz
Kamiss
Kanoun (1)
Kanoun (2)
Kanoundji
Karakou
Karkabou
Kasma
Kasmate
Katiba
Katibate
Kcid
Kechef
Kef
Keffieh
Kefta
Kein

Kelb
Kelba
Kémia
Kemoun
Kemya
Kemyate
Kesra
Khabit
Khabita
Khaïma
Khaïmate
Khalifa
Khakhal
Khamsa
Khandjariste
Khéchinisme
Khimmar
Khol
Kif
Kif Kif
Kofr
Kouba
Kouitra
Ksar
Ksouri
Ksouria
Ksourien
Layadjouz
Lben
Legmi
Leilat Al Qadr
Litham

Loubia
Louha
Louze
Maalem
Maalim
Maalma
Mabadi
Mabrouk
Mabrouk Alina
Macache
Madjless Choura
Maghrabi
Maghreb
Maghrebinisé
Mahakma
Mahboul
Mahboula
Mahchacha
Mahchachate
Mahchoucha
Mahdjouz
Mahram
Main De Fatma
Makam
Makam Echahid
Makhzen
Makroud
Malékite
Malouf
Mandoubia
Mandoubiate
Maqla

Marbouta
Marboutate
Martouba
Masdjed
Matloue
Matrag
Mawal
Mawlid
Mawlid Ennabaoui
Mawlid Ennabaoui Charif
M'ceddar
Mechouar
Méchoui
Mechta
Médina
Méhari
Méhariste
Mehdi
Meïda
Mejmar
Mekrouh
Mektoub
Melhoun
Mendil
Merinide
Merkez
Mesfouf
Mesk
Meska
Meskoune
Messalisme
Messaliste

Mezmoun
Mezoued mihrab
Minbar
Mindjibalina
Mintaka
Mizan
Moçalla
Mohamed
Moharam
Mokadem
Mokh
Moutabaridja
Mouachah
Mouachahate
Moual
Moucharabieh
Mouchkil
Mouchkil
Mouchkilate
Moudarès
Moudd
Moudir
Moudjahid
Moudjahida
Moudjahidate
Moudjahidine
Mouggar
Mouhafadh
Mouhafadha
Mouhafadhate
Moujtamaâ
Moukhabarat

Mounkar
Moussebel
Moussebela
Moussebalate
Moussebiline
Mousselssel
Mousseem
Moussiba
Moutaef
Mouton De l'Aïd
Mozabite
M'tourni
Muezzin
Na'assa
Nabaoui
Nabi
Nachid
Nachra
Nadhar
Nadhara
Nadi
Naghariste
Naghrat
Nahda
Nahdiste (1)
Nahdiste (2)
Nahia
Nahnahien
Naïl
Nakh
Nakib
Nana

Nas-nas
Nassérien
Nassérisme
Nay
Nefta
Neguafete
Nif
Nikab
Nikah
Niya
Nouba
Noubate
Noukta
Omra
Osbana
Ouada
Ouadate
Ouallah
Oualou
Ouchem
Oud
Oudiste
Oudjak
Oued
Ouissam
Oulht
Oukil
Ould El Bled
Ouled El Bled
Ouled El Houma
Ouléma
Oulémiste

Ouma (1)
Ouma (2)
Oummi
Oummia
Ousted
Ow
Pacha
Péto-Imam
Qâadate
Qadid
Qath
Qibla
Qtayef
Quacida
Quacidate
Qalâa
Quassaman
Quawmiyya
Rabbi
Rabie II
Rabita Islamique
Rachaoua
Radjab
Radjel
Ragda Ou T'mangi
Rahba
Rahma
Raï
Raïman
Raïs
Raiman
Raïs

Raïwoman
Rak'a
Ramadhan
Ramadhanesque
Ramadhaniate
Ramadhanien
Ras El Hanout
Rasm El Ihsaiya
Rassoul
Razzia
Razzier
Rdaïf
Rebeb
Rechka
Rechta
Redjla
Reg
Reguibat
Rfiss
Ribat
Richa
Rif
Rifi
Rihla
Roh
Rouina
Roumi
Roumia
Roumiate
R'sasse
Sadak
Sadaka

Safar
Saha
Sahaba
Sahabi
Sahfa
Sahra
sahraoui
Sahraouité
Sahwa
Saïda
Salafisme
Salafiste
Salam
Salam Aleikoum
Salamalec
Samra Sanafir
Sbah El khir
Sbouhi
Sbouhiate
Sebha Sebiba
Sebkha
Sebsi
Seffa
Séguia
Séroual
Séroual Loubia
Serriyat
Settout
Sfendj
Shatrandj
Shili
Shour (1)

Shour (2)
Si
Sidi (sid)
Sidna
Si Flen
Simoun
Sira
Sketch-Chorba
Skifa
Sloughi
Smahli
Smala
Smasria
Smen
Sni
Snitra
Sobh
Soltani
Souak
Soufi (1)
Soufi (2)
Souk
Soukardji
Souk el fellah
Soumâa
Sourate (soura)
Spahi
Staïfi
Sunna
Sunnisme
Sunnite

Taâ França
Tab
Tabla
Tadjin
Taghout
Taghennent
Tahar
Tahara
Taleb
Tamina
Tar
Tarawih
Tarz
Tayab
Tayaba
Tayabate
Tbek
Tchaktchouka
Tchic-Tchic
Tchi-Tchi
Tebrihate
Terbouche
Thawabite
Tmanchir
Toub
Toubib
Toubiba
Touchia
Touchiate
Toz
Vizir
Wadjib

Wakf
Watani
Wataniyine
Wilaya
Wilayal
Wilayate
Wilayisme
Yahia
Yak
Youm El Ilm
Zaïm
Zaïmisme
Zaket
Zaket El Fitr
Zaouia
Zarbia
Zedjel
Zéroualien
Zianide
Ziara
Zina
Z'men
Zouave
Zrir.

1.5. Lexies empruntées aux langues étrangères :

1) Langue anglaise

At home
Half
Keeper
Made in
Made in Algeria
Referee

Week end

2)Langue espagnole

Kalentika
Lamparo
Melva
Rounda
Sépia
Tchatche
Tchatcher
Tchatcheur
Trabendo
Zombreto

3)Langue turque

Baklawa
Bey
Beylerbey
Dey
Kouloughli

4)Langue italienne / corse

Chkoumoune

5)Le catalan

Mona

6)Le russe

Technicum

2. Maroc

2.1. l'arabe dialectal

Les 212 lexies issues de l'arabe dialectal :

Aaroubia
Ala
Alfa

Aouacher
Baghrir
Bagri
Bakchich
Baklaoua
Baladia
Baraka
Baroud
Barouder
Baroudeur
Bazar
Bazariste
Beldi
Bendir
Béni Oui Oui
Béni Oui Ouisme
Berrani
Bessara
Bidaoui
Binssa
Bled
Bledard
Bled El Makhzen
Bled Siba
Boujadi
Boulfaf
Bour
Briwats
Burnous
Caftan
Caïd
Caïdal

Caïdat
Caïdiste
Chaâbana
Chaouch
Chebakia
Chèche
Chéchia
Cheikhates
Cheikh des Mokadem
Chergui
Chérif
Chérifa
Chérifien
Chérifisme
Chehiouate
Chit
Chouafa
Chouari
Chouia
Choukara
Chraâ
Dada
Dakhi
Dar El Makhzen
Darijophone
Darte
Defellahisation
Dellal
Demakhzanisation
Démakhzaniser
Derk
Derbouka

Derraâ
Dfina(2)
Djebli
Djellaba
Djin
Dlala
Douar
Doum
Doura
Faire Ain Mica
Falaka
Faragia
Fatra
Feddan
Fels
Fernatchi
Ferrane
Flouss
Foukia
Fouta
Ftour
Gallas
Gallasate
Gandoura
Ghaïta
Ghanmi
Gharnati
Ghassoul
Ghayatin
Ghoul
Ghoula
Ghriba

Gnaoui
Gnaouisme
Goum
Goumier
Gourbi
Guembri
Guerba
Guerch
Guerrab
Guessaâ
Guich
Guichard
Haddara
Hadra
Haïk
Hajjam
Halqa
Hamadcha
Hammmaya
Harcha
Hargma
Harira
Harmel
Hay
Hchouma
Henné
Hlaiqi
Kachabiya
Karkoubi
Kasba
Kayass
Kayassa

Kefta
Kesra
Kharkoum
Khilafa
Khîl
Kif
Kifée
Kiféen
Kifeur
Kif-Kif
Kissaria
Lalla
Leïla
Louha
Maboul
Maboulite
Mallaoui
Mansouria
Mchermel
Méchouar
Mendil
Merja
Metaâlem
Metfia
M'hadria
Mica (fr.passé à l'arabe dialectal)
Mkharrka
Mokadem
Mokhazri
Mouden
Mossem
Mrouziya

Msid
Nefar
Négafa
Négafate
Nouala
Noukta
Nzaha
Oualou
Oued
El har
Ousla
Oustani
Pastilla (espagnol passé à l'arabe dialectal)
Sadates
Samsar
Sanida
Sebsi
Seddari
Séguia
Sekaïa
Selham
Sellou
Siba
Skhina
Sloughi
Smaq
Souiqa
Taguia
Tajine
Taktouka
Tanjia
Tarbouche

Tarija
Tasse
Tawanji
Tawhid
Tayaba
Tchamir
Tertib
Tfaya
Toubib
Toubiba
Toiuiza
Trabendo
Trabendiste
Trid
Zaouia
Zellige
Zelligeur
Zerda
Zina
zoufri

2.2. Les 77 termes provenant de l'arabe classique :

Abid
Adl
Ajam
Badawi
Bedouin
Bid'a
Bidoune
Bismallah
Cadi
Chahada

Chaoual
Charia
Choura
Chourouque
Coran
Daawa
Dakka (arabe littéraire)
Emir
Fajr
Fakir
Fassad (arabe littéraire)
Fatiha
Fitna
Hadith
Hadj
Hegire
Hijra
Hizb
Ichaâ
Ijtihad
Inchallah
Istiqlalien
Ittihahadia
Jabrisme
Jahiliya
Jariya
Jihad
Joutaha
Kafala
Kafer
Katib
Koutla

Laylat Al Qadr
Madh
Mahr
Majliss
Médersa
Mektoub
Mihrab
Minbar
Mohajirin
Moharam
Mohtassib
Muezzin
Mufti
Nai
Ouissam
Rabi II
Rabi I
Rajab
Ramadan
Safar
Salaf
Salat El Istisqa
Sam'a
Sira
Sofa El Maroua
Soufi
Sourate
Sunna
Wali (1)
Waqf
Wifak
Wilaya

Zajal
Zakat
Zakat El Fitr

2.3. Les 21 termes berbères:

Ahidouss
Ahouach
Amazigh
Amazighi
Amazight
Amazighité
Amazighisme
Amghar
Amlou
Argan
Arganeraie
Arganier
Assif
Chleuh
Ighermas
Taddefi
Tamazight
Tamazighophone
Tamelhaft
Tarifite
Tifinagh

2.4. L'arabe

Les descripteurs marocains donnent pour les 254 lexies présentes dans le lexique de leur pays l'indication « arabe ».

Aâcha
Aâdoul

Aâlem
Aâssar
Aâtar (aâtarine)
Achabine
Achoubi
Achoura
Adan
Adel
Adoulaire
Adoul
Aïd
Aïd Al Adha
Aïd El Fitr
Aïd El Maoulid
Aïd El Kébir
Aide –M’kadem
Aïta
Alaouite
Asr
Alem
Amohade
Asralem
Almohade
Aman
Amana
Amine
Amir Al Mouminine
Ansar
Antiramadanesque
Aqida
Assi
Babouche

Babouchier
Beïa
Bessif
Bordj
Chaâbane
Chaâbi
Chab
Chaféïste
Chaféïte
Charaïque
Cheikh
Chemsia
Chibani
Chicha
Chiisme
Chiite
Chikaya
Chira
Chouhada
Coranique
Coraniquement
Couscous Medfoune
Dahir
Dhor
Diffa
Dinar
Dirham
Djebel
Djemaa
Djournâda II
Djournada I
Dou el hija

Emiral
Emir Des Croyants
Fedaï
Fellah
Fête Mouloud
Fils Du Bled
Flane
Foundouk
Fqih
Grand Vizir
Guedra
Guerrab Jehaname
Habous
Hakim
Hallal
Lalwa
Halwa Charqui
Hamla
Hanafik
Hanbalisme
Hanbaliste
Hanbalite
Haram
Harka
Hartani
Hassania
Hdia
Hijab
Hisba
Hittiste
Houri
Idda

Idrisside
Imam
Imamat
Intermaghrébin
Intifadaïste
Intramaghrébin
Kabab
Kabab Maghdour
Kabla
Kahouaji
Kamis
Kessal
Khalifa
Khalifat
Khalife
Khammès
Kharidjisme
Kharidjite
Khatib
Khettara
Khôl
Khotba
Kitane
Kofr
Koholé
Kouba
Ksour
Lben
Litham
Maalem
Maalema
Maghrébaniser

Maghrébin
Mahdi
Mahia
Maïda
Maître Zlaïdji
Majdoub
Majlissbaladi
Majmer
Majoun
Makhzen
Makhzénien
Malékisme
Malékite
Malouf
Maoukaf
Maqamat
Marabout
Maraboutique
Maraboutisme
Marché Rifain
Médina
Mehdisme
Melhoun
Melk
Mellah
Merinide
Meraouad
Meskine
Mhancha
Moghreb
Mokataa
Moqadem Du Quartier

Moudouana
Mouhafada
Moujahid
Moul Choukara
Mouloud
Msalla
Nadir
Nafaqa
Naïb
Nidara
Niqab
Noria
Omra
Oud
Oued
Ouma
Pacha (turc passé à l'arabe)
Poulet Beldi
Qsourien
Quassida
Quibla
Rabab
Raï
Raïs
Ramadanisque
Ramadanien
Ramadanique
Ras El Hanout
Razzia
Razzier
Rekkas
Rizza

Rizzou
Rghaïf
Riad
Ribat
Roumi
Roumia
Rtal
Saadien
Sadaka
Safar Chèque
Sahraoui
Salafi
Salafiya
Salafayisme
Salafayiste
Salafite
Salamalec
Sedra
Seffa
Seroual
Shour
Sisi
Sidna
Smen
Soufisme
Souk
Soukier
Sultan
Sultanat
Sultanien
Sunnisme
Sunniste

Sinnite
Supercaïd
Tabbal
Taleb
Tarouih
Tariqa
Tassaouf
Tente Caïdale
Tolbien
Turban Du Caïd
Vizir
Vizirat
Viziriel
Wali (2)
Watani
Watania
Yalatif
Zafran
Zaim
Zanka
Ziara
Zriba

2.5. Les emprunts aux langues étrangères :

1) Langue anglaise

At home
Awaks
Heading
Keeper
Scorer
Taxi driver
Way out

1) Langue espagnole

Coutché, coutchi
Fantasia (passé à l'arabe)
Pastilla
Réal, rial

2) Terme passé de la langue hébraïque à l'arabe

Dafina / dfina(1)

3) Terme passé du turc à l'arabe

Pacha

3. Mauritanie

3.1. La hassaniya, ce dialecte, a fourni 121 termes au français utilisé dans ce pays.

Abd
Abid
Adebaye
Adwaba
Akle
Amchaghab
Amour
Arab
Ardin
Azouane Azib
Aznaga
Azouzel
Badiya
Bâten
Batha
Beïdane
Beït
Beït El Mal

Bénia
Bjaoui
Blah
Chérif
Chérifien
Chleuhs
Chorfa
Daraa
Debbous
Delou
Dhar
Diya
El Aïch
Faghar
Farou
Flij
Gave
Gazra
Gazreur
Ghna
Goud
Grara
Guelb
Guelta
Guerba
Guetna
Hammar
Haouli
Haratine
Hartani
Hartania
Hassan

Hassaniya
Horma
Ifernan
Iggawan
Iliouich
Imraguen
Initi
Irifi
Kebba
Kebbat
Kedia
Khadem
Khaïma
Kountiya
Kowri
Ksar
Ksour
Lahma
Loh
Maâlem
Machaâ Allah
Mahadra
Mallemin
Méchoui
Melehfa
Moud
Moulana
Nasrani
Nassérien
Nassériste
Nemadi
Ogla

Ouallahi
Ouguiya
Rahla
Razzi
Reg
Rkiza
Sahwa
Sebkha
Seroual
Sorba
Tabarallah
Tadit
Tagine
Tajmart
Talaâ
Talha
Tamat
Tamourt
Tassoufra
Tbel
Tebrae
Teichot
Télamide
Tichtar
Tidekt
Tidinit
Tieb- tiaba
Tikit
Titarek
Tiyab
Tourja
Wird

Zawi
Zenaga
Zenagui
Zériba
Zrig
Zwaya

3.2. L'arabe de son côté a donné 76 lexies à ce français.

Aïd
Aïd Adha
Aïd Fitr
Aïd Kebir
Aïd Mouloud
Al Hamdoulilah
Almamy
Assabiya
Baathisme
Baathiste
Baraka
Bismillah
Bled
Cadi
Chahada
Charia
Chawarma
Cheikh
Emir
Erg
Fatiha
Gobi
Goum

Goumier
Hadith
Hadj
Hakim
Hamalisme
Hamaliste
Hammam
Henné
Imam
Inch Allah
Jahiliya
Jemaa
Jihad
Kadihine
Khotba
La Illah Ila Allah
Maghreb
Malékite
Médersa
Medh
Médina
Méhari
Méhariste
Mouallim
Mouçaïd
Moughatâa
Mouloud
Muezzin
Omra
Oued
Ouléma
Qabila

Qadriya
Qassida
Ramadhan
Razzia
Razzier
Razzieur
Rezzou
Sourate
Sunna
Sunnite
Talibé
Tidjani
Tidjanisme
Tidjaniya
Toubab
Wali
Wali Mouçaïd
Wilaya
Zaouïa
Zakat
Ziyara

3.3. Les termes provenant des quatre langues nationales réunies et parlées par la minorité de la population ont fourni 40 lexies au français parlé et écrit en Mauritanie.

Le soninke	Le poular	Le Wolof
soninke	beyti	Bana-bana
/	diéri	Bissap
/	gallé	Cram-cram
/	goumbala	Dibiterie
/	hakô	Fouloudiaye
/	Halpoular	Gonakir
/	Halpoularen	Gordiguene

/	jawambé	Guedj
/	laobé	Khessal
/	mathioubé	Korité
/	naouligou	Maffé
/	nar	Navetanes
/	niébé	Thiof
/	nyeembe	Tieboudiène
/	oualo	Wolof
/	peulh	Yaboy
/	poular	Yamba
/	rimbe	Yet
/	sebbé	/
/	Soubalbé	/
/	Tarodo	/

3.4. Termes empruntés aux langues étrangères :

1) Langue anglaise

Boy
Cow boy
Coxer
Guinze
Speaker
Taximan

2) Langue italienne

Macaroni

3) Langue portugaise

Bengala
Griot (e)

4) Tamoul

Cauri

4) Langues de l'Ouest de l'Afrique

1) Mandingue

Kora
Quinkéliba

2) Mandé

Cora
Fonio

3) Timné

Cola (Kola)

4. Tunisie

4.1. Termes provenant de la variété dialectale

Acibiya
Açala
Achaba
Adoul
Aghlabite
Ahoua
Aïssaoua
Akod
Alfa
Alfatier
Alif
Alig
Am
Amine
Amti
Aouada
Aoula
Aoussou
Araba
Aroussa
Assaba
Ashourouq

Assida
Atarchia
Attar
Azifet
Bassiste
Baba
Bachraf
Badaïa
Bakhnoug
Baladya
Balgha
Banga
Barrani
Barraniya
Barrah
Beïa
Beldi
Beldiya
Belewza
Benalisme
Bendir
Béni- oui- oui
Bézin
Beznass
Beznasser
Blaghgi
Blaghgia
Bled bledard
Blousa
Bordj
Borghol
Borma

Boukha
Bourguibien
Bourguibisme
Bourguibiste
Boussadia
Boustan
Bouza
Bransi
Brik
Bsissa
Burnous
Bus Zina Et Aziza
Cachta
Cadhi
Café Chicha
Caïd
Caïdal
Caïdat
Califat
Calife
Canoun
Chaâbi
Chaïtane
Chakchouka
Chamia
Chaouachi
Chaouch
Charaïque
Charqui
Chawerma
Chebka
Chèche

Chéchia
Cheikh
Chérif
Chicha
Cili
Chira
Chlaka
Choôba
Chorba
Chorba-fric
Chott
Chouia (un)
Choura
Chriha
Dabgha
Dad
Dallal
Dallala
Daouara
Darbouka
Dawr
Déda
Deggaza
Deglet nour
Dégourbification
Dewa
Destour
Destourien
Dhimmi
Diari
Dinar
Diwan

Djebel
Djellaba
Djemâa
Djenoun
Djerbien
Djinn
Doigt de Fatma
Dokhana
Douar
Doulma
Douro
Emir
Emirat
Enfant de Bourguiba
Erg
Fadhila
Falka
Farch
Fark (1) et (2)
Fatimide
Fatma
Fattari
Fawazir
Fdaoui
Fékia
Felfel Zina
Fell
Fellagha
Fellah
Fellouke
Fermla
Fez

Fezzani
Fidayin
Fissa
Fitoura
Flen
Flouz
Frik
Foggara
Foundouk
Four tabouna
Fouta
Fouta blouza
Frankaoui
Fric
Ftaïri
Fuqaha
Gachar
Gandoura
Gaouri
Garbadji
Gasba
Gazouze
Ghaïta
Gharbi
Ghazel
Ghorfa
Ghoul
Ghoula
Ghraïba
Glibette
Gombri
Gôor

Gourbi
Gourbification
Gourbiville
Guerba
Habba
Hadhra
Hafcide
Haïk
Hajeb
Haleb
Halkoum
Halqa
Halwa
Halwa chamia
Halwa homsia
Hamada
Hamam
Hammas
Hanéfisme
Hanéfite
Hanana
Hanout
Hara
Hargma
Harissa (1) et (2)
Harqouss
Harza
Henchir
Hendi
Hendia
Henné
Hilalien

Hirz
Hizb
Hlelem
Hlou
Houch
Houli
Houma
Houri
Hssou
Husseinite
Ifriquien
Ifrit
Ijtihad
Imada
Jahiliya
Jaoui
Jebba
Jehfa
Jellane
Jerbi
Jiljalala
J'nen
Kaâk
Kabous
Kachabia
Kadroun
Kaftagi
Kaftan
Kaftagi
Kaftan
Kahia
Kairouan

Kairouana
Kaki
Kalifal
Kamounia
Karakouz
Kasbah
Kassâa
Katib
Kefta
Kelb
Kémia
Keskès
Kessoua
Khadhar
Khalifat
Khalti
Khama
Khammas
Khammassa
Khamsin
Khabga
Kharijisme
Kharijiste
Kharja
Khatba
Khawâga
Khimar
Khâlâa
Khobbiza
Khol
Khokhal
Khomsa

Kib
Kif (1) et (2)
Kif-kif
Kobkab
Kouba
Koucha
Kouffars
Koufi
Koufia
Koufique
Koutab
K'taief
Lablabi
Lalla
Lben
Legmi
Liya
Louben
Loubia
Loud
Loukoum
Maâllem
Malima
Maâssel
Mabrouk
Machmoum
Maddah
Madfouna
Mahboub
Mahboul
Mahdi
Mahkouka

Main de fatma
Majliss
Majnoun
Makam
Makhzen
Makroud
Maksoura
Malouf
Malsouqa
Mamlouk
Marabout
Maraboutique
Maraboutisme
Mardouma
Margine
Marhaba
Marka
Ma'ward
Mawel
M'batten
Mdawer
Méchoui
Meddeb
Médersa
Médina
Méharée
Méhari
Méhariste
Mehba
Mejba
Mélia
Melk

Menzel
Mergoum
Mermez
Meryoul
Mesfouf
Mesquine
Methrad
Mézoued
M'halbia
M'hammas
M'harek
Mida
Minidjebba
Mkharak
Mloukhia
Moharram
Mokadem
Mokhani
Moôtamdia
Mouachaha
Mouachahat
Moucharabia
Moudares
Moukhabarate
Moulay
Mouled
Moussala
Mousseem
Mselli
Mzaoudi
Naânaâ
Nahda

Nai
Nana
Neffa
Nisri
Nouasser
Nouba
Noufi
Nouzouh
Obbitha
Ojja
Omda
Omeyyade
Omni
Ommok tanggou
Oreille de kadhi
Osbane
Ouchak
Oud
Oued
Ouest-ed- dar
Ouezra
Ouiba
Oukala
Oukil
Ouled el bled
Oum
Ouma
Oussifa
Outiya
Petit aïd
Qaçid
Qacida

Qaddid
Qanoun
Qibla
Quabla
Rabab
Rahba
Raï
Raïb
Raoui
Ras-el-aâm jedid
Ras-el-aâm el ajmi
Ras-el-aâm el hejri
Razzia
Rbat
Rboukh
Rechta
Refissa
Reg
Rejeb
Ribat
Rif
Rihana
Roumi
Roumia
Roumiette
Rousata
Sabgha
Sadaka
Sadria
Safar
Saha
Salade méchouia

Salamlec
Salhi
Samai
Samyat
Samsar
Samsara
Sebkha
Sebsi
Sedda
Sefsari
Séguia
Sénia
Séroual
Sfinj
Shour
Sidi
Sidna
Sloughi
Smala
Smaq
Smen
Snajer
Sofra
Sohlob
Souek
Souk
Souk el attarine
Soulamia
Souriy
Sqifa
Tabel
Tabia

Tabouna
Tabou't
Tahhar
Tajine
Takrita
Takouri
Taleb
Taqsim
Târ
Tarab
Tarbouche (parler égyptien)
Tarika
Tarrah
Tastira
Tayeb
Tchiche
Tebsi
Tebikha
Tekia
Tfal
Thour
Toub
Toubib
Umma
Wali
Wilayat
Ya
Zaïm
Zakhar
Zaouïa
Zarda
Zellige

Zerbia
Zerdab
Zeriba
Zeoua
Zgougou
Zhar
Ziara
Zir
Zitounien
Zokra
Zommit
Zriga
Zrir

4.2. Termes provenant de la variété de l'arabe classique:

Achoura
Adhan
Adhor
Aïd
Aïd el fitr
Aïd el idha
Aïd el kébir
Aïd es seghir
Aïd mabrouk
Al icha
Asr
Assalamou, alaïkoum
Baraka
Bis-millah
Cadhi
Chahada
Charia

Chawal
Dhikr
Dhu al hidja
Dhu al kaada
Fajr
Fatiha
Fiqh
Fitra
Grand Aïd
Habous
Hadith
Hadj (1) et (2)
Hadja
Hamdoulillah
Haram
Hégire hégirien
Hijab
Hrem
Iftar
Imam
Imsak
Inchallah
Istisqà
Jihad
Joumada 2
Khimar
Maghreb
Malékisme
Malékite
Mektoub
Mihrab
Minbar

Moudjahid
Moudjahidine
Mouton de l'Aïd
Mufti
Mufti de la République
Omra
Petit Aïd
Rabi el aoul
Rabi premier
Ramadan
Ramadaneseque
Sadaka
Salafiya
Salafiste
Salam
Sejada
Sira
Soufi
Soufisme
Sourate
Sunna
Sunnite
Traouih
Ulémas
Wakf
Wallah
Ya latif
Zakat

4.3. Nous dénombrons 6 berbérismes dans le français en usage en Tunisie :

Amazigh
Baroud

Gandoura
Ksar
Mergoum
Taguelmoust

4.4. Emprunts aux langues étrangères présents dans le français utilisé en Tunisie:

1) Langue anglaise

At home
Because
Free shop
Goal difference
Half
Heading
Keeper
Referee
Taximan

2) Langue espagnole

Douro
Fantasia
Rial/ ryal
Zombretou

3) Langue turque

Agha
Bakchich
Bey
Beylick
Chaouch
Chawarma (libanais)
Dey
Doulma (turc passé à l'arabe)
Hamam
Samsa
Spahi

4) Le persan

Babouche (ier)
Narguilé

5) Langue italienne

Bombolone
Chkobba
Fantasia*
Robba-vecchia

6) Langue néerlandaise

Loud

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage et article scientifiques :

ALLATI, Adelalir, (1995). « Le français utilisé au Maroc : quelle méthode de description pour les particularités lexicales ? », in Francard M., Latin D., Le régionalisme lexical français (éds), Duculot, Belgique, pp.149-158.

ANZORGUE Isabelle, (2000). L'emprunt : de la nécessité au métissage. Actes des 4^{èmes} journées du réseau E.F.F. Contacts des langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques « AUF », Actualité Scientifique, pp. 237-246.

AMARGUI, Lahcen, (1995). « Le français au Maroc et l'emprunt à l'Arabe », in Queffélec A, Benzakour F. et Y.Cherrad-Bencheфра, (éds), Le français au Maghreb, Aix-en-Provence, Pub.Université de Provence, pp. 43-52.

ARABIES, Mensuel économique et politique sur le monde arabe. N°170 Février 2001.

BARRETEAU Daniel et DIADIE Boureïma, (2000). Emprunts et calques dans le français du Niger : de la nécessité à la créativité, Actes des 4^{èmes} journées du réseau E.F.F. Contacts des langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques « AUF », Actualité Scientifique, pp.177-193.

Base de Données Lexicographiques Panfrancophone (BDLP), Document de présentation, version du 10 mars 2003, rédigé par Claude Poirier avec la collaboration de Nathalie Bacon, Johanna-Pascale Roy et Jean François Smith. Trésor de la langue française au Québec, Université Laval.

BENABOU Mostafa et BOUALI Rachida (2004). LA GRILLE LAFDEF 2004 : mode d'emploi. Maroc. In Situations linguistiques de la francophonie. Etat des lieux, Réseau Observation du français et des langues nationales, A.U.F., pp.181-183.

BENALLOU Lamine, (1992). Dictionnaire des hispanismes dans le parler de l'Oranie, Alger, OPU.

BENHAMOUDA Boualem, (1991). Les clés de la langue française, Office des Publications Universitaires, Alger.

BENNABI Malek, (1990). Le problème des idées dans le monde musulman, El Bay' yinate, Alger.

BENRABAH Mohamed, (1999). Langue et pouvoir en Algérie. Histoire d'un traumatisme linguistique, Paris, Séguier.

BENZAKOUR Fouzia, (1995). « Le français au Maroc. Processus néologique et problèmes d'intégration », in Queffélec A, Benzakour F. et Y.Cherrad-Benchefra, (éds), Le français au Maghreb, Aix-en-Provence, Pub.Université de Provence, pp 61-76.

BENZAKOUR Fouzia, (1998). Le français au Maroc. Faits d'appropriation : la néologie lexicale par l'emprunt. In Dumont Pierre et Santodomingo C., La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosociolinguistique, (Rabat 25- 28 septembre 1998), Aupelf -Uref, Paris, pp. 359-366.

BENZAKOUR Fouzia, GAADI Driss, QUEFFELEC Ambroise, (2000). Le Français au Maroc, Lexique et contacts de langues, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot-Aupelf.

BENZAKOUR Fouzia, (2004). Le français en terre de contact ou l'histoire d'une identité qui se construit, Actes des premières journées scientifiques communes des

réseaux de chercheurs concernant la langue « Penser la francophonie : concepts, actions et outils linguistiques » (Ouagadougou, 2-3 juin 2004), A.U.F.-Université de Ouagadougou, Ouagadougou, pp. 276-288.

BENZAKOUR Fouzia, (2008). Le français au Maroc: De l'usage maghrébin a la langue du terroir. In Le français des dictionnaires : l'autre versant de la lexicologie française Claudine Bavoux, De Boeck Université. pp.191-204.

BIBEAU Gilles, (2000). L'évolution du statut de l'emprunt linguistique. Actes des 4^{èmes} journées du réseau E.F.F. Contacts des langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques « AUF », Actualité Scientifique, pp.7-14.

BILLIEZ, Jacqueline et KADI, Latifa (2000). « Le français écrit dans l'espace public algérien : un développement paradoxal », dans Dumont, P. (éd.), La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosociolinguistique, s. l., AUPELF-UREF, pp. 229-234.

BOUKOUS Ahmed, (1995). La francophonie au Maroc: Situation sociolinguistique, in de Robillard, D. de, Beniamino, M. (éds), Le Français dans l'espace francophone, t. II, pp. 691-703.

BOUKOUS Ahmed, (1998). Les Marocains et la langue française. La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosocio-linguistique. In Dumont Pierre et Santodomingo C., La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosociolinguistique, (Rabat 25- 28 septembre 1998), Aupelf -Uref, Paris, pp. 13-30.

CAUBET Dominique, (1998). Politiques linguistiques individuelles au Maroc : arabe marocain, arabe standard, français, anglais, coexistence pacifique ? La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosocio-linguistique. In Dumont Pierre et Santodomingo C., La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosociolinguistique, (Rabat 25- 28 septembre 1998), Aupelf -Uref, Paris, pp. 235-242.

CHADLI El Mostafa, (1995). « L'oralité au quotidien : explication des structures narratives et discursives lors de l'acte de narration », in Queffélec A, Benzakour F. et Y.Cherrad-Benchefra, (éds), Le français au Maghreb, Aix-en-Provence, Pub.Université de Provence, pp. 77-88.

CHAUDENSON Robert, (1988). Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone, Paris, A.C.C.T- I.E.C.F.

CHAUDENSON Robert, (1994). « Emprunt et variation : Le cas des créoles français » Travaux du Cercle Linguistique, d'Aix-en Provence, 12, pp. 39-54.

CHAUDENSON Robert et RAKOTOMALALA Dorothée, (2004). Situations linguistiques de la francophonie. Etat des lieux, Réseau Observation du français et des langues nationales, A.U.F, pp.313-316.

CHERIET Abdellah (1983). Opinion sur la politique de l'enseignement et de l'arabisation, Alger, S.N.E.D.

CHERIGUEN Foudil, (2002). Les mots des uns, les mots des autres. Le français au contact de l'arabe et du berbère, Casbah éditions, Alger.

CHERRAD-BENCHEFRA Y. (1989), Les Algériens et leurs rapports avec les langues, Travaux didactiques (Montpellier), 21 pp.31-37.

CHERRAD-BENCHEFRA Y.(1994), Particularités linguistiques et enseignement du français au Maghreb : cas de l'Algérie et du Maroc, Constantine-Cahiers de l'URAMA.

CHIKH Slimane, (1994). « L'Algérie face à la francophonie », in Chikh, S., Elmandjra, M., Touzani, B. (éds), Maghreb et francophonie, pp.1- 27.

COHEN David, (1993). Arabe (Monde) langue ou littérature, arabe. in Encyclopaedia Universalis, vol. 2. pp . 707-714.

DAFF Moussa, (2000). Contacts français/wolof: problèmes de la sélection lexicographique de l'emprunt. Actes des 4^{èmes} journées du réseau E.F.F. Contacts des langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques «AUF», Actualité Scientifique, pp.195-207.

DEBOV Valéry, (1995). « Les éléments arabes du français écrit en Tunisie (contribution à une réflexion sur l'unité / la diversité du français maghrébin)», in Queffélec A, Benzakour F. et Y. Cherrad-Benchefra, Le français au Maghreb, Aix-en-Provence, Pub.Université de Provence, pp. 107-110.

DEROY Louis, (1956). L'emprunt linguistique, Paris, les Belles Lettres.

DERRADJI Yacine, (1995). «L'emploi de la suffixation-iser, -iste, -isme,-isation dans la procédure néologique du français en Algérie », in Queffélec A,

Benzakour F. et Y.Cherrad-Benchefra, (éds), *Le français au Maghreb*, Aix-en-Provence, Pub.Université de Provence, pp. 111-120.

DERRADJI Yacine, (1997). Remarques sur l'alternance codique conversationnelle dans le français parlé en Algérie, in A. Queffélec, F. Benzakour et Y. Cherrad- Benchefra, (édit), *Alternance codique et français parlé en Afrique*, CNRS Didier-Erudition, pp. 131-142.

DERRADJI Yacine, (1999). « Le Français en Algérie » : langue emprunteuse et empruntée » in Suzanne Lafage et Ambroise Queffelec, *le français en Afrique*, revue du Réseau des observatoires du français contemporain en Afrique, Dider-Erudition. pp.71-82.

DERRADJI Yacine, (2002), in *Le français en Algérie: lexique et dynamique des langues*, Louvain-la-Neuve, De Boeck- Duculot-Aupelf.

DERRADJI Yacine, (2004). *La langue française en Algérie: particularisme ou norme endogène?*, in *Des langues et des discours en question*, Les Cahiers du Sladd 2, janvier, pp.15-24.

DERRADJI Yacine, (2009). *La Base de Données Lexicographiques Panfrancophone de l'Algérie (La BDLP Algérie)*, *Des langues et des discours en question*, Les Cahiers du Sladd 3, pp.66-79, septembre.

DETRIE Catherine, SIBLOT Paul et VERINE Bertrand, (2001). *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*. Eds. Champion, Paris.

DIGANA Seydou Ousmane, (1998). *Concurrence linguistique déloyale en Mauritanie. La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosocio-linguistique*. In Dumont Pierre et Santodomingo C., *La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosociolinguistique*, (Rabat 25- 28 septembre 1998), Aupelf -Uref, Paris, pp.243-251.

DIKI-KIDIRI, M., H.JOLY et C.MURCIA, (1981). *Guide de la néologie*, Paris Conseil International de la Langue Française (C.I.L.F).

DUBOIS Jean et ali., (1973). *Dictionnaire de linguistique*, Larousse.

Dubois, Jean et Françoise Dubois-Charlier, (1999). *La dérivation suffixale en français*, Paris, Nathan.

- DUCLOS Jeanne, (1991). Dictionnaire du français d'Algérie, Paris, Bonneton.
- DURAND Deska, Anna et Pierre DURAND, (1994). « La forme sonore des emprunts ; les mots anglais en polonais et en français, Travaux du Cercle Linguistique, d'Aix-en Provence,12, pp. 79-105.
- ELIMAM Abdou, (1997). Le maghribi, langue trois fois millénaire. Explorations en linguistique maghrébine, Rouiba, ANEP.
- Equipe IFA. (1983). Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire. AUPELF-ACCT.
- FEVE Guy, (1985). Le français scolaire en Algérie, Alger, O.P.U.
- FITOURI Chadli, (1983). Biculturalisme, bilinguisme et éducation, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé.
- FREY Claude, (1995). « De la référence au particularisme : un continuum. Application au français en usage au Burundi et au Cameroun, in Michel Francard et Danièle Latin, Le régionalisme lexical, Louvain-la-Neuve, Duculot s.a.pp.139-148.
- FREY Claude, (2000). Domination culturelle et traitement lexicographique de l'emprunt, Actes des 4^{èmes} journées du réseau E.F.F. Contacts des langues et identités culturelles.Perspectives lexicographiques «AUF», Actualité Scientifique, pp.221-235.
- FREY Claude, (2004). Les structures lexicographiques dans les dictionnaires francophones, une rencontre symbolique des mots et des cultures. Penser la francophonie, concepts, actions et outils linguistiques. Ed. des Archives Contemporaines. Paris. pp. 197- 210.
- GAADI Driss, (1995). « Le français au Maroc. L'emprunt à l'arabe et les processus d'intégration », in Queffélec A, Benzakour F. et Y.Cherrad-Benchefra, (éds), Le français au Maghreb, Aix-en-Provence, Pub.Université de Provence, pp 121-130.
- GAUDIN François et GUESPIN Louis (2000). Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires, coll. « Champs linguistiques. Manuels », Bruxelles, Éditions Duculot, p. 295.
- GADACHA Ali, (1999). Réflexions sur le rôle des facteurs socioculturels dans l'alternance codique et l'emprunt en Tunisie. Le français en Afrique, n° 13, Institut De Linguistique Française-CNRS.pp.193-200.

GREVISSE Maurice, 1980. Le bon usage, grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui, Duculot, 11^{ème} édition, Paris – Gembloux, 1519 p.

GREVISSE Maurice, 2008. Le bon usage, 14^{ème} édition refondue par André Goosse, De Boeck et Duculot, 14^{ème} édition, 1600 p.

GUIRAUD Pierre, (1965). Les mots étrangers, P.U.F., Paris.

HAMERS Josiane, F, et BLANC Michel, (1983). Bilinguisme et bilinguisme, Bruxelles, Pierre Mardaga.

KEÏTA Alou, (2000). Emprunts du français aux langues nationales: acceptabilité, intégration et traitement lexicographique. Cas du Burkina Faso. Actes des 4^{èmes} journées du réseau E.F.F. Contacts des langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques « AUF », Actualité Scientifique, pp.209-220.

KETHIRI Brahim, (1994). Particularités du français parlé et écrit en Algérie, mémoire de D.E.A, Université de Provence.

KETHIRI Brahim, (2004). Les emprunts dans le français en usage en Algérie. Etude lexicologique et sociolinguistique, mémoire de magistère ancien régime, Université de Constantine.

KETHIRI Brahim, (2004). Les professeurs de français en Algérie et la norme endogène, Le français en Afrique, n° 19, Institut De Linguistique Française-CNRS, pp.245-259.

KETHIRI Brahim, (2009). Du Français en Algérie...au Français d'Algérie, Revue Synergies Algérie n° 4 – 2009, pp. 57-68.

KETHIRI Brahim, (2010). Le français et la norme dans l'institution scolaire. Des langues et des discours en question, Les cahiers du Sladd n° 4, Université de Constantine, pp.79-104.

LACHERAF Mostefa, (1976). « L'Algérie : nation et société », Alger, S.N.E.D.

LAFAGE Suzanne, (1990). Métaboles et changement lexical du français en contexte africain. Visages du français variétés lexicales de l'espace francophone. Ed. John Libbey, Paris, pp. 33-46.

LANLY André, (1962). Le Français d'Afrique du Nord. Etude linguistique, Paris, PUF.

- LAREJ Waciny, (1998). L'empire de l'hybride, El Watan du 7 juillet.
- LAROUSSE Foued, (1995). Le français en Tunisie aujourd'hui, in de Robillard, D. de, Beniamino, M. (éds), Le Français dans l'espace francophone, t. II, pp. 705-719.
- LATIN Danièle, QUEFFELEC Ambroise et TABI-MANGA Jean (1993), Inventaire des Usages de la Francophonie : Nomenclatures et Méthodologies, Actualité Scientifique, AUPELF-UREF, Editeur John Libbey.
- LATIN Danièle, (1998). « Du français d'Afrique au français en francophonie : quelques questions d'aménagement lexicographique », dans le français en Afrique, 12, Francophonies. Recueil d'études offert en hommage à Suzanne Lafage, INaLF-CNRS, NICE. p.p.177-190.
- LEHMAN Alise et MARTIN-BERTHET Françoise, (2000). Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie, Paris, Nathan.
- LOUNIS Oukaci, (1998). Les langues parlées en Algérie : la langue et le pouvoir, Liberté du 10-11 juillet.
- MANNESY Gabriel et WALD Paul, (1985). Le français en Afrique noire tel qu'on le parle, tel qu'on le dit, in publications de l'institut de recherches Interethniques et Interculturelles [IDERIC] Centre d'Etude des Plurilinguismes. Ed. L'harmattan, Paris.
- MANNESY Gabriel (1989). De quelques notions imprécises (bioprogramme, sémantaxe, endogénéité), in Etudes Créoles culture, langue, société. Didier Erudition. pp. 87- 111.
- MANGA Tabi, (2000). Prolégomènes à une théorie de l'emprunt en français langue seconde, Actes des 4^{èmes} journées du réseau E.F.F. Contacts des langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques « AUF », Actualité Scientifique, pp.159-172.
- MARTINET André, (1970). Eléments de linguistique générale, Paris Armand Colin.
- MEJRI Salah, (2004). Périodique zeitschrift für französische sprach und literatur 114/ 2, pp. 211-213.
- MILIANI Mohamed, (2009). L'emprunt lexical : le cas de l'espagnol dans l'ouest algérien, Des langues et des discours en question, Les Cahiers du Sladd 3, pp.54-64, septembre.

MORSLY Dalila, (1985). « La langue nationale en Algérie. Pouvoir des mots, pouvoir par les mots », in *Le Langage pris dans les mots, Peuples Méditerranéens*, 33, Revue trimestrielle-oct-déc., Paris, pp.79-88.

MORSLY Dalila, (1993). Les particularités lexicales du français parlé et écrit en Algérie, In Danièle Latin, Ambroise Queffélec et Jean Tabi-Manga, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures- et méthodologies*, Paris, (Ed.) AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext. pp.177-182.

MORSLY Dalila, (1998). L'Algérie : laboratoire de planifications linguistiques. La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosociolinguistique. In Dumont Pierre et Santodomingo C., *La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosociolinguistique*, (Rabat 25- 28 septembre 1998), Aupelf -Uref, Paris, pp.285- 290.

MORSLY Dalila, (2007). La langue française en Algérie. Retour sur un aspect de l'histoire de la langue française, in *Le français : des mots de chacun, une langue pour tous*, Collection Interférences, sous la direction de Françoise Argod-Dutard, Presses Universitaires de Rennes.

MORTUREUX Marie Françoise, (2004). *La lexicologie entre langue et discours*. Campus. Analyse/ Méthodes / Outils. Ed. Armand Colin.

MOSTARI Hind Hamel, (2004). LA GRILLE LAFDEF 2004 : mode d'emploi. Algérie. in *Situations linguistiques de la francophonie. Etat des lieux, Réseau Observation du français et des langues nationales*, A.U.F., pp.313-316.

MOUNIN GEORGES, (1963). *Problèmes théoriques de la traduction*, Gallimard, Paris, 297 p.

NAFFATI Habiba, QUEFFÉLEC Ambroise, (2004). *Le Français en Tunisie*, Institut de linguistique Française-CNRS, numéro 18 de la revue *Le Français en Afrique*.

N'DIAYE-CORRÉARD Geneviève, (1998). Regards sur les emprunts en français du Sénégal, *le Français en Afrique*, N° 12, pp.203-212.

N'DIAYE-CORRÉARD Geneviève, DAFF Moussa, MBAYE Alioune, NDIAYE Modou, NGONÉ SECK Aliou et HAMALLAH TRAORÉ Cheikh, (2006). *Les mots du patrimoine : le Sénégal*, édés, Archives contemporaines, AUF.

NIKLAS-SALMINEN Aïno, (1997). *La lexicologie*. Armand Colin, Paris.

OULD-ZEIN Bah, (1993). Rapport sur l'Inventaire des particularités lexicales du français parlé et écrit en Mauritanie, Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies. In Danièle Latin, Ambroise Queffelec et Jean Tabi-Manga, Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies, (Ed.) AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, Paris. pp. 163- 168.

OULD-ZEIN Bah, QUEFFELEC Ambroise, (1997). Le Français en Mauritanie, EDICEF, Aupelf, Vanves.

Picoche Jacqueline, (1992). Précis de lexicologie française. L'étude et l'enseignement du vocabulaire. Nouvelle édition. Nathan, Paris.

POIRIER Claude, (1995). « Les variantes topolectales du lexique français » : propositions de classement à partir d'exemples québécois, in Michel Francard et Danièle Latin, Le régionalisme lexical, Louvain-la-Neuve, Duculot. s.a.pp.13-56.

PRUVOST Jean et SABLAYROLLES Jean François, (2003). Les néologismes, in Ed. Que sais-je, P.U.F.

QUEFFELEC Ambroise et NIANGOUNA Augustin, (1990). Le français au Congo (R.P.C.). Aix-en-Provence, A.E.L.A.-I.N.A.L.F. (CNRS), 333 p.

QUEFFELEC Ambroise et MATANGA Dominique, (1990). Les congolismes, apports du Congo à la francophonie, in Visages du français variétés lexicales de l'espace francophone. Ed. AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext John Libbey Eurotext. Paris. pp. 101- 113.

QUEFFELEC Ambroise, (1993). « Le français au Maghreb : Problématique et état des recherches », in Danièle Latin, Ambroise Queffelec et Jean Tabi-Manga, Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies, Paris, (Ed.) AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext. Paris. pp. 163-168.

QUEFFELEC Ambroise, (1994). « Appropriation, normes et sentiments de la norme chez des enseignants de français en Afrique centrale, dans Carole de Féral et Francis-Marie Gandon, Le français en Afrique noire faits d'appropriation, (éd.) Larousse, pp 100-114.

QUEFFELEC Ambroise, (1996). Le français en Afrique du Nord, CNRS-INaLF, CNRS-Editions.

QUEFFELEC Ambroise, (a), (1998). « Des migrants en quête d'intégration : les emprunts dans le français d'Afrique », in *Le français en Afrique*, 12, Francophonies. Recueil d'études offert en hommage à Suzanne Lafage, INaLF-CNRS, NICE, pp.245-256.

QUEFFELEC Ambroise, (b) (1998). *Alternance codique et français parlé en Afrique*. (Acte du colloque d'Aix-en Provence, septembre 1995, Aix –en-Provence, PUP, 282 p.

QUEFFELEC Ambroise, (2001). *Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ?* in Latin, D. Poirier, C. (éds), *Contacts de langue et identités culturelles*, Québec, PU Laval-Aupelf-Uref, pp. 283-300.

QUEFFELEC Amboise et OULD ZEIN B, (2001). La "longue marche" de l'arabisation en Mauritanie. *Le français en Afrique*, n°15, pp.29-41.

QUEFFELEC Ambroise, DERRADJI Yacine, DEBOV Valery, SMAALI Dalila-Dekdouk, CHERRAD Yasmina, (2002). *Le français en Algérie: lexique et dynamique des langues*, Louvain-la-Neuve, De Boeck- Duculot-Aupelf.

QUEMADA Bernard, (1990). *Trésor informatisé des vocabulaires francophones. Visages du français variétés lexicales de l'espace francophone*. Ed. John Libbey, Paris, pp.141-144.

QUITOUT Michel, (2007). *Paysage linguistique et enseignement des langues au Maghreb. Des origines à nos jours. L'amazighe, l'arabe et le français au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Libye*, L'Harmattan, Paris.

RAISSOULI Houda, (1995). De quelques problèmes posés par l'inventaire des particularités lexicales du Français au Maroc, in Queffélec A, Benzakour F. et Y.Cherrad-Bencheфра, (éd.), *Le français au Maghreb*, Aix-en-Provence, Pub.Université de Provence, pp. 205-210.

REDOUANE Salah-eddine, (1995). Les processus néologiques dans la presse écrite marocaine de langue française : essai de typologie générale, in Queffélec A, Benzakour F. et Y.Cherrad-Bencheфра, (éd.), *Le français au Maghreb*, Aix-en-Provence, Pub.Université de Provence, pp. 211-222.

SAADI Djamila, (1995). « Note sur la situation sociolinguistique en Algérie. La guerre des langues », *Linx*, 33 (2), pp. 129-134.

SIAGH Zohra, (1985). « Effets de l'insécurité linguistique et rhétorique en situation plurilingue », in *Le Langage pris dans les mots, Peuples Méditerranéens*, 33, Revue trimestrielle-oct-déc., Paris, pp.89-94.

SMAALI Dalila, (1995). « Les emprunts dans la presse algérienne d'expression française : domaines d'emprunts et processus d'intégration des emprunts », in Queffélec A, Benzakour F. et Y.Cherrad-Bencheфра, (éd.), *Le français au Maghreb*, Aix-en-Provence, Pub.Université de Provence, pp. 223-230.

TALEB IBRAHIMI Khaoula, (1997). *Les Algériens et leur(s) langue(s). Eléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne*, Alger, (éds.) El Hikma.

TOURATIER Claude, (1994). « Le problème de l'emprunt », *Travaux du Cercle Linguistique*, d'Aix-en Provence, 12, pp. 11-22.

Sites internet:

Algerieinfo/national:<http://national.algerieinfo.tk/2010/09/le-president-bouteflika-preside-une.html>

BARILLOT N. Fadil, (2007). Code-switching arabe marocain / français: stratégie langagière ou simple parler bilingue?), *Actas/ proceedings II simposio internacional bilinguismo*, Universidad de Vigo (Galicia) Spain pp. 1425-1431: <http://profeblog.es/blog/apiedra/10/>.

BDLP-Algérie: <http://www.bdlp.org/algerie.asp>

BDLP-Maroc: <http://www.bdlp.org/maroc.asp>

Définir la définition: une problématique: [http://fr.wikipedia.org/wiki/Presse Algerie](http://fr.wikipedia.org/wiki/Presse_Algerie)– presse algérienne- journaux algériens: <http://www.pressalgerie.fr>

LITTRE Emile, Préface du dictionnaire Littré :<http://françois.gannaz.free.fr/Littré/preface.html>.

Dictionnaires et encyclopédies :

Sur support numérique :

ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS, [CD-ROM], (2009), France, Universalis la nouvelle – édition, 2 DVD.

LE PETIT ROBERT de la langue française, [CD-ROM], (2002), France, version électronique, 1 DVD.

Sur support papier :

Dictionnaire de linguistique, (1973). Dubois Jean, Giacomo Mathée, Guespin Louis, Marcellesi Christiane, Marcellesi Jean Baptiste et Mével Jean-Pierre, Larousse.

Larousse, dictionnaire (arabe - français). (1983). AS-SABIL.

Micro- Robert, dictionnaire du français primordial, 1984. Le Robert, France.

Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, (1995). Nouvelle édition, DUCROT Oswald et SCHAEFFER Jean –Marie. Ed. du Seuil.

QUILLET dictionnaire de la langue française, 1975. Eds Quillet, (4 tomes), France.

Mémoires et thèses :

FREY Claude, (2001). Le français au Burundi, contextes, formes et cultures, Thèse de doctorat d'état, Université de Provence, 2001.

KETHIRI Brahim, (2004). Les emprunts dans le français en usage en Algérie. Etude lexicologique et sociolinguistique, Mémoire de magistère (ancien régime), Université de Constantine.

NAFFATI Habiba, (2000). Le français en Tunisie, Etude sociolinguistique et lexicale, Thèse de doctorat, Université de Provence.

SEMMAR-DJABELKHEIR Naïma, (2005). La néologie dans le français d'Algérie (Corpus d'analyse 1998-2004), Thèse de doctorat, Université Paul Valéry-Montpellier III.

SMAALI-DEKDOUK, Dalila, (2000). La langue française en Algérie : fonctionnement et appropriation, Thèse de doctorat, Université de Provence.

Journaux / magazines:

Arabies, mensuel du monde arabe et de la francophonie.

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, n°25, 10 avril 2002.

Liberté, quotidien algérien indépendant d'information.

El Watan, quotidien algérien indépendant d'information.

